



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation


Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:


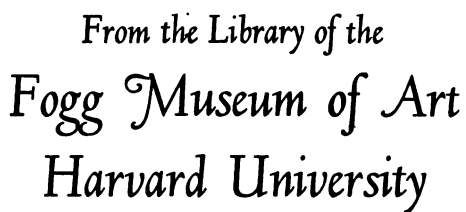
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

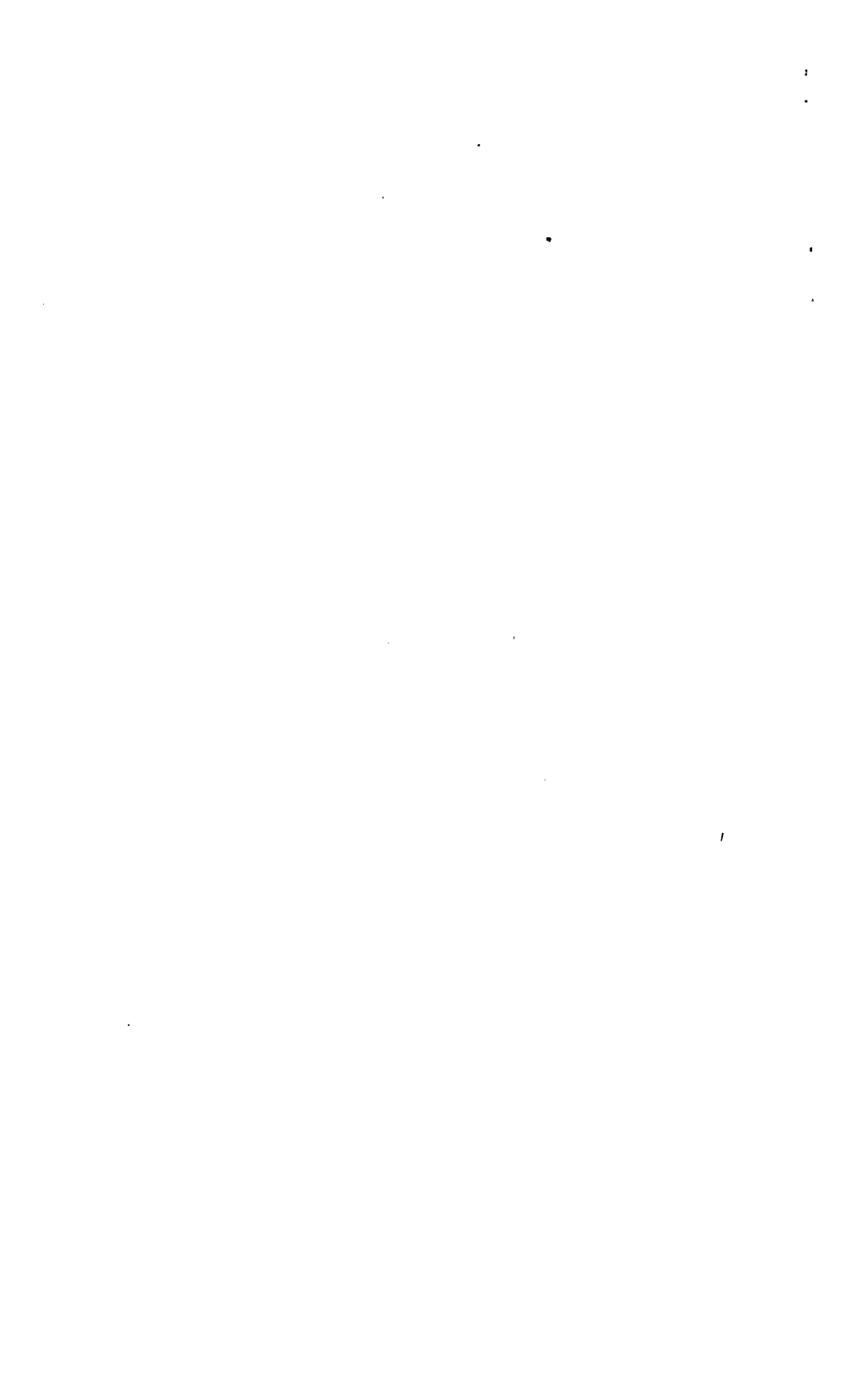
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



From the Library of the
Fogg Museum of Art
Harvard University







PROCÈS-VERBAUX
DE
L'ACADÉMIE ROYALE
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

1648-1793

X



PROCÈS-VERBAUX
DE
L'ACADÉMIE ROYALE
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

1648-1793

PUBLIÉS POUR LA
SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS

*D'après les registres originaux conservés à l'École
des Beaux-Arts*

PAR

M. ANATOLE DE MONTAIGLON

TOME X .

1789-1793



PARIS

CHARAVAY FRÈRES, LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ

4, RUE DE FURSTENBERG

1892

July - PJS

1839

FOGG MUSEUM
HARVARD UNIVERSITY

63

S67p

Vol. X

5/96
26/15
15/11



PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE

1789.

M. *Pierre Dir.* — M. *La Grenée l'ainé* Rect. — M. *Bachelier* Prof. en titre. — M. *Doyen* Prof. en suppl. — M. *Renou* Secrét. pour M. *Cochin.* — Il a été distribué 22 jettons.

Aujourd'huy, samedi 10 Janvier, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire, par convocation générale, pour l'ouverture des Conférences.

Rapport de la députation au Directeur Général. — En ouvrant la séance, MM. les Officiers en exercice, nommés pour aller en députation au sujet de la nouvelle année chez M. le Comte d'Angiviller, Directeur et ordonnateur général des Bâtimens de Sa Majesté, ont rendu compte de l'accueil favorable qu'ils ont reçu le samedi, trois de ce mois.

Lettres au sujet de la nouvelle année. — Ensuite le Secrétaire a fait lecture de plusieurs lettres de compliment au sujet de la nouvelle année :

de MM. de l'Académie de Bordeaux;
 de MM. de celle de Marseille;
 de M. Vidaud d'Authon, Associé libre;
 de M. *Ménageot*, Directeur de l'Académie de France à Rome;
 de M. *Descamps*, Académicien;
 de M. *de Vertmuller*;
 de M. *Le Noir*, Agréé, Directeur de l'École de Bezançon;
 de M. *Bardin*, Agréé, Directeur de celle d'Orléans;
 de M. *Preud'homme*, Directeur de celle de St-Quentin;
 de M. *Rougeot*, Directeur de celle de Tours,
 et une de M. *Tierce*, Agréé.

Pierre — Lagrenée — J. Bachelier — Belle — Le C^{te} de Paroy — Van-Loo — Doyen — Bridan — Gois — Berruer — Suvée — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Le Comte — Vincent — Demachy — Le Chev^r Roslin — Vqiriot — Wille — Beauvarlet — Berthélemy — Mosnier — Levasseur — Klauber — Renou.

M. *Pierre Dir.* — M. *De La Grenée* l'aîné, Rect. — M. *Bachelier* Prof. en titre. — M. *Doyen* Prof. en supplément. — M. *Renou*, Secrét. pour M. *Cochin*. — Il est resté 13 jettons.

Aujourd'hui, samedi 29 Janvier, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire.

M. Moreau chargé de faire un dessin pour sa réception, malgré la délibération du 2 septembre 1786. — En ouvrant la séance, l'Académie a arrêté que, sans avoir égard à sa délibération du 2 septembre 1786, relativement à M. *Moreau*, Agréé Graveur, elle reviendra à celle du 23 juin 1780, c'est-à-dire que ce Graveur exécutera un dessin pour sa réception, faisant pendant du morceau de M. *Cochin*.

Livre du Costume des peuples anciens de M. Dandré Bardon rédigé par M. Cochin, offert par lui. Ce présent

avoit déjà été fait et lui a été rendu. — M. Cochin, Secrétaire, a fait présenter à la Compagnie le livre du Costume des anciens peuples, par M. Dandré Bardon et rédigé par M. Cochin lui-même¹.

Les dix dernières livraisons du Voyage pittoresque de Sicile par M. Houël. — M. Houël, Agréé Peintre de paysages, a fait apporter à l'Académie les dix dernières livraisons de son Voyage pittoresque de la Sicile.

Exemplaires du Réquisitoire du Procureur du Roy de la Ville, au sujet des États Généraux, envoyés à la Compagnie. — Il a été distribué dans l'Assemblée des exemplaires du Réquisitoire du Procureur du Roy de la Ville, au sujet de la formation des États Généraux, lesquels exemplaires ont été envoyés à la Compagnie de la part des Officiers municipaux.

M. Houël, s'étant proposé de remercier la Compagnie de la grâce qu'elle lui a faite de lui accorder son privilège pour son ouvrage, et s'étant trouvé incommodé, en a fait présenter ses excuses à la Compagnie.

Pierre → Lagrenée — J. Bachelier — Belle → Doyen — Pajou — Le C^{te} de Paroy — Van-Loo — Brenet — Gois — J.-J. Lagrenée — Mouchy → Berruer — Suvée — Le Comte — Boixot — Demachy — Le Chev^r Roslin — Wille — Van Spaendonck — Dejoux — Vestier — B. Du Vivier — Renou.

M. Pierre Dir. — M. De la Grenée l'aîné, Rect. — M. Doyen Prof. en titre. — M. Bachelier Prof. en suplément. — M. Renou Secrét. pour M. Cochin. — Il a été distribué 23 jettons.

Aujourd'hui, samedi 7 Février, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

1. M. Cochin a fait présent du même livre, et celui énoncé lui a été rendu.

Esquisse du tableau de M. La Vallée Poussin accepté. — Le sieur *La Vallée Poussin*, agréé Peintre d'histoire, ayant fait apporter l'esquisse du tableau qui lui a été ordonné pour sa réception, représentant le retour du jeune Tobie et de son père, les voix prises à l'ordinaire, l'Académie a agréé ladite esquisse.

Aprobation des Remarques de M. Renou, placées à la suite de sa traduction de Dufresnoy. — Le Comité, nommé pour l'examen des Remarques que *M. Renou*, Adjoint Secrétaire, a faites pour accompagner sa traduction, en vers françois, du poëme latin de Dufresnoy sur la Peinture, a raporté à la Compagnie que ces Remarques lui avoient paru établies sur de bons principes et sur une connoissance raisonnée de l'art. En conséquence, l'Académie a permis à *M. Renou* de faire paroître cesdites Remarques avec le Poëme, sous le privilège à elle accordée par Arrêt du Conseil.

Pierre — Vien — Doyen — Belle — Lagrenée — Pajou — Van-Loo — J. Bachelier — Cafféri — Bridan — Gois — J. J. Lagrenée — Mouchy — Le Comte — Vincent — Demachy — Le Chev^r Roslin — Van Spaendonck — B. Du Vivier — Mosnier — Renou.

M. Pierre Dir. — *M. De la Grenée* l'ainé Rect. — *M. Doyen*, Prof. en titre. — *M. Bachelier* Prof. en suplément. — *M. Renou* Secrét. pour *M. Cochin*. — Il est resté dix jettons.

Aujourd'huy, samedi 28 Février, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire.

Les Élèves concourront le vendredy pour les esquisses. Il sera donné deux sujets différens aux Peintres et aux Sculpteurs. — En ouvrant la Séance, l'Académie a arrêté que les Élèves Peintres et Sculpteurs feront leurs esquisses, pour être admis aux épreuves, vendredy prochain. D'après ce qui a été proposé, il a été convenu que le Professeur

donnera deux sujets différens pour la Peinture et la Sculpture, et lesdites esquisses seront jugées à la prochaine assemblée.

Ne s'étant pas présenté d'affaires, la séance a été levée.

Pierre — Vien — Lagrenée — Doyen — Belle — Van-Loo — J. Bachelier — Brenet — Bridan — Gois — J.-J. Lagrenée — Berruer — Mouchy — Suvée — Le Comte — Demachy — Le Chev^r Roslin — Cochin — Duplessis — Robert — Voiriot — Wille — Van Spaendonck — B. Du Vivier — Mosnier — Jollain — Renou.

M. Pierre Dir. — M. De la Grenée Rect. — M. Berruer Prof. en titre. — M. Bridan Prof. — M. Renou Secrét. pour M. Cochin. — Il a été distribué 26 jettons.

Aujourd'hui, samedi 7 Mars, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

Esquisse de M. Monsiau acceptée. — En ouvrant la séance, le sieur *Monsiau*, agréé Peintre d'Histoire, ayant fait apporter l'esquisse du tableau qui lui a été donné pour sa réception, représentant la mort d'Agis, les voix prises à l'ordinaire, ladite esquisse a été agréée.

Admission des Élèves à la Figure. — L'Académie, après l'examen des esquisses des Élèves pour être admis aux essais de la Figure peinte et modelée d'après nature, a admis : Dans la Peinture, les nommés : *Tardieu, Girodet, Bouchet, Réatu, Meynier, Motet l'ainé, Godefroid, Ramier, Gérard, La Badye, Thévenin, Ansiaux, De Bret et Gallier*; et, dans la Sculpture, les nommés : *Bridan, Gois, Gérard, Vanlède, Péquignot, Marquois, Vernet, Person et Millehomme, Lestrade, Motet le Jeune, Drouët, Espercieux, Cellamard, Du Mortier, Tunay, Pioche et Talamona*. La première classe, pour ces essais, commencera le lundy 16 jusqu'au mercredy 18 inclusivement, et la

2^e classe le jeudi 19 jusqu'au samedi 21 inclusivement, et leurs figures seront jugées le samedi 28 de ce mois.

Présent de deux volumes concernant le cheval, et l'homme sur le cheval, par M. Bachelier, et dont M. Vincent, Professeur vétérinaire, est l'auteur. — M. Bachelier, Professeur, a fait présent à l'Académie de deux volumes concernant le cheval et l'homme sur le cheval, dont feu M. Vincent, Professeur de l'École vétérinaire, est auteur. L'Académie a témoigné à M. Bachelier sa reconnaissance du présent qu'il a bien voulu lui faire.

Pierre — Vien — Lagrenée — Berruer — Belle — Le C^o de Bréhan — Pajou — Van-Loo — Bachelier — Caffiéri — Doyen — Brenet — Bridan — Gois — Mouchy — Le Comte — Boizot — Demachy — Vernet — Le Chev^r Roslin — Cochin — Robert — Voiriot — Wille — Van Spaendonck — Mosnier — Jollain — Le Barbier aîné — Le Vasseur — Devalenciennes — Renou.

M. Pierre Dir. — M. De La Grenée l'aîné Rect. — M. Berruer Prof. en titre. — M. Bridan Prof. en supplément. — M. Renou Secrétaire pour M. Cochin. — Il est resté 4 jettons.

Aujourd'hui, samedi 28 Mars, l'Académie s'est assemblée, par convocation générale, pour la relevée du Quartier et la lecture des délibérations prises pendant ce temps.

M. Sûe fils, nommé Professeur adjoint d'Anatomie. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait lecture d'une lettre écrite, le 8 de ce mois, à M. Pierre, Directeur, par laquelle M. le Comte d'Angiviller annonce que, cédant au desir, que lui a témoigné depuis longtemps l'Académie, de voir M. Sûe fils suppléer M. son père dans les fonctions de Professeur d'Anatomie, il a mis sous les yeux du Roy le vœu de l'Académie et que, le Roy ayant agréé ce vœu, il

en fait part à l'Académie, afin qu'elle reçoive M. Sûe fils comme adjoint et survivancier de M. son Père dans la place de Professeur d'Anatomie. Lecture faite, M. Sûe le fils est entré, et, après avoir fait ses remerciemens à l'Académie, a pris séance.

M. Delaunay présente le portrait de M. Le Clerc. Remis à délibérer sur le second qu'il doit apporter, celui de M. De Troye. — Ensuite M. Cochin, Conseiller et Secrétaire perpétuel de l'Académie, a présenté à la Compagnie le S. Delaunay, qui a fait apporter un des morceaux qui lui ont été ordonnés pour sa réception, représentant le portrait de M. Le Clerc Père. L'Académie a remis à délibérer sur la réception du S^r de Launay lorsqu'il présentera le second portrait, qui sera celui de M. De Troye.

Élèves admis à concourir dans la Peinture : Tardieu, Meynier, Girodet, Bouchet, Thévenin, La Badye, Gérard. Dans la Sculpture : Péquiot, Gérard, Bridan, Person, Espercieux, Vanlède, Vernet. — L'Académie, après avoir vu les académies, peintes et modelées par les Élèves, jointes aux esquisses qu'ils avoient faites pour obtenir de concourir aux Grands Prix, a admis : Dans la Peinture, les nommés Tardieu, Meynier, Girodet, Bouchet, Thévenin, Labadye et Gérard, et, dans la Sculpture, les nommés Péquiot, Gérard, Bridan, Person, Espercieux, Vanlède et Vernet.

Comité pour donner le sujet du Prix de Peinture fixé au premier Avril. — Il a été arrêté que le Comité, pour donner le sujet des Prix pour le concours des Élèves Peintres, se tiendra mercredy prochain 1^{er} Avril, à sept heures du matin, et qu'il sera composé de MM. les Officiers en exercice et de MM. les Recteurs et Adjoints à Recteurs, et, dans MM. les Professeurs, à tour de rôle, M. Berruer ; dans les Adjoints, M. Suvéé, et, dans les Conseillers, M. Vernet, et MM. les Secrétaires. Le sujet sera tiré de la Bible.

Demain le jugement des figures des Places. — MM. les

Officiers en exercice jugeront demain, à dix heures du matin, les figures des Places. Les Médailles seront jugées à la prochaine assemblée.

Ordre au Secrétaire d'écrire aux Agréés Graveurs que les deux morceaux pour leur réception soient finis pour le Sallon de 1791. — Avant de lever la séance, l'Académie a ordonné au Secrétaire d'écrire à MM. les Graveurs Agréés, que, pour se conformer aux volontés du Roy, qu'il faut que les deux morceaux, ordonnés pour leur réception, soient finis pour le Sallon de 1791.

*Pierre — Vien — Lagrenée — Berruer —
Le B. de Besenval — Belle — L'Abbé de
Saint-Non — Van-Loo — Doyen — Brenet —
Pajou — Joubert — Bridan — Gois — J. J.
Lagrenée — Mouchy — Suvée — Le Comte
— Boizot — Demachy — Le Chev^r Roslin —
Cochin — Sùe — Voiriot — Wille — Van
Spaendonck — Sùe — Le Barbier l'aîné —
Mosnier — Renou.*

M. Pierre Dir., absent. — M. Allegrain Rect. — M. Gois Prof. en titre. — M. Brenet Prof. en supplément. — M. Renou Secrét. pour M. Cochin. — Il a été distribué 31 jettons.

Aujourd'hui, samedi 4 Avril, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

Médailles des deux Quartiers précédens. — *Première : Labadye, Meynier, Thomassin, Peintres.* — *Deuxième : Gros, Isabey, Bret, Peintres.* — *Troisième : La Grenée fils, Jourdain, Peintres; Pioche, Sculpteur.* — Avant la séance, MM. les Officiers en exercice des Quartiers précédens, assemblés pour juger les Prix qui sont accordés tous les trois mois sur les figures dessinées et modelées d'après nature, ont accordé trois premières Médailles, savoir, à chacun des nommés *La Badye, Meynier et Thomassin, Peintres*; ensuite trois secondes Médailles, savoir : une à

chacun des nommés *Gros, Isabey et De Bret*, tous trois Peintres, et une troisième Médaille à chacun des nommés *La Grenée fils et Jourdain*, Peintres, et une autre troisième au nommé *Pioche*, Sculpteur.

Ne s'étant pas présenté d'affaires, la séance a été levée.

Allegrain — Vien — Gois — Belle — La-grenée — Pajou — Van-Loo — J. Bachelier — Cafféri — Doyen — Brenet — Bridan — Berruer — Suvée — Mouchy — Le Comte — Vincent — Boizot — Demachy — Le Chev Roslin — Duplessis — Sùe — Robert — Voi-riot — Wille — Cochin — Van Spaendonck — Lasseur — Berthélemy — Sùe — Vestier — Renou.

M. *Pierre Dir.* — M. *Allegrain* Rect. — M. *Gois* Prof. en titre. — M. *Brenet* Prof. en suppl. — M. *Renou* Secrét. pour M. *Cochin*. — Il est resté 4 jettons.

Aujourd'hui, samedi 23 Avril, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire.

M. Moreau, Graveur, reçu. — En ouvrant la séance, M. *Wille*, Conseiller, a présenté à la Compagnie le S^r *Jean-Michel Moreau*, agréé Graveur en 1780 (le 29 avril), de Paris, âgé de 47 ans, qui a fait apporter le dessin qui lui a été ordonné pour sa réception, représentant Tullie faisant passer son char sur le corps de son Père¹. Les voix prises à l'ordinaire, l'Académie a reçu et reçoit le S^r *Moreau* Académicien.

Fortin, Sculpteur, agréé. — M. *Le Comte*, Sculpteur et Adjoint Professeur, a présenté à l'Académie le S^r *Auguste-Félix Fortin*, aspirant Sculpteur, de Paris, âgé de 25 ans et neveu de M. *Le Comte*, qui a fait apporter de ses ouvrages. Les voix prises à l'ordinaire, l'Académie a accepté ladite

1. Il est au Musée du Louvre, n° 1193 du Catalogue des dessins de 1841.

présentation, et M. le Directeur lui ordonnera ce qu'il doit faire pour sa réception.

Corneille Van Spaendonck agréé. — M. Van Spaendonck, Conseiller, a présenté à la Compagnie le Sr Corneille Van Spaendonck, son frère, de Tilburg, âgé de 32 ans, qui a fait apporter de ses ouvrages, qui sont des tableaux de fleurs. Les voix prises à l'ordinaire, l'Académie a accepté ladite présentation.

Comité de la capitation, et reddition des comptes pour l'année 1788. — L'Académie a arrêté que M. le Directeur, MM. les Recteurs et Adjoint à Recteur, MM. les Professeurs en exercice et, à tour de rôle : Dans les Professeurs, M. Berruer; dans les Adjoint à Professeur, M. Vincent; dans les Conseillers, M. Van Spaendonck, MM. les secrétaires et, dans les Académiciens, M. Houdon, s'assembleront à 9 heures du matin, le samedi 2 May, pour arrêter le rôle de la capitation de cette année, et pour recevoir les comptes de M. Pajou, comme Trésorier, pour l'année 1788.

Point de visite de la part des Officiers votans aux Récipiendaires. — L'Académie, pour obvier à tout inconvenient, est convenue d'inviter tous les Officiers, votans aux Réceptions, de s'abstenir de toute visite chez ceux qui desireroient faire apporter de leurs ouvrages. Les seuls présentateurs, qui n'ont vis-à-vis de la Compagnie que la caution des bonnes mœurs, pourront visiter les Aspirants.

Pierre — Vien — Allegrain — Gois — Lagrenée — Belle — Joubert — Pajou — Van-Loo — Cafféri — Doyen — Brenet — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Berruer — Le Comte — Vincent — Boizot — Demachy — Voiriot — Wille — Le Chev^r Roslin — Van Spaendonck — Le Barbier l'aîné — Mosnier — B. Du Vivier — Le Vasseur — Devalenciennes — Renou.

M. *Pierre* Dir. — M. *Allegrain* Rect. — M. *Van Loo* Prof. en titre. — M. *De la Grenée l'aîné* Prof. en supplément. — M. *Renou* Secrét. pour M. *Cochin*. — Il a été délivré 25 jettons.

Aujourd'hui, samedi 2 May, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

Raport des Commissaires sur la reddition des comptes; le tout approuvé. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a rapporté que M. le Directeur, MM. les Recteurs et Adjointes à Recteur, les Professeurs en exercice et autres Commissaires, nommés, par la délibération du 25 avril dernier, pour établir le rôle de la capitation de la présente année, se sont assemblés aujourd'hui matin. En conséquence, le Rôle a été arrêté et dressé par lesdits Commissaires. Copie en a été délivrée à M. le Trésorier pour être par lui pourvu au recouvrement des sommes y imposées, à leur emploi et à l'acquit des droits dûs au Roy, et autres dépenses nécessaires à l'entretien de l'Académie.

Ensuite il a été procédé à l'examen et à la reddition des comptes de l'exercice de M. *Pajou* comme Trésorier pendant l'année 1788. Sur le rapport qui en a été fait par MM. les Commissaires, l'Académie a approuvé le rôle de la capitation et l'arrêté du compte.

Ne s'étant point présenté d'affaires, la séance a été levée.

Pierre — Vien — Allegrain — Van-Loo — Lagrenée — Belle — Joubert — Pajou — Bachelier — Cafféri — Brenet — Gois — Mouchy — Berruer — Julien — Suvée — Le Comte — Vincent — Demachy — Le Chevr Roslin — Voiriot — Wille — Van Spaendonck — Mosnier — Renou.

M. *Vien* Dir. — M. *Allegrain* Rect. — M. *Van-Loo* Prof. en titre. — M. *De La Grenée le jeune* Prof. en supplément. — M. *Renou* Secrét. pour M. *Cochin*. — Il est resté 4 jettons.

Aujourd'hui, samedi 30 May, l'Académie s'est assem-

blée, par convocation générale, pour procéder à remplir la place de Directeur, vacante par la mort de M. *Pierre*.

Mort de M. Pierre. — En ouvrant la séance, présidée par M. le Comte d'Angiviller, le Secrétaire a notifié la mort de M^{rs} *Jean-Baptiste-Marie Pierre*, Chevalier de l'Ordre du Roy, Premier Peintre de Sa Majesté, ancien Premier Peintre de feu S. Al. Mgr le Duc d'Orléans, Directeur de cette Académie, Directeur des Manufactures Royales des Gobelins et de la Savonnerie, Directeur honoraire de l'Académie de Peinture, Sculpture et Architecture civile et navale de Marseille, Honoraire-Amateur de l'Acad. R^{als} d'architecture, Honoraire-Associé-libre de l'Académie Impériale de S^t-Pétersbourg, de l'Académie Impériale et Royale de Vienne, de celle de Hesse-Cassel et de celle de Richemont en Virginie, décédé en son hôtel, Place du Louvre, dans la 76^e année de son âge, le 15 de ce mois, présenté le 17 à S^t-Germain l'Auxerrois, sa paroisse, transporté le même jour à S^t-Nicolas du Chardonnet et inhumé, comme Directeur, dans la sépulture de M. *Le Brun*, à la chapelle de S^t-Charles de lad. église de S^t-Nicolas du Chardonnet, appartenant à l'Académie.

M. Vien, installé par M. D'Angiviller comme Directeur et nommé Premier Peintre du Roy. — Il a été aussitôt procédé à remplir la Place de Directeur. M. *Vien*, Recteur et Chancelier, a été nommé à l'unanimité des voix. M. le Comte D'Angiviller, présent, et qui a annoncé à la Compagnie que Sa Majesté avoit nommé M. *Vien* son Premier Peintre, et aussi déclaré qu'il avoit pris les ordres du Roy pour confirmer l'élection de M. *Vien* à la Place de Directeur si les voix se réunissoient en sa faveur. En conséquence, M. *Vien* a été installé comme Directeur.

Réception de M. Moreau confirmée. — Ensuite le Secrétaire a fait lecture d'une lettre, écrite, en date du 7 de ce mois, à feu M. *Pierre*, par laquelle M. le Comte d'Angiviller, Directeur et ordonnateur Général des Bâtimens de Sa Majesté, annonce que le Roi a confirmé l'élection que

l'Académie a faite du *S^r Jean-Michel Moreau*, Graveur de la Chambre et du Cabinet, en qualité d'Académicien. En conséquence, l'Académie a reçu et reçoit le *S^r Moreau*, Académicien, pour jouir des prérogatives et honneurs attribués à cette qualité, à la charge par lui d'observer les Statuts et Règlemens de la Compagnie, ce qu'il a promis en prêtant serment entre les mains de *M. le Comte D'Angiviller*, président l'Assemblée. Les lettres de provisions ont été sur-le-champ délivrées au nouvel Académicien et il a pris séance.

M. Bachelier prie l'Assemblée d'inviter *M. Vien* à remplir la place de *Directeur honoraire de l'Académie de Marseille*. — Le Secrétaire a fait aussi lecture d'une lettre de *M. Bachelier*, Professeur, par laquelle il prie l'Académie de se joindre à lui pour inviter *M. Vien* d'accepter la Place de *Directeur honoraire* de cette Académie. *M. Vien*, loin de s'y refuser, a témoigné à la Compagnie toute la sensibilité que cette proposition (*sic*) et toute celle qu'il éprouvoit de sa nomination unanime au *Directorat*.

M. Légillon, reçu. — *M. Machy*, Professeur de Perspective, a présenté à la Compagnie le *S^r Jean-François l'Égillon*, né à Bruges en Flandres, agrégé Peintre de paysages le 28 juin 1788, qui a fait apporter un morceau de ce genre, qui lui avoit été ordonné pour sa réception. Les voix prises à l'ordinaire, l'Académie a reçu le *S^r L'Égillon* Académicien.

M. Corneille Vanspaendonck, reçu. — *M. Van Spaendonck*, Conseiller, a présenté à la Compagnie le *S^r Corneille Van Spaendonck*, son frère puîné, aussi Peintre de fleurs, qui a fait apporter un des tableaux de ce genre. Les voix prises à l'ordinaire, l'Académie a reçu le *S^r Corneille Van Spaendonck*.

M. Chaudet, Sculpteur agrégé. — *M. Gois*, Professeur, a présenté à la Compagnie le *S^r Antoine Chaudet*, de Paris, aspirant Sculpteur, âgé de 26 ans, qui a fait apporter de ses ouvrages. Les voix prises à l'ordinaire, l'Académie a agrégé

ladite présentation, et M. le Directeur lui ordonnera ce qu'il doit faire pour sa réception.

Esquisse de M. Boichot acceptée. — Le Sr Boichot, Agréé Sculpteur, ayant présenté l'esquisse du morceau qu'il se propose d'exécuter pour sa réception, représentant Diomède enlevant le Palladium, l'Académie, les voix prises à l'ordinaire, a agréé ladite esquisse.

D'Angiviller — Vien — Allegrain — Van-Loo — Lagrenée — Belle — Le B. de Besenval — Le C^o de Paroy — Joubert — J. Bachelier — Le M^o de Turpin — Pajou — Cafféri — Brenet — Doyen — Gois — Robert — Du Rameau — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Berruer — Vincent — Boizot — Voiriot — Suvée — Le Comte — Demachy — Van Spaendonck — Vernet — Vallayer-Coster — Wille — Le Chev^r Roslin — Moreau le j^o — Callet — Jollain — Levasseur — Pasquier — Vestier — B. Du Vivier — Regnault — Klüber — Dumont.

M. Vien Dir. — M. Allegrain Rect. — M. Cafféri Prof. en titre. — M. Berruer Prof. en supplément. — M. Renou Secré. pour M. Cochin. — Il a été distribué 29 jettons.

Aujourd'hui, samedi 6 Juin, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

Élection de MM. Légillon et Van Spaendonck confirmée. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait lecture d'une lettre écrite du 3 juin, écrite de Versailles à M. Vien, Directeur, par laquelle M. le Comte d'Angiviller, Directeur G^{al} des Bâtimens de Sa Majesté, a annoncé que le Roy a confirmé les élections que l'Académie a faites du Sr Jean-François Légillon, de Bruges en Flandres, Peintre de paysages et d'animaux, et du Sr Corneille Van Spaen-

donck, de Tilburgh, Peintre de fleurs, frère puiné de M. *Van Spaendonck*, Conseiller, en qualité d'Académiciens. En conséquence, l'Académie a reçu et reçoit le S^r *Légillon* et le S^r *Van Spaendonck* Académiciens pour jouir des honneurs et privilèges attachés à cette qualité, à la charge d'observer religieusement les Statuts de la Compagnie, ce qu'ils ont promis en prêtant serment entre les mains de M. *Vien*, Premier Peintre du Roy, président l'assemblée comme Directeur. Les Lettres de provisions ont été délivrées aux nouveaux Académiciens, et ils ont pris séance.

Lecture d'un projet de lettre pour annoncer à l'Académie de S^t-Pétersbourg la mort de M. Pierre. — Le Secrétaire a fait lecture d'un projet de lettre à écrire à MM. de l'Académie de S^t-Pétersbourg, pour leur notifier la mort de M. *Pierre*, l'un de leurs Associés-libres. L'Académie en a approuvé le contenu.

Comité pour donner le sujet des Prix de Sculpture. — L'Académie a arrêté que le Comité pour donner le sujet des Prix de sculpture aura lieu le lundy 15 de ce mois, à l'Académie, à 7 heures précises du matin; le sujet sera tiré de la Bible. Ce Comité sera composé par MM. les Officiers en exercice, MM. les Recteurs et Adjoint à Recteur; dans les Professeurs, à tour de rôle, M. *Pajou*; dans les Adjoint, M. *Le Comte*; dans les Conseillers, M. *Roslin*, et MM. les Secrétares.

Accordé au nommé Bouton d'entrer pendant un an par la porte des Médailles. — Le Secrétaire a lu une lettre de M. le chevalier D'Aufrery, Secrétaire de l'Académie de Toulouse, dans laquelle il supplie la Compagnie d'accorder au S^r *Bouton*, qui a remporté tous les Prix à Toulouse, la faveur d'entrer à l'École par la porte des Médailles. Cette grâce a été accordée, cette faveur (*sic*) au S^r *Bouton* pour un an seulement, comme il a été précédemment arrêté.

Lecture sur la nécessité des Conférences par M. de Caylus. — Le Secrétaire a terminé la séance par la lecture

d'un Discours de M. le Comte de Caylus, sur la nécessité des Conférences, et la Compagnie en a paru satisfaite.

Exemplaires de l'Éloge de M. de La Tour par M. Rigaud, Secrétaire de l'École Académique de St-Quentin. — En levant la séance le Secrétaire a présenté à la Compagnie six exemplaires de l'Éloge de M. de La Tour, envoyés par M. Rigaud, Administrateur et Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences établie à St-Quentin.

Vien — Allegrain — Cafféri — Lagrenée — Belle — Joubert — Pajou — Van-Loo — Doyen — Brenet — Gois — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Berruer — Suvée — Le Comte — Boiçot — Demachy — Vernet — Le Chev Roslin — Cochin — Voiriot — Wille — Van Spaendonck — J.-F. Légillon — Levasseur — Moreau — Miger — Corneille Van Spaendonck — De Wailly.

M. Vien Dir. — M. Allegrain Rect. — M. Cafféri Prof. en titre. — M. Berruer Prof. en supplément. — M. Renou Secrét. pour M. Cochin. — Il est resté 9 jettons.

Aujourd'hui, samedi 27 Juin, l'Académie s'est assemblée, par convocation générale, pour la relevée du Quartier et la lecture des délibérations prises pendant ce temps.

Ordre pour le Sallon. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait lecture d'une lettre écrite de Versailles à M. Vien, Directeur, par M. le Comte D'Angiviller, Directeur Général des Bâtimens de Sa Majesté, dans laquelle il annonce qu'il a pris les ordres du Roy pour l'exposition des ouvrages de MM. de l'Académie de Peinture et Sculpture, qui aura lieu cette année à la manière acoutumée.

Réception de M. Bilcoq. — Ensuite M. de Machy, Professeur de perspective, a présenté à la Compagnie le Sr Marie-Marc-Antoine Bilcoq, de Paris, Peintre de genre, agréé le 24 septembre 1785, qui a fait apporter le morceau

qui lui avoit été ordonné pour sa réception. Les voix prises à l'ordinaire, l'Académie a reçu le S^r *Bilcoq*, Académicien.

M. Brenet nommé pour présider le Concours fondé par M. de La Tour. — L'Académie a arrêté que le Concours pour la figure peinte, Prix fondé par M. *De La Tour*, auroit lieu le lundy 6 du mois prochain, et cet exercice sera présidé par M. *Brenet*, Professeur, à son tour de rôle.

Démonstration sur le Modèle vivant fixée au 2 juillet. — M. *Süe* commencera son cours de démonstration sur le Modèle vivant jeudy 2 de Juillet.

Jugement des Médailles, remis. — Les Médailles ont été remises à juger à la prochaine assemblée par les Officiers de ce Quartier.

Lecture des Statuts et des délibérations du Quartier. — La lecture des délibérations prises pendant ce Quartier ont été lues, ainsi que la Déclaration du Roy et les Statuts et Règlements de l'Académie accordés en 1777.

Vien — Allegrain — Cafféri — Lagrenée — Belle — L'Abbé de Saint-Non — Le C^o de Brehan — Van-Loo — Brenet — Le M^l de Ségur — Gois — Le C^o de Paroy — Berrier — Joubert — Mouchy — Julien — Suvéé — Le Comte — Vincent — Demachy — Le Chev^r Roslin — Cochin. — Wille — Moreau le j^{ne} — Van Spaendonck — Le Barbier Lafné.

M. *Vien* Dir. et Rect. — M. *De La Grenée* jeune Prof. en titre. — M. *Gois* Prof. en supl. — M. *Renou* Secrét. pour M. *Cochin*. — Il a été distribué 27 jettons.

Aujourd'huy, samedi 4 Juillet, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

Médaille du Quartier précédent : Ansiaux, Peintre, 1^{re}; Le Mercier, Peintre, 3^e; la 2^e réservée. — Avant la séance, MM. les Officiers du Quartier précédent, assemblés pour

juger les Prix qui sont accordés tous les trois mois sur les figures dessinées et modelées aux Écoles par les Éléves, ont accordé une 1^{re} médaille à *Ansiaux*, Peintre, et une 3^e à *Le Mercier*, Sculpteur; la 2^e a été mise en réserve.

Nomination de M. Bilcoq confirmée. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait lecture d'une lettre écrite de Versailles, du 3 de ce mois, à *M. Vien*, Directeur, par *M. le Comte D'Angiviller*, Directeur G^l des Bâtimens de Sa Majesté, par laquelle il annonce que le Roy a confirmé l'élection qu'a fait l'Académie du *S^r Bilcoq* en qualité d'Académicien. En conséquence, l'Académie a reçu et reçoit le *S^r Louis-Marc-Antoine Bilcoq* Académicien, pour avoir séance dans les assemblées et jouir des privilèges et prérogatives attribués à cette qualité, à la charge par lui d'observer les Statuts et Règlemens de l'Académie, ce qu'il a fait en prêtant serment entre les mains de *M. Vien*, Premier Peintre du Roy, président l'Assemblée comme Directeur. Les Lettres de provisions ont été délivrées au nouvel Académicien en présence de l'Assemblée, et il a pris séance.

Exemplaire, donné par M. Renou, de sa traduction, relié en maroquin. Lecture des Remarques sur le premier Chant. — Le Secrétaire a fait hommage d'un exemplaire relié de sa traduction de *Dufresnoy* en vers françois avec des Remarques. L'Académie lui a demandé lecture des Remarques sur le premier Chant, et cette lecture a rempli la séance.

M. Joubert, Amateur, présente l'Éloge de M. Pigale, par M. Mopinot. — *M. De Joubert* a présenté à l'Académie un Éloge historique de *M. Pigale*, par *M. De Mompinot (sic)*, auteur de cet Éloge.

Vien — J.-J. Lagrenée — Lagrenée — Belle — Joubert — Pajou — Van Loo — Bachelier — Cafféri — Brenet — Gois — Mouchy — Berruer — Julien — Suvée — Le Comte — Boizot — Vernet — Le Chev^r Roslin — Demachy — Cochin — Robert — Voiriot — Van

Spaendonck — Mosnier — Bilcoq — B. Du Vivier — Moreau le j^{ne} — Jollain.

M. Vien Direct. et Rect. — M. De La Grenée jeune Prof. en titre.
— M. Gois Prof. en sup. — M. Renou Secrét. pour M. Cochin.
— Il est resté 5 jettons.

Aujourd'huy, samedi 25 Juillet, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire.

M. Delafontaine agréé. — En ouvrant la séance, M. De Machy, Professeur de perspective, a présenté à la Compagnie le Sr Pierre Delafontaine, né à Cou(r)tray, âgé de 30 ans, aspirant Peintre de Perspective, qui a fait apporter des tableaux de ce genre. Les voix prises à l'ordinaire, l'Académie a agréé ladite présentation, et M. le Directeur lui ordonnera ce qu'il doit faire pour sa réception.

Des délais accordés aux Sculpteurs concourants aux Prix à cause des gardes montées par eux. — Lecture a été faite de l'arrêté d'un Comité tenu le 20 Juillet, présent mois, relativement aux Élèves concourants au Prix et détournés par les gardes qu'ils sont obligés de monter dans les circonstances présentes. Les dispositions de l'arrêté du Comité ont été aprouvées par la Compagnie, et le Prix de Sculpture ne sera jugé que lorsque les concourans auront complété 56 jours de travail effectifs.

Le prix de la demie figure peinte sera jugé à la prochaine assemblée. — Le Prix de la demi-figure peinte, Prix fondé par M. De La Tour, sera jugé par MM. les Officiers et Académiciens à la prochaine assemblée.

Vien — Allegrain — J.-J. Lagrenée — Lagrenée — Belle — L'Abbé de Saint-Non — Le C^{te} de Brehan — Joubert — Pajou — Van Loo — J. Bachelier — Caffiéri — Brenet — Gois — Doyen — Du Rameau — Mouchy — Berruer — Julien — Suvée — Le Comte — Vincent — Boizot — Demachy

— Duplessis — Robert — Voiriot — Wille —
 Le Chev^r Roslin — Van Spaendonck — Moreau
 le j^{ne} — Levasseur.

M. Vien Direct et Rect. — M. Bridan Prof. — M. Vanloo Prof.
 en supl. — M. Renou Secrét. pour M. Cochin. — Il a été dis-
 tribué 29 jettons.

Aujourd'hui, samedi 1^{er} Aoust, l'Académie s'est assem-
 blée par convocation générale, pour juger le Prix de la
 demi-figure peinte, fondé par feu M. De La Tour.

Prix de la figure peinte : Réatu. — En ouvrant la séance,
 l'Académie a procédé à adjuger le Prix fondé par M. De
 La Tour. Les suffrages comptés, le nommé Jacques Réatu
 a obtenu led. Prix, et il lui a été délivré en présence de
 l'assemblée.

Comité pour l'examen des ouvrages du Sallon. — Ensuite,
 pour former le Comité d'usage pour l'examen des ouvrages
 qui doivent être exposés au Sallon, elle a joint, par la voie
 du sort, à MM. les Directeurs, Recteurs, Adjoints à Rec-
 teur, et aux Officiers en exercice, MM. Bachelier, Caffiéri,
 Du Rameau, De La Grenée j^{ne}, Mouchy et Berruer; dans
 les Professeurs, MM. Vincent, Le Comte et Boizot; dans
 les Adjoints et dans les Conseillers, MM. Vernet, Roslin,
 Voiriot et Wille. Ce Comité aura lieu le mercredi 12 Aoust,
 à 4 heures de relevée.

M. Mouchy présidera le Concours de l'expression. —
 L'Académie a nommé M. Mouchy, à tour de rôle, pour
 présider l'exercice du Prix d'expression, fondé par M. le
 Comte de Caylus, à la fin de Septembre.

*On jugera les Prix de Peinture, (qui) seront exposés à la
 St Louis, le 24 de ce mois. Les Sculpteurs seront jugés
 quand les 56 jours de travail seront complets.* — Le 24 de
 ce mois, l'Académie sera convoquée à l'ordinaire pour
 l'examen des Prix des Élèves quant à la Peinture, les tra-

vaux des concurrens au Prix de Sculpture ayant été suspendus par les circonstances.

Vien — Lagrenée — Van Loo — Belle — Joubert — Pajou — J.-J. Bachelier — Doyen — Brenet — Gois — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Berruer — Julien — Le Comte — Vincent — Boizot — Demachy — Le Chev^r Roslin — Robert — Cochin — Suvée — Voiriot — Wille — Van Spaendonck — Beauvarlet — Klauber — Guérin — Roland De La Porte — Vestier — Moreau le j^{ne} — B. Du Vivier — Dumont.

M. *Vien* Direct. et Rect. — M. *Bridan* Prof. en titre. — M. *Van Loo* Prof. en supl. — M. *Renou* Secrét. pour M. *Cochin*. — Il a été distribué 31 jettons.

Aujourd'hui, lundy 24 Aoust, l'Académie s'est assemblée, extraordinairement et par convocation générale, pour l'examen des tableaux des Élèves qui concourent aux Grands Prix de Peinture, le Prix de Sculpture ayant été différé par les circonstances.

M. Vernet fils, Peintre d'Histoire, agréé. — En ouvrant la séance, M. *Vernet*, Conseiller de cette Académie, a présenté à la Compagnie le S^r *Antoine-Charles-Horace Vernet*, son fils, aspirant Peintre d'Histoire, né à Bordeaux, âgé de 31 ans, qui a fait apporter de ses ouvrages. Les voix prises à l'ordinaire, l'Académie a agréé ladite présentation, et M. le Directeur lui ordonnera ce qu'il doit faire pour sa réception.

M. Gauffier, Peintre d'Histoire, agréé. — Ensuite M. *De La Grenée*, Recteur, a présenté à la Compagnie le S^r *Louis Gauffier*, né à Poitiers, âgé de 26 ans, aspirant Peintre d'Histoire. Les voix prises à l'ordinaire, l'Académie a agréé la dite présentation, et M. le Directeur lui ordonnera ce qu'il doit faire pour sa réception.

Les Prix seront exposés; il sera accordé un Premier et un Second Prix en Peinture. — L'Académie a arrêté qu'il seroit, cette année, accordé dans la Peinture un Premier et Second Prix. En conséquence, les tableaux des Élèves seront exposés au public demain, Fête de S^t Louis, dans les salles de l'Académie. La Compagnie se réservant d'accorder plusieurs Prix s'il y avoit lieu, les dits Prix seront jugés à la prochaine assemblée.

La Sculpture sera jugée le second samedi de Septembre. — Ceux de Sculpture seront jugés, à cause du retard, le second samedi de Septembre.

*Vien — Allegrain — Bridan — Lagrenée
— Belle — L'Abbé de Saint-Non — Joubert
— Pajou — Caffiéri — Brenet — Gois —
Mouchy — Berruer — Julien — Le Comte —
Vincent — Boixot — Demachy — Vernet —
Le Chev^r Roslin — Cochin — Voiriot —
Wille — Moreau le j^{ne} — Beauvarlet — De-
joux — Robert — Taillasson — Klauber.*

M. Vien Direct. et Rect. — M. Bridan Prof. en titre. — M. Van Loo Prof. en supl. — M. Renou Secrét. pour M. Cochin. — Il est resté 4 jettons.

Aujourd'hui, samedi 28 Aoust, l'Académie s'est assemblée, par convocation générale, pour le jugement des Prix de Peinture.

Réception de M. La Vallée Poussin. — En ouvrant la séance, M. Brenet, Professeur, a présenté à la Compagnie le S^r Étienne La Vallée Poussin, agréé Peintre d'Histoire, qui a fait apporter le morceau qui lui avoit été ordonné pour sa réception, représentant le retour du jeune Tobie. Les voix prises à l'ordinaire, l'Académie a reçu le S^r Lavallée Poussin Académicien.

Réception de M. Giraud, Sculpteur. — M. Gois, Professeur, a présenté à la Compagnie le Sieur Jean-Baptiste

Giraud, Agréé Sculpteur, d'Aix en Provence, qui a fait apporter le morceau qu'il (*sic*) lui a été ordonné pour sa réception, représentant Achille, retirant le trait lancé par Pâris. Les voix prises à l'ordinaire, la Compagnie a reçu le S^r *Giraud* Académicien.

Réception de M. De Launay, Graveur. — *M. Cochin*, Secrétaire perpétuel et Conseiller, a présenté à la Compagnie le S^r *Nicolas Delaunay*, Agréé Graveur, né à Paris, qui a fait apporter les deux portraits gravés de *M. De Troy* et de *M. Le Clerc*. Les voix prises à l'ordinaire, la Compagnie a reçu le S^r *Delaunay* Académicien.

Décidé qu'il y aura deux Premiers Prix et deux Seconds. — Avant de juger les Prix de Peinture, l'Académie a décidé au scrutin qu'il y auroit deux Premiers Prix et deux Seconds.

Girodet, Élève de M. David, 1^{er} Prix. — Le S^r *Anne-Louis Girodet*, de Montargis, âgé de 23 ans, Élève de *M. David*, qui a fait le tableau marqué de la lettre A, a obtenu le Premier Prix à la pluralité des suffrages.

Meynier, Élève de M. Vincent, 1^{er} Prix. — Le second Premier Prix a été accordé à *Charles Meynier*, de Paris, âgé de 23 ans, Élève de *M. Vincent*, qui a fait le tableau marqué B.

Gérard, Élève de M. David, 2^o Prix; Thévenin, Élève de M. Vincent, 2^o Prix. — Le Second Prix de Peinture a été accordé, à la pluralité des suffrages, au S^r *François Gérard*, né à Rome, âgé de 19 ans 1/2, Élève de *M. David*, qui a fait le tableau marqué C, et l'autre Second Prix a aussi été accordé au S^r *Charles Thévenin*, de Paris, âgé de 24 ans, Élève de *M. Vincent*, qui a fait le tableau marqué H.

Arrêté qu'il sera demandé la réforme du Statut qui prive un Agréé de son état s'il n'est pas reçu. MM. De Seine et Eschard réintégrés. — L'Académie a arrêté, d'après la presque-unanimité du scrutin, qu'elle solliciteroit la réformation de la loi qui ôte à un Agréé son dit titre d'Agréé, quand il a le malheur de faire un morceau plus foible qu'à

l'ordinaire pour sa réception et qui n'a pas pu obtenir le nombre suffisant des suffrages. Cette demande sera motivée par un Mémoire, dressé dans un Comité. En conséquence, Elle a suspendu la rigueur du Statut envers le S^r *Eschard*, Peintre, et le S^r *De Seine*, Sculpteur.

Invitation de garder le silence devant les morceaux de réception. — L'Académie, considérant que l'on n'observe plus le plus parfait silence, qui a toujours été d'usage, devant les morceaux d'agrément et de réception, invite instamment tous ses membres, votans ou non votans, de s'abstenir de dire leur sentiment avant le scrutin.

Livrets du Sallon portés à l'Assemblée des États-Généraux. — Les Académies n'étant pas nées lors de la dernière tenue des États-Généraux, les Arts n'avoient pu jouir de l'heureuse occasion d'offrir leurs hommages à l'auguste Assemblée des Représentans de la Nation. M. le Directeur a pensé qu'il étoit de la décence et du devoir de l'Académie de porter à l'Assemblée Nationale les livrets en présens, tels qu'on le fait à toute la Cour. En conséquence, ceç hommage a été fait par M. le Directeur à l'Assemblée Nationale le mercredi 26 de ce mois.

Assemblée remise au samedi pour juger la Sculpture. — L'Académie a reculé son assemblée au second samedi de Septembre, pour juger les Prix de Sculpture.

Vien — Bridan — Belle — Pajou — Van Loo — L'Abbé de Saint-Non — Le Duc de Chabot — Brenet — Du Rameau — Le M^{al} de Ségur — Joubert — Mouchy — Gois — J.-J. Lagrenée — Berruer — Vincent — Le Comte — Boizot — Demachy — Vernet — Cochin — Voiriot — Wille — Van Spaendonck — Suvée — N.-F. Gillet — Beauvarlet — Berthélemy.

M. *Vien* Direct. et Rect. — M. *Du Rameau* Prof. — M. *Cafféri* Prof. en supl. — M. *Renou* Secrét. pour M. *Cochin*. — Resté 6 jettons.

Aujourd'huy, samedi 12 Septembre, (l'Académie) s'est assemblée, par convocation générale, pour juger les Grands Prix de Sculpture, jugement retardé par les circonstances.

Confirmation de M. Giraud et De Launay. Considérations sur la forme de la confirmation. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait lecture d'une lettre écrite de Versailles par M. De Montucla à M. *Vien*, Directeur, par laquelle il est dit que le Roi a confirmé les élections de M. *La Vallée Poussin*, Peintre d'Histoire, de M. *Giraud*, Sculpteur, et de M. *De Launay*, Graveur, en qualité d'Académiciens. L'Académie, considérant qu'elle n'a point été informée officiellement par M. le Directeur Général, ni de son absence, ni de celui qu'elle chargeroit de prendre pour lui les ordres du Roy, a protesté contre cette forme inusitée, autant pour la conservation de ses propres droits que pour ceux de M. le Directeur Général, qu'elle doit, aux termes des Statuts, reconnoître pour seul intermédiaire entre Elle et le Roi, son Protecteur immédiat.

Cependant, vu la circonstance et sans tirer à conséquence, Elle a procédé à l'installation de M. *La Vallée* en qualité d'Académicien pour avoir séance aux assemblées et jouir des prérogatives attachées à cette qualité, à la charge d'observer les Statuts et Règlements, ce qu'il a promis en prêtant serment entre les mains de M. *Vien*, Premier Peintre et président l'Assemblée comme Directeur. Le nouvel Académicien a pris séance, et ses Lettres de provisions lui ont été délivrées.

Imprimé, fait soi-disant au nom des Artistes, désavoué par l'Académie. — Ensuite il a été présenté à l'Académie un imprimé de 4 pages, format in-8°, commençant par ces mots : *Dans le moment heureux*, et finissant par ceux-cy, *dans les liens de la fraternité la plus étroite*. La lecture faite, l'Académie, surprise que l'auteur ait osé faire tenir

aux Artistes un langage si opposé à leurs véritables sentimens, a déclaré et déclare n'avoir eu aucune part, directement ni indirectement, à cet écrit, et même qu'Elle en est profondément indignée.

Copie de la délibération donnée à M. De La Borde, beau-frère de M. D'Angiviller. — Tous membres présens à l'Assemblée ont tous signé l'extrait de cette déclaration, délivrée sur le champ à M. De La Borde, beau-frère de M. le Comte d'Angiviller.

Prix de sculpture : Gérard, Élève de M. Moitte, 1^{er} Prix; Bridan fils, Élève de M. son père, 2^e Prix. — En terminant la séance, l'Académie a procédé à juger les Prix de Sculpture. Le S^r Antoine-François Gérard, de Paris, âgé de 29 ans, élève de M. Moitte, a obtenu le Premier Prix de Sculpture sur son bas-relief, marqué de la lettre C, et le Sieur Pierre Bridan fils, âgé de 22 ans, fils et Élève de M. Bridan, Professeur, a obtenu le Second sur le bas-relief marqué de la lettre A.

Vien — Du Rameau — L'Abbé de Saint-Non — Lagrenée — Belle — Le Duc de Chabot — Pajou — Le M^{al} de Ségur — Joubert — Van Loo — J. Bachelier — Doyen — Brenet — Bridan — Gois — Berruer — Mouchy — Vincent — Boizot — Demachy — Voiriot — Wille — Van Spaendonck — Guérin — Le Barbier l'aîné — De Lavallée Pousin — Peyron — Monot — Levasseur — B. Du Vivier — Corneille Van Spaendonck — Renou.

M. Vien Direct. et Rect. — M. Du Rameau Prof. — M. Cafféri Prof. en supl. — M. Renou Secrét. pour M. Cochin. — Resté 5 jettons.

Aujourd'huy, samedi 26 Septembre, l'Académie s'est assemblée, par convocation générale, pour la lecture des délibérations du Quartier et pour sa relevée, ainsi que

pour le jugement du Prix d'expression, fondé par M. le C^{te} de Caylus.

M. Delaunay prend séance. — En ouvrant la séance, M. De Launay, Graveur, s'est présenté, et, en vertu de la confirmation dont il a été fait mention à la dernière séance, l'Académie a reçu et reçoit M. Delaunay en qualité d'Académicien, pour avoir séance dans ses assemblées et jouir des prérogatives et honneurs attribués à cette qualité, à la charge d'observer les Statuts et Règlemens, ce qu'il a promis en prêtant serment entre les mains de M. Vien, Premier Peintre du Roy, président l'Assemblée comme Directeur. Les provisions ont été délivrées au nouvel Académicien et il a pris séance.

Réception de M. Le Monnier, Peintre d'Histoire. — Ensuite M. Brénet a présenté à la Compagnie M. Charles Le Monnier, de Rouen, Peintre d'Histoire, Agréé, lequel a fait apporter le morceau de réception qui lui avoit été ordonné, représentant la mort d'Antoine. Les voix prises à l'ordinaire, l'Académie a reçu et reçoit le Sieur Le Monnier Académicien.

Modèle en plâtre de M. Milot présenté; sera exécuté en marbre. — M. Milot, Agréé, Sculpteur, ayant fait apporter un modèle en plâtre représentant le Destin, les voix prises à l'ordinaire, l'Académie a permis au Sieur Milot de l'exécuter en marbre.

M. Chaise, Peintre d'Histoire, agréé. — M. Suvée, Adjoint-Professeur, a présenté à la Compagnie le S^r Charles-Édouard Chaise, de Paris, âgé de 30 ans, aspirant Peintre d'Histoire, qui a fait apporter ses ouvrages. Les voix prises à l'ordinaire, l'Académie a agréé ladite présentation, et M. le Directeur lui ordonnera ce qu'il doit faire pour sa réception.

M. Beauvallet, Sculpteur, agréé. — M. Pajou, Professeur, a présenté à la Compagnie le Sieur Pierre-Nicolas Beauvallet, né au Havre, Aspirant Sculpteur, qui a fait apporter de ses ouvrages. Les voix prises à l'ordinaire,

l'Académie a agréé ladite présentation, et M. le Directeur lui ordonnera ce qu'il doit faire pour sa réception.

Point de Prix d'expression. — L'Académie, vû la foiblesse des dessins et modèles, n'a pas, cette année, accordé le Prix d'expression.

Jugement des Médailles remis à la première assemblée. — On a remis le jugement des Médailles du Quartier à la première assemblée.

Les Élèves n'auront de places que celles obtenues par le mérite. — L'Académie, à la sollicitation des Élèves, et même des fils d'Académiciens qui avoient le privilège d'entrer par la porte des Médailles, a aboli tous privilèges à cet égard, les Élèves ne pouvant prétendre qu'aux places qu'ils obtiendront par leur mérite.

Accordé aux Élèves de dessiner dans l'Académie, d'après l'Antique, les derniers huit jours de chaque mois. Suspendu cette grâce pour cet hiver. Le Secrétaire donnera aux députés des Élèves l'extrait des Registres. — Il a été aussi accordé aux Élèves de dessiner, dans l'Académie, d'après les Antiques, les derniers huit jours de chaque mois. La Compagnie suspendant cette grâce pour cet hyver, sauf les réglemens qui seront faits à cet égard, le Secrétaire donnera aux députés des Élèves un extrait des Registres.

Remis à huit jours à délibérer sur les honneurs que les Élèves desirent être rendus à leur condisciple M. Drouais. Témoignage de satisfaction donné aux Élèves sur leur zèle à monter la garde dans le Sallon. — L'Académie ayant remis à huitaine à délibérer sur leur demande généreuse, relativement à l'honneur qu'il[s] desire[nt] être rendu à la mémoire du jeune *Drouais*, leur condisciple, la Compagnie a arrêté que le Secrétaire témoignera aux Élèves la satisfaction de l'Académie de leur zèle à monter la garde dans le Sallon, et de leur conduite honnête et décente, cette Compagnie ne pouvant qu'être très sensible à cette preuve d'affection pour leurs Maîtres.

Vien — Du Rameau — Pajou — Lagrenée — Belle — Le C^o de Brehan — Joubert — Van Loo — Caffiéri — Brenet — Bridan — Gois — Berruer — Julien — Suvée — Mouchy — Le Comte — Vincent — Boixot — Voiriot — Wille — Vestier — Van Spaendonck — Monot — Corneille Van Spaendonck — Mosnier — N. De Launay — Miger — Renou.

M. *Vien* Direct. — M. *Belle* Rect. — M. *Brenet* Prof. en titre. — M. *Du Rameau* Prof. en supl. — M. *Renou* Secrét. pour M. *Cochin*. — Il a été distribué 30 jettons.

Aujourd'hui, samedi 30 Octobre, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

Médailles : *Pioche*, Sculpteur, 2^e; *Harriet*, Peintre, 3^e. — Avant la séance, MM. les Officiers en exercice du Quartier précédent, assemblés pour accorder les Médailles, qui sont adjudgées, tous les trois mois, sur les figures dessinées ou modelées à l'École par les Élèves, ont accordé une seconde Médaille à *Pioche*, Sculpteur, et une 3^e à *Harriet*, Peintre.

Réception de M. Monsiau. — En ouvrant la séance, M. *Vanloo*, Professeur, a présenté à l'Académie le Sieur *Nicolas Monsiau*, de Paris, âgé de 35 ans, agrégé Peintre d'Histoire, qui a fait apporter le morceau qui lui avoit été ordonné pour sa réception. Les voix prises à l'ordinaire, l'Académie a reçu le S^r *Monsiau* Académicien. — La Mort d'Agis.

Lettre de M. Bailly, Maire de Paris, sur la restauration de la Porte de S^t Denis. Il lui sera répondu par le Secrétaire. Sur la demande de M. Bailly, Elle a nommé pour Commissaires MM. Pajou, Mouchy et Julien. — Ensuite le Secrétaire a fait lecture d'une lettre écrite à l'Académie, en datte d'hier, par M. Bailly, Maire de Paris.

Il a été aussi fait lecture d'un Mémoire qui paroît y avoir donné lieu. Ce Mémoire a été adressé à M. le Maire par M. *De Seine*, Agréé Sculpteur, qui avoit été effrayé d'apprendre que la restauration de l'Arc de Triomphe, connu sous le nom de la Porte St Denis, alloit être confiée à des ornementistes. Le Magistrat, heureusement éclairé par le zèle de ce Statuaire, considérant les conséquences de livrer pareils monumens à des mains inhabiles, demande à l'Académie de vouloir bien lui indiquer des Commissaires qui seront chargés par Elle de s'entendre avec M. *Poyet*, Architecte de la Ville, sur les réparations à faire à ce monument et sur les moyens de les exécuter.

L'Académie a reconnu par cette confiance en Elle que M. Bailly, homme d'un mérite distingué et persuadé que les Académies, dont plusieurs le comptent parmi ses Membres, sont des Corps conservateurs des Lettres, des Sciences et des Arts ainsi que de leurs productions, et que les chefs-d'œuvre, que les siècles ont enfantés, doivent être transmis par nous, autant qu'il est possible, en leur entier à nos descendans comme appartenans à la Nation et faisant partie de sa gloire. Elle a reconnu dans cette démarche les soins d'un Maire aussi occupé des besoins d'une grande Capitale que de ses embellissemens. En conséquence, Elle a chargé le Secrétaire de lui écrire pour le féliciter et le remercier de sa part, et, pour répondre à sa demande, Elle a nommé pour Commissaires MM. *Pajou*, *Mouchy* et *Julien*, Sculpteurs et Officiers de cette Compagnie. L'extrait des Registres sera envoyé à M. le Maire.

Demain, les figures des Places seront jugées. — Demain, à 10 heures du matin, les Figures des Places seront jugées par MM. les Officiers en exercice.

Vien — Belle — Brenet — Pajou — Van Loo — Cafféri — Doyen — Du Rameau — Gois — Julien — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Le Comte — Berruer — Suvée — Vincent — Boizot — Robert — Le Chev^r Roslin

— Voiriot — Wille — Demachy — Duplessis — Hue — Mosnier — Klauber — Renou.

M. Vien Direct. — M. Belle Rect. — M. Brenet Prof. en titre.
— M. Du Rameau Prof. en supl. — M. Renou Secrét. pour
M. Cochin. — Il est resté 6 jettons.

Aujourd'huy, samedi 31 Octobre, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire.

Esquisse de M. Gauffier acceptée. — En ouvrant la séance, M. Gauffier, Agréé Peintre d'Histoire, ayant fait apporter l'esquisse du tableau à lui ordonné pour sa réception, représentant Éliézer offrant des bracelets et autres bijoux à Rébecca, qui venoit de l'inviter à se désaltérer, lui et ses chameaux, les voix prises à l'ordinaire, ladite esquisse a été agréée.

Esquisse de M. Chaudet, Sculpteur, acceptée. — M. Chaudet, Sculpteur, Agréé, ayant fait apporter l'esquisse du modèle pour son morceau de réception, représentant Cyparisse, l'Académie, les voix prises à l'ordinaire, a agréé ladite esquisse.

Lettre de M. D'Angiviller à M. Vien, dans laquelle M. le Directeur G^{al} témoigne à la Compagnie toute sa sensibilité sur le désaveu formel qu'elle a fait d'un imprimé intitulé « Vœu des Artistes. » — Ensuite le Secrétaire a fait lecture d'une lettre écrite par M. le Comte d'Angiviller à M. Vien, Directeur, par laquelle il témoigne à la Compagnie sa sensibilité et sa reconnaissance du désaveu formel qu'Elle a fait, le 12 7^{bre} dernier, d'un imprimé, intitulé : « Vœu des Artistes. » L'Académie a ordonné que cette lettre seroit écrite sur les Registres à la suite de la délibération.

Assemblée extraordinaire et générale des Officiers, Académiciens et Agréés au sujet de la Contribution patriotique. — L'Académie a arrêté qu'il seroit convoqué une assemblée extraordinaire et générale des Officiers, Acadé-

miciens et Agréés, le jeudy 12 Novembre, à 3 heures de relevée, relativement à la Contribution patriotique.

Le portrait de M. Sûe donné en présent par son auteur M. Voiriot. — M. Voiriot ayant désiré que le portrait qu'il a fait à M. Sûe, le Père, qui, depuis plus de 45 ans, professe l'Anatomie dans cette Académie, fût suspendu parmi les portraits de MM. les Officiers, cette offre a été acceptée avec reconnaissance et une vraie satisfaction.

M. Aujolest-Pagès a fait un Discours, dans lequel il parle des progrès de son École. — M. Aujolest-Pagès, Directeur de l'École académique de Poitiers, a fait un Discours à l'Académie, par lequel il a fait le rapport des progrès de son École. Il y a parlé de la perte de M. Pierre et a loué la Compagnie de lui avoir donné pour successeur un Artiste qui, comme M. Vien, unit à de grands talens la douceur, la franchise, l'amour de la paix et de la bonne confraternité. La Compagnie en a été très satisfaite.

MM. les Professeurs sont invités de ne point amener d'Élèves avec eux pour voir poser pendant leur mois d'exercice. — En terminant la séance, l'Académie a invité MM. les Professeurs à ne plus emmener avec eux un ou deux Élèves pour voir poser dans leurs mois d'exercice, cette faveur particulière étant en contradiction avec la loi, nouvellement établie, qui abolit tout privilège et prédilection.

Vien — Lagrenée — Belle — Brenet —
Pajou — Van Loo — Cafféri — Doyen —
Bachelier — Du Rameau — Gois — J.-J.
Lagrenée — Mouchy — Berruer — Suvée —
Le Comte — Vincent — Boizot — Demachy
— Sûe — Le Chev^r Roslin — Duplessis —
Voiriot — Mosnier — Jollain — B. Du Vi-
vier — Renou.

Copie de la lettre de M. le Comte d'Angiviller, en date du 23 7^{bre} 1789, écrite à M. Vien, relativement au désaveu formel fait par l'Académie dans son assemblée du 12 septembre, d'un imprimé intitulé « Vœu des Artistes. »

Je reçois, Monsieur, un écrit imprimé, intitulé « *Vœu des Artistes.* » Je l'ai lu sans peine. Je n'y ai reconnu, j'aime à vous l'avouer, ni les Artistes ni moi. J'ai passé ma vie avec une partie assés nombreuse de ceux qui cultivent et qui honorent les Arts, avant d'avoir l'honneur de devenir leur Chef. J'espère n'avoir pas mérité de perdre, en cette qualité, l'amitié qu'ils vouloient bien avoir pour moi. J'aurois désiré pouvoir faire pour les Arts plus que je n'ai fait; mais je n'ai point à me reprocher d'avoir, un seul instant, perdu de vüe le désir constant de leur être utile. Aussi cet écrit ne m'a-t-il fait aucune impression.

Je n'en dirai pas autant, Monsieur, de la Déclaration, que j'ai reçue par le même Ordinaire, faite par l'Académie de Peinture. Il est impossible d'être plus touché que je l'ai été à cette lecture. Je ne craindrai pas de vous dire qu'elle a fait couler mes larmes. La sensibilité tient de trop près à l'amour des Beaux-Arts pour vouloir en dissimuler les mouvemens à ceux qui les cultivent et les honorent. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien les offrir de ma part à l'Académie comme un hommage de ma reconnoissance. Je sais à qui je m'adresse, indépendamment de la Place que vous y occupez. J'ai vü plus d'une fois cette douce expression sortir de vos yeux attendris, et je ne pouvois en confier le dépôt qu'à un Père, respecté et chéri de ses nombreux enfans, en attendant que j'aïlle le porter moi-même à l'Académie. Ce témoignage honorable des sentimens qu'Elle veut bien pour moi restera à jamais gravé dans mon cœur, et lui seroit un sûr garant, s'il en étoit besoin, de ceux que je lui ai consacrés pour ma vie.

J'espère que je n'ai rien à vous dire sur la fidélité de

ceux que je vous ai voués, et avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc.

Signé : D'ANGIVILLER.

Certifié conforme à l'original : *Renou*.

M. Vien Direct. — M. Belle Rect. — M. Pajou Prof. — M. Mouchy Prof. en supl. — M. Renou Secrét. pour M. Cochin. — Il a été distribué 25 jettons.

Aujourd'hui, samedi 7 Novembre, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

Par plus mûre délibération, l'assemblée, projetée pour jeudy relativement à la Contribution patriotique, n'aura pas lieu. — En ouvrant la séance, la résolution à prendre sur la Contribution patriotique ayant été reprise, les avis s'étant trouvés partagés, et l'Académie, considérant que plusieurs de ses Membres avoient déjà par zèle fait leur déclaration hors du Corps, et que d'ailleurs Elle ne pouvoit imposer une contrainte à personne sur un acte aussi volontaire, a arrêté que la convocation générale, proposée et même projetée pour jeudy prochain, n'auroit pas lieu et que chacun feroit, à son gré, sa déclaration aux Bureaux ouverts dans son département.

L'Académie achète à M. Renou 200 exemplaires de sa traduction de Dufresnoy. Chaque Officier et Académicien en aura un. Il en sera donné aux Élèves qui ont monté la garde au Sallon. — L'Académie, assemblée en Comité, ayant déterminé d'acheter à M. Renou, Secrétaire, auteur du Poëme de *l'Art de peindre*, 200 exemplaires de son ouvrage, l'assemblée a arrêté qu'il en seroit délivré un à chacun de MM. les Officiers et Académiciens, M. le Directeur ayant aussi proposé d'en donner un à chacun des Élèves qui se sont offerts, et qui ont monté la garde pendant la durée du Sallon, pour leur témoigner sa satisfaction. La Compagnie y a consenti, et le Concierge, chez qui

seront déposés les dits exemplaires, inscrira le nom de toutes les personnes à qui ils seront délivrés.

*Vien — Belle — Pajou — Van Loo —
Cafféri — Brenet — Du Rameau — J.-J.
Lagrenée — Mouchy — Berruer — Julien —
Suvéé — Le Comte — Vincent — Boïgot —
Süe — Demachy — Vernet — Le Chev^r Ros-
lin — Cochin — Voiriot — Jollain — Deva-
lenciennes — Vestier — Sauvage — B. Du
Vivier — Roland De La Porte — Levasseur.*

Copie de la délibération de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture, assemblée en Comité le quinze Octobre mil sept cent quatre vingt neuf.

Prêt de 1,000 livres fait à M. Renou, et augmentation à lui allouée, sur ses honoraires de Secrétaire, de 500 livres annuellement. — L'Académie Royale de Peinture et de Sculpture assemblée en Comité, délibérant sur la demande faite par M. Renou, Secrétaire-Adjoint, d'une somme de mille livres, en forme de prêt momentané, pour l'aider à s'acquitter des frais d'impression de sa traduction en vers françois du Poème de Dufresnoy sur la Peinture, ornée de Remarques utiles à l'instruction des Élèves, Elle a arrêté, pour venir au secours de M. Renou dans des circonstances où les esprits sont distraits sur les Beaux-Arts, et où son ouvrage, tout utile qu'il est, pouroit avoir peu de débit, que ladite somme lui seroit prêtée, et que, pour l'aider à s'acquitter plus promptement, il lui seroit pris, pour le compte de l'Académie, deux cens exemplaires de son ouvrage, formant la somme de quatre cent livres. Elle s'est déterminée d'autant plus volontiers à ce prêt et à cet achat des susdits exemplaires que M. le Directeur Général annonce dans une lettre, dont lecture a été faite, qu'il autorisera avec plaisir M. Pajou, Trésorier, à prêter à

M. *Renou* lesdits fonds et à lui acheter une quantité d'exemplaires pour hâter sa libération, laquelle libération l'Académie consent qu'il fasse annuellement, deux cent livres à deux cent livres, jusqu'à parfait paiement.

L'Académie en outre, prenant en considération les bons services de M. *Renou* depuis quinze ans dans ses fonctions de Secrétaire et le zèle qu'il montre dans cette occasion pour le progrès des Arts, a arrêté que ses honoraires de Secrétaire seront augmentés, à compter du 1^{er} Janvier prochain, de cinq cens livres annuellement, sans qu'aucun autre que M. *Renou*, dans ladite Place de Secrétaire, puisse prétendre à ladite augmentation, laquelle n'est que le témoignage de l'estime et de la considération particulière qu'il a méritée de l'Académie. Ladite augmentation, lui étant personnelle, lui sera payée sa vie durant.

Fait à l'Académie, au Louvre, ce quinze Octobre mil sept cent quatre vingt neuf.

Signé par MM. *Vien, Belle, Brenet, De la Grenée, Van Loo, Pajou, Du Rameau, Julien, Vernet.*

Certifié conforme à l'original, remis entre les mains de M. *Pajou*, Trésorier, ce 12 Novembre 1789.

Signé : *Renou.*

Copie de l'Adresse de remerciemens faite au Roy par les Artistes de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture, logés au Louvre et aux Galleries, à qui Sa Majesté a bien voulu conserver leurs logemens et ateliers.

Sire, — Votre auguste présence vient d'embellir et de combler de joie la Capitale de votre Empire.

Henry IV, que vous aimez à prendre pour modèle et à qui votre Peuple aime à vous comparer, en chérissait le séjour. Il prenoit avec plaisir, ce bon Prince, le titre de *Bourgeois de Paris*. Il avoit destiné les Galleries du Louvre à des logemens pour des Artistes dans tous les genres. Il

espéroit, sans sortir de son Palais, se délasser des fonctions pénibles de la Royauté par la vûe des productions des Arts.

Depuis, ses successeurs, et Votre Majesté Elle-même, persuadés que la route de la Gloire que suivent les Artistes n'est pas celle de la Fortune, instruits aussi qu'ils ont besoin de grands lieux pour de grands travaux, ont daigné leur accorder des ateliers jusque dans le vieux Louvre même.

Il étoit à craindre que la nécessité impérieuse du service de Votre Majesté ne privât vos Peintres et vos Sculpteurs de ces avantages inappréciables pour eux. Ils en auroient gémi sans se plaindre, mais votre prévoyance, toujours paternelle et toujours bienfaisante, n'a point oublié, au milieu des plus grands intérêts, vos abeilles industrieuses ; Elle n'a point voulu qu'on renversât leurs cellules.

Ah ! le Restaurateur de la Nation Française ne pouvoit pas porter la désolation dans le cœur de ses Artistes, qui peut-être sur la France même jettent quelques rayons de gloire.

Pénétrés de cette nouvelle marque de protection et de bonté, ils portent aux pieds de votre Trône les hommages sincères de la plus respectueuse reconnaissance. Ils vont, Sire, animés, enchantés par les regards immédiats de Votre Majesté, comme tous les habitans de cette Capitale, redoubler de vœux, de zèle et d'amour pour votre personne sacrée et pour votre auguste famille.

M. le Comte de St-Priest, Ministre de Paris, a bien voulu, en l'absence de M. le Comte d'Angiviller, se charger de présenter cette Adresse au Roy.

M. *Vien* Direct. — M. *Belle* Rect. — M. *Pajou* Prof. — M. *Mouchy* Prof. en suppl. — M. *Renou* Secrét. pour M. *Cochin*. — Il est resté 11 jettons.

Aujourd'hui, samedi 28 Novembre, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire.

Confirmation des élections de MM. Le Monnier et Monsiau, Peintres d'Histoire. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait lecture d'une lettre écrite à M. *Vien*, Directeur, par M. le Comte d'Angiviller, Directeur Général des Bâtimens, par laquelle il annonce que le Roi a confirmé les élections que l'Académie a faites des S^{rs} *Le Monnier* et *Monsiau* en qualité d'Académiciens. En conséquence, l'Académie a reçu et reçoit Académiciens les S^{rs} *Monnier* et *Monsiau* pour avoir séance en ses assemblées et jouir des privilèges et prérogatives attribués à cette qualité, ce qu'ils ont promis en prêtant serment entre les mains de M. *Vien*, présidant l'assemblée comme Directeur. Les Lettres de provision ont été délivrées aux nouveaux Académiciens, et ils ont pris séance.

Vien — Belle — Pajou — Van Loo — Cafféri — Joubert — Brenet — Bridan — Gois — J.-J. Lagrenée — Julien — Vincent — Suvée — Le Comte — Boizot — Demachy — Le Chev^r Roslin — Van Spaendonck — Roland Delaporte — Klauber — Mouchy — Monsiau — Lemonnier — Voiriot — Duplessis — Renou.

M. *Vien* Direct. — M. *Belle* Rect. — M. *Mouchy* Prof. en titre. — M. *Pajou* Prof. en suppl. — M. *Renou* Secrét. pour M. *Cochin*. — Il a été distribué 28 jettons.

Aujourd'hui, samedi 5 Décembre, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

Mort de M. Vernet, Conseiller, âgé de 77 ans. — En

ouvrant la séance, le Secrétaire a notifié la mort de *M. Claude-Joseph Vernet*, Peintre du Roy, Conseiller de cette Académie et Membre de plusieurs autres, décédé aux Galleries du Louvre le 3 de ce mois, et inhumé le jour d'hier à St-Germain-l'Auxerrois, sa paroisse, dans sa soixante-dix-septième année.

Demande par les Académiciens d'une révision des Statuts. Ils sont invités d'envoyer des Mémoires à cet égard. Les Officiers feront aussi leurs observations, et le tout sera communiqué à M. le Directeur Général pour mettre sous les yeux du Roy. — La Classe de MM. les Académiciens ayant demandé, par une Adresse à l'Assemblée, la révision des Statuts et la réformation des abus, s'il y a lieu, l'Académie, qui dans une précédente séance a suspendu, jusqu'à nouvel examen, l'exécution d'un Statut trop rigoureux, a vu avec plaisir que MM. les Académiciens veuillent bien l'aider dans ce travail important. Elle les a invités, en conséquence, d'apporter des Mémoires motivés sur cet objet et de les remettre dans les mains de M. le Directeur. MM. les Officiers se proposant aussi de travailler sur cette matière feront aussi la remise de leurs observations à M. le Directeur, qui, désirant l'union entre les Artistes dont les sentimens les plus vifs sont de soutenir la gloire de l'École Française, convoquera alors une assemblée générale, où l'on prendra les moyens de concilier les esprits et de faire régner dans la Compagnie une concorde fraternelle. Le tout sera communiqué à M. le Directeur Général pour être mis sous les yeux du Roy.

Remercimens à M. Pajou du buste du Roy, dont il a fait présent à l'Académie. — L'Académie a témoigné sa reconnoissance à M. Pajou du présent qu'il lui a fait du buste du Roy. Ce buste manquoit à la décoration de ses Salles, et Sa Majesté Elle-même, qui est venu les visiter depuis sa résidence à Paris, aura lieu d'être persuadé de l'amour que lui porte, comme tous ses Sujets, son Académie Royale de Peinture et de Sculpture.

*Vien — Belle — Mouchy — Lagrenée —
 J. Bachelier — Pajou — Le C^o de Paroy —
 Van Loo — J.-J. Lagrenée — Gois — Doyen
 — Bridan — Berruer — Suvée — Le Comte
 — Vincent — Boizot — Julien — Demachy
 — Le Chev^e Roslin — Duplessis — Robert —
 Voiriot — Van Spaendonck — Mosnier — De
 Lespinasse — Moreau le j^o — Sauvage —
 Dumont — Roland de la Porte — Levasseur
 — Vestier — Jollain — Beauvarlet — Callet
 — Berthélemy — Monot — Miger — Klauber
 — Le Barbier Lainé — Foucou — Hue —
 Boquet — Renou.*

*M. Vien Direct. — M. Belle Rect. — M. Mouchy Prof. en titre.
 — M. Pajou Prof. en suppl. — M. Renou Secrét. pour M. Co-
 chin. — Il est resté 11 jettons.*

Aujourd'hui 31 Décembre, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire, par convocation générale, pour la relevée du Quartier et la lecture des délibérations prises pendant ce temps.

Avant la séance, MM. les Officiers en exercice, conjointement avec MM. les Recteurs et Adjoint à Recteur, assemblés pour juger les Prix qui sont donnés tous les trois mois sur les figures académiques des Élèves, ont adjugé la première Médaille à *De Noyelle*, Peintre, la 2^e à *Collet*, Peintre, et la 3^e à *Geizen*, aussi Peintre.

Mort de M. Jaurat, Recteur, dans la 92^e année de son âge. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a notifié la mort de *M. Étienne Jaurat*, Recteur et ancien Chancelier de cette Académie, Garde honoraire des Tableaux du Roy, Associé honoraire de l'Académie de Toulouse, décédé le 14 de ce mois à Versailles dans la 92^e année de son âge.

Lettres de compliments au sujet de la nouvelle année. —

Le Secrétaire a fait lecture de plusieurs lettres de félicitations relativement à la nouvelle année :

de M. *Ménageot*, Directeur de l'Académie de France à Rome;

de M. *Vertmuller*, Académicien, maintenant à Bordeaux;
de M. *Bardin*, Agréé, Directeur de l'École d'Orléans,
et de M. *Le Noir*, Agréé, de celle de Bezançon.

Députation de M. de St-Priest faisant pour M. d'Angiviller. — L'Académie a arrêté une Députation, au sujet de la nouvelle année, à M. le Comte de Saint-Priest, Ministre de Paris, qui, en l'absence de M. d'Angiviller, a employé ses bons offices auprès du Roy pour la conservation des logemens et ateliers aux Artistes, au Louvre et aux Galeries.

Lettre écrite à M. le Directeur Général relativement à la nouvelle année. — La Compagnie a aussi arrêté qu'il sera écrit une lettre à M. le Comte d'Angiviller au sujet de la nouvelle année.

Assemblée remise au 9 de Janvier prochain. — L'assemblée prochaine a été remise au samedi 9 de ce mois de Janvier 1790.

Lecture des délibérations. — Lecture des délibérations du Quartier a été faite.

*Vien — Belle — Lagrenée — Mouchy —
Le M^{is} de Turpin — Pajou — Le C^{is} de
Paroy — Van Loo — J. Bachelier — Caffiéri
— Brenet — Bridan — Gois — Berruer —
Julien — Suvée — Le Comte — Vincent —
Boizot — Demachy — Cochin — Le Chev^r
Roslin — Robert — Voiriot — Wille — Van
Spaendonck — Beauvarlet — Le Barbier
l'ainé — Julliar — Callet — Hûe — Berthé-
lemy — De Wailly — Dumont — B. Du
Vivier — Vestier — Klauber — Levasseur —
Houdon — Roland De la Porte — Renou.*

1790.

M. Vien Dir. — M. De La Grenée l'aîné Rect. — M. Bachelier Prof. T. — M. Doyen Prof. S. — M. Renou Secrét. pour M. Cochin. — Il a été distribué 28 jettons.

Aujourd'hui, samedi 9 Janvier, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire, par convocation générale, pour l'ouverture de ses Conférences.

Lettre de M. Falconnet qui annonce que sa paralysie l'empêchera toujours d'exercer le Rectorat. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait lecture d'une lettre de M. Falconnet, qui, étant monté de droit à la Place de Recteur, par la mort de M. Jeaurat, annonce que sa paralysie l'empêchera toujours, à son grand regret, d'exercer les devoirs de cette Place.

Lettres de complimens. — En suite le Secrétaire a fait lecture de plusieurs lettres relativement à la nouvelle année :

de M. Descamps, Académicien, à Rouen;

de Madame Le Brun, Académicienne, actuellement à Rome;

de M. César Van Loo, Académicien, aussi à Rome;

de M. Tierce, Agréé, à Aix;

de MM. de l'Académie de Marseille, de celle de Bordeaux et de l'École Académique de Poitiers.

Lecture des Statuts. Arrêté de nommer aux Places vacantes pour faire monter les Officiers; mais sursis pour nommer les Adjoins jusqu'au 1^{er} de Juillet de cette année.

— Le Secrétaire a fait lecture des Statuts. L'Académie a arrêté qu'Elle nommera aux Places vacantes, seulement pour faire monter ceux de MM. les Officiers [qui y entrent de droit]. Quant aux Places des deux nouveaux Adjointes et du nouveau Conseiller, Elle a remis à y nommer au premier samedi de Juillet de cette année, conformément à l'article 32 des Statuts.

Vien — Lagrenée — Belle — J. Bachelier — Cafféri — Pajou — Le C^o de Paroy — Van Loo — Suvéé — Julien — Doyen — Brenet — Bridan — Gois — J.-J. Lagrenée — Berruer — Mouchy — Le Comte — Boizot — Wille — Demachy — Le Chev^r Roslin — Cochin — Robert — Van Spaendonck — Vestier — Roland De la Porte — B. Du Vifier — Dumont — Voiriot — Hüe — Guérin — Beauvarlet — Renou.

M. Vien Dir. — M. De La Grenée l'ainé Rect. — M. Bachelier Prof. en T. — M. Doyen Prof. S. — M. Renou Secrét. pour M. Cochin. — Il est resté 6 jettons.

Aujourd'huy, samedi 30 Janvier, l'Académie [s'est assemblée], par convocation générale, pour présider à la nomination aux Places vacantes d'Adjointes à Recteur et de Professeurs, ayant remis la nomination aux autres Places au mois de Juillet prochain.

Nomination d'Officiers : M. Falconnet ancien Recteur ; M. Belle Recteur ; M. Pajou et [M.] Vanloo Adjointes à Recteur ; M. Ménageot et [M.] Julien Professeurs. — En ouvrant la séance, M. Falconnet, d'après la lettre qu'il a écrite à la dernière assemblée, étant passé dans la classe de MM. les anciens Recteurs, M. Belle est entré de droit dans la classe de M^{es} les Recteurs. Il prendra le Quartier de M. Jeaurat jusqu'au mois d'Octobre, où se font, entre

les Recteurs et les Professeurs, les mutations de Quartiers et de mois.

M. Pajou et M. Vanloo, Professeurs, ont été nommés, au scrutin, Adjoint Recteurs, et MM. Ménageot et Julien, Adjoint à Professeur, ont été élus Professeurs. Ils prendront les mois, que laissent MM. Pajou et Vanloo, jusqu'à l'époque cy-dessus mentionnée pour les mutations. M. Julien a pris provisoirement le mois de M. Pajou, c'est-à-dire Novembre en titre et Décembre en supplément. Les mois de May et Aoust, où professoit M. Vanloo, et qui appartiennent à [M.] Ménageot, seront exercés par M^{rs} les Adjoint, à tour de rôle.

Esquisse de M. Forty acceptée. — M. Forty, Agréé Peintre d'Histoire, ayant fait apporter l'esquisse du tableau qui lui est ordonné pour sa réception, dont le sujet est Jacob reconnoissant la robe ensanglantée de Joseph, les voix prises à l'ordinaire, ladite esquisse a été agréée.

Nouveau blanc de plomb apporté par M. Bachelier; plusieurs Membres en prennent des paquets pour en faire l'essai. — M. Bachelier a présenté à la Compagnie un nouveau blanc de plomb, qu'il a annoncé de la plus grande beauté. Ayant laissé plusieurs paquets sur le bureau, M. De La Grenée l'aîné, M. Doyen, M. Du Rameau, M. De Lagrenée le jeune, M. Suvéé, M. Vincent, M. Roslin, M. Robert, M. Duplessis, M. Vanspaendonck et M. Renaud en ont pris chacun un paquet, et ces Messieurs sont invités, quant ils en auront fait l'essai, d'en faire leur rapport à l'Académie.

M. Miger présente plusieurs observations faites dans différentes conférences de MM. les Académiciens; elles seront prises en considération. — M. Miger, Graveur, a fait lecture à l'Assemblée du résultat de plusieurs conférences tenues par MM. les Académiciens sur des réformes supposées nécessaires dans les Statuts. M. Miger a remis lesdites observations sur le bureau, et elles seront prises en considération.

Vien — Lagrenée — J. Bachelier — Belle — Le C^{te} de Paroy — Pajou — Van Loo — Cafféri — Doyen — Le M^{re} de Turpin — Brenet — Bridan — Du Rameau — Joubert — Gois — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Berruer — Julien — Suvée — Le Comte — Vincent — Demachy — Le Chev^r Roslin — Cochin — Duplessis — Robert — Voiriot — Wille — De Wailly — David — Roland de la Porte — Monot — Pasquier — Le Vasseur — Beauvarlet — Vestier — Dumont — De Lespinasse — De Launay — Miger.

Comité des Officiers. Réponse aux observations des Académiciens par les Officiers de l'Académie. — Aujourd'hui, 5 Février, MM. les Officiers composant la classe délibérative et administrative de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture, assemblés extraordinairement, après avoir examiné et pesé avec attention l'écrit lu et remis sur le bureau, à la séance du 30 du mois passé, par M. *Miger*, Graveur, de ladite Académie, ont été surpris d'y voir M. *David* s'y qualifier de Président, et M. *Miger* de Secrétaire. La classe de MM. les Académiciens, n'existant point comme un corps séparé dans l'Académie, n'a et ne doit avoir ni Secrétaire ni Président.

Ils ont encore été surpris que MM. *David* et *Miger* se soient dits autorisés par tous les Académiciens à signer en leur nom, sans en administrer la preuve. Cette preuve devoit être une autorisation en bonne forme signée de tous.

Cet écrit semble même attester d'une manière tacite que tous les Académiciens n'ont pas donné à MM. *David* et *Miger* leur procuration, puisque M. le Chevalier de *Lespinasse* a signé ledit écrit pour son compte; mais peut-être cet Académicien est-il le seul qui n'ait pas voulu adhérer

à cette Procuration générale, restée sans doute entre les mains de MM. *David et Miger* ?

MM. les Officiers ont enfin observé que cet écrit présente un contraste frappant avec l'adresse de MM. les Académiciens lue à la séance du 5 Décembre dernier. Ladite adresse est chargée de 23 signatures, et ledit écrit en question n'en offre que trois. Comment ceux de MM. les Académiciens, qui se sont empressés de signer la première adresse, n'ont-ils point eux-mêmes signé la seconde ?

Tout considéré, ne reconnoissant dans cet écrit aucun caractère légal et d'authenticité, et n'y trouvant qu'une répétition des idées de la première Adresse, et une irrésolution à se conformer à la délibération de l'Académie du 5 Décembre dernier, dont MM. les Académiciens eux-mêmes ont témoigné leur satisfaction, le Comité général de MM. les Officiers a jugé qu'il n'y avoit rien à statuer sur cet écrit.

Pour le surplus, MM. les Officiers déclarent s'en tenir à la délibération du 5 Décembre dernier, à laquelle MM. les Académiciens voudront bien se conformer.

En outre, MM. les Officiers, instruits que MM. les Académiciens, avec l'agrément de M. le Directeur, ont tenu, depuis deux mois, six conférences dans les salles de l'Académie, et trouvant ce temps suffisant pour fixer les points capitaux de leur Mémoire, ont arrêté que MM. les Académiciens en feront la rédaction dans leurs maisons particulières, de peur que ces assemblées partielles d'Académiciens et d'Officiers ne fassent croire au public qu'il règne entre les divers Membres de l'Académie une désunion qui n'existe pas.

Vien — Lagrenée — Doyen — Belle — Pajou — Van Loo — J. Bachelier — Caffieri — Brenet — Bridan — Gois — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Berruer — Julien — Suvée — Le Comte — Vincent — Boizot — Demachy — Le Chev^e Roslin — Cochin — Dupless-

sis — Robert — Voiriot — Wille — Van Spaendonck — Renou.

M. *Vien* Dir. — M. *De La Grenée* l'aîné Rect. — M. *Doyen* Prof. en T. — M. *Bachelier* Prof. S. — M. *Renou* Secrét. pour M. *Cochin*.

Aujourd'hui, samedi 6 Février, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

Lecture faite d'une délibération prise par MM. les Officiers le jour d'hier. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait lecture de la délibération faite par MM. les Officiers, le jour d'hier, relativement à un écrit présenté par MM. *David* et *Miger* au nom de MM. les Académiciens.

Vien — Lagrenée — Doyen — Belle — Le C^o de Paroy — Pajou — Vanloo — J. Bachelier — Joubert — Cafféri — Bridan — Gois — Mouchy — Berruer — J.-J. Lagrenée — Vincent — Robert — Boizot — Demachy — Le Chev^r Roslin — Cochin — Le Comte — Duplessis — Wille — Voiriot — Renou.

M. *Vien* Dir. — M. *De La Grenée* l'aîné Rect. — M. *Doyen* Prof. en T. — M. *Bachelier* Prof. S. — M. *Renou* Secrét. pour M. *Cochin*. — Il est resté 7 jettons.

Aujourd'hui, samedi 27 Février, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire.

Plan de pacification présenté par M. Vien, Directeur, adopté. — En ouvrant la séance, M. *Vien*, Directeur, a parlé en ces termes :

« Vous avez été tous témoins des sentimens dont j'ai été pénétré lorsque vous m'avez fait l'honneur de me nommer à la Place que j'occupe. J'ai regardé ce moment comme le plus heureux de ma vie, puisqu'il devoit faire le bonheur d'une partie de mes vieux jours. Il est malheureusement

en partie perdu ce bonheur, puisque je vois la division parmi nous depuis plus de trois mois.

« Je m'étois flaté, MM. les Académiciens, que les séances réitérées que vous avez tenues ici vous mettroient à même de nous faire part de la disposition de vos demandes par un Mémoire signé, comme nous en étions convenus; mais, les choses n'étant pas jusqu'ici comme je l'aurois désiré, voilà, MM., ce que je propose, et j'espère que MM. les Officiers, nos confrères, portés ainsi que moi pour la paix qui doit régner parmi des Artistes faits pour s'aimer et s'estimer, ne désapprouveront pas.

« Depuis longtemps l'Académie n'a cessé de demander des Mémoires à MM. les Académiciens. Ils n'en ont envoyé aucun; ils paroissent même tenir constamment à ce qu'il soit nommé des Commissaires de part et d'autre, ce qui n'est pas l'intention de l'Académie, parce qu'Elle croit que c'est à ceux qui se plaignent de s'expliquer.

« Cependant, pour hâter le moment de la paix que nous désirons tous, voici mon moyen, à moi; je vous le propose; il pourroit concilier les idées des Officiers et des Académiciens. Je propose donc qu'à la prochaine assemblée, qui seroit convoquée généralement, on nommât des Commissaires en nombre égal, de part et d'autre, dans les deux Classes; mais, avant de procéder à cette nomination, pour que tout soit fait légalement, mais sans tirer à conséquence pour les Statuts, qui ont toujours leur vigueur tant qu'ils ne sont pas remplacés par d'autres, je demande que l'on tire au scrutin pour savoir quel est le vœu général du Corps. Il sera distribué aux Officiers et Académiciens des fèves noires et blanches; les blanches seront pour de simples amendemens, et les noires pour de plus grands changements.

« Le vœu général une fois connu, MM. les Académiciens nommeront leurs Commissaires, et MM. les Officiers les leurs.

« Comme MM. les Commissaires, qui ne sont que des

mandataires, ont besoin de mandats pour exercer leurs fonctions, alors on arrêteroit sur le champ que ceux de MM. les Officiers et ceux de MM. les Académiciens qui ont des demandes à faire, seroient invités d'envoyer leurs Mémoires ou cahiers à l'un des Commissaires de leurs Classes, ou au Directeur, et de les envoyer cachetés, s'ils le veulent, pour n'être ouverts qu'au Comité des Commissaires, et de les envoyer dans le courant de Mars.

« Afin de ne pas multiplier les séances Académiques, qui, d'après les lois, ne doivent avoir lieu que les premiers et derniers samedis du mois, MM. les Commissaires voudront bien s'assembler chez moi. Je serai présent à leur Comité comme Directeur de l'Académie, et M. *Renou* comme Secrétaire exerçant. Le Directeur et le Secrétaire, faisant les fonctions qui appartiennent à tout le Corps en général, doivent être passifs dans cette circonstance.

« Je serai conciliateur, si l'on veut, et M. *Renou* écrira sous la dictée des Commissaires. »

L'Académie, qui a toujours fait des vœux pour la paix, a approuvé le plan de pacification de M. *Vien* dans tout son contenu. En conséquence, Elle a ordonné qu'il seroit inscrit en entier sur les Registres, et que, samedi prochain, l'Académie sera convoquée généralement.

Lettre de M. Ménageot, Directeur de l'Académie de France à Rome, portant plainte sur les calomnies qui se répandent sur lui dans les papiers publics. Il demande sa justification dans le « Journal de Paris; » cela est ordonné et exécuté. — Le Secrétaire a fait lecture d'une lettre de M. *Ménageot*, Directeur de l'Académie de France à Rome, par laquelle il fait le désaveu formel de ce qu'on lui attribue dans des papiers qui circulent à Paris, et notamment dans la *Chronique*, relativement à une prétendue exposition des ouvrages des Pensionnaires du Roy à Rome. L'Académie, desirant contribuer à hâter la justification d'un confrère qu'Elle estime, a chargé le Secrétaire de prier, de la part de la Compagnie, MM. du *Journal de*

Paris d'y insérer la lettre de M. *Ménageot* le plus tôt possible.

Esquisses des Élèves pour les Prix; différens sujets à la Peinture et à la Sculpture. — L'Académie a arrêté en outre que les Élèves Peintres et Sculpteurs feront leurs esquisses pour être admis aux épreuves, d'après la délibération de l'année passée, à la même époque. M. le Professeur voudra bien donner deux sujets, l'un pour la Peinture, l'autre pour la Sculpture. Lesdites esquisses seront jugées à la prochaine assemblée.

Dé livré à M. David extrait du plan de pacification. — M. *David* ayant demandé, au nom de MM. les Académiciens, un extrait du Registre où est écrit le discours et le plan de M. *Vien*, ledit extrait a été délivré à M. *David* sur le champ.

Vien — Lagrenée — Doyen — Belle — Pajou — Van Loo — J. Bachelier — Bridan — Gois — Mouchy — Berruer — Le Comte — Vincent — J.-J. Lagrenée — Boixot — Van Spaendonck — Cochin — Duplessis — Le Chev^r Roslin — Robert — Demachy — Le Barbier l'aîné — Wille — Miger — Suvée — Jean Cornelle Van Spaendonck — Mosnier — Voiriot — Labille-Guiard — Roland De la Porte — De Valenciennes — Regnault — Dumont — Renbu.

M. *Vien* Dir. — M. *De la Grenée* l'aîné Rect. — M. *Berruer* Prof. en T. — M. *Bridan* Prof. S. — M. *Renou* Secrétaire pour M. *Cochin*. — Distribué 27 jettons.

Aujourd'hui, samedi 6 Mars, l'Académie s'est assemblée, par convocation générale, pour nommer, conformément à la dernière délibération, des Commissaires dans les Officiers et les Académiciens pour la révision demandée des Statuts.

Confirmation des Officiers du 30 Janvier dernier. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait lecture d'une lettre de Versailles, en date de ce jour, écrite à M. Vien, Directeur, par M. le Comte d'Angiviller, Directeur général, par laquelle il annonce que Sa Majesté a confirmé les nouvelles promotions que l'Académie a faites, savoir : celle de M. Belle à la Place de Recteur, de MM. Pajou et Vanloo à celles d'Adjoint à Recteur, et de MM. Ménageot et Julien à celles de Professeur.

Députation des Agréés, M. Robin portant la parole. Il ne veut point déposer son discours sur le Bureau, à cause des ratures ; il promet de l'envoyer à M. le Directeur. Les seuls Académiciens, d'après l'invitation des Officiers, vont aux voix pour savoir si les Agréés nommeront des Commissaires pour la rédaction des nouveaux Statuts. — 32 repoussent la demande contre 10. — Ensuite MM. les Agréés, s'étant présentés en députation au nombre de cinq, sans en avoir prévenu l'Académie, ont été reçus et se sont assis hors de rang. M. Robin a porté la parole pour eux, mais M. Robin n'a point laissé son discours sur le Bureau, prétextant que son manuscrit étoit trop raturé, et a promis de l'envoyer à M. le Directeur. En conséquence, il n'a rien été statué sur l'objet qui les avoit déterminés à se présenter ; mais, d'après la prétention énoncée dans le discours des Agréés de nommer des Commissaires dans leur Classe, plusieurs Académiciens desiroient que l'on différât la nomination des Commissaires des Officiers et des Académiciens, fixée pour aujourd'hui et indiquée par les lettres de convocation ; mais, comme le doute ne s'étoit élevé que dans la classe des Académiciens, ces Messieurs ont été au scrutin. Il y a eu 32 voix pour nommer des Commissaires sur le champ, comme il étoit convenu, et 10 pour différer.

Six Commissaires nommés tant dans les Officiers que dans les Académiciens. Les Commissaires nommés sont,
 = Officiers : MM. Pajou, Duc de Chabot, Bachelier, Ber-

ruer, Vincent, Cochin; = Académiciens : MM. Le Barbier, Miger, Houdon, Jollain, David, Berthelley. — Avant de nommer les Commissaires, on a relu la précédente délibération, qui a été consentie de nouveau par toute l'assemblée. On a arrêté, à l'unanimité, de choisir six Commissaires de chaque côté. Les Officiers ont fait les premiers leur élection. D'après le scrutin, ouvert et examiné par un scrutateur des deux parts, il en est résulté que M. *Pajou*, Adjoint Recteur, et M. le Duc de Chabot, Amateur; MM. *Bachelier* et *Berruer*, Professeurs; M. *Vincent*, Adjoint Professeur, et M. *Cochin*, Conseiller Secrétaire, ont été nommés Commissaires pour MM. les Officiers. Ensuite, le scrutin ouvert et examiné par les mêmes scrutateurs pour MM. les Académiciens, il en est résulté que MM. *Le Barbier, Miger, Houdon, Jollain, David* et *Berthelley* ont été élus Commissaires pour MM. les Académiciens.

Après ces élections, on a confirmé de nouveau la délibération précédente, qui invite ceux de MM. les Officiers et Académiciens qui ont des observations à faire de l'envoyer signées, dans le Comité de Mars, à M. le Directeur, ou à l'un des Commissaires de leur Classe.

On nommera à la prochaine assemblée, s'il en est besoin, des suppléans aux Commissaires. — On décidera à la prochaine assemblée s'il est nécessaire ou non de nommer des suppléans aux Commissaires sus-nommés.

Élèves admis aux essais pour concourir au[x] Prix. — En terminant la séance, l'Académie, après l'examen des esquisses des Élèves pour être admis aux essais de la figure peinte et modelée, a admis : Dans la Peinture, les nommés *Gérard, Thévenin, Boucher, Pajou, Réatu, Thomassin, Ansiou, Motet l'aîné, De Bret, Jourdain, Tardieu* et *Le Brun*, et, dans la Sculpture, les nommés *Gois, Bridan, Péquignot, Millehomme, Pioche, Lestrade, Motet, Callamard* et *Le Mot*. La première classe pour les essais commencera lundy, 15 de ce mois, jusqu'au mercredi 17

inclusivement, et la seconde classe le jeudi 18 jusqu'au samedi 20 inclusivement, et seront jugées le samedi 27.

Vien — Lagrenée — Berruer — Belle — Pajou — Van Loo — J. Bachelier — Doyen — Brenet — Bridan — Gois — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Le Comte — Suvée — Vincent — Boixot — Cochin — Duplessis — Demachy — Le Chev^r Roslin — Robert — Voiriot — Wille — Van Spaendonck — Guérin — Sauvage — De Wailly — Beauwarlet — Tardieu — Hüet — Perrin — Roland De la Porte — Peyron — Dejoux — Foucou — Klauber — Boquet — Corneille Van Spaendonck — De Lavallée Poussin — Labille, f^{ms} Gutard — Jollain — Regnault — De Valenciennes — Monsiau — Berthélemy — Le Barbier l'aîné — Mosnier — Bilcocq — Miger — Moreau le jeune — Renou.

M. Vien Dir. — M. De La Grenée l'aîné Rect. — M. Berruer P. T. — M. Bridan P. S. — M. Renou Secrét. pour M. Cochin.
— Il est resté 8 jettons.

Aujourd'hui, samedi 27 mars, l'Académie s'est assemblée par convocation générale pour la relevée du Quartier et la lecture des délibérations prises pendant ce temps.

Élèves reçus pour les Prix. — En Peinture : Thévenin, Pajou, Thomassin, Gérard, Réatu, Bouchet, Tardieu, Ansiaux. — En Sculpture : Bridan, Callamard, Pioche, Gois, Motet j^e, Millehomme, Le Mot, Péquinot. — En ouvrant la séance, l'Académie, après avoir vû les académies peintes et modelées par les Élèves, jointes aux esquisses qu'ils avoient faites pour obtenir de concourir aux Grands Prix, a admis, dans la Peinture, les nommés Thévenin, Pajou, Thomassin, Gérard, Réatu, Bouchet,

Tardieu et Anstaux, et, dans la Sculpture, les nommés *Bridan, Callamard, Pioche, Gois, Motet le jr, Millehomme, Le Mot et Péquinoi*.

Mémoire des Agrés à l'effet d'être partie intégrante. Mémoire de M. Vien qui combat cette opinion. Les Académiciens demandent à aller aux voix sur la prétention des Agrés; 23 désapprouvent leur prétention contre 6. — Ensuite M. le Directeur a présenté à l'Académie un Mémoire qui lui a été envoyé par MM. les Agrés, dans lequel ils établissent la prétention d'être partie intégrante du Corps, et, comme tels, de travailler à tout ce qui intéresse son régime. M. *Vien* a donné ensuite à lire à M. le Secrétaire des observations à ce sujet, où il y a cité l'article 15 des Statuts, qui dit expressément : « Nul ne sera censé du corps de l'Académie qu'il n'ait sa Lettre de Provision, laquelle ne lui sera délivrée qu'après qu'il aura donné son tableau, ou ouvrage de sculpture, pour demeurer à l'Académie ». Il a fait aussi d'autres citations des Statuts qui ajoutent de nouvelles preuves à la négative; mais, comme MM. les Agrés disoient expressément, dans leur Mémoire, que « les Académiciens les ont reconnus comme Membres et faisant partie intégrante de l'Académie », MM. les Académiciens, présents à l'assemblée généralement convoquée, ont demandé d'aller aux voix sur cette question ainsi posée : « MM. les Académiciens désapprouvent-ils la démarche et les prétentions des Agrés? » La fève blanche sera pour l'approbation et la fève noire pour la désapprobation. Le scrutin ouvert par MM. *Guérin* et *Renaud*, scrutateurs, MM. les Académiciens étant au nombre de 29. Deux d'entre eux n'ayant pas voulu voter, 23 voix ont été pour la désapprobation et 6 pour l'approbation.

M. David, ayant protesté contre la dernière nomination des Commissaires, est remplacé par M. *Valenciennes*; M. *Renault* est nommé Suppléant. — Ensuite M. *David*, absent, ayant protesté, comme il sera prouvé plus bas,

contre la nomination dernière des Commissaires, et s'étant conséquemment récusé de lui-même, MM. les Académiciens ont été au scrutin pour le remplacer, et M. *De Valenciennes* ayant réuni le plus grand nombre de voix a été élu Commissaire, et M. *Renaud*, qui en a eu le plus après lui, a été nommé Supléant.

Les Commissaires liront les cahiers pour en former des observations qui seront présentées à une assemblée générale.

— Plusieurs de MM. les Commissaires ayant demandé quel seroit le mode de leurs fonctions, il a été convenu qu'ils seront chargés de lire tous les cahiers, d'en extraire la substance et d'en former des observations, qui seront discutées entre eux, pour être ensuite présentées dans une assemblée générale.

Protestations signifiées par huissier par cinq Académiciens et huit Agréés. — Il a été lu une protestation signifiée par huissier à l'Académie, en la personne de M. *Vien*, de la part de quelques Académiciens et Agréés, contre la nomination des Commissaires, signée par cinq Académiciens, M. *David*, M. *Restout*, M. *Monnot*, M. *Pasquier* et M. *Girout*, et par huit Agréés, savoir MM. *Robin*, *Henriquez*, *Beauvallet*, *Bouillard*, *Echard*, *De Marne*, *De Bucourt* et *Julien*, P.

Extrait de la délibération donnée aux Agréés, en ce qui les concerne. — L'Académie a arrêté que le Secrétaire délivrera un extrait de la délibération à MM. les Agréés réclamans en ce qui concerne la lecture de leur mémoire, qui a été faite, et le résultat.

Comité pour donner le sujet des Prix. Il sera tiré de l'Ancien Testament. — Il a encore été statué que le Comité pour donner le sujet des Prix pour le Concours des Élèves Peintres se tiendra jedy prochain, premier Avril, à sept heures du matin, et qu'il sera composé de MM. les Officiers en exercice, de M. le Directeur, de MM. les Recteurs et Adjoints à Recteur, et dans les Professeurs, à tour de rôle, M. *Bachelier*, dans les Adjoints M. *Vincent*, dans les

Conseillers M. Duplessis et MM. les Secrétaires. Le sujet sera tiré de l'Ancien Testament.

Le jugement des places mis au lendemain. Assemblée remise au 10 Avril, à cause des Fêtes de Pâques. — Les places seront jugées lundy matin, entre dix et onze heures. L'assemblée prochaine est remise au samedi 10 Avril, à cause des Fêtes de Pâques.

Vien — Lagrenée — Belle — Berruer —
 Pajou — Van Loo — Joubert — Doyen —
 Bridan — Le Comte — Gois — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Miger — Vestier — Dumont — De Valenciennes — Stouf — Klauber — Labille, *f^{me}* Guiard — Vincent — Guérin — Sauvage — Robert — Le Chev^r Roslin — Mosnier — Le Barbier l'aîné — Boizot — De Wailly — Wille — Foucou — Bilcoq — Perrin — Regnault — Boquet — Peyron — Moreau le *j^{ne}* — Voiriot — Berthélemy — Demachy — Duplessis — Dejoux — Renou.

M. Vien Dir. — M. Allegrain Rect. — M. Gois Prof. T. — M. Brenet Prof. S. — M. Renou Secrétaire pour M. Cochin. — Il a été distribué 26 jettons.

Aujourd'huy, samedi 10 Avril, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

Médailles du Quartier de Janvier : Pioche, S., 1^{re}; Lagrenée, P., 2^e; Platel, P., 3^e. — Avant la séance, MM. les Officiers en exercice du Quartier précédent, assemblés pour juger les Prix qui sont accordés tous les trois mois sur les figures dessinées et modelées d'après nature, ont accordé

la première Médaille à Pioche, S.,

la 2^e à Lagrenée, P.,

et la 3^e à Platel, P.

Demande des Élèves pour avoir dans leurs loges des Modèles de femme, refusée; mais permission d'en prendre des études, de proportion différente de leurs tableaux ou bas-reliefs. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait lecture d'un Mémoire adressé à l'Académie par les Élèves concourants au Prix de Peinture, à l'effet qu'il leur soit permis de faire entrer des Modèles de femmes dans leurs loges. Après cette lecture, l'Académie a pensé que la même raison de décence, qui a déterminé le Roi à ne point permettre que l'on posât des femmes nues dans les Écoles, est la même qui les a toujours fait défendre dans les loges particulières des Élèves. Au surplus, pour favoriser autant qu'il est en Elle ses Élèves dans leurs travaux, l'Académie, qui a toujours permis les études du nud à l'extérieur pour les femmes, leur permet de plus d'en apporter de peintes d'après nature, à la charge de montrer ces études du nud au Professeur et de les prendre d'une proportion différente de celle des figures de leur tableau.

Des Mémoires de quelques Membres renvoyés aux Commissaires; silence absolu jusqu'à leur Rapport. — Ensuite il a été lu une adresse de quelques-uns de MM. les Académiciens et Agréés réclamans; mais l'Académie, ayant nommé des Commissaires, a renvoyé toute discussion et Mémoires relatifs aux Statuts à leur Comité et a arrêté qu'il ne sera élevé aucune motion à cet égard, d'aucune part, sur cet objet, qu'au moment que MM. les Commissaires rapporteront leur travail à l'assemblée générale. Il a été aussi lu un Mémoire de M. Doyen à ce sujet; il a été renvoyé au même Comité.

Repentir de M. De Marne de sa réclamation contre l'Académie. MM. De Seine et Boisshot, Agréés, ne croient pas avoir de droits aux affaires de la Compagnie. — Le Secrétaire a aussi lu trois lettres de trois de MM. les Agréés. De M. De Marne, qui a témoigné son regret de s'être laissé aller à réclamer contre les délibérations de l'Académie, et de MM. De Seine et Boisshot, qui assurent

ne croire pas avoir de droit à se mêler des affaires de l'Académie.

Choix des Écorchés de M. Houdon. — L'Académie, ayant été aux voix, sollicitée par M. Houdon de choisir l'un des deux Écorchés qu'il a exposés dans ses salles, Elle a préféré le premier fait au second, à l'unanimité des voix.

Première séance des Commissaires arrêtée à mardy prochain chez M. le Directeur. — Il a été arrêté que la première séance de MM. les Commissaires se tiendra mardy prochain, chez M. Vien, à cinq heures du soir.

Vien — Lagrenée — Gois — Belle — Van Loo — Le Duc de Chabot — Brenet — Doyen — Bridan — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Berruer — Suvée — Le Comte — Boizot — Demachy — Duplessis — Stouf — Miger — Foucou — Voiriot — Wille — Le Barbier l'ainé — Perrin — De Wailly — Renou.

M. Vien Dir. — M. Allegrain Rect. — M. Gois Prof. T. — M. Bridan Prof. S. — M. Renou Secrét. pour M. Cochin. — Il est resté 11 jettons.

Aujourd'hui, samedi 24 Avril, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire.

Mort de M. Juliard, âgé de 75 ans. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a notifié la mort de M. Nicolas-Jacques Juliard, Peintre de cette Académie, décédé en l'Hôtel Royal des Gobelins, le 19 de ce mois, environ dans la 75^e année de son âge.

Députation à M. Cochin malade. — L'Académie, informée que M. Cochin, Conseiller et Secrétaire perpétuel, étoit malade, a prié MM. De Lagrenée l'ainé et Roslin de l'aller visiter de sa part.

M. Roslin remplace M. Cochin comme Commissaire. — Ensuite on a nommé, par la voie du scrutin, M. Roslin,

Conseiller, pour suppléer M. *Cockin* en sa qualité de Commissaire pour la révision des Statuts.

Cours d'Anatomie au 6 May. — M. *Süe*, Professeur d'Anatomie, a annoncé que son cours commenceroit le 6 de May. En conséquence cette annonce sera faite et affichée dans les Écoles.

Commissaires nommés pour la reddition des comptes de l'an 1789. — L'Académie a arrêté que M. le Directeur, MM. les Recteurs et Adjoint à Recteur, Professeurs en exercice, et, à tour de rôle, dans les Professeurs, M. *Bachelier*; dans les Adjoint-Professeurs, M. *Boizot*; dans les Conseillers, M. *Roslin*; les Secrétaires, et, dans les Académiciens, M. *Miger*, s'assembleront à neuf heures du matin, samedi prochain, premier May, pour recevoir la reddition des comptes de M. *Pajou* comme Trésorier pour l'année 1789.

M. Suvée nommé pour suppléer M. Ménageot. — M. *Ménageot* étant absent, l'Académie a nommé, à tour de rôle, M. *Suvée*, Adjoint, pour le suppléer dans son Professorat en titre.

Vien — Allegrain — Gois — Belle — Pajou
 — Lagrenée — Van Loo — Doyen — Cas-
 féri — Brenet — Bridan — J.-J. Lagrenée
 — Le Chev^r Roslin — Mouchy — B erruer —
 Suvée — Le Comte — Boizot — Demachy —
 Süe — Duplessis — Süe (le fils) — Roland De
 la Porte — De Valenciennes — Voiriot —
 Wille — Klauber — Foucou — Sauvage —
 Dumont — Hüet — Berthélemy — Miger —
 Renou.

M. Vien Dir. — M. Allegrain Rect. — M. Suvée Prof. en titre
 pour M. Ménageot. — M. De La Grenée jeune Prof. S. —
 M. Renou Secrét.

Aujourd'hui, samedi 1^{er} May, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

Mort. Charles-Nicolas Cochin, Secrétaires perpétuel, âgé de 76 ans. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a notifié la mort de *Charles-Nicolas Cochin*, Chevalier de l'Ordre du Roy, Dessinateur, Graveur, Conseiller et Secrétaire perpétuel de cette Académie, Garde des dessins du Cabinet du Roy, Membre de l'Académie Royale des Sciences, Belles-lettres et Arts de Rouen, et Censeur Royal, décédé aux Galleries du Louvre le 29 avril dernier, dans la 76^e année de son âge.

M. Barbier demande à faire graver son morceau de réception; accordé. — M. Barbier a demandé à l'Académie la permission de faire graver son morceau de réception; l'Académie lui a accordé sa demande, à la charge par lui d'en donner sa reconnaissance à M. Pajou, Trésorier.

Réception et approbation du compte de l'année 1789. La capitation ne sera plus payée à l'Académie. — Ensuite le Secrétaire a rapporté que MM. le Directeur, Recteurs, Adjoint Recteurs et les Commissaires, nommés à la dernière assemblée, ont procédé à l'examen de la reddition des comptes de M. Pajou, en la qualité de Trésorier, pour l'exercice de l'année 1789; sur le rapport qui en a été fait, l'Académie a approuvé l'arrêté dudit compte.

M. le Secrétaire a aussi rapporté que MM. les Commissaires, en vertu du Décret de l'assemblée nationale, n'ont point établi le rôle particulier de la capitation des Membres de l'Académie, ce rôle ne pouvant pas avoir lieu désormais.

Plus de supplément au livret du Sallon à cause des frais d'impression; noms des auteurs mis au bas des ouvrages en cas de retard à envoter sa note. — Que MM. les Commissaires ont aussi arrêté, vu les dépenses d'impression, qu'il n'y aura plus de Supplément au livret du Sallon, et que ceux de MM. les Artistes qui aporteroient des morceaux dont ils n'auroient pas envoyé précédemment l'annonce au rédacteur du livret, seroient obligés de mettre leurs noms, la note et l'explication au bas desdits ouvrages.

Vien — Suvée. — Lagrenée — Belle. —

*Pajou — Van Loo — Cafféri — Brenet —
Bridan — Gois — J.-J. Lagrenée — Mouchy
— Berruer — Le Comte — Vincent — Boïgot
— Demachy — Le Chev^e Roslin — Voiriot
— Duplessis — Robert — Miger — Wille —
Roland de la Porte — De Launay — Vestier
— Renou.*

M. Vien Dir. — M. Allegrain Rect. — M. Suvée Prof. en T.
pour M. Ménageot. — M. De la Grenée jeune Prof. S. —
M. Renou Secrét. — Il est resté 12 jettons.

Aujourd'hui, samedi 29 May, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire.

Commissaires nommés pour l'examen des ouvrages des Pensionnaires de Rome. — En ouvrant la séance, les Élèves Pensionnaires de Rome ayant envoyé de leurs ouvrages à l'Académie, l'Académie a nommé pour Commissaires, avec M. le Directeur et MM. les Recteurs et Recteurs Adjoints, qui sont de tous les Comités, MM. les Professeurs en exercice, et, à tour de rôle, dans les Professeurs, M. Doyen; dans les Adjoints, M. Suvée; dans les Conseillers, M. Roslin et le Secrétaire, qui s'assembleront, samedi prochain, à l'Académie, à onze heures du matin.

Le travail des Commissaires sera lu à la prochaine assemblée. — Le Secrétaire a annoncé, de la part de MM. les Commissaires pour la révision des Statuts, qu'ils espéroient soumettre leur travail à l'assemblée qui sera convoquée généralement samedi prochain.

Ne s'étant pas présenté d'autres affaires, la séance a été levée.

M. Voiriot demande le portrait de M. Natoire; accordé.
— La séance levée, M. Voiriot, Conseiller, a demandé qu'il lui fût remis le portrait de M. Natoire à l'effet d'en faire une copie. Cette demande lui a été accordée.

Vien — Allegrain — Suvée — Lagrenée —

Pajou — Van Loo — J. Bachelier — Caffieri — Brenet — Bridan — Gois — J.-J. Lagrènee — Mouchy — Berruer — Le Comte — Vincent — Boizot — Demachy — Le Chev Roslin — Duplessis — Voiriot — Wille — Perrin — Klauber — B. Duvivier — Le Barbier l'ainé — Jeaurat de Bertry — Renou.

Aujourd'hui, samedi 5 Juin, l'Académie s'est assemblée, par convocation générale, pour la lecture du travail de MM. les Commissaires nommés pour la révision des Statuts.

Lecture du Rapport des Commissaires sur les ouvrages des Pensionnaires à Rome. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait lecture du rapport des Commissaires pour l'examen des ouvrages des Élèves Pensionnaires du Roy à Rome. Ce rapport sera inscrit sur le Registre¹.

Comité pour le sujet du Prix de Sculpture. — L'Académie a nommé pour Commissaires, pour donner le sujet des Prix aux Sculpteurs, les Officiers en exercice, M. le Directeur, les Recteurs, les Recteurs Adjoints, et, dans les Professeurs, à tour de rôle, M. Doyen; dans les Adjoints, M. Boizot; dans les Conseillers, M. Robert et le Secrétaire. Ce Comité aura lieu le 16 de ce mois, à sept heures précises du matin, à l'Académie.

M. Barbier, l'un des Commissaires pour les Statuts, fait un discours. Lecture d'un nouveau plan des Statuts en 89 articles. Seconde lecture sera faite jedy 17, et les articles soumis à la discussion. — Ensuite, après un discours préliminaire, prononcé par M. Le Barbier, l'un des Commissaires Académiciens, et après l'acceptation par l'Académie du mode de discussion, le travail des Commissaires nommés pour la révision des Statuts a été lu par le

1. Voir plus loin le rapport à la suite du Procès-verbal du 6 juillet 1791.

Secrétaire. Ce plan des Statuts et Réglemens renferme 89 articles; il a été arrêté qu'il en sera fait une seconde lecture le jedy 17, dans une assemblée convoquée *ad hoc*, où les articles seront soumis à la discussion.

Démonstrations anatomiques, sur le Modèle vivant, le 7 de ce mois. — Le Professeur d'Anatomie fera lundy prochain, 7 de ce mois, à midy, des démonstrations sur le Modèle vivant, dans les Écoles.

Témoignage de satisfaction donné à ceux qui ont fait le travail du nouveau plan des Statuts. — En terminant la séance, l'Académie a voté des remerciemens pour la peine que se sont donnée MM. les Commissaires dans leur rédaction, et de l'esprit de conciliation qu'ils y ont apporté, et l'Académie leur a témoigné sa satisfaction.

Vien — Allegrain — Cafféri — Lagrenée
 — Van Loo — Le Duc de Chabot — Belle —
 J. Bachelier — Doyen — Brenet — Bridan
 — Gois — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Ber-
 ruer — Suvéé — Vincent — Boizot — Dema-
 chy — Le Chev^r Roslin — Duplessis — Voi-
 riot — Wille — Van Spaendonck — Vestier —
 Perrin — Miger — Barthélemy — Dumont
 — Foucou — Le Barbier l'ainé — Jollain —
 B. Du Vivier — Mosnier — Guérin — Renou.

M. Vien Dir. — M. Allegrain Rect. — M. Cafféri Prof. T. —
 M. Berruer Prof. S. — M. Renou Secrét.

Aujourd'huy, jedy 17 Juin, l'Académie s'est assemblée extraordinairement pour la seconde lecture du travail des Commissaires, relativement à la révision des Statuts.

Seconde lecture du nouveau plan des Statuts. Les trois premiers articles adoptés. — La seconde lecture des Statuts a été faite et les trois premiers articles ont été adoptés par l'assemblée, après la discussion, et à la majorité absolue des suffrages.

Pour la continuation de la lecture, séance fixée à mardi prochain. — La séance pour la continuation de la lecture aura lieu mardi prochain, et la convocation sera générale.

Lettre de M. d'Angiviller pour permettre les assemblées extraordinaires. — Il a été lu une lettre de M. le Comte d'Angiviller, qui approuve les assemblées à ce sujet.

Vien — Cafféri — Lagrenée — Belle — Van Loo — Le Duc de Chabot — Doyen — Brenet — Bridan — Gois — J. J. Lagrenée — Mouchy — Berruer — Boizot — Suvée — Le Comte — Vincent — Demachy — Le Chev Roslin — Robert — Voiriot — Wille — Van Spaendonck — Vestier — Dumont — Legillon — Jollain — Foucou — De Joux — De Valenciennes — De Lavallée-Poussin — Duplessis — Corneille Van Spaendonck — Jeaurat de Bertry — B. Du Vivier — Huet — Renou.

M. Vien Dir. — M. Allegrain Rect. — M. Cafféri Prof. T. —
M. Renou Prof. S. — M. Renou Secrét.

Aujourd'hui, mardi 22 Juin, l'Académie s'est assemblée extraordinairement pour la continuation de la discussion du plan des nouveaux Statuts.

M. Giroust s'assied parmi les Adjointes Professeurs, prétendant qu'il n'y avoit plus de rang dans ce cas là; la question mise aux voix, on arrête que l'on suivra l'ancien usage. — Avant la séance, M. Giroust, Académicien, s'étant assis dans la place des Professeurs Adjointes, a prétendu qu'il pouvoit, en vertu de l'assemblée extraordinaire, se placer indifféremment partout. On a posé la question, savoir : « Si MM. les Académiciens, dans toutes les assemblées extraordinaires, convoquées pour le même objet, pouvoient se placer indistinctement parmi les Officiers. » On a voté aux voix, et la grande majorité a été que MM. les

Académiciens s'assieront, comme d'usage, dans le second cercle.

Les billets d'invitation ne portant pas l'objet de la délibération, on a suspendu toute discussion et l'on mettra l'objet sur les dits billets. — Ayant considéré que les billets d'invitation d'aujourd'hui et ceux de la dernière assemblée n'indiquoient pas positivement l'objet de l'assemblée et de ses délibérations, on a suspendu toute discussion sur les Statuts, et l'on a arrêté qu'il seroit mis sur les billets d'invitation pour samedi : « On délibérera si l'on ouvrira ou si l'on continuera la discussion des articles du nouveau plan des Statuts. »

Vien — Belle — Van Loo — Doyen —
 Bridan — Gois — J.-J. Lagrenée — Mouchy
 — Berruer — Suvée — Le Comte — Vincent
 — Boizot — Demachy — Robert — Voiriot
 — Van Spaendonck — Wille — Perrin —
 Guérin — Moreau le j^{ne} — Duplessis — Hùe
 — Jaurat de Bertry — Sauvage — Klauber
 — Vestier — Corneille Van Spaendonck —
 Boquet — Renou.

M. Vien Dir. — M. Allegrain Rect. — M. Cafféri Prof. T. —
 M. Berruer Prof. S. — M. Renou Secrétaire. — Il est resté
 8 jettons.

Aujourd'hui, samedi 26 Juin, l'Académie s'est assemblée, par convocation générale, pour la relevée du Quartier et pour la lecture des délibérations prises pendant ce tems.

Médailles : Hayette, S., 2^e; Légier, P., 3^e. — Avant la séance, ce jourd'hui, à onze heures du matin, MM. les Officiers en exercice, assemblés dans les salles de l'Académie pour juger les Prix qui sont accordés tous les trois

mois sur les figures dessinées et modelées d'après nature, ont accordé

une seconde Médaille au nommé *Hayette*, S.,
et au nommé *Légier*, P., une troisième.

Jugement de Salomon sujet de la Sculpture. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a informé la Compagnie que le Comité pour donner le sujet des Prix pour les Sculpteurs concurrents leur avoit donné celui du Jugement de Salomon.

Le prix de M. De La Tour gagné sans partage exclura des Concours suivans celui qui l'a remporté. — On a été aux voix pour savoir si l'Élève qui a une fois gagné sans partage le Prix de la demi-figure peinte, fondé par M. De La Tour, pourra concourir une seconde fois, et il a été décidé, à la pluralité des suffrages, qu'il ne concourra plus.

La discussion recommencée. — Il a été mis en délibération si l'on ouvrira ou si l'on continuera la discussion des articles du nouveau plan des Statuts; il a été statué que l'on ouvrira la discussion.

Assesseurs donnés au Secrétaire pour le soulager dans ses fonctions pour la discussion; MM. Vincent et Le Barbier nommés assesseurs. — M. Vincent a proposé un moyen de soulager le Secrétaire dans ses fonctions pendant la discussion, en lui donnant deux assesseurs momentanés et pour cette seule opération. M. le Directeur a proposé deux personnes, l'une dans la Classe des Académiciens, et l'autre dans celle des Officiers, M. Vincent, Professeur Adjoint, et M. Le Barbier Académicien. Cette proposition a été reçue avec applaudissement.

Cours (sic) de la demi-figure peinte commencera le 12 juillet; M. Bridan présidera. — Le concours pour le Prix de la demi-figure peinte fondé par M. De la Tour commencera lundy 12 Juillet, et cet exercice sera présidé par M. Bridan, Professeur.

L'assemblée pour la discussion aura lieu le jeudi suivant. — L'assemblée pour la discussion des Statuts aura lieu

jeudy prochain, et il sera écrit sur les billets : « On ouvrira
« la discussion du nouveau plan des Statuts. »

M. Le Comte propose de faire voter par Classe; cette proposition n'est pas acceptée. — En terminant la séance, *M. Le Comte* a fait une motion par laquelle il proposoit, pour mettre de l'équilibre, de voter par Classes. La pluralité a décidé qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer.

M. Lagrenée exercera Juillet en titre, M. Gois en supplément. — *M. De Lagrenée le jeune exercera en Juillet* comme Professeur en titre, et *M. Gois* comme Professeur en supplément.

Lecture des délibérations du Quartier a été faite.

*Vien — Allegrain — Van Loo — Doyen —
J. J. Lagrenée — Belle — Gois — Vincent —
Mouchy — Brenet — Le Comte — Boizot —
Berruer — De Machy — Robert — Jaurat
de Bertry — Duplessis signe comme présent
et non comme adhérent — Renou.*

M. Vien Dir. et Rect. — *M. De La Grenée jeune* Prof. T. —
M. Gois Prof. S. — *M. Renou* Secrét. — Il a été distribué
25 jettons.

Aujourd'hui, samedi 3 Juillet, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

Remise du concours pour [le Prix fondé par] M. De La Tour au 19 Juillet au lieu du 14. — En ouvrant la séance, l'Académie, en raison des Fêtes de la Fédération, a remis le concours de la demi-figure peinte, prix fondé par *M. De La Tour*, au 19 Juillet, au lieu du 14.

Ordre au Secrétaire d'écrire au Journal de Paris sur une annonce faite soit-disant d'une Députation de l'Académie à l'Assemblée Nationale; lettre qui sera soumise au Journal de Paris. — Une annonce, faite dans le Journal de Paris, d'une Députation supposée faite par l'Académie à l'Assemblée Nationale, a déterminé la Compagnie à

charger le Secrétaire d'écrire en ces termes aux Journalistes :

« MM., L'Académie Royale de Peinture et de Sculpture m'a chargé de redresser une erreur dans laquelle vous êtes tombés, sans le vouloir. Vous annoncez, dans votre feuille du premier de ce mois, que l'Assemblée Nationale a reçu une Députation de l'Académie de Peinture, à la tête de laquelle étoit M. *David*, l'un de ses membres ; l'Académie vous informe par moi, Messieurs, qu'Elle n'a point ordonné de Députation. Si la Compagnie avoit crû devoir interrompre un moment les Représentans de la Nation dans leurs importans travaux, Elle eut regardé comme un de ses devoirs essentiels d'envoyer à cette auguste assemblée une Députation présidée par son Directeur de l'Académie. Elle vous prie d'insérer la lettre que je vous adresse. »

Les assemblées relatives aux Statuts renvoyées au mois d'Aoust. — L'Académie a remis au mois d'Aoust les assemblées relatives aux Statuts.

Vien — J. J. Lagrenée — Lagrenée — Belle — Pajou — Van Loo — J. Bachelier — Cafféri — Doyen — Brenet — Bridan — Gois — Mouchy — Berruer — Julien — Le Comte — Suvée — Le Chevalier Roslin — Duplessis — Demachy — Van Spaendonck — Robert.

M. Vien Dir. et Rect. — M. De La Grenée jeune Prof. — M. Gois Prof. S. — M. Renou Secrét. — Il est resté 12 jettons.

Aujourd'hui, samedi 31 Juillet, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire.

Ordonné qu'il sera placé une figure antique dans l'École d'en bas à la fin d'Aoust. — En ouvrant la séance, M. le Directeur a annoncé à l'Académie que plusieurs Élèves étoient venus le prier de rappeler à la Compagnie qu'Elle leur a fait promesse, le 26 Septembre 1789, de leur donner

les moyens de dessiner d'après l'Antique les huit derniers jours des mois d'été. L'Académie a arrêté, sauf les Règlemens à faire par la suite sur cet objet, qu'Elle fera provisoirement, et pour répondre au zèle des Élèves, placer, dans l'École d'en bas, une des figures antiques à la fin du mois d'Aoust, et les Règlemens à statuer sur cette étude seront affichés aux Écoles avant la fin du dit mois.

Règlement à faire et moyen à trouver pour cette étude précieuse. — L'Académie s'est proposée en outre de se procurer, autant qu'il sera en elle, pour les années suivantes, les moyens de rendre cette étude la plus fructueuse possible.

M. D'Araynes et M. Echard, Agréés, désapprouvent la conduite de M. David, qui a protesté contre les décisions de l'Académie. — Ensuite le Secrétaire a fait lecture d'une lettre de deux Agréés, de *M. D'Araynes*, qui assure avoir toujours désapprouvé la conduite des Académiciens et Agréés qui ont protesté contre l'Académie et ses opérations relativement aux Statuts, et de *M. Eschard*, replacé provisoirement dans la Classe des Agréés, qui confesse avoir cru que la Société, présidée par *M. David*, se renfermeroit toujours dans l'article relatif aux Agréés, et que c'est sous ce point de vue qu'il a signé trop légèrement cette fameuse protestation.

Hommages de plusieurs projets d'embellissement pour Paris faits par M. Davi de Champigné (sic), Auditeur des Comptes; le Secrétaire chargé de lui écrire. — Le Secrétaire a aussi fait lecture d'une lettre de *M. Davi de Chavigné (sic)*, Auditeur des Comptes, par laquelle il fait hommage à la Compagnie de plusieurs projets de monument[s] public[s], et entre autres d'une Colonne triomphale élevée à la gloire du Roi, projetée par lui, avant la Révolution, sur l'emplacement de la Bastille, qui étoit encore sur pied. Le Secrétaire a été chargé de lui écrire pour le remercier au nom de la Compagnie, et de le féliciter de son amour pour la Patrie et pour les Arts.

M. Le Comte chargé d'exercer en supplément le mois pro-

chain. — M. Le Comte, Professeur Adjoint, a été nommé pour exercer en supplément le mois prochain.

Convocation générale pour convenir du jour à prendre pour la discussion sur les Statuts. — Il a été arrêté que samedi prochain l'assemblée sera convoquée généralement pour convenir du jour à déterminer pour la discussion du travail des Commissaires.

Vien — J. J. Lagrenée — Lagrenée — Belle — Van Loo — Brenet — Bridan — Gois — Berruer — Le Comte — Vincent — Mouchy — Demachy — Voiriot — Le Chev^r Roslin — Duplessis — Van Spaendonck — De Valenciennes — Moreau le j^e — Miger — Corneille Van Spaendonck — Le Vasseur.

M. Vien Dir. et Rect. — M. Bridan Prof. — M. Le Comte Prof. S. — M. Vincent Secrét. en l'absence de M. Renou. — Il a été distribué 25 jettons.

Aujourd'hui, samedi 7 Aoust, l'Académie s'est assemblée, par convocation générale, pour convenir du jour à déterminer pour la discussion du travail des Commissaires relativement aux Statuts¹.

Plaintes des Élèves Sculpteurs concourans contre un de leurs collègues, jugées par un Comité de Membres Sculpteurs de la Compagnie; leur rapport approuvé, il n'y a lieu à délibérer. — En ouvrant la séance, M. Vincent, faisant l'office de Secrétaire en l'absence de M. Renou, a fait lecture d'un arrêté pris dans un Comité formé de Sculpteurs, Membres de l'Académie, convoqué par M. le Directeur à l'effet d'examiner les plaintes portées par plusieurs Élèves concourans aux Grands Prix de Sculpture contre un de

1. Ceci, qui est de formule, est de la main de Renou, qui l'a écrit d'avance; le reste, d'une autre écriture, doit être de la main de Vincent.

leurs camarades ; lesquels, après avoir vu le bas-relief du jeune homme inculpé, ont arrêté qu'il n'y avoit lieu à déli-bérer et que le dit jeune homme continuera son ouvrage, sans être en aucune manière troublé par ses camarades, et que le dit arrêté sera affiché aux portes des Écoles de l'Académie, et les dits Commissaires ont signé : *Pajou, Caffiéry, Mouchy, Le Comte, Berruer, Julien, Boixot.*

Mémoire présenté par les Élèves pour suspendre l'étude de l'Antique, ou y substituer un Écorché sans suspendre l'étude du nud. — L'Académie a approuvé le Mémoire présenté par les Élèves à l'effet de suspendre l'étude de l'Antique, qui leur avoit été accordé, et a arrêté qu'il seroit mis un Écorché en plâtre dans une des Écoles, sans déranger l'étude du nud.

Assemblée générale, le 16 à quatre heures, où l'on ouvrira la discussion sur les nouveaux Statuts. — On a déterminé que l'Académie s'assembleroit extraordinairement, par une convocation générale, le mardi 16 du présent, à quatre heures, et que les billets de convocation porteroient l'objet de la dite convocation en ces termes : « On ouvrira la discussion sur les nouveaux Statuts. »

*Vien — Bridan — Pajou — Van Loo —
J. Bachelier — Doyen — Mouchy — Brenet
— Gois — Le Comte — Suvée — Boixot —
Demachy — Le Chev^r Roslin — Wille —
Van Spaendonck — Jeurat de Bertry —
Moreau le j^{ne} — Corneille Van Spaendonck —
Klauber — Boquet — Guérin — Labille, f^{ne}
Guïard — Vincent — Robert.*

M. Vien Dir. et Rect. — M. Bridan Prof. — M. Le Comte Prof.
S. — M. Renou Secrét.

Aujourd'hui, samedi 24 Aoust, l'Académie s'est assemblée, par convocation générale, pour le jugement de la demi-figure peinte, Prix fondé par M. *De La Tour*, et

pour l'examen des tableaux et bas-reliefs concourans aux Grands Prix.

Pajou fils obtient le Prix fondé par M. De La Tour. — En ouvrant la séance, on a procédé à adjudger le Prix fondé par M. De La Tour. Les suffrages recueillis et comptés, le nommé *Jacques Augustin Catherine Pajou*, fils de M. Pajou, Recteur-Adjoint, a obtenu le dit Prix, et il l'a reçu de M. le Directeur, en présence de l'assemblée.

Il y aura des Prix accordés cette année. — L'Académie a arrêté qu'il seroit, cette année, accordé, dans la Peinture et dans la Sculpture, un Premier et Second Prix. En conséquence, les tableaux des Élèves seront exposés au public demain, fête de Saint-Louis, dans les salles de l'Académie, et, samedi prochain, les dits Prix seront jugés par tous les Membres de la Compagnie.

Vien — Bridan — Belle — Pajou — Van Loo — L'Abbé de Saint-Non — Brenet — Doyen — J. J. Lagrenée — Suvée — Demachy — Gois — Mouchy — Berruer — Le Chev^r Roslin — Vincent — Robert — B. Du Vivier — De Lévallée-Poussin.

M. Vien Dir. et Rect. — M. Bridan Prof. en T. — M. Le Comte Prof. en S. — M. Renou Secrét. — Il est resté 7 jettons.

Aujourd'hui, samedi 28 Aoust, l'Académie s'est assemblée, par convocation générale, pour le jugement des Grands Prix en Peinture et en Sculpture.

Le sujet pour la Peinture étoit Daniel faisant arrêter les Vieillards accusateurs de la chaste Suzanne, et celui de la Sculpture le Jugement de Salomon.

Grands Prix. — Avant d'aller aux voix, en ouvrant la séance, on a confirmé l'arrêté de la dernière assemblée de donner un Premier et un Second Prix dans la Peinture et dans la Sculpture.

Réatu, Premier Prix de Peinture, Élève de M. Regnault;

Le Mot, Premier Prix de Sculpture, Élève de M. De Joux; *Tardieu fils*, Élève de M. Regnault, Second Prix de Peinture; *Pioche*, Second Prix de Sculpture, Élève de M. Bridan. — On a procédé à adjuger le Premier Prix de Peinture. Les suffrages recueillis et comptés à l'ordinaire, le Sieur *Jacques Réatu*, âgé de 29 ans, d'Arles, Élève de M. Regnault, qui a fait le tableau marqué A, a obtenu le Premier Prix.

Ensuite on a accordé le Premier Prix de Sculpture au nommé *François Frédéric Le Mot*, de Lyon, Élève de M. De Joux, âgé de 17 ans et demi, qui a fait le bas-relief marqué de la lettre K.

Le Second Prix de Peinture a été accordé au nommé *Jean Charles Tardieu*, fils de M. Tardieu, Académicien, âgé de 24 ans, de Paris, Élève de M. Regnault; son tableau étoit marqué de la lettre D.

Et le Second Prix de Sculpture a été adjugé au nommé *Michel Louis Pioche*, de Mets, âgé de 26 ans, Élève de M. Bridan, dont le bas-relief étoit marqué de la lettre M.

Vien — Lagrenée — Bridan — Le Duc de Chabot — Belle — Pajou — Van Loo — Doyen — Brenet — Le Chev^r Roslin — Voiriot — Robert — Van Spaendonck — Mouchy — Du Rameau — Vincent — J. J. Lagrenée — Vestier — Dumont — Guérin — Wille — Klauber — Bilcoq — Suvée — Hùe — Le Comte.

M. *Vien* Dir. et Rect. — M. *Du Rameau* Prof. — M. *Cafféri* Prof. S. — M. *Renou* Secrét. — Distribué 23 jettons.

Aujourd'hui, [samedy] quatre Septembre, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

Concours pour la Tête d'expression présidé par M. Berrier. — En ouvrant la séance, l'Académie a arrêté qu'il y auroit cette année Concours pour la tête d'Expression, Prix fondé par M. le Comte de Caylus. Ce Concours sera

présidé par M. *Berruer*, Professeur, et aura lieu le lundy 27 de Septembre et jours suivants, et sera jugé la première assemblée d'Octobre.

Ne s'étant pas présenté d'affaires, la séance a été levée.

Vien — Du Rameau — Lagrenée — Belle — Pajou — Van Loo — J. Bachelier — Cafféri — Doyen — Brenet — Bridan — Gois — J. J. Lagrenée — Suvé — Le Comte — Mouchy — Berruer — Boïot — Vincent — Sile — Voiriot — Wille — Demachy — Robert — Miger — Perrin — Sue le fils — Roland de la Porte — Guérin — J. Guay — Lempereur — Le Vasseur — De Launay — Renou.

M. *Vien* Dir. et Rect. — M. *Du Rameau* Prof. T. — M. *Cafféri* Prof. en S. — M. *Renou* Secrét. — Il est resté 11 jettons.

Aujourd'huy samedi, 25 septembre, l'Académie s'est assemblée par convocation générale, pour la relevée des Quartiers et la lecture des délibérations pendant ce temps.

Médailles : *Geixen*, P., 1^{re} Médaille; *Mosman*, S., 2^e; *Massé*, P., 3^e; *Taunay*, S., 3^e. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a certifié à la Compagnie que M. le Directeur, les Recteurs, Adjoints à Recteur et les Professeurs exerçant pendant le Quartier, assemblés pour adjudger les Médailles qui sont accordées tous les trois mois aux Élèves sur leurs figures dessinées et modelées aux Écoles, ont accordé la première Médaille au nommé *Geixen*, P.; la seconde à *Mosman*, S.; une 3^e à *Massé*, P., et une autre au nommé *Taunay*, S.

M. Moreau, Graveur, fait présent de gravures de l'*Histoire de France*. — M. *Moreau*, Graveur, Académicien, a fait présent de la collection des graveures de l'*Histoire de France*, depuis le n^o 1 jusqu'au n^o 13, et les numéros 39 et 95, qui sont les cartes de la seconde et de la troisième

Race, et le Discours préliminaire. La Compagnie lui en a témoigné sa reconnaissance.

M. Pajou présente la collection de la Galerie du Palais-Royal de la part d'un Académicien. Forcé de parler, il nomme Madame Guyard. M. Roslin la remercie au nom de la Compagnie. — M. Pajou a annoncé qu'un Membre de la Compagnie desiroit faire présent de la collection de la Galerie du Palais-Royal. Comme il a été pressé de dire à qui l'Académie seroit redevable de ce présent, il a dit que c'étoit à Madame Guyard, Académicienne. Alors M. Roslin s'est levé et en a fait des remerciemens à Madame Guyard au nom de la Compagnie.

Le lendemain, jugement de la Figure des places. — Demain 26, les Figures des places seront jugées par les Officiers en exercice.

Remise au Secrétaire de la lettre du Comité des pensions. Députation au Comité le 10. — Il a été remis au Secrétaire la lettre du Comité des pensions, adressée à M. Pajou pour être mise sous les yeux de l'Académie. — Députation au Comité le 10 septembre.

Remise aussi au Secrétaire de la lettre du Comité des finances, restée entre les mains de M. Le Barbier. Le 13 septembre, députation et réponse par le Secrétaire audit Comité. — Il a été aussi remis aud. Secrétaire la lettre du Comité des finances, adressée à l'Académie, qui étoit restée entre les mains de M. Barbier. — Le 13 septembre, Députation et réponse par led. Secrétaire aud. Comité.

Lesdites lettres seront transcrites sur les Registres. — Lesdites lettres seront transcrites en entier par le Secrétaire à la suite de la délibération, ainsi que les réponses.

Lecture des délibérations. — La lecture des délibérations du Quartier a été faite.

Vien — Du Rameau — Van Loo — Doyen — Belle.

M. le Directeurève la séance, ne voulant point recon-

notre une assemblée délibérante séparée de l'Académie. Il part; M. Belle le remplace. On force le Secrétaire d'écrire. — Protestation du Secrétaire sur la contrainte illégale. — M. le Directeur, sur la proposition qui a été faite d'inscrire sur le Registre une Adresse à l'Assemblée nationale, de la part de l'Académie, en assemblée délibérante en date du 21, ensemble l'extrait du Procès-verbal de l'Assemblée nationale, faisant réponse à ladite Adresse, et qui constate que l'Assemblée nationale est comprise dans le décret de l'Assemblée nationale relatif aux Académies et aux Sociétés savantes, M. le Directeur s'étant refusé à l'inscription desdites Pièces, le Secrétaire a été requis par l'Assemblée toujours tenante, présidée par M. Belle, de se charger desdites Pièces et de les inscrire sur le Registre à la suite de la présente délibération et des autres Pièces cy dessus mentionnées.

Belle — Pajou — Mouchy — Vincent — Bilcocq — Boixot — Wille — Boquet — Vestier — Devalenciennes — Klauber — Lemonnier — Berthélemy — Monsiau — Miger — Jeurat de Bertry — Callet — Regnault — Dumont — Guérin — Labitte f^{ms} Guiard — Tardieu — Le Barbier l'aîné — De Lespinasse — Roland De la Porte — Moreau le jeune — Jollain — Lempereur — Le Vasseur — De Launay — Mosnier — Houdon — Taillasson — Foucou — Renou.

Nous, soussigné, Secrétaire, déclarons avoir été contraint d'écrire les lignes intercalées cy dessus dans les signatures, même jour et an que dessus. — *Renou.*

Suite de la séance. — Protestation de M. Vien inscrite le même jour au soir sous la dictée du Directeur en son logement au Louvre. — Et, le même jour vingt-cinq septembre au soir, M. Renou, Secrétaire perpétuel et vraiment constitué de l'Académie, étant venu nous instruire

qu'au mépris de toute règle et toute décence, l'Assemblée, que nous avons levée selon le droit de notre Directorat, a été continuée par le parti de ceux qui prétendent dominer l'Académie arbitrairement; que ce parti, qui n'en sent pas moins son manque de caractère pour tout ce qui est véritablement Assemblée Académique, a contraint M. Belle, Recteur, à suppléer notre Présidence comme Directeur, et qu'employant ensuite le ton de la plus grande violence vis-à-vis de M. Renou, Secrétaire, ce parti l'a forcé d'inscrire sur le Registre de l'Académie que nous nous sommes refusé à l'inscription sur le Registre de l'Adresse à l'Assemblée nationale, du 21 du présent mois, au nom de l'Académie en assemblée délibérante, ainsi que de l'extrait du Procès-verbal de l'Assemblée nationale sous la même date envoyé pour réponse aux auteurs de l'Adresse intitulée du nom générique de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture. Nous nous faisons, par respect pour l'Assemblée nationale qu'on cherche à abuser par cette dénomination, le devoir sacré de protester contre tout ce qui s'est passé après que nous avons levé la séance en l'attendant par notre signature et par quelques-unes de plusieurs autres membres, lesquelles signatures auroient été suivies de celles de tous les gens amis de l'ordre si la prudence ne les avoit déterminés à se retirer. Et, quant à notre refus d'inscription dans les Registres de l'Académie, nous y avons été déterminé par le fait même de l'Adresse du 21 septembre, qui n'est point l'œuvre de l'Académie; qu'elle en porte la preuve avec elle-même, puisque M. Pajou n'est pas Directeur de l'Académie, et que MM. Barbier et Miger, qui se qualifient de Secrétaires de l'Académie, ne le sont pas. En sorte que, si l'Assemblée, dont ces Messieurs se qualifient les agens, peut avoir quelque existence, c'est dans les Registres de cette même Assemblée que doivent être consignées des Pièces qui n'intéressent qu'elle.

Pourquoy nous avons signé le détail cy dessus le 25 sep-

tembre mil sept cent quatre-vingt-dix, en notre logement au Louvre, à neuf heures du soir. — *Vien.*

Déclaration du Secrétaire requis par le Directeur. — J'ai été requis d'écrire la susdite protestation, même jour et an que dessus. — *Renou.*

Inscription de lettres reçues du Comité des Pensions et de celui des Finances, et Pièces y relatives. — Laisseé un recto et un verso du Registre pour cette inscription¹.

Copie de la lettre du Comité des Pensions, du 28 Août 1790, écrite à Monsieur *Pajou*, comme Trésorier de l'Académie.

« L'Assemblée nationale ayant décrété, Monsieur, que, « dans le nombre des encouragemens destinés aux Sciences « et aux Arts, il en seroit réservé pour les jeunes Élèves « qu'on envoie hors de France, l'Assemblée a pareillement « décrété des récompenses pécuniaires pour les Artistes « qui avoient illustré leur Patrie. Le Comité des Pensions « étant chargé par l'Assemblée nationale de lui présenter « ses vues sur la distribution de ces encouragemens et « récompenses, il desire, Monsieur, que vous lui envoyiez, « le plus tôt possible, après en avoir conféré avec MM. de « l'Académie, l'état des traitemens et pensions de ses dif- « férens Membres, ainsi que celui des encouragemens « donnés aux jeunes Élèves de l'École Française à Rome. « Le Comité recevoit avec satisfaction les plans et les « idées de l'Académie sur la juste distribution des grâces « et des encouragemens que les Artistes méritent et que la « Nation a décrété de leur accorder. J'ai l'honneur d'être...

« Signé : Camus, Président du Comité. »

1. En réalité ces pièces y occupent le bas du feuillet 67 recto, le verso et le recto du feuillet 68.

Il [y] a eu une Députation au Comité le 10 Septembre. Cette Députation a été arrêtée dans une assemblée au Comité pour la révision des Statuts, et M. *Pajou* a été chargé d'instruire des faits qui sont à sa connoissance.

—

Copie de la Lettre du Comité des Finances écrite
à l'Académie.

« M., — le Comité des Finances devant faire un rapport
« à l'Assemblée nationale sur les dépenses et l'établissement
« de l'Académie de Peinture, et, le Comité desirant avoir
« les renseignements nécessaires et authentiques sur ces
« objets, il m'a chargé d'avoir l'honneur de vous écrire
« pour vous prier de vouloir bien lui envoyer l'état de
« situation de l'Académie relativement à ses revenus,
« recettes et dépenses. Je vous prie, Messieurs, d'y joindre
« tous les éclaircissemens qui peuvent être utiles au Comité.
« — J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération,
« M.,...

« Signé : De la Borde de la Méréville,
« Président du Comité. »

Comme cette lettre a été adressée à l'Académie elle-même, il a été arrêté que M. *Pajou*, Trésorier, donneroit au Comité des Finances les mêmes éclaircissemens donnés précédemment par lui au Comité des Pensions, mais que M. *Renou*, comme Secrétaire perpétuel de l'Académie, porteroit la parole dans la Députation.

Le 13 Septembre, M. *Renou* s'y est transporté avec la Députation et a parlé en ces termes au Comité des Finances :

« M., l'Académie de Peinture et Sculpture se fait un
« devoir de se conformer sans délai à la demande du Comité
« des Finances.

« En conséquence, Elle a fait dresser par son Trésorier
« un mémoire exact et véridique de ses dépenses et recettes,
« que j'ai l'honneur de vous présenter.

« Vous y verrez le détail des besoins, auxquels Sa Majesté
 « a pourvu jusqu'à présent avec une magnificence et une
 « sollicitude vraiment Royale, et dont l'Académie aime à
 « publier sa reconnaissance. Elle vous supplie même,
 « Messieurs, d'en faire retentir les témoignages jusque
 « dans le sein de l'Assemblée nationale, dont l'Académie
 « attendra les décrets sur son sort dans un respectueux
 « silence. »

Sur ces entrefaites, MM. les Officiers s'étant trouvés
 obligés de se séparer de MM. les Académiciens pour le
 travail des nouveaux Statuts, ont écrit la lettre suivante,
 le 23 septembre 1790, à MM. les Académiciens :

« M., — D'après la Députation que vous avez fait faire
 « lundy 20 à M. *Vien*, Directeur de l'Académie, par quatre
 « Membres de votre Assemblée, M. *Vien* a réuni chez lui
 « la presque totalité de tous ceux qui composent le Corps
 « administratif, à l'effet de l'engager à continuer, de con-
 « cert avec vous, Messieurs, le travail du nouveau plan
 « des Statuts.

« Le Corps administratif, sensible à votre attention, mais
 « se déterminant par des principes dont il ne peut pas se
 « départir, a cru devoir répondre à M. *Vien* qu'il lui est
 « impossible de continuer ce travail de la manière dont il
 « est commencé :

« 1° Parce que vous avez fait comme disparaître le Corps
 « administratif, moins nombreux que le nôtre, en ne
 « voulant jamais consentir à la chose du monde la plus
 « juste, celle de l'égalité respective des voix dans les deux
 « Classes;

« 2° Parce que nous sommes forcés de vous dire que
 « plusieurs Membres de votre assemblée soutiennent leurs
 « opinions avec une chaleur immodérée, qui s'écarte trop
 « souvent des égards dûs à toute assemblée et de la consi-
 « dération que l'on doit particulièrement à celui qui la
 « préside;

« 3° Parce que nous ne trouvons pas convenable que des

« *femmes* viennent s'immiscer dans un travail qui leur est
 « étranger, n'étant question que de rédiger des Statuts, qui
 « ne les regardent point du tout puisqu'elles n'y sont pas
 « soumises, n'ayant jamais fait serment d'y obéir ;

« 4^o parce qu'en général nos opinions sont trop éloignées
 « [des vôtres] pour pouvoir espérer de les rapprocher.

« D'après cet exposé, nous pensons, Messieurs, qu'il
 « vaut mieux que vous continuiez votre travail selon vos
 « desirs. Nous sommes persuadés que vos intentions sont
 « aussi pures que les nôtres, et que, vous dégageant, comme
 « nous, de tout intérêt personnel, vous ne vous occuperez
 « que de ce qui peut servir à la propagation des Arts, à
 « l'émulation et au bonheur des Artistes qui les cultivent
 « avec distinction.

« Notre travail une fois fini de part et d'autre, nous les
 « soumettrons à qui il appartient d'en juger. Rien alors ne
 « pourra altérer un moment une fraternité, une estime et
 « une considération réciproque, qui sont les liens de la
 « concorde d'une Compagnie telle que la nôtre. »

Nota. Une partie des Académiciens se sont joints à
 M^{rs} les Officiers ; cette lettre est signée de vingt-quatre
 Officiers et de neuf Académiciens.

Après cette séparation, MM. les Académiciens, quoi-
 qu'isolés du Corps administratif, croyant pouvoir se cons-
 tituer purement et simplement en Académie Royale de
 Peinture et de Sculpture et, en conséquence, faire des
 actes publics en son nom, ont fait l'Adresse suivante à
 l'Assemblée nationale le 21 septembre 1790 :

« M., — L'Académie Royale de Peinture et Sculpture
 « supplie l'Assemblée nationale de vouloir bien lui faire
 « connoître si, dans les Décrets qu'elle a rendus en faveur
 « des Sociétés savantes, elle a entendu comprendre l'Aca-
 « démie Royale de Peinture et Sculpture, qui, en consé-
 « quence de son utilité pour les Arts et de son influence
 « sur l'industrie nationale, et les avantages qui doivent en
 « résulter pour son commerce, espère avoir des droits aux

« encouragemens accordés par la Nation. Si, selon son
« vœu, l'Assemblée nationale remplit son attente à cet
« égard, Elle espère qu'elle voudra bien lui ordonner de
« soumettre à sa sagesse les nouveaux projets de Statuts
« dont elle s'occupe en ce moment.

« L'Académie de Peinture et Sculpture attendant avec
« soumission les ordres que l'Assemblée nationale voudra
« bien lui donner, dans l'espoir qu'elle sera appelée aux
« mêmes avantages acordés aux autres Académies et que,
« protégée par la Nation, elle en sera plus digne des bontés
« dont le Roi l'a toujours honorée, — nous sommes, avec
« un profond respect, MM.....

« Pour l'Académie. Signé : *Pajou*, Président; *Barbier*,
« Secrétaire; *Miger*, Secrétaire suppléant. »

C'est en raison de l'intérêt et de la forme de cette lettre
que *M. Vien*, Directeur, s'est oposé à son inscription sur
les Registres, et a protesté contre ce qui en est suivi après
avoir levé la séance.

Mais, à cette lecture, qui a été regardée comme envoyée
par toute l'Académie, l'Assemblée nationale a adressé à
l'Académie le Procès-verbal suivant :

« *Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée nationale*
« du 21 Septembre 1790.

« Un de M^{rs} les Secrétaires a donné lecture d'une adresse
« de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture, par
« laquelle elle prie l'Assemblée de s'expliquer sur le point
« de savoir si, dans les Décrets qu'elle a rendus en faveur
« des Compagnies savantes, elle a entendu comprendre
« l'Académie de Peinture et Sculpture. Sur ce qu'il a été
« observé que cette Académie avoit été comprise dans les
« Décrets précédemment rendus, on a pris l'ordre du jour.

« Collationné à l'original par nous, Secrétaires de l'As-
« semblée nationale, à Paris, ce 23 Septembre 1790 : Tail-
« lard, de St-Lo; Dauchy; le Ch^r Ginet; Bourdon, curé;
« Fran. Paul Nicolas Antoine; tous Secrétaires. »

A cet extrait est apposé le cachet de l'Assemblée : Trois fleurs de lys, et, au milieu, *la Loi et le Roi*.

Certifié les Pièces véritables par nous, Secrétaire et Historiographe de l'Académie : *Renou*.

M. *Vien* D. — M. *Belle* Recteur. — M. *Brenet* Prof. — M. *Du Rameau* Prof. S. — M. *Renou* Secrétaire. — Il a été distribué 23 jettons.

Aujourd'hui, samedi 2 Octobre, l'Académie s'est assemblée, par convocation générale, pour le jugement du Prix de la Tête d'expression, Prix fondé par M. le Comte de Caylus.

Le Secrétaire a présenté à la Compagnie les 19 livraisons de la Galerie du Palais-Royal de la part de Mad^e Guyard. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a présenté à la Compagnie les 19 livraisons de la Galerie gravée du Palais-Royal, dont M^{me} *Guyard*, Académicienne, fait présent à la Compagnie, et il lui en a été fait des remerciemens de la part de la Compagnie.

Thomassin remporte le Prix d'expression. — Avant de juger le Prix, dont le programme est l'Innocence, on a été aux voix pour savoir s'il seroit adjugé. Il a été décidé qu'il seroit adjugé, et il a été accordé au nommé *Thomassin*.

Ne s'étant pas présenté d'affaire, la séance a été levée.

Vien — Belle — Van Loo — J. Bachelier — Cafféri — Brenet — Bridan — Gois — Du Rameau — Berruer — Mouchy — Julien — Le Comte — Demachy — Voiriot — Le Chev^r Roslin — Duplessis — Roland De la Porte — Van Spaendonck — Süe [le père] — Süe [le fils].

Je proteste qu'ayant a...é la parole pour réclamer contre les assemblées partielles tenues dans les Sales de l'Acadé-

mie, on n'a point voulu m'entendre et faire droit à ma demande : *Vincent*.

J'appuie la protestation ci-dessus : *Pajou*.

J'appuie la protestation ci-dessus : *Wille*.

J'appuie la protestation de M. *Vincen* : *Vestier*.

J'adhère : *Le Barbier l'ainé*.

Jollain — Labille, f^m Guiard — Moreau le j^m — Guérin — Jeurat de Bertry — Foucou — Regnault — Berthélemy — Lempereur — Dumont — De Lespinasse — Monsiau — Houdon — Boquet — Klauber — Hue — Levasseur.

Je déclare n'avoir pu m'opposer à l'inscription de plusieurs lignes, écrites par plusieurs Membres de l'Académie sur le présent Registre qui m'est confié, lequel Registre doit être le dépôt de la pensée générale du Corps et non pas des pensées particulières de quelques Académiciens, et sur lequel, sans la permission de la Compagnie, rien ne doit y être, et je ne me suis permis d'y insérer cette protestation contre ce qui s'est fait irrégulièrement que pour la conservation de la règle et pour ma propre justification. En foy de quoi j'ai signé la présente protestation pour servir et valoir ce que de raison.

Même jour et an que dessus : *Renou*.

M. *Vien D.* — M. *Belle* Recteur. — M. *Brenet* Prof. — M. *Du Rameau* Prof. S. — M. *Renou* Secrétaire. — Il est resté 12 jettons.

Aujourd'huy, samedi 30 Octobre, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire.

M. Regnault demande son morceau de réception pour en faire une copie. Acordé pour six mois. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a lu une lettre écrite par M. *Regnault*, Académicien, par laquelle il demande son tableau de récep-

tion¹ pour en faire une répétition. L'Académie a accordé cette demande à M. *Regnault* et a consenti que cet Académicien gardât son tableau pendant six mois.

Atalante accordée pour quinze jours à M. Blaise, Sculpteur. — M. *Blaise*, Sculpteur, Agréé, ayant écrit à M. *Vien* pour qu'il lui fût permis de faire emporter pour quinze jours la figure de l'Atalante, qui est dans les Salles, à l'effet de finir un marbre qu'il exécute de cette même figure, cette demande lui a été accordée.

Vien — Belle — Brenet — Lagrenée — Pajou — Van Loo — Bridan — Du Rameau — Gois — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Bernier — Julien — Suvée — Demachy — Le Chev^r Roslin — Voiriot — Wille — Van Spaendonck — Klauber — Roland De la Porte — Regnault — Renou.

M. *Vien* D. — M. *Belle* Recteur. — M. *Julien* Prof. en T. — M. *Mouchy* Prof. en S. — M. *Renou* Secrétaire. — Il est resté 25 jettons.

Aujourd'hui, samedi 6 Novembre, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

M. Miger demande à graver pour son compte le tableau de M. *Restout père*. Acordé. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait lecture d'une lettre de M. *Miger*, par laquelle il demande à graver pour son compte le tableau de M. *Restout le père*². Cette demande lui a été accordée, ainsi que le temps de deux ans pour l'exécution de sa planche, qu'il a dit lui suffire, et M. *Miger* en a fait ses remerciemens à la Compagnie.

Les statues antiques³, vu les dangers, ne seront plus pré-

1. Voir le Procès-verbal du 25 octobre 1783, IX, 173. C'était l'éducation d'Achille par le Centaure Chiron, qui est au Louvre.

2. Alphée poursuivant Aréthuse; IV, 298.

3. C'est-à-dire les moulages en plâtre.

tées. — L'Académie a arrêté unanimement que, relativement aux statues antiques qui sont dans les Salles, [elles] ne seront plus prêtées, vu les dangers inséparables du transport.

Lecture d'un fragment des Conférences de M. Antoine Coypel. — Le Secrétaire a lu une partie des Conférences d'Antoine Coypel, qui traite du pinceau.

Vien — Belle — Lagrenée — Pajou — Van Loo — Julien — J. Bachelier — Du Rameau — Doyen — Brenet — Bridan — Gois — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Berruer — Suvée — Le Comte — Vincent — Süe — Demachy — Le Chev^r Roslin — Duplessis — Voiriot — Van Spaendonch — Roland De la Porte — Le Barbier l'aîné — Miger — Taillasson — Renou.

M. Vien Dir. — M. Belle Rect. — M. Julien Prof. — M. Mouchy Prof. S. — M. Renou Secrét. — Il est resté 13 jettons.

Aujourd'huy, samedi 27 Novembre, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire.

M. Blaise demande un délai de six semaines pour l'Atalante. Acordé. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a lu une lettre adressée à M. le Directeur par M. Blaise, Agréé Sculpteur, à l'effet de demander que la figure de l'Atalante lui soit encore prêtée pour six semaines. Cette demande a été acordée.

Règlement pour les heures de l'École. — Sur ce qu'il a été représenté que l'on ne suivoit point les Règlements relativement aux heures de l'exercice pour l'étude du Modèle aux Écoles, l'Académie a ordonné que le présent Règlement cy après sera affiché aux portes de chaque École, en haut et en bas, afin que les Élèves avertis aient à s'y conformer.

Heures de l'étude du Modèle pendant l'hiver :

Octobre. 5 heures 1/2 en haut. 6 heures en bas.

Novembre. 5 heures en haut. 5 heures 1/2 en bas.

Décembre. 4 heures 1/2 en haut. 5 heures en bas.

Janvier. 4 heures 1/2 en haut. 5 heures en bas.

Février. 5 heures en haut. 5 heures 1/2 en bas.

Mars. 5 heures 1/2 en haut. 6 heures en bas.

Vien — Belle — Julien — Lagrenée — Pajou — Van Loo — Brenet — Bridan — Gois — Mouchy — Berruer — Vincent — Demachy — Le Chev^r Roslin — Voiriot — Wille — Van Spaendonck — Mosnier — Guétrin — Stouf — Dejoux — C. Corneille Van Spaendonck — Renou.

M. *Vien* Dir. — M. *Belle* Rect. — M. *Mouchy* Prof. en T. — M. *Julien* Prof. en S. — M. *Renou* Secrétaire. — Il a été distribué 20 jettons.

Aujourd'hui, samedi 4 Décembre, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

Lecture des Conférences. — En ouvrant [la séance,] le Secrétaire a continué la lecture des Conférences de M. *Coyvel* sur les Arts, et cette lecture a rempli la séance.

Vien — Belle — Mouchy — Lagrenée — Pajou — Van Loo — J. Bachelier — Brenet — Bridan — Gois — J.-J. Lagrenée — Julien — Demachy — Vincent — Le Chev^r Roslin — Duplessis — Voiriot — Renou.

M. *Vien* Dir. — M. *Belle* Rect. — M. *Mouchy* Prof. en T. — M. *Julien* Prof. en S. — M. *Renou* Secrétaire. — Il est resté 9 jettons.

Aujourd'hui, 31 Décembre, l'Académie s'est assemblée

à l'ordinaire, par convocation générale, pour la relevée du Quartier et la lecture des délibérations prises pendant ce temps.

Médailles du Quartier : Ramier, P., 1^{re}; Motet jeune, S., 2^e; Serangély, P., 3^e. — *Par surcroît* : Gros, P., 1^{re}; Narc. Guérin, P., 2^e; Lubin, P., Callamand, S., J. Barbier, P., Elfinberger, S., 3^{es}. — Avant la séance et le matin de ce jour, les Officiers en exercice, conjointement avec MM. les Recteurs, Adjoint à Recteur, assemblés pour juger les Prix qui sont accordés tous les trois mois sur les figures académiques des Élèves, ont adjugé la Première Médaille au nommé Ramier, Peintre; à Motet jeune, S., la Seconde, et la 3^e à Serangéli, P.; et, par surrogation, une Première au nommé Gros, P.; une Seconde à Narcisse Guérin, P., et des Troisièmes Médailles aux nommés Lubin, P.; Callamard, S.; Jacques Barbier, P., et à Elfinberger, S., lesquelles Médailles étoient anciennement réservées.

Députation chez le Directeur Général. — L'Académie a arrêté une Députation, au sujet de la nouvelle année, chez M. le Directeur Général, qui recevra, à l'ordinaire, le jour de S^{te}-Geneviève¹.

Lettre de compliment pour la nouvelle année. — Le Secrétaire a fait lecture d'une lettre, écrite de Rome par M. Ménageot, Prof., Directeur de l'Académie de France à Rome, au sujet de la nouvelle année.

Offrande du portrait gravé de M. Vien par M. Miger. — M. Miger a fait un discours pour annoncer l'offrande qu'il faisoit à l'Académie de plusieurs épreuves d'une estampe gravée d'après Mad. Guyard, représentant le portrait de M. Vien, Directeur, comme restaurateur du bon goût dans la Peinture. Cette offrande, à laquelle M. Vien n'a pu répondre que par une émotion, qui témoigne en même temps et sa profonde sensibilité et son inestimable modes-

1. Le trois Janvier.

tie. — MM. *Pajou*, *Barbier* et *Moreau* ont apulé de leur approbation cette offrande, qui étoit selon le vœu de toute la Compagnie, en sorte que ce présent sembloit être dans ce moment les étrennes de cœur de tous ses Confrères, qui sont devenus ses admirateurs et ses amis. L'Académie, pour donner à M. *Vien* un témoignage sincère de ses sentimens, a arrêté que la planche de son portrait seroit achetée de ses deniers et qu'elle feroit partie de la collection des portraits des Artistes célèbres qu'Elle se fait gloire d'avoir possédés. Les Commissaires, nommés pour fixer le prix de cette planche, ont été MM. *Wille* et *L'Empereur*, Graveurs de l'Académie. Enfin la Compagnie a témoigné, par des applaudissemens et des remercimens à M. *Miger* toute la satisfaction que cette offrande imprévue lui a causée.

Vien — *Lagrenée* — *Belle* — *Mouchy* —
Pajou — *Van Loo* — *Brenet* — *Bridan* —
Gois — *J.-J. Lagrenée* — *Berruer* — *Julien*
— *Suvé* — *Le Comte* — *Vincent* — *Boizot*
— *Süe* — *Demachy* — *Le Chev^r Roslin* —
Voiriot — *Wille* — *Van Spaendonck* — *Beau-*
varlet — *Callet* — *Lempereur* — *Miger* —
Guérin — *De Launay* — *Le Barbier l'ainé* —
Roland de La Porte — *Monot* — *Corneille*
Van Spaendonck — *B. Du Vivier* — *Hüe* —
Renou.

1791.

M. Vien Dir. — M. Delagrenée l'aîné Rect. — M. Bachelier Prof. T. — M. Doyen Prof. S. — M. Renou Secrét. perp. — Distribué 26 jettons.

Aujourd'hui, samedi 8 Janvier, l'Académie s'est assemblée, par convocation générale, pour l'ouverture des Conférences.

Lettres de complimens au sujet de la nouvelle année par divers Membres. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait lecture de plusieurs lettres écrites au sujet de la nouvelle année :

De M^{me} Le Brun, actuellement à Naples ;
 de M. César Van Loo à Turin ;
 de M. Descamps à Rouen ;
 de MM. de l'Académie de Marseille ;
 de M. Rougeot, Directeur de l'École de Tours,
 et de M. Le Noir, Agréé, Directeur de l'École de Besançon, et de celle de Bordeaux.

M. Miger remercie l'Académie de l'accueil qu'Elle a fait à sa planche. Elle achetée 1,600 livres d'après l'estimation de MM. Wille et L'Empereur. Vingt-cinq épreuves accordées à M. Miger. — Ensuite le Secrétaire a lu une lettre de M. Miger, par laquelle il remercie l'Académie de l'accueil qu'Elle a fait à sa planche représentant le portrait de M. Vien, et dit qu'il ne la regarde plus comme lui appartenir puisque la Compagnie a arrêté d'en faire l'acquisition. En conséquence, il avoue qu'il s'étoit promis, lors qu'il s'en croïoit

possesseur, d'en offrir une douzaine d'épreuves à Madame *Vien*. L'Académie, ayant résolu, d'après l'estimation de MM. *Wille et L'Empereur*, Graveurs, de cette Compagnie, d'acheter cette planche le prix de 1,600 livres, Elle s'est en même temps chargée de remplir les intentions honnêtes de M. *Miger* vis-à-vis de Mad. *Vien*, et a arrêté, en outre, qu'il en seroit donné, au nom de l'Académie, vingt-cinq épreuves à M. *Miger*, en sus du prix de l'achat¹.

Compte-rendu de la Députation au Directeur général.
— La Députation a été faite à l'ordinaire chez M. le Directeur général au sujet de la nouvelle année, et les Commissaires de la Députation ont rendu compte de l'accueil favorable qu'ils en ont reçu.

Vien — *Lagrenée* — *J. Bachelier* — *Belle*
— *Pajou* — *Van Loo* — *Doyen* — *Brenet* —
Bridan — *Gois* — *J.-J. Lagrenée* — *Mouchy*
— *Berruer* — *Suvée* — *Le Comte* — *Le Chev*
Roslin — *Demachy* — *Wille* — *Van Spaen-*
donck — *Voiriot* — *Lanpersur* — *Beauvarlet*
— *Le Barbier l'aîné* — *Cornelle Van Spaen-*
donck — *Perrin* — *Renou*.

M. *Vien* D. — M. *De la Grenée l'aîné* R. — M. *Bachelier* Prof.
T. — M. *Doyen* Prof. S. — M. *Renou* Secrétaire. — Il est resté
11 jettons.

Aujourd'hui, samedi 29 Janvier, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire.

Mort de M. Falconnet dans la 75^e année de son âge. —
En ouvrant la séance, le Secrétaire a notifié la mort de
M. *Étienne-Maurice Falconnet*, Sculpteur, Ancien Recteur
de l'Académie, Associé libre de celle de St-Petersbourg,

1. La planche est à la Chalcographie du Louvre, Catalogue de
1851, n° 1832. — Cf. le Procès-verbal du 31 décembre 1790 et
celui du 26 février 1791.

décédé en cette ville le 25 de ce mois, dans la 75^e année de son âge.

Lettre de M. Blaise, S., à M. Vien pour lui annoncer que l'Atalente est remise dans les Salles. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait lecture d'une lettre de M. Blaise, Agréé Sculpteur, écrite à M. Vien, par laquelle il annonce qu'il a fait remettre dans les Salles la figure de l'Atalente, qui lui avoit été prêtée et qu'il a remplacée dans le même état où elle étoit.

Vien — Lagrenée — J. Bachelier — Belle — Pajou — Van Loo — Doyen — Brenet — Bridan — Du Rameau — Gois — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Berruer — Julien — Vincent — Boizot — Le Chev^r Roslin — Démachy — Van Spaendonck — Duplessis — Stouf — Corneille Van Spaendonck.

M. Vien D. — M. De la Grené Fainé R. — M. Doyen Prof. T. — M. Bachelier Prof. S. — M. Renou Secrétaire. — Il a été distribué 29 jettons.

Aujourd'huy, 5 Février, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

M. Miger remet le tableau de M. Restout, père, qu'il avoit demandé. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait la lecture d'une lettre de M. Miger, par laquelle il annonce qu'il a remis le tableau qui lui avoit été prêté pour le graver, lequel tableau est celui de réception de M. Restout père, parce qu'il ne peut s'en occuper actuellement.

Lecture des Conférences de Coypel. — Le Secrétaire a fait lecture des remarques de M. Coypel sur la peinture.

Lecture sera faite des deux Quartiers d'Octobre et de Janvier. — Il a été arrêté que décidément, à la fin du Quartier, lecture sera faite des délibérations du Quartier d'Octobre et de Janvier.

Vien — Lagrenée — Doyen — Belle — Pajou

— *Van Loo* — *J. Bachelier* — *Brenet* — *Bridan* — *Du Rameau* — *Gois* — *Mouchy* — *Berrier* — *Julien* — *Suvéé* — *Le Comte* — *Vincent* — *Voiriot* — *Demachy* — *Le Chev^r Roslin* — *Corneille Van Spaendonck* — *Renou*.

M. *Vien D.* — M. *De la Grenée Painé R.* — M. *Doyen Prof.* — M. *Bachelier Prof.* — M. *Renou Secrét.* — Il est resté 13 jets.

Aujourd'huy, samedi 26 Février, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire.

Mort de M. Gillet, S., âgé de 82 ans. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a notifié la mort de M. *Nicolas-François Gillet*, né à Mets, Sculpteur et Académicien, décédé en sa maison de Poissy, le 7^e de ce mois, dans la 82^e année de son âge.

Le Directeur annonce qu'il ne peut faire usage du projet des Statuts envoyé sous les signatures « Pajou — Vincent — Barbier. » Sa lettre sera transcrite sur-le-champ. — Ensuite le Secrétaire a fait lecture d'une lettre écrite à M. *Vien*, Directeur, par M. *D'Angiviller*, Directeur général, dans laquelle il annonce qu'il ne peut faire usage du projet des Statuts qui lui a été présenté sous la signature de MM. *Pajou*, *Le Barbier* et *Vincent*. L'Académie a ordonné que cette lettre sera transcrite en entier dans les Registres, à la suite de la délibération.

Comité pour l'examen des ouvrages des Élèves Pensionnaires à Rome. — Les Élèves, Pensionnaires du Roy à Rome, ayant envoyé de leurs ouvrages à l'Académie, Elle a nommé pour Commissaires à l'examen de ces ouvrages, avec M. le Directeur, MM. les Recteurs et Recteurs Adjoints, qui sont de tous les Comités, MM. les Professeurs en exercice, et, à tour de rôle, dans les Professeurs M. *Brenet*; dans les Adjoints M. *Le Comte*, et dans les Conseillers M. *Duplessis*

et le Secrétaire, qui s'assembleront demain à onze heures précises du matin.

Le jour des esquisses fixé au 4 Mars. — Le jour des esquisses pour les essais a été fixé au vendredi 4 Mars.

Changement de l'inscription mise par M. Miger au bas du portrait de M. Vien. — Il a été arrêté, à l'unanimité des suffrages, que l'inscription gravée sous le portrait de M. Vien, exécuté par M. Miger, seroit changée en ces mots : « *Joseph-Marie Vien*, Premier Peintre du Roy, « Chevalier de son Ordre, Directeur, Recteur et Chancelier « de son Académie de Peinture et Sculpture. »

Lettre de M. D'Angiviller, Directeur général des Bâtimens du Roy, à M. Vien, Directeur, du 12 Février 1791.

Constitué, Monsieur, comme j'ai l'honneur de l'être, entre le Roy et son Académie de Peinture et Sculpture, je n'ai jamais à diriger mes idées sur la tenue de cette Académie que d'après les Règlemens légaux, qui ont déterminé son existence et fixé les procédés de son administration. Un des principes unanimement avoués est que toute loi doit avoir sa pleine et entière exécution tant qu'elle n'est pas abrogée, et que son empire ne peut être éludé singulièrement par tous ceux qui l'ont spontanément prise pour leur règle, en prêtant le serment de l'exécuter. Cette vérité a été la baze de ce que M. de Saint-Priest, gérant en mon absence, à la fin de 1789, vous a écrit, en exprimant formellement que « tout Membre d'une Compagnie ne peut se soustraire à son régime qu'en usant du droit incontable d'abdiquer cette même Compagnie. »

Dans cet état, je ne sais quel caractère peut prendre à mes yeux l'imprimé que vient de m'adresser M. Pajou, sous sa signature, comme Président suppléant, et celles de MM. Le Barbier l'aîné et Vincent, Secrétaires. Je reconnois en eux des membres très distingués de l'Académie;

mais rien ne m'atteste les qualités sous lesquelles ils s'annoncent, ou plutôt tout me conduit à ne leur prêter aucune autorité légale, puisque l'Académie vraiment assemblée, et délibérante dans le sens des Statuts et sous leur autorité, a un Président né dans la personne de son Directeur, et un Secrétaire pour la tenue du Registre des délibérations. Je ne m'expliquerai donc en aucun sens sur l'imprimé dont il s'agit, et dont on n'aura sûrement pas négligé de vous envoyer un exemplaire, jusqu'à ce qu'une délibération vraiment légale de l'Académie, régulièrement assemblée et garnie de tous ceux qui y ont qualité acquise, m'ait fait connoître un vœu dont je puisse faire usage. Je remets à votre sagesse de juger s'il y a lieu de convoquer une assemblée extraordinaire pour communiquer cette lettre à l'Académie, ou si la matière peut se réserver pour la première assemblée ordinaire.

J'ai l'honneur d'être.

Signé : *D'Angiviller.*

Vien — Lagrenée — Doyen — Belle — Van Loo — J. Bachelier — Bridan — Du Rameau — Gois — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Berruer — Julien — Suvée — Le Comte — Demachy — Voiriot — Van Spaendonck — Renou.

M. Vien D. — M. De la Grenée l'aîné R. — M. Berruer Prof. — M. Gois Prof. S. — M. Renou Secrét. — Il a été distribué 25 jettons.

Aujourd'hui, samedi 5 Mars, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire.

Admission des Élèves à l'essai de la figure peinte et modelée. — En ouvrant la séance, l'Académie, après l'examen des esquisses des Élèves pour être admis aux essais de la figure peinte et modelée, a admis, dans la Peinture, les Sieurs *Thévenin, Tardieu, Courtaille, Pajou, Lafitte, Desnoyelles, Geïzen, Ramier, Sébastien Le Roy, De Bret, Duc,*

Jourdain, et, dans la Sculpture, les nommés Gois, Bridan, Pioche, Péquignot, Marquois, Millehomme, Florian, L'estrade, Brouet, Taunay, Callamard.

La première classe pour les essais commencera le lundy 14 de ce mois jusqu'au mercredi inclusivement, et la seconde classe le jeudy 17 jusqu'au samedi inclusivement, et le jugement sera fait le samedi 26 de ce mois.

Raport des Commissaires sur les ouvrages des Élèves Pensionnaires. — En suite le Secrétaire a fait lecture du Raport des Commissaires sur les ouvrages des Élèves Pensionnaires de Rome. Ce Raport sera inscrit à la suite de la délibération.

Seconde lecture de la lettre de M. d'Angiviller déjà inscrite. — M. le Directeur a demandé qu'il fût fait une seconde lecture de la lettre qui lui a été écrite, le 12 Février dernier, par M. le Directeur général des Bâtimens du Roi, pour être communiquée à l'Académie, laquelle lettre en effet a été lûe et inscrite, par l'ordre de la Compagnie, dans le corps même de la dernière délibération. Cette seconde lecture a été faite, et comme, dans cette lettre, M. le Directeur général dit qu'il ne s'expliquera en aucun sens sur un imprimé que vient de lui adresser M. Pajou, sous sa signature comme Président suppléant, et celles de MM. Le Barbier l'aîné et Vincent comme Secrétaires, quoiqu'il connoisse bien en eux des Membres très distingués de l'Académie ; mais, parce que tout le conduit à ne leur prêter aucune autorité légale sous ces qualifications, puisque l'Académie, vraiment assemblée, et délibérante dans le sens des Statuts et sous leur autorité, a un Président né dans la personne de son Directeur et un Secrétaire pour la tenue du Registre des délibérations, M. le Directeur général, s'appuyant sur ce principe, unanimement avoué, que toute loi doit avoir sa pleine et entière exécution tant qu'elle n'est pas abrogée par une autre, déclare donc formellement qu'il ne s'expliquera point sur le dit imprimé jusqu'à ce qu'une délibération vraiment légale et prise régulièrement,

dans une assemblée garnie de ceux qui y ont qualité acquise, lui ait fait connoître un vœu dont il puisse faire usage.

Lecture du nouveau travail des Statuts signé de 41 membres. — En conséquence, pour faire connaître ce vœu revêtu des formes légales, M. le Directeur a demandé qu'il fût fait lecture d'un travail des Statuts signé de 41 membres.

Par les voix, à une près, ce travail est approuvé et regardé comme l'ouvrage de la Compagnie. — Lecture a été faite dudit travail, et, sur la demande de M. le Directeur si ce travail étoit conforme au vœu de l'Académie, les voix ont été prises par le scrutin, et, à une voix près, ce travail a obtenu l'unanimité des suffrages.

D'après cela, l'Académie a déclaré et déclare qu'elle regarde ce travail comme seul émané d'Elle.

Députation pour la porter à M. le Directeur général. — Ensuite l'Académie a nommé une Députation, composée de MM. les Officiers en exercice, de M. Belle, Recteur, de M. Vanloo dans les Adjoints à Recteur, de M. Bachelier dans les Professeurs, de M. Suvée dans les Adjoints Professeurs, et de M. Roslin dans les Conseillers, pour présenter ce travail à M. le Directeur général comme le vœu de l'Académie. Le Secrétaire a été chargé de faire un extrait de la délibération pour être remis en même temps à M. le Directeur général, et M. le Directeur s'informerait le jour que M. d'Angiviller pourra recevoir la Députation.

*Vien — Lagrenée — Berruer — Belle —
Van Loo — J. Bachelier — Doyen — Brenet
— Bridan — Du Rameau — Gois — J.-J.
Lagrenée — Mouchy — Julien — Suvée —
Le Comte — Demachy — Le Chev^r Roslin —
Voiriot — De Joux — Stouf — Renou.*

M. Vien Dir. — M. De La Grenée l'ainé Rect. — M. Berruer Prof. T. — M. Gois Prof. en S. — M. Renou Secrétaire. — Il est resté [...] jettons.

Aujourd'hui, samedi 26 Mars, l'Académie s'est assem-

blée, par convocation générale, pour la relevée du Quartier et la lecture des délibérations prises pendant ce temps.

M. De Seine, Sculpteur, reçu. — En ouvrant la séance, *M. Pajou*, Adjoint Recteur, a présenté à la Compagnie *M. Louis-Pierre De Seine*, de Paris, agréé Sculpteur en 1785, qui a fait apporter la figure en marbre qui lui avoit été ordonnée pour sa réception, représentant Scœvola. Les voix prises à l'ordinaire, l'Académie a reçu *M. De Seine* Académicien.

Concurrens pour les Grands Prix : En Peinture : Pajou fils, De Bret, Courteille, Thévenin, Lafitte, Tardieu, Ramier. Sculpture : Bridan fils, Pioche, Gois fils, Millehomme, Taunay, Callamart, Pequino. — Ensuite, l'Académie, après avoir vu les académies peintes et modelées par les Élèves, jointes aux esquisses qu'ils avoient faites pour obtenir de concourir aux Grands Prix pour le concours, a admis, dans la Peinture, les nommés *Pajou, De Bret, Courteille, Thévenin, Lafitte, Tardieu* et *Ramier*, et, pour la Sculpture, les nommés *Bridan, Pioche, Gois, Millehomme, Taunay, Callamard* et *Pequino*.

Comité pour donner le sujet du Prix de Peinture le 1^{er} Avril; sujet à prendre dans l'Histoire Romaine par Rollin. — Il a été statué que le Comité, pour donner le sujet des Prix pour le concours des Peintres, se tiendra vendredi 1^{er} Avril, à sept heures du matin. Il sera composé de MM. les Officiers en exercice, de M. le Directeur, MM. les Recteurs et Adjoint à Recteur, et, dans les Professeurs, à tour de rôle, *M. Bridan*; dans les Adjoint, *M. Suvée*; dans les Conseillers, *M. Voiriot* et le Secrétaire, et sera choisi dans le 3^e et 4^e volume de l'Histoire Romaine de M. Rollin.

Les Médailles seront jugées, ainsi [que] les places, samedi matin, à neuf heures.

Vien — Lagrenée — Berruer — Belle — Vanloo — Doyen — Brenet — Du Rameau — Suvée — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Le

*Comte — Vincent — Le Chev. Raslin — De-
marchy — Beauvarlet — Renou.*

M. Vien Dir. — M. Allegrain Rect. — M. Gois Prof. en T. —
M. Brenet Prof. S. — M. Renou Secrét.

Aujourd'hui, samedi 2 Avril, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

Médailles du Quartier : De Bret, P., 1^{re}; Du Chemin, P., 2^e; Bouillon, P., 3^e. — Le matin de ce jour, les Officiers en exercice du Quartier dernier se sont assemblés pour adjuger les Médailles qui sont accordées tous les trois mois aux Elèves sur leurs figures dessinées et modelées à l'École, et ils ont décerné :

une première Médaille à *De Bret, P.*,

la seconde à *Du Chemin, P.*,

et la troisième à *Bouillon*, aussi Peintre.

Confirmation de M. De Seine, Sculpteur ; il prend séance, et on lui délivre ses Lettres de provisions. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait lecture d'une lettre, en date du 28 Mars, écrite à M. Vien, Directeur, par M. d'Angiviller, Directeur et ordonnateur général des Bâtimens du Roi, par laquelle il annonce que Sa Majesté a confirmé l'élection que l'Académie a faite à la dernière assemblée de M. de Seine en qualité d'Académicien. En conséquence, l'Académie a reçu et reçoit M. *Louis-Pierre de Seine*, Sculpteur, né à Paris, ayant reconnu sa capacité par divers ouvrages et particulièrement par une figure en marbre, de ronde-Bosse, représentant Scœvola, pour avoir séance dans ses assemblées et jouir des prérogatives attachées à cette qualité, à la charge par lui d'observer les Statuts et Règlements de la Compagnie, ce qu'il a promis en prêtant serment entre les mains de M. Vien, président l'assemblée comme Directeur. Après le serment prêté, le Secrétaire a délivré des Lettres de provisions à M. de Seine, et ce nouvel Académicien a pris séance.

Règlement pour la discipline des Écoles. — L'Académie étant informée par MM. les Professeurs que les Élèves, depuis longtemps, manquent à la décence et au silence qui doivent être observés dans les Écoles que Sa Majesté fait ouvrir gratuitement dans son Palais pour l'instruction de la jeunesse; informée aussi que quelques Élèves turbulens, interrompant ceux qui chérissent l'étude, non seulement distraient leurs camarades du travail, mais encore manquent de respect aux Professeurs, a arrêté, sans faire de recherches sur ceux qui sont tombés en faute, qu'il soit enjoint, par des affiches aux Écoles, à tous les Élèves de rentrer doresnavant dans le devoir, afin de ne pas mettre l'Académie, qui chérit ses Élèves comme ses enfans, dans la triste nécessité de déployer contre eux toute la rigueur des Règlemens. Elle renouvelle notamment la défense aux Élèves d'entrer aux Écoles où ils ne travaillent point, et enjoint au Concierge d'y tenir la main.

Défense de faire aucune tentative pour voir l'ouvrage de son collègue concourant aux Prix, sous peine d'être exclu du Concours. — Sur le rapport qui a été fait à l'Académie qu'un concourant Sculpteur aux Grands Prix avoit, l'année dernière, couru les risques de sa vie en se suspendant à une fenêtre, la tête en bas, pour voir le bas-relief de son camarade, dont la loge étoit située au dessous de la sienne, l'Académie a arrêté, pour obvier à de pareilles imprudences, qu'il sera expressément défendu à tout concourant d'employer aucuns moyens pour voir l'ouvrage de son camarade, sous peine d'être exclus du Concours.

Vien — Allegrain — Gois — Lagrenée — Belle — Pajou — Van Loo — Doyen — Brenet — Bridan — Du Rameau — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Berruer — Julien — Suvée — Le Comte — Boiçot — Demachy — Le Chev^r Roslin — Voiriot — Stouf — Renou.

M. Vien D. — M. Allegrain R. — M. Gois Prof. — M. Brenet
P. S. — M. Renou Secrét.

Lettre du Comité des pensions. — Aujourd'hui, samedi 16 Avril, l'Académie s'est assemblée, extraordinairement et par convocation générale, pour la lecture d'une lettre envoyée à la Compagnie par le Comité des pensions.

Le Directeur général approuve une assemblée extraordinaire à ce sujet. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait lecture d'une lettre, en date du 13 Avril, écrite par M. d'Angiviller, Directeur général des Bâtimens, à M. Vien, Directeur, par laquelle il lui dit qu'il n'y a point à hésiter à convoquer une assemblée générale pour faire la lecture de la lettre du Comité des pensions.

Lecture de la lettre du Comité au sujet de la statue de J.-J. Rousseau. — Ensuite le Secrétaire a fait lecture de la lettre du Comité qui a été l'occasion de cette assemblée; elle étoit conçue en ces termes :

« L'Assemblée Nationale, Messieurs, a prononcé, par
« un Décret du 21 Décembre dernier, qu'il seroit élevé
« une statue à la mémoire de J.-J. Rousseau. Elle a
« ordonné, par un second Décret, que l'exécution de ce
« monument seroit mise au concours, et elle a voulu que
« son Comité des pensions lui rendit compte du résultat
« du Concours. Le Comité a besoin, Messieurs, de vos
« lumières pour s'éclairer sur la manière de procéder à ce
« Concours. Il vous prie de lui présenter le plus tôt pos-
« sible vos vues à cet égard.

« A Paris, le 7 Avril 1771.

Signé : Camus, Président du Comité. »

Le Secrétaire écrira le résultat de cette assemblée au Président du Comité, lequel est la nomination de Commissaires pour faire un premier travail. — Le Secrétaire a été chargé d'écrire à M. Camus le résultat de cette présente assemblée, lequel a été de nommer des Commissaires pour faire un premier travail.

Commissaires nommés : MM. De Lagrenée l'aîné, Pajou, Bachelier, Berruer, Suvée, Le Comte, Roslin, Voiriot, Stouf, Perrin, le Directeur et le Secrétaire. — Ces Commissaires, nommés au scrutin, sont, dans les Recteurs et Adjoint-Recteurs, MM. De Lagrenée l'aîné et Pajou; dans les Professeurs, MM. Bachelier et Berruer; dans les Adjoint, MM. Suvée et Le Comte; dans les Conseillers, MM. Roslin et Voiriot, et, dans les Académiciens, MM. Stouf et Perrin; M. le Directeur et le Secrétaire, étant de tous les Comités, seront joints à MM. les Commissaires cy-dessus nommés.

Le jour du Comité fixé à mardi à quatre heures après-midi. — Le jour pris pour le Comité est fixé à mardi prochain [19 avril] à quatre heures de relevée.

*Vien — Belle — Gois — Pajou — Van Loo
— J. Bachelier — Doyen — Brenet — Berruer
— Du Rameau — Mouchy — Suvée — Le Comte
— Demachy — Stouf — Le Chev^r Roslin —
Voiriot — Duplessis — Perrin — Renou.*

M. Vien D. — M. Allegrain R. — M. Gois Prof. T. —
M. Brenet Prof. S. — M. Renou Secrét.

Assemblée extraordinaire pour la lecture du travail des Commissaires. — Aujourd'hui, samedi 23 Avril, l'Académie s'est assemblée, extraordinairement et par convocation générale, pour prendre connoissance du travail des Commissaires nommés à la dernière assemblée, relativement à l'objet de la lettre du Comité des pensions.

En ouvrant la séance, le Secrétaire a certifié à la Compagnie que le Comité s'étoit tenu mardi dernier à l'Académie.

Lecture du travail des Commissaires accepté à l'unanimité; ordre de l'enregistrer. — Le Secrétaire a fait lecture du travail des Commissaires relativement au mode du concours pour la Statue de J.-J. Rousseau. Ce travail a été

accepté à l'unanimité des suffrages, et l'Académie a ordonné qu'il seroit inscrit sur le Registre à la suite de la délibération.

Vien — Allegrain — Gois — Belle — Lagrenée — Van Loo — J. Bachelier — Brenet — J.-J. Lagrenée — Berruer — Van Spaendonck — Savée — Julien — Mouchy — Le Chev Rostin — Le Comte — Boizot — Voiriot — Perrin — Demachy — Stouf — Renou.

Mémoire de l'Académie de Peinture et Sculpture sur le Concours ordonné par l'Assemblée Nationale pour la Statue de J.-J. Rousseau, envoyé au Comité des Pensions.

L'Académie, voulant répondre à la confiance que lui témoigne le Comité des Pensions de l'Assemblée Nationale, se fera un devoir de ne rien dissimuler et de lui montrer les avantages et les inconvéniens de tels ou tels Concours. Elle espère, d'après les développemens qui vont suivre, que le Comité sera convaincu de son amour pour le bien et pour la vérité.

Le mode de concours pour la statue de J.-J. Rousseau sembleroit avoir été tracé par l'Assemblée Nationale elle-même, dans son Décret sur la nouvelle fabrication des monnoies, dont les articles 10 et 11 sont conçus en ces termes :

« Art. 10. Tous les Artistes, — en parlant des coins et des matrices, — pourront concourir à leur gravure.

« Art. 11. Sur le compte qui sera rendu à l'Assemblée Nationale par le Comité des Monnoies, elle prononcera sur l'indemnité due aux Artistes dont le travail ne sera pas jugé utile. »

Cependant, si l'on suit cette marche juste et sage dans tous les points pour un concours où, selon les apparences, il y auroit peu d'Artistes à indemniser, il faut, pour entrer

dans le même esprit et écarter la moindre idée de prédilection, annoncer, pour le Concours dont il s'agit, que tout Statuaire quelconque, de l'Académie ou non, sera appelé à concourir, et que ceux dont le travail n'aura pas obtenu la préférence, seront indemnisés. Assurément rien n'est plus noble ni plus digne de l'Assemblée Nationale qu'une telle annonce; mais ce mode n'entraîne-t-il pas une dépense qui dépasseroit de beaucoup celle que nécessitera le monument? C'est ce que nous allons examiner.

L'intention sans doute de l'Assemblée Nationale est que le choix se fasse avec toutes les précautions et l'impartialité possibles. Or, nous dirons que, parmi un grand nombre de Statuaires, dont le talent de plusieurs pour l'exécution ne seroit pas connu, on ne peut asseoir un jugement certain sur de simples esquisses, car tel peut concevoir une belle idée, qui n'a pas le savoir suffisant pour l'exécuter. Il faut donc, afin de juger en parfaite connoissance de cause, exiger des concurrens un modèle en grand, d'après lequel on présume aisément ce que sera le marbre. Cela posé, le concours ouvert à tout Sculpteur Statuaire, ceux de l'Académie pourront se mettre sur les rangs. Nous en comptons, y compris les Agréés, au moins 26 qui tiennent au Corps; en ne supposant que 8 qui s'y joindroient de l'extérieur, voilà 34 concurrens. Un seul devant remporter la palme, reste à indemniser 33 Artistes.

Examinons l'indemnité qui leur seroit due. Un modèle en grand, sans les déboursés qu'il occasionne, coûte au moins au sculpteur six mois de travail; ce modèle est regardé comme le tiers de l'ouvrage. Une statue de six pieds de proportion en marbre, sans l'achat de la matière, est d'ordinaire payée dix mille livres. Le tiers pour le modèle en grand est au moins mille écus. Voici donc quatre-vingt-dix-neuf mille livres de frais seulement pour choisir un Artiste, dont l'ouvrage en définitif sera payé dix mille francs.

On ne peut s'empêcher de convenir, d'après cet exposé

vrai, que, si ce moyen est le plus sûr pour bien juger, il n'est pas le plus économique. En réduisant même le nombre des concurrens à moitié, les indemnités formeroient encore une somme trop considérable.

Nous savons bien que, lorsqu'il est question de grands monumens d'Architecture, il est d'usage de charger plusieurs Architectes de faire des plans et d'indemniser ceux dont les projets ne sont pas acceptés; mais ces Artistes ne font point de déboursés et n'y emploient pas six mois de temps. Quand même il en coûteroit, ce qui seroit beaucoup, la somme énoncée cy-dessus pour faire un bon choix dans une affaire si majeure, quelle est cette dépense, vis-à-vis de plusieurs millions? La proportion n'est pas égale, et cela prouve que le même mode ne convient point à tout. Ainsi ce mode, quoique le plus sûr, ne nous paroît pas admissible dans cette circonstance, à cause de la dépense qu'il entraîneroit.

Nous avons imaginé de limiter le nombre des concurrens en ne les prenant que dans l'Académie, où tous les Sculpteurs ont prouvé leur talent dans l'exécution. En effet, on ne peut se dissimuler que cette preuve est essentielle pour confier à un Artiste un monument public et surtout ordonné par la Nation. L'on peut assurer, toute vanité à part, que l'Académie renferme les plus habiles Sculpteurs, puisque, notre Corps étant illimité, un Artiste ne sauroit dire : « *Je ne suis pas de l'Académie parce qu'il n'y a pas de place vacante.* » S'il n'en est pas, s'il ne s'y est pas présenté, on doit présumer qu'il n'a pas ou ne sent point le talent suffisant. S'il l'a, c'est sa faute de ne pas se montrer; alors il ne doit pas se plaindre de ce que l'on ne jette pas les yeux sur lui.

Ce raisonnement nous paroît juste, mais, dans ce moment-cy, il auroit l'air de l'orgueil et de l'égoïsme. Il paroîtroit, aux yeux de nos détracteurs, inconstitutionnel, comme si la raison pouvoit l'être. Ainsi, pour écarter tout soupçon injuste. à cet égard, nous proposerons, dans le

projet cy-après, un concours illimité, mais, pour diminuer la foule des athlètes et s'assurer de leur force, nous établissons des conditions à remplir pour y être admis. Nous n'annoncerons aucune indemnité, mais aussi nous n'exigerons point des concurrents un travail aussi considérable. Il se bornera à une esquisse de 16 pouces de proportion; mais la condition exigée pour l'admission équivaudra au modèle en grand demandé dans le premier mode.

C'est ici le lieu de faire observer le vice inhérent à ces sortes de Concours, où l'on n'offre qu'un Prix à remporter. Ceux qui jouissent de plus de réputation, les plus habiles, et l'on en compte un bon nombre, dans le doute d'un succès, dont personne ne peut répondre, dans la crainte d'exposer leur gloire à une atteinte et leur amour-propre à une humiliation, pourront s'exclure volontairement du Concours. Ce seroit un malheur pour le bien de la chose, mais cela peut arriver. L'Artiste de mérite ne se met pas en avant; il attend qu'on l'appelle et qu'on vienne le trouver; il n'aime pas, sur un même sujet, lutter avec son confrère; il ne veut ni l'humilier, ni l'être par lui, ni même le juger. Et, si l'ordre suprême de l'Assemblée Nationale forçoit l'Académie de prononcer entre les concurrents, sa soumission seroit la preuve la plus éclatante de son respect et de son entier dévouement, et cet ordre, quoiqu'honorable, lui imposeroit un devoir toujours pénible à remplir.

Les Concours, les seuls qui font éclore des merveilles, sont ceux où les Artistes, livrés à leur propre génie, libres dans le choix du sujet qu'ils traitent, sans redouter l'humiliation, sans anxiété, sans entraves, travaillent, avec liberté d'esprit, dans leurs ateliers, espérant exposer leurs travaux au public éclairé qu'ils prennent pour juge. Ce public, qui est juste quand il n'est point agité par une impulsion étrangère, ne donne pas pour une seule couronne. Il en donne à celui-ci pour la grâce, à celui-là pour l'énergie, à l'un pour la correction, à l'autre pour les idées

heureuses, en sorte que chacun s'en retourne avec la palme qu'il mérite. Tous sont contents et encouragés, tandis que les Concours d'une autre espèce flétrissent le cœur, font naître les chagrins et ouvrent souvent la porte à l'intrigue, à la cabale et la jalousie.

*Mode proposé
pour le Concours de la Statue de J.-J. Rousseau.*

Article 1. — L'Assemblée nationale ayant décrété, le 21 Décembre dernier, qu'il seroit élevé une statue à la mémoire de J.-J. Rousseau, et ordonné, par un second Décret, que l'exécution de ce monument seroit mise au Concours, ce Concours sera ouvert à tout Sculpteur Statuaire.

2. — Mais, comme on ne doit confier l'exécution d'un Monument public, ordonné par la Nation, qu'à un Artiste qui a déjà donné des preuves d'un talent formé, nul ne sera admis à concourir qu'il n'ait prouvé qu'il a exécuté une ou plusieurs figures, et de sa composition, soit en pierre, soit en marbre, et que ces ouvrages n'aient été trouvés bons par les Juges du Concours.

3. — Les Sculpteurs qui se proposeront de concourir feront connoître de leurs ouvrages aux Juges-Artistes nommés par l'Assemblée Nationale; mais ils ne leur donneront aucune connoissance de l'esquisse qu'ils projettent pour la statue qui fait l'objet du Concours.

4. — Pour que les auteurs des esquisses ne soient pas connus, les concurrents enverront, sous enveloppé, une devise ou marque quelconque avec leur nom; mais leur nom sera couvert d'un papier double et bien cacheté. Ils appliqueront la même devise ou marque sur leurs esquisses; mais ces marques ou dévisees seront aussi couvertes d'un double papier.

5. — Les esquisses modelées seront de 16 pouces de proportion.

6. — Les esquisses devront être exécutées en six semaines, à compter du jour où le Concours sera annoncé publiquement, et, passé l'époque fixée pour l'envoi des esquisses, elles ne seront plus reçues.

7. — Les esquisses seront exposées au public huit jours avant le jugement.

8. — La préférence sera accordée à la pluralité absolue des suffrages. Alors, et sur-le-champ, la devise ou marque appliquée sur l'ouvrage sera découverte, et par suite le nom qui accompagnera ladite marque ou devise.

9. — Les concurrens ne pourront être au nombre des Juges, ne pouvant pas être Juges et Parties.

10. — Le jugement fait sera aussitôt annoncé au Comité des Pensions pour le mettre sous les yeux de l'Assemblée Nationale.

Observations.

Ce mode de Concours n'occasionne aucune dépense au delà de celle indispensable pour le monument; mais l'Académie ne peut dissimuler que le jugement sera moins sûr que d'après des modèles de grandeur naturelle, parce que souvent un Artiste répand beaucoup de grâce et d'esprit dans une esquisse, qu'il perd dans l'exécution en grand. L'autre manière est plus certaine, mais plus dispendieuse; cependant, on pourroit borner la dépense. Si l'Assemblée Nationale ne s'arrêtoit pas à quelques frais de plus, lesquels, d'ailleurs, seroient employés à occuper des Artistes, au lieu d'adjuger l'exécution du marbre sur une simple esquisse, on choisiroit les meilleures esquisses, 6, 4, ou 3, comme le Comité le jugeroit à propos, pour être exécutées en grand. Le jugement définitif seroit porté sur ces modèles, et les Sculpteurs dont l'ouvrage n'auroit pas été préféré seroient indemnisés par le tiers du prix de l'ouvrage.

Cette dépense en surplus ne seroit pas même en pure perte. Les modèles non agréés seroient encore de bons

morceaux, et, comme ils appartiendroient à la Nation, l'Assemblée pourroit en faire des présens à des Citoyens recommandables, à des Départemens ou Municipalités. Si le Comité adoptoit cette mesure, il ne faudroit que changer le 8^e Article en celui-cy :

« Article 8. — Parmi les esquisses, les Juges en choisiront... pour être exécutées en modèles de plâtre de la grandeur du marbre, et ce choix sera fait à la pluralité des voix. Alors, et sur-le-champ, les devises ou marques appliquées sur les esquisses choisies seront découvertes, et de suite les noms qui accompagneront lesdites marques ou devises. Quand les modèles en grand seront faits, les Juges se rassembleront et choisiront, à la majorité absolue des suffrages, le morceau qui devra être exécuté en marbre, et les modèles non acceptés seront payés à leurs auteurs, pour indemnité, le tiers du prix total de la statue. »

Note importante.

Il est nécessaire que l'Assemblée Nationale détermine le lieu où elle compte faire placer la statue. Cette connoissance est essentielle aux Artistes pour la composition de leurs morceaux.

Délibéré à l'Académie, en assemblée générale, à l'unanimité, le 23 Avril 1791.

Signé pour l'Académie par MM. *Vien*, Directeur, et *Renou*, Secrétaire.

— L'original de ce Mémoire a été remis entre les mains de MM. *Camus*, Président du Comité des Pensions, par MM. *Vien* et *Renou*, le 25 Avril de ladite année 1791. — *Renou*.

M. *Pierre Dir.* — M. *Allegrain* Rect. — M. *Gois* Prof. T. — M. *Brenet* Prof. S. — M. *Renou* Secr. — Il est resté 17 jettons.

Aujourd'huy, samedi 30 Avril, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire.

Couleurs de la Dame d'Orbelin soumises au jugement de l'Académie, renvoyées du Comité d'agriculture à l'Académie. Examineurs nommés : MM. Lagrenée jeune, Suvée, Roslin, Duplessis, Van Spaendonck. — En ouvrant la séance, M. Liège, Avocat, a apporté à l'Assemblée, de la part de M^{me} Dorbelin, des paquets de couleurs, des jaunes clairs, des verts et des bleus. Cette Dame s'étant adressée à l'Assemblée Nationale, l'Assemblée l'a renvoyée au Comité d'agriculture et de commerce, et ce Comité l'a adressée à l'Académie de Peinture. En conséquence, l'Académie a nommé pour examineurs desdites couleurs MM. De La Grenée jeune, Suvée, Roslin, Duplessis et Van Spaendonck.

Arrêté, sur le Rapport de M. Gois, que, l'hiver et l'été, les deux Écoles s'ouvriraient à la même heure. — Sur le Rapport de M. Gois, l'Académie a fait l'Arrêté suivant :

D'après le Rapport de MM. Gois et Brenet, Professeurs, Rapport favorable aux Élèves, l'essai qui a été fait provisoirement d'ouvrir les Écoles à la même heure ayant présenté de l'avantage, et pour la tranquillité et pour le bon ordre, l'Académie a arrêté que, pendant l'été et l'hiver, les Écoles du Modèle s'ouvriraient toujours ensemble.

En outre, l'Académie, satisfaite des témoignages de MM. les Professeurs sur la bonne conduite et tenue des Élèves, et les invite, pour leur propre progrès, à continuer à faire régner le silence et la décence pendant l'étude si importante de la nature.

Vien — Allegrain — Gois — Lagrenée — Belle — Pajou — Van Loo — J. Bachelier — Brenet — J.-J. Lagrenée. — Mouchy — Berrier — Julien — Vincent — Demachy — Le Chev^r Roslin — Duplessis — Voiriot — Van Spaendonck — Stouf. — Renou.

M. Vien Dir. — M. Allegrain Rect. — M. Vincent Prof. pour
M. Jaurat. — M. Lagrenée jeune Prof. S. — M. Renou Secrét.
— Il a été distribué 22 jettons.

Aujourd'hui, samedi 7 May, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

Le Concours des Peintres finira le samedi, veille de Pentecôte, et, le lendemain des Fêtes, sera donné le sujet pour la Sculpture. — En ouvrant la séance, sur des observations faites par le Secrétaire, l'Académie a arrêté que le Concours des Peintres finira le samedi, veille de Pentecôte, et le Concours des Sculpteurs commencera le lendemain des Fêtes, jour où le sujet des Prix pour la Sculpture sera donné par le Comité.

Lecture des Conférences de M. Coypel. — La séance a été remplie par une lecture des Conférences de M. Coypel.

Vien — Vincent — Belle — Pajou — Van Loo — J. Bachelier — Brenet — Du Rameau — Gois — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Bernier — Julien — Suvée — Le Comte — Demachy — Le Chev^r Roslin — Voiriot — Stouf — Renou.

M. Vien Dir. — M. Vincent Prof. pour M. Ménageot. — M. De La Grenée jeune Prof. S. — M. Renou Secrét. — Il est resté 13 jettons.

Aujourd'hui, samedi 28 May, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire.

Arrêté qu'il sera fait une lettre circulaire à tous ceux qui on[t] droit d'exposition pour voir si, malgré les circonstances difficiles, il sera possible de remplir le Sallon. — En ouvrant la séance, M. le Directeur ayant observé qu'il seroit à désirer qu'il y eût une Exposition d'ouvrages cette année pour rendre témoignages du zèle des Artistes, malgré les circonstances difficiles, il a été décidé qu'il seroit envoyé une lettre circulaire à tous les Artistes, pour les

prier de faire savoir d'avance, par aperçu, ce qu'ils croyent pouvoir exposer, sans préjudicier à la lettre subséquente et d'usage qu'ils recevront quand M. le Directeur sera à même d'entrevoir la possibilité de former une collection suffisante.

Ne s'étant présentée aucune affaire, la séance a été levée.

*Vien — Allegrain — Vincent — Lagrenée
— Bellé — Pajou — Van Loo — Cafféri —
Brenet — Bridan — Gois — J.-J. Lagrenée
— Mouchy — Suvée — Le Comte — Berruer
— Boizot — Le Chev^e Roslin — Duplessis —
Demachy — Voiriot.*

M. Vien Dir., ab. — M. Allegrain Rect. — M. Cafféri Prof. —
M. Berruer Prof. S. — M. Renou Secrét. — Il a été distribué
22 jettons.

Aujourd'hui, [samedy] 4 Juin, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

Mort de M. de Bezenval, Amateur, âgé de 71 ans. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a notifié la mort de M. de Bezenval, Baron de Brounstalk, Grand-Croix de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, Lieutenant-général des armées du Roy, Inspecteur général des Suisses et Grisons, Lieutenant-Colonel des Gardes Suisses, Honoraire Amateur de cette Académie, décédé en cette Ville le 2 de ce mois, âgé de 71 ans.

Raport des Commissaires sur les couleurs de la Dame d'Orbelin. — MM. les Commissaires nommés pour l'examen des couleurs de la Dame d'Orbelin ont fait leur Rapport et y ont ajouté l'Analyse de M. Sage, et ledit Rapport sera inscrit sur les Registres à la suite de la délibération.

Le sujet pour la Sculpture sera pris dans l'Ancien Testament; le Comité à sept heures du matin le lendemain des Fêtes. — Il a été arrêté que le sujet pour la Sculpture sera pris dans l'Ancien Testament, et il a été statué que le

Comité, pour donner ledit sujet des Prix pour la Sculpture, sera tenu le lendemain des Fêtes de la Pentecôte à sept heures précises du matin. Il sera composé de MM. les Officiers en exercice, de MM. les Recteurs et Adjointes à Recteur, et, dans les Professeurs, à tour de rôle, M. *Gois*; dans les Adjointes, M. *Le Comte*, et, dans les Conseillers, M. *Wille* et le Secrétaire.

Lecture des Conférences de Coypel. Cours d'Anatomie pour lundy prochain. — La séance a été occupée par des Conférences de M. *Coypel*, et M. *Süe* a annoncé le cours d'Anatomie sur le Modèle vivant pour lundy prochain, à midi.

*Allegrain — Cafféri — Lagrenée — Belle
— Van Loo — Brenet — Bridan — Gois —
J.-J. Lagrenée — Mouchy — Berruer —
Suvéé — Le Comte — Boixot — Demachy —
Le Chev^r Roslin — Duplessis — Voiriot —
Sue — Stouf — Renou.*

Raport des Commissaires de l'Académie sur les couleurs présentées par la Dame d'Orbelin au Comité de Commerce et d'Agriculture, et renvoyées à l'Académie pour les examiner, du 4 Juin 1791.

Ce Raport a été envoyé au Comité d'Agriculture.

Les deux couleurs jaunes clair[e]s présentées à l'Académie de Peinture par M^{me} d'Orbelin sont des chaux de plomb, à peu près semblables à celles que les Anglois précipitent avec la litarge et l'acide marin.

Ces deux couleurs sont, — *au moins celles fabriquées par les Anglois, sur lesquelles nous avons une plus longue expérience,* — bonnes, disons-nous, et pour les tableaux et tous les autres usages.

La couleur d'une nuance extrêmement claire, qui ressemble à un blanc légèrement coloré d'un bleu un peu verdâtre, est de la chaux de plomb colorée par de la chaux

de cuivre. Cette substance cuivreuse doit, à ce qu'il paroît, la faire rejeter par les Peintres en tableaux; mais elle peut se trouver bonne pour la peinture aux bâtimens, surtout employée à la détrempe.

Les deux couleurs vertes présentées par la Dame d'Orbelin sont des précipités de cuivre; elles sont brillantes, et elles peuvent être employées avantageusement pour les bâtimens; mais elles nous paroissent, en raison des substances qui les composent, devoir absolument être bannies de la palette des Peintres.

L'analyse des susdites couleurs a été faite par M. Sage.

Signé : Duplessis, Suvée, J.-J. Lagrenée, Van Spaendonck, Chev^e Roslin.

Nota. — M. Liège, Avocat, rue neuve Saint-Eustache, n^o 13, s'est présenté à l'Académie pour la dame d'Orbelin.

M. Vien Rect. — M. Cafféri Prof. — M. Berruer Prof. S. —
M. Renou Secrét. — Il est resté 11 jettons.

Aujourd'hui, samedi 25 Juin, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire.

Médailles : *Hariet*, P., 2^o; *Pujos*, P., 3^o. — Avant la séance, MM. les Officiers en exercice, avec MM. les Recteurs et Adjoints à Recteur, assemblés pour adjuger les Prix qui sont accordés tous les trois mois aux Élèves sur leurs figures, dessinées et modelées d'après nature, ont accordé

la seconde Médaille à *Hariet*, et la troisième à *Pujos*, tous deux Peintres.

M. Forty, Peintre d'Histoire, reçu; présenté par *M. Brenet*. — En ouvrant la séance, *M. Brenet*, Professeur, a présenté à la Compagnie *M. J.-J.-Jacques Forty*, de Marseille, agréé Peintre d'Histoire le 16 Juillet 1788, lequel a fait apporter le morceau qui lui avoit été ordonné pour sa réception, représentant les deux frères de Joseph qui apportent sa robe ensanglantée à Jacob, leur père. Les voix

prises à l'ordinaire, l'Académie a reçu et reçoit M. *Forty* Académicien.

M. Boixot exercera le mois prochain pour M. Ménageot.
— M. *Boixot*, Adjoint Profcsseur, exercera en suplément le mois prochain pour M. *Ménageot*.

Vien — Allegrain — Lagrenée — Cafféri
— *Belle — Pajou — Van Loo — J. Bachelier*
— *Brenet — Bridan — Gois — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Berruer — Suvée — Le Comte — Vincent — Boixot — Le Chev^r Roslin — Duplessis — De Machy — Voiriot — Van Spaendonck — Guérin — Renou.*

M. *Vien* D. et R. — M. *Allegrain* président p[our M. *Vien*].
— M. *De La Grenée jeune* P. — M. *Boixot* P. en S. pour M. *Ménageot*. — Il a été distribué 22 jettons.

Aujourd'huy, [samedy] 2 Juillet, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

Lecture d'une lettre de M. De La Porte, qui annonce que le Roi a confirmé la nomination de M. Forty. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait lecture d'une lettre de M. *De La Porte*, Intendant de la Liste civile, dans laquelle il annonce que le Roi a donné son approbation à l'élection de M. *Forty*, Peintre d'Histoire, en qualité d'Académicien. En conséquence, l'Académie a reçu et reçoit M. *Forty* pour avoir séance dans toutes ses assemblées, générales et particulières, et jouir des prérogatives attachées à cette prérogative¹, à la charge par lui d'observer les Statuts et Rèlemens, ce qu'il a promis en prêtant serment entre les mains de M. *Allegrain*, président l'assemblée en l'absence de M. *Vien*, Directeur. Après le serment prêté, ledit Académicien a pris séance. Ses Lettres de provision lui seront délivrées à la prochaine assemblée.

1. Au lieu de cette répétition, il faudrait lire *qualité*,

Autre lettre de M. De La Porte pour former le Sallon. — Le Secrétaire a fait lecture d'une autre lettre de M. La Porte, relativement au Sallon. L'Exposition publique aura lieu cette année. Comme les Statuts n'ont pas énoncé de dispositions particulières pour la composition du Comité qui doit faire le choix des morceaux à exposer, l'Académie, toujours empressée à faire régner la concorde parmi les Membres dont elle est composée, a arrêté qu'aucuns morceaux ne pourroient être refusés qu'en raison d'objets qui pourroient blesser la pudeur, et que les Artistes qui composeront le Comité seront tirés au sort en nombre égal dans les Officiers et les Académiciens.

Lettre du Comité des Monnoies pour former un Concours pour obtenir la place de Graveur général des Monnoies; réponse écrite au Comité, signée du Directeur, du Recteur, du Professeur et du Secrétaire, qui propose des dispositions de prudence. Sur la réponse du Comité, assemblée générale. — Le Secrétaire a fait lecture d'une lettre du Comité des Monnoies adressée à l'Académie, au sujet du Décret de l'Assemblée Nationale, relativement au Concours déterminé par elle pour la nomination du Graveur général des Monnoies. Il sera écrit au Comité une lettre en réponse, signée de M. Vien, Directeur et Recteur de ce Quartier, de M. Lagrenée le jeune, Professeur, et de M. Renou, Secrétaire, dans laquelle l'Académie propose des dispositions de prudence pour lesdits Concours, et, sur la réponse du Comité des Monnoies, l'assemblée sera convoquée généralement¹.

*J.-J. Lagrenée — Belle — Van Loo — Gois
— Bridan — Berruer — Mouchy — Boizot
— Suvée — Le Comte — Vincent — Demachy — Le Chev^r Roslin — Voiriot — B. Du
Vivier — Forty — Stouf — Renou.*

1. Sur cette question, voir la note du *Bulletin de la Société*, 1886, p. 127-8, et surtout le mémoire de M. Sudre, *Annuaire de la Société de numismatique*, 3^e trimestre de 1885, p. 218-235.

*Copie de la lettre écrite par le Comité des Monnoies
à l'Académie, du 2 juillet 1791.*

M^{rs}, — L'Assemblée Nationale, par son Décret du 9 Avril, a mis au Concours la Place de Graveur général des Monnoies de France, et elle a déclaré qu'elle se détermineroit sur votre avis. Plusieurs Artistes ont remis leur travail au Comité des Monnoies; quelques-uns n'ont point satisfait encore à l'engagement qu'ils avoient pris de terminer le leur plus promptement. Le Comité leur a accordé tout le temps qui étoit en son pouvoir, mais enfin les circonstances sont trop pressantes pour différer davantage.

Nous vous prions donc, Messieurs, de donner à l'Assemblée Nationale une nouvelle preuve de votre patriotisme en vous occupant incessamment de l'examen des différentes pièces remises au Comité. Vous voudrez bien nous faire connoître si c'est au Comité même que vous vous en occuperez, ou à l'Académie. Dans ce dernier cas, on vous les remettra sans délai.

Vous votez, MM., qu'il s'agit d'éclairer l'Assemblée sur le jugement qu'elle doit porter, en lui indiquant lequel des ouvrages mis au Concours vous semble le mieux fait et vous paroît devoir déterminer la préférence en faveur de son auteur.

Le Comité pense que, si, dans le cours de votre examen, quelques Artistes présentent leur travail, ils doivent être admis au Concours, mais néanmoins sans retarder votre décision.

Nous sommes avec respect, Messieurs, vos très humbles et très obéissans serviteurs.

Signé : † J.-P. Saurine¹, Év., Membre du Comité
des Monnoies, faisant pour tout (*lisez* :
tous).

1. Député du Béarn, élu Évêque des Landes, sixième Député du Département à la Convention, un des Soixante-treize.

*Copie de la lettre de l'Académie audit Comité,
datée du même jour.*

Messieurs, — L'Académie de Peinture et Sculpture se fera un devoir de prouver son respect profond pour l'Assemblée Nationale par son empressement à satisfaire ses desirs. Son Décret du 9 Avril dernier annonce qu'elle ne veut que sur notre avis se déterminer pour la nomination du Graveur général des Monnoies de France; mais, comme ce Décret a fixé les emblèmes de la Liberté et les inscriptions que doivent porter les nouvelles Monnoies, nous vous prions, MM., de nous faire passer ledit Décret, à l'effet de juger si, nonobstant le talent, ils ont rempli les données exigées par l'Assemblée Nationale.

Quant à l'envoi des morceaux, nous sommes prêts à les recevoir; mais nous vous prions de faire, par les Graveurs, effacer leurs noms sur l'étain, afin de n'être point dans le jugement suspectée d'aucune préférence. Nous pensons aussi que, si vous nous adressiez les morceaux le lundy 4 de ce mois, il seroit bon qu'ils fussent déposés dans nos salles jusqu'au samedi suivant, jour fixé pour le jugement à porter par l'Académie.

Pendant cet intervalle, ceux des concurrens qui sont en retard pourront envoyer leurs morceaux avec leurs noms effacés sur l'étain, comme nous l'avons dit plus haut.

Telles sont les dispositions de prudence que nous vous proposons pour ce Concours. Si le terme pour le jugement vous paroît trop long, vous voudrez bien nous en informer pour faire assembler l'Académie.

Nous sommes avec respect, Messieurs, vos très humbles et très obéissans serviteurs,

*Vien, Directeur; Lagrenée, Professeur; Renou,
Secrétaire, pour l'Académie.*

Certifié conforme aux originaux : *Renou.*

M. Vien, D., ab. — M. Allegrain, R., ab. — M. Lagrenée jeune Prof. — M. Boizot Prof. en supplément. — M. Renou Secrét.

Aujourd'hui, mercredi 6 Avril, l'Académie s'est assemblée extraordinairement pour le jugement du Concours pour la Place de Graveur général des Monnoies.

Lecture d'une lettre du Comité des Monnoies qui demande de reculer le jugement à samedi prochain. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait lecture d'une lettre du Comité des Monnoies par laquelle il demande que le jugement soit différé à samedi prochain.

Arrêté que ce jugement sera fait comme celui des Grands Prix. — Il a été arrêté unanimement que ce Concours seroit jugé comme le Concours des Grands Prix, qu'en conséquence les Académiciens voteront conjointement avec les Officiers.

Il a été décidé que les concurrens seront invités d'apporter de leurs ouvrages avec les objets du Concours, afin de faire mieux connoître la somme de leur talent.

Il a été arrêté que les ouvrages des concurrens seront exposés au public et que préalablement le Comité des Monnoies sera consulté sur cette exposition. Les Commissaires, nommés par le sort pour faire part au Comité de la délibération de ce jour, sont MM. De Lagrenée l'aîné et Berthélemy, et le Secrétaire portera la Délibération.

Lagrenée — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Guérin — Belle — Demachy — David¹ — Gois — Berthélemy — Renou.

M. Vien D. — M. Allegrain R. — M. La Grenée jeune Prof. — M. Boizot Prof. en S. — M. Renou Secrét.

Aujourd'hui, samedi 9 Juillet, l'Académie s'est assemblée,

1. Il y a longtemps qu'on n'a vu la signature de David. Sa présence ne se rapporterait-elle pas à l'affaire du Concours des Monnaies?

extraordinairement et par convocation générale, pour procéder, conformément au Décret de l'Assemblée Nationale du 9 Avril, au jugement définitif du Concours pour la Place de Graveur général des Monnoies de France.

En ouvrant la séance, MM. les Commissaires, nommés mercredi dernier, ont rapporté qu'ils s'étoient transportés au Comité des Monnoies, à la levée de l'Assemblée, pour faire part de la délibération du même jour; mais le Comité ne tenoit pas sa séance. Le Secrétaire, l'un des Commissaires, s'est transporté le lendemain chez M. Blezais-Courtménil, Secrétaire du Comité des Monnoies, à l'effet de connoître l'avis du Comité sur la question de savoir si les morceaux du Concours seront exposés au public. Il en a reçu une lettre qui appuie la négative.

Ensuite, il a fait lecture d'une lettre du Comité, explicative de ses intentions, laquelle sera transcrite à la suite de la délibération.

Place de Graveur général des Monnoies accordée, au Concours et à la nomination de l'Académie, à M. Dupré, Graveur de Médailles. Il remplace M. Benjamin Du Vivier¹, qui étoit titulaire de cette Place. — L'Académie ayant déjà prévenu le desir du Comité en décidant que le Concours, que l'Assemblée Nationale a confié au jugement de la Compagnie, sera fait selon le mode employé pour les Grands Prix, où les Officiers et Académiciens ont voix délibérative, des lettres ont été aposées sur chaque morceau des concurrens; mais, avant de procéder au jugement, l'Académie a arrêté qu'il seroit fait à la majorité absolue des voix. Les votants étant au nombre de 57, M. Dupré, qui a exécuté le morceau marqué de la lettre B, a obtenu 40 voix; M. Du Vivier, auteur de l'ouvrage marqué de la lettre A, a obtenu 15 voix; M. Gateau, dont

1. Sur la famille des *Duvivier*, voir le Mémoire de M. Advielle, dans les *Réunions des Sociétés des Beaux-Arts des Départements*, Treizième Session, 1889, in-8°, p. 299-446.

l'ouvrage portoit la lettre C, 1 voix, et M. Lortior, dont l'ouvrage étoit marqué G, en a eu une.

Le Secrétaire portera dans le jour l'extrait de la délibération au Comité des Monnoies. — Le Secrétaire a été chargé de porter le même jour l'extrait de la délibération au Comité des Monnoies.

Il n'y aura point d'École le lundy, jour de la translation de Voltaire à Sainte-Geneviève. Commissaires pour assister à cette cérémonie. — L'Académie a arrêté qu'il n'y auroit point École lundy [11 juillet], jour de la translation de Voltaire à Sainte-Geneviève, et Elle a nommé, en Députation, pour assister à cette cérémonie, MM. Gois, Boizot, Giroust, De Joux, Hùe, Forty, Berthélemy, Boquet, Vestier, Le Vasseur, Foucou, Dumont.

Prix de M. De La Tour indiqué au 18 de ce mois. — Le Concours du Prix de M. De La Tour aura lieu le lundy 18 de ce mois pour la première classe, et le 25 pour la seconde, et ledit Prix sera jugé le 6 Aoust.

Les Écoles vaqueront le jour de la Fête de la Fédération. — Les Écoles vaqueront le jour de la Fête de la Fédération.

Les Députés à la Translation seront mis sur une liste, signée du Secrétaire et donnée à M. Gois. — Le Secrétaire donnera un extrait de la délibération, qui a nommé MM. les Députés à la Translation de Voltaire, à M. Gois, où seront inscrits tous les noms de MM. les Députés.

Vien — Allegrain — J.-J. Lagrenée —
David — Berruer — Pajou — Giroust — Le
Chev^r Roslin — Van Loo — Mouchy — Doyen
— Demachy — Brenet — Gois — Bridan —
Vincent — Boizot — Guérin — Le Vasseur
— Moreau le j^{ne} — Renou.

Copie d'une lettre du Secrétaire du Comité des Monnoies écrite au Secrétaire de l'Académie, sur la question de savoir si les morceaux pour le Concours, relativement aux nouvelles Monnoies, seroient exposés au public.

7 juillet 1791.

Mr, — Quoique le Comité des Monnoies soit persuadé qu'en général l'opinion publique est un guide toujours sûr, cependant plusieurs raisons l'ont détourné de proposer à l'Académie d'exposer les objets du Concours. La première naît de sa confiance et de celle de l'Assemblée Nationale dans les lumières de votre Compagnie, et la seconde de la nécessité d'une prompte décision. Le public finit toujours par bien juger, mais son opinion se forme lentement, et il est rare qu'elle ne soit pas précédée par beaucoup d'erreurs. Cette marche de l'esprit humain est dans la Nature; le Comité a donc pensé que l'exposition n'étoit pas nécessaire.

J'ai l'honneur d'être, M., votre t. h. et ob. serviteur,

Belzais-Courmenil,
Secrét. du Comité des Monnoies¹.

Copie d'une lettre du Comité des Monnoies à l'Académie, du 7 Juillet 1791.

Messieurs, — Le Comité des Monnoies croit devoir annoncer à l'Académie qu'il n'a entendu rien préjuger sur la question de la voix délibérative qu'Elle a soumise à la décision de l'Assemblée Nationale. Le Comité n'a pu ni dû

1. Belzais de Courmenil, Député des Communes du Bailliage d'Alençon. Élu membre du Comité des Monnaies le 16 septembre 1790 (Nouveaux modèles pour la fabrication des monnaies offerts par Tassart, 12 mars 1791, p. 20). Le décret fixant le type de la nouvelle monnaie fut rendu dans la séance du soir du 9 avril 1791 (Voy. Procès-Verbaux de ladite séance, p. 22-4).

établir un semblable préjugé sur un point intéressant qui n'est nullement de son ressort.

Il vous demande seulement, MM., sans tirer à conséquence, de mettre le Concours, dont le jugement vous est confié, dans la classe des Grands Prix, où nous savons que les Officiers et Académiciens ont voix délibérative. Cet arrangement n'a rien de contraire à vos Statuts et ne préjudicie point au droit dont jouissent actuellement les Officiers pour l'admission dans votre Corps; ce n'est, enfin, qu'un Prix que vous accordez.

Nous avons l'honneur d'être, Messieurs, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Signé : De Cuzzy, Président; Belzais-Courmenil,
Secrétaire.

Certifié conforme aux originaux : *Renou.*

M. Vien D. et R. — M. *De La Grenée* Prof. en Supplément pour M. *Ménageot*. — M. *Renou* Secrét. — Il est resté 11 jettons.

Aujourd'hui, samedi 30 Juillet, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire.

Mort de M. Tardieu, Graveur, âgé de 76 ans. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a notifié la mort de M. *Jacques-Nicolas Tardieu*, Graveur, Académicien, décédé en cette Ville, le 9 de ce mois, dans la 76^e année de son âge.

Mort de M. Weiller, Peintre en miniature, âgé de 42 ans. — Le Secrétaire a aussi notifié la mort de M. *Jean-Baptiste Weyller*, Peintre, Académicien, décédé, le 25 de ce mois, dans la 42^e année de son âge.

Le Prix fondé par M. De La Tour sera accordé à la prochaine assemblée; on tirera au sort à la même assemblée les Officiers ou Académiciens pour l'examen des ouvrages relativement à la décence. — Il a été arrêté que le Prix de la demi-figure peinte, fondé par M. *De La Tour*, sera jugé à la première assemblée, et, dans la même séance, on tirera

au sort les Officiers et Académiciens qui doivent composer le Comité pour l'examen des ouvrages du Sallon, relativement à ceux qui pourroient allarmer la décence.

M. Du Rameau chargé de l'arrangement du Sallon. — *M. Du Rameau* a été chargé de la décoration du Sallon.

Le Comité aura lieu à 4 heures, le soir, le 13 d'Aoust.

Députation à M. Süe, malade. — Députation à *M. Süe, malade* : MM. *De La Grenée jeune, Boixot et Mouchy.*

Permission d'exposer des ouvrages déjà connus au Sallon. — Il a été statué que, vû les circonstances, il sera permis, cette année, de réexposer des ouvrages déjà mis au Sallon; mais les ouvrages non encore exposés auront, pour les places, la préférence sur les autres, et, parmi les ouvrages anciennement exposés, les plus anciens seront préférés.

Vien — J.-J. Lagrenée — Lagrenée — Belle — Pajou — Van Loo — J. Bachelier — Cafféri — Brenet — Bridan — Du Rameau — Gois — Mouchy — Berruer — Julien — Boixot — Vincent — Suvéé — Voiriot — Demachy — Duplessis — Moreau le j^{ne} — Brenet — Van Loo (seconde signature) — Renou.

M. *Vien D. R.* — M. *Julien Prof.* — M. *Du Rameau Prof. S.* — M. *Renou Secrét.* — Il a été distribué 27 jettons.

Prix de M. De La Tour à Jean Gros. — Aujourd'huy, samedi 6 Aoust, l'Académie s'est assemblée, par convocation générale, pour adjuger le Prix de la demi-figure peinte, fondé par M. *De La Tour.* L'Académie a adjugé ce Prix à *Antoine-Jean Gros.*

Officiers tirés au sort pour le Comité du Sallon. — Ensuite on a tiré au sort six Officiers et Académiciens pour former le Comité pour l'examen des ouvrages à exposer au Sallon, lequel Comité aura lieu le 13 de ce mois, à quatre heures de relevée; MM. les Commissaires, tirés au sort, qui sont joints à M. le Directeur, M. le Professeur en exercice, le Trésorier et le Secrétaire, sont M. *De Lagrenée l'aîné,*

M. Belle, M. Vanloo, M. Brenet, M. Wille et M. Voiriot, dans les Officiers ; M. Pasquier, M. De L'Espinasse, M. Boquet, M. Berthélemy, M. De Seine et M. Forty dans les Académiciens.

Les ouvrages des Élèves pour les Prix seront examinés le 24. — L'assemblée pour l'examen des ouvrages des Élèves pour les Grands Prix est fixée au 24, veille de Saint Louis.

Patentes délivrées à M. Forty. — Le Secrétaire a délivré à M. Forty ses Patentes d'Académicien.

M. De Roselle, ancien Capitaine de Vaisseaux, demande une Place d'Amateur à l'Académie ; l'Académie, dans l'attente d'un Décret de l'Assemblée Nationale, a suspendu toute nomination ; le Secrétaire en informera M. Roselle. — M. le Chevalier De Roselle, ancien Capitaine de vaisseaux du Roi, ayant, par une lettre écrite à M. Vien, Directeur, témoigné le désir d'être nommé à la Place d'Amateur vacante par le décès de M. De Bezenval, l'Académie, considérant que, dans l'attente d'un Décret de l'Assemblée Nationale sur son organisation, Elle a suspendu la nomination de tous nouveaux Officiers, a chargé son Secrétaire d'exposer à M. De Roselle ses motifs, par une lettre qu'il lui écrira de la part de la Compagnie, et de lui faire observer qu'il pourroit se présenter plusieurs concurrents qui pourroient se plaindre de n'avoir pas été avertis, et qu'en conséquence elle rendra publique, dans le temps, sa détermination à procéder à remplir les places vacantes dans toutes les Classes de ses Officiers.

Nouvel ordre de numéros proposé par M. De Nau-De-Ville ; on va aux voix ; proposition rejetée. — M. De Nau-De-Ville ayant écrit à l'Assemblée une lettre, par laquelle il propose un nouvel ordre de numéros pour les morceaux exposés au Sallon, la matière mise en délibération et discutée, on a été aux voix, et cette proposition a été rejetée

à la très grande majorité, et le Secrétaire sera chargé de le remercier de son zèle, qui n'a eu pour but que le bien.

Vien — Julien — Belle — Doyen — Du Rameau — Brenet — Bridan — Van Loo — Gois — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Berruer — Suvée — Boizot — Le Comte — Voiriot — Le Chev^e Roslin — Wille.

M. Vien D. R. — M. Julien Prof. — M. Du Rameau Prof. S. —
M. Renou Secrét.

Aujourd'hui, [mercredy] 24 Aoust, l'Académie s'est assemblée, par convocation générale, pour l'examen des ouvrages des Élèves qui concourent aux Grands Prix, tant en Peinture qu'en Sculpture.

Mort de M. Descamps dans la 80^e année de son âge. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a notifié la mort de M. Descamps, Académicien et Directeur de l'Académie des Belles-Lettres, Sciences et arts de Roüen, décédé à Roüen, le 14 de ce mois, dans la 80^e année de son âge.

Il y aura des Prix, et les ouvrages des Élèves seront exposés. — On a été aux voix pour savoir s'il y auroit des Prix accordés cette année. Il a été statué qu'il y auroit des Prix accordés dans la Peinture et la Sculpture, et les ouvrages des Élèves seront exposés demain, jour de Saint Louis, dans les salles de l'Académie.

Vien — Julien — Allegrain — Belle — Van Loo — Cafféri — Brenet — Bridan — Du Rameau — Mouchy — Berruer — Le Comte — Vincent — Gois — Boizot — De Machy — Voiriot — Stouf — Julien (seconde signature) — Van Spaendonck — Wille.

M. Vien D. R. — M. Julien Prof. T. — M. Du Rameau Prof. S.
— M. Renou Secrét. — Il a été distribué 26 jettons.

Aujourd'hui, [samedy] 27 Aoust, l'Académie s'est assemblée, par convocation générale, pour le jugement des Grands Prix, tant en Peinture qu'en Sculpture, le sujet du Prix étant, dans la Peinture, Régulus retournant à Carthage, et, dans la Sculpture, Abiméleck rendant Sara à Abraham avec des présents.

1^{er} Prix de Peinture¹ : Tableau E, 32 voix, La Fite; Tabl. B, 28, Thévenin.

1^{er} Prix en réserve de 1786 : B, Tabl. de Thévenin, 55; C, Tabl. de Debret, 2.

Second Prix de Peinture : C, De Bret, 45; A. Ramier, 6; D, Courteille, 6; F, Tardieu, 2.

1^{er} Prix de Sculpture : M, Bridan, 32; H, Gois, 20; I, Taunay, 3; K, Millehomme, 2; L, Pioche, 1.

Second Prix de Sculpture : I, Taunay, 31; K, Millehomme, 18; G, Callamard, 9. — Nota. M. Gois, ayant eu un Second Prix, n'a point eu de voix pour le Second.

En ouvrant la séance, on a arrêté que le Premier Prix en Sculpture, mis en réserve en 1786, seroit donné. Ensuite, si ce Prix seroit adjugé en Peinture et en Sculpture. Les voix prises par toute l'Assemblée, il a été décidé que ce Prix seroit accordé en Peinture.

On a procédé à adjuger le Premier Prix de Peinture de cette année. Il a été accordé à *Louis Lafite*, de Paris, âgé de 19 ans, Élève de M. *Regnault*, lequel avoit exécuté le tableau marqué de la lettre E.

Le Premier Prix de cette année pour la Sculpture a été accordé à *Pierre Bridan*, de Paris, Élève de M. son père, qui a fait le bas-relief marqué de la lettre M.

Le Premier Prix, en réserve de l'année 1786, a été

1. On remarquera que le nombre de voix et l'indication des noms de ceux pour lesquels on a voté, sans qu'ils aient eu le Prix, sont ici donnés pour la première fois.

accordé, pour la Peinture, au nommé *Charles Thévenin*, de Paris, âgé de 26 ans, Élève de M. *Vincent*, lequel a fait le tableau marqué de la lettre B.

Le Second Prix en Peinture a été accordé au nommé *Jean-Baptiste De Bret*, de Paris, âgé de 23 ans, Élève de M. *David*, lequel a fait le tableau marqué de la lettre C.

Enfin, le Second Prix de Sculpture a été accordé au nommé *Auguste-Marie Taunay*, de Paris, âgé de 23 ans, Élève de M. *Moitte*, qui a fait le bas-relief marqué I.

Permis doresnavant à ceux qui auront remporté un Second Prix de Peinture d'emporter leur tableau. — Sur les observations de M. *Suvée*, Professeur Adjoint, il a été arrêté que, dès ce moment et doresnavant, l'Élève qui aura obtenu le Second Prix de Peinture pourra l'emporter et en disposer à son gré pour lui servir de dédommagement.

Vien — Belle — Julien — Pajou — Van Loo — J. Bachelier — Bridan — Du Rameau — Brenet — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Berrier — Jaurat de Bertry — Le Comte — Boizot — Le Chev^r Roslin — Moreau le j^{ne} — Wille — Duplessis — Voiriot — Le Vasseur — Guérin — Suvée — Vincent — Renou.

M. *Vien* D. R. — M. *Du Rameau* Prof. T. — M. *Cafféri* — M. *Renou* Secrét. — Il a été distribué 23 jettons.

Aujourd'huy, samedi 3 Septembre, l'Académie s'est assemblée pour les Conférences.

Mémoire présenté par les Élèves Sculpteurs pour revendiquer un Prix de Sculpture mis en réserve et donné dans la séance dernière à un Peintre. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait lecture d'un Mémoire présenté par les Élèves Sculpteurs à M. *De La Porte*, Intendant de la Liste civile, par lequel Mémoire lesdits Élèves Sculpteurs réclament pour les Sculpteurs le Premier Prix mis en

réserve de l'année 1786. Ils demandent ou que ce Prix soit décerné à un Sculpteur, ou mis encore en réserve.

Grands débats. M. le Directeur se transporte chez M. De La Porte, qui se charge de mettre cette difficulté sous les yeux du Roy. — De grands débats se sont élevés sur cette question. M. Vien, Directeur, accompagné du Professeur et de quelques Officiers, a cru devoir se transporter chez M. De La Porte, et, de retour, il a dit que M. De La Porte mettroit cet objet sous les yeux du Roy et qu'à la prochaine assemblée il feroit connoître à l'Académie les intentions de Sa Majesté.

*Vien — Du Rameau — Belle — Van Loo
— Brenet — Bridan — Le Chev^r Roslin —
Duplessis — Julien — Jeurat de Bertry —
Gois — Mouchy — Le Comte — Suvée —
Voiriot — Demachy — Vincent.*

L'Assemblée Nationale décrète ce qui suit :

Article premier. Il sera accordé annuellement pour le soutien des Arts de Peinture, Sculpture et Gravure, une somme pour les travaux d'encouragement, fixée provisoirement pour cette année à 100,000 liv., dont 70,000 liv. se répartiront entre les Peintres d'Histoire et les Statuaires; les autres 30,000 liv. seront réparties entre les Peintres dits de genre et les Graveurs, tant en taille-douce qu'en pierres fines et en médailles. Sur ladite somme de 30,000 liv., il sera pris celle de 10,000 liv. pour faire travailler, dès cette année, à la continuation de la collection des Forts de France de Joseph Vernet par l'Artiste que le Pouvoir exécutif a désigné pour ce travail.

Art. II. Les travaux seront distribués vers le milieu du temps de l'Exposition publique et seulement aux Artistes qui se sont fait connoître dans l'Exposition de la présente année.

Art. III. Pour cette année seulement, et sans préjuger ce qui sera déterminé à l'avenir, ces travaux ci-dessus ordonnés seront distribués par les Membres de l'Académie de Peinture et de Sculpture, deux Membres de l'Académie des Sciences, deux Membres de l'Académie des Belles-Lettres et vingt Artistes non

Académiciens, lesquels seront choisis par les Artistes qui ont exposé leurs ouvrages au Salon du Louvre.

Art. IV. Pour faire cesser toute distinction entre les Membres de l'Académie de Peinture en cette circonstance, les Agréés à ladite Académie seront appelés à ce jugement.

(*Procès-Verbaux de l'Assemblée Nationale*, in-8°. Vendredi 16 septembre 1791, n° 768, p. 40-2.)

M. Vien D. R. — M. Du Rameau P. T. — M. Cafféri P. S. — M. Renou Secrét. — Il a été distribué (*sic*); il est resté 8 jettons.

Aujourd'hui, samedi 24 Septembre, l'Académie s'est assemblée, par convocation générale, pour la relevée du Quartier et la lecture des délibérations prises pendant ce temps.

Médailles: Bouillon, P., 2°; Moutonnier, S., 3°, Karpff, P.; 3°, Fougea, P. — Avant la séance et le matin de ce jour, les Officiers en exercice, conjointement avec les Recteurs et Adjoint à Recteur, ont adjugé les Médailles qui sont accordées tous les trois mois aux Élèves, sur leurs figures dessinées et modelées d'après le Modèle. Ils ont accordé

une 1° Médaille à Bouillon, P.,
une 3° à Moutonnier, S.,
et à Karpff, P.,
et une 3° à Fougea, aussi Peintre.

M. Sue, rétabli, remercie de la Députation qu'il a reçue. — En ouvrant la séance, M. Sue, rétabli de sa maladie, et auquel la Compagnie avoit adressé une Députation, remercie l'Académie de l'intérêt qu'Elle avoit bien voulu prendre à sa santé.

Lettre de M. De La Porte, qui annonce que le Roi a accordé à Gois le fils le Premier Prix de Sculpture, mis en réserve, comme ayant eu le plus de voix après le Premier Prix donné à M. Bridan. — Ensuite, le Secrétaire a

fait lecture d'une lettre de M. De La Porte, Intendant de la Liste civile, conçue en ces termes et adressée à M. Vien :

« J'ai mis, Monsieur, sous les yeux du Roy les représentations qui m'ont été adressées par les Élèves Sculpteurs de son Académie de Peinture et Sculpture, relativement au Premier Prix qui avoit été réservé en 1786. Sa Majesté, considérant que la Peinture et la Sculpture méritent des encouragemens égaux, a jugé à propos d'accorder à cette dernière un Second Premier Prix. Informée d'ailleurs que le sieur *Gois* fils avoit, par le nombre des suffrages, extrêmement approché du Premier Prix décerné pour la Sculpture, Elle a jugé à propos d'autoriser son Académie à décerner à cet Élève un Premier Prix, en sorte qu'il y ait, cette année, deux Premiers Prix, tant dans la Peinture que dans la Sculpture. Vous voudrez donc bien faire part à l'Académie, ainsi qu'aux Élèves en Sculpture, de cette décision du Roy. L'intérêt que je prends aux Arts me fait goûter une vraie satisfaction d'avoir à annoncer à l'Académie cette nouvelle preuve de l'attention que Sa Majesté donne à leur avancement et à leur prospérité.

« Signé : La Porte, Intendant de la Liste civile. »

*Vien — Du Rameau — Lagrenée — Belle
— Pajou — Van Loo — J. Bachelier — Brenet — Bridan — Gois — Mouchy — Berruer
— Julien — Suvée — Le Comte — Boizot —
Le Chev^r Roslin — Voïriot — Jaurat —
Stouff — Hüs — De Lavallée-Poussin — Per-
rin — Renou.*

M. *Vien* D. — M. *Belle* R. — M. *Brenet* P. F. — M. *Julien* P. S. — M. *Renou* Secrét. — Il a été distribué 26 jettons.

Aujourd'huy, samedi 1^{er} Octobre, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

Mémoire envoyé au Département au sujet des Boutiques

du Pont-Neuf, signé du D., du Trés. et du Secrét. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait lecture d'un Mémoire à présenter au Directoire du Département, relativement aux Boutiques du Pont-Neuf, dont le produit a été alloué à l'Académie et abandonné par le Roi, par son Édit de Septembre 1776, pour l'entretien de ses Écoles, et dont Elle doit jouir en toute franchise. L'Académie, ayant été imposée au vingtième pour cet objet, demande par un Mémoire d'être exempte de cette imposition jusqu'à ce qu'il y ait été suppléé par d'autres moyens.

Ce Mémoire, signé de M. le Directeur, de M. le Trésorier et de M. le Secrétaire, sera présenté au Directoire.

Accordé à M. Rougeot, pour son École de Tours, douze figures académiques de Médaille et quatre Têtes d'Expression dessinées, au choix de M. le Directeur. — Ensuite, le Secrétaire a lu une lettre de M. Rougeot, Directeur de l'École Académique de Tours, par laquelle il demande, pour l'instruction des Élèves de ladite École, des figures des Médailles et des Têtes d'Expression laissées à l'Académie par les Élèves qui ont remporté lesdits Prix. L'Académie s'en est rapportée là-dessus à M. le Directeur, qui voudra bien faire le choix desdites figures et Têtes. Les figures seront au nombre de douze et les Têtes au nombre de quatre.

Vien — Belle — Brenet — Pajou — Lagrenée — Van Loo — Cafféri — Bridan — Du Rameau — Gois — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Berruer — Julien — Le Comte — Boizot — Suvée — Demachy — Wille — Le Chev^r Roslin — Voiriot — Van Spaendonck — Stouf — Duplessis — Renou.

M. Vien D. — M. Belle R. — M. Brenet P. T. — M. Julien P. S. — M. Renou Secrét. — Il est resté 14 jettons.

Aujourd'huy, samedi 29 Octobre, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire.

L'Académie arrête de s'assembler, mercredi prochain et autres, relativement à des affaires extérieures. — En ouvrant la séance, l'Académie, d'après les affaires extérieures relatives à Elle, et qui peuvent demander une attention sérieuse, a arrêté qu'Elle s'assembleroit généralement mercredi prochain et jours suivans, s'il en est besoin, pour aviser à ce qui sera convenable de faire.

Ne s'étant présenté d'autres affaires, la séance a été levée.

Vien — Belle — Brenet — Van Loo — Bridan — Du Rameau — Gois — Mouchy — Berruer — Suvée — Julien — Le Comte — Demachy — Duplessis — Voiriot — De Seine — Roland De la Porte — Guérin — Foucou — Le Vasseur — Jollain — Bilcoq — Lemonnier — Miger — Monsiau — Lempereur.

M. Vien D. — M. Belle R. — M. Bridan P. T. — M. Mouchy P. S. — M. Renou Secrét.

Aujourd'huy, mercredi 2 Novembre, l'Académie s'est assemblée extraordinairement, et par convocation générale, pour des affaires urgentes.

M. Le Comte a proposé de lire une Adresse destinée à être lue à l'Assemblée Nationale. — En ouvrant la séance, M. Le Comte s'est levé et a dit que plusieurs Artistes, fatigués par des calomnies répandues contre l'Académie dans les Journaux, et jusqu'au milieu de l'Assemblée Nationale, s'étoient réunis avec lui pour rédiger une Adresse pour l'Assemblée.

Le Secrétaire l'a lue ; on y a fait des amendemens ; elle a été relue, adoptée et signée par tous les membres. présens.

— Cette Adresse a été lue par le Secrétaire. Plusieurs discussions s'étant élevées, on a nommé des Commissaires, pour y faire des retranchemens. Ces retranchemens faits, le Secrétaire a relu l'Adresse. On a été aux voix, et cette Adresse a été adoptée à l'unanimité, et tous les Membres présens ont signé.

Il a été arrêté que l'Académie iroit en Députation à l'Assemblée Nationale. M. le Directeur a nommé pour l'accompagner MM. *Durameau, Berruer, Suvée, Le Comte, Moreau, Miger, Foucou* et *Le Barbier*. Le Secrétaire portera la parole.

Elle sera inscrite en entier dans les Registres. — L'Adresse sera inscrite en entier dans les Registres¹.

Vien — Belle — Bridan — Van Loo — Du Rameau — Gois — Mouchy — Perrin — Le Comte — Julien — De Lavallée-Poussin — Le Chev^r Roslin — Demachy — Berthélemy — Guérin — Foucou — Dumont — Miger — Berruer — Boquet — Lespinasse — Peyron — Jeurat — Lemonnier — Boizot.

M. *Vien* D. — M. *Belle* R. — M. *Bridan* P. T. — M. *Mouchy* P. S. — M. *Renou* Secrét.

Aujourd'hui, [jeudy] 3 Novembre, par suite des affaires proposées hier, l'Académie s'est assemblée par convocation générale.

Délibérations relativement aux Artistes externes, qui, sur une condescendance momentanée de M. le Directeur, croyoient avoir le droit de prendre possession des salles de l'Académie. — En ouvrant la séance, l'Académie, informée par M. *Vien*, son Directeur, que, d'après une lettre de M. le Ministre de l'Intérieur, il avoit convoqué MM. les Artistes non Académiciens, exposants au Sallon, pour leur faire lecture du Décret du 17 Septembre dernier, dans

1. Elle ne l'a pas été.

les salles de l'Académie, seulement pour leur faire part des intentions du Ministre ;

Instruite que ces Messieurs, se méprenant à la conduite honnête de M. *Vien*, s'étoient crus autorisés à tenir des séances suivies dans lesdites Salles ;

Considérant enfin qu'aucune loi, aucun ordre supérieur n'avoit enjoint spécialement à l'Académie de prêter aux Artistes, non Académiciens, le local dont Elle a la garde et la jouissance, a arrêté que deux Commissaires iront représenter à ces Messieurs ses droits de libre possession de ses Salles, possession dans laquelle Elle est confirmée par les Décrets mêmes.

Les Académies, ayant été conservées jusqu'à présent, restent dans leur entier, en vertu du dernier article de l'Acte Constitutionnel, conçu en ces termes : « Les loix « antérieures, auxquelles l'Assemblée Nationale Consti-
« tuante n'a pas dérogé, seront conservées, tant qu'elles « n'auront pas été révoquées ou modifiées par le Pouvoir « Législatif. »

L'Académie a arrêté en outre que l'extrait des délibérations des Artistes exposans au Sallon, en date du 1^{er} Novembre 1791, remis entre les mains de M. *Vien*, et la copie de celle de l'Académie, en date de ce jour, seront portés au Ministre de l'Intérieur par M. le Directeur.

M. le Directeur se transporte chez M. le Ministre. — M. le Directeur est parti pour se rendre chez le Ministre de l'Intérieur.

Le Secrétaire écrit une lettre au Président de l'Assemblée Nationale pour être admis à la barre. MM. *Moreau* et *Suvée* se chargent de porter la lettre. — Le Secrétaire a écrit une lettre au Président de l'Assemblée, pour être admis demain à la barre, s'il est possible ; MM. *Suvée* et *Moreau* se sont chargés de porter ladite lettre.

MM. *Moreau* et *Suvée* n'ayant pas trouvé le Président, le Directeur et le Secrétaire s'y transporteront. — MM. *Moreau* et *Suvée* sont revenus et ont dit avoir laissé la lettre

chez M. le Président; M. le Directeur et le Secrétaire se rendront chez M. le Président.

Les Exposans Externes au Sallon ont lu un Arrêté. Il sera mis entre les mains du Directeur pour en faire part au Ministre de l'Intérieur. — MM. les Députés des Exposans au Sallon sont entrés et ont lu un Arrêté, qui sera remis entre les mains de M. le Directeur pour le remettre à M. le Ministre de l'Intérieur.

*Vien — Belle — Bridan — Lagrenée —
Van Loo — Du Rameau — Gois — Mouchy
— Julien — Suvée — Boiçot — Le Comte —
Berruer — Demachy — Le Chev^r Roslin —
Duplessis — Jaurat — De Lavallée-Poussin
— Vestier — Perrin — Miger — Guérin —
Renou.*

M. Vien D. — M. Belle R. — M. Bridan P. T. — M. Mouchy
P. S. — M. Renou Secrét.

Aujourd'hui, [vendredy] 4 Novembre, l'Académie s'est assemblée, par convocation générale, par suite des affaires proposées les deux jours précédents.

Les Députés nommés se sont transportés le même jour [à l'Assemblée Nationale]; ils n'ont pu être introduits à trois heures, et seront reçus le lendemain au commencement de la séance. — MM. les Députés, nommés pour se transporter à l'Assemblée, ont rapporté que, le matin du même jour, ils avoient été trouver chez lui le Président de l'Assemblée, et il leur a dit de se transporter à dix heures dans la salle des Députations, où un Huissier est venu leur dire qu'ils seroient reçus à trois heures de l'après-midy.

Les Députés y sont retournés; mais, la séance ayant été tumultueuse et longue, le Président leur a fait faire des excuses, en leur disant qu'ils seroient entendus demain, à neuf heures du matin¹.

1. Séance du 4 novembre 1791. L'Assemblée décrète que l'Aca-

M. le Président rencontrant Messieurs les Députés, comme ils se retiroient, leur a fait lui-même ses excuses de vive voix et leur a assuré qu'il avoit fait décréter que l'Adresse de l'Académie précéderoit la lecture du Rapport sur la Pétition des Artistes non Académiciens, et que ce Rapport, étant à l'ordre du jour, y mettoit naturellement l'Adresse de l'Académie, qui traitoit du même objet.

*Vien — Belle — Bridan — Lagrenée —
Van Loo — Du Rameau — Gois — Mouchy
— Julien — Suvée — Boizot — Le Comte —
Berruer — Demachy — Le Chev^r Roslin —
Duplessis — Jeurat — De Lavallée-Poussin
— Foucou — Vestier — Miger — Perrin —
Guérin — Renou.*

M. Vien D. — M. Belle R. — M. Bridan P. T. — M. Mouchy P. S. — M. Renou Secrét. — Il a été distribué 23 jettons.

Aujourd'hui, [samedy] 5 Novembre, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

M. le Directeur annonce que l'Adresse a été très accueillie; M. le Directeur informe les Membres à former un faisceau pour résister aux efforts des détracteurs. — En ouvrant la séance, M. le Directeur a annoncé que la Députation avoit été reçue à l'Assemblée Nationale, et son Adresse accueillie avec transport. Ensuite M. le Directeur, plein de zèle pour la Compagnie, a invité tous les Membres à faire un faisceau de leurs talens pour résister à tous les efforts des détracteurs.

Lecture interrompue pour s'occuper de ce qui intéresse en ce moment l'Académie. — Le Secrétaire avoit com-

—
démie sera admise à la barre demain après la lecture du Procès-verbal; elle avoit écrit une lettre sur le mode de répartition des prix d'encouragement accordés aux Artistes. Le lendemain, la Députation de l'Académie se présenta et fut invitée à assister à la séance.

mencé une lecture des Remarques de *Coyzel* sur la Peinture; cette lecture a été suspendue, par le desir de s'occuper des moyens de ramener la paix. On est convenu de suspendre toutes discussions sur la région.

Arrêté qu'il sera fait une convocation générale, même des Agréés, pour leur faire part de la démarche que l'Académie a cru devoir faire, sans tirer à conséquence pour les Statuts, qui n'accordent pas de séance aux Agréés. — Il a été arrêté ensuite que, sans tirer à conséquence et sans rien innover aux Statuts, qui restent dans leur entier jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par les Décrets, les Agréés seront invités, par une convocation générale et extraordinaire, pour leur faire part de l'intention où est et sera toujours l'Académie de vivre en bonne intelligence avec eux, et en outre pour les informer de la démarche urgente que l'Académie a cru devoir faire à l'Assemblée Nationale pour l'honneur des Arts.

*Vien — Belle — Bridan — Van Loo —
Du Rameau — Perrin — Mouchy — Moreau
le j^{ne} — J.-J. Lagrenée — Le Comte — Suvée
— Berthélemy — Lemonnier — Le Chev^r
Roslin — Berruer — Jaurat — Voiriot —
Renou.*

M. Vien D. — M. Belle R. — M. Bridan P. T. — M. Mouchy
P. S. — M. Renou Secrét.

Réunion solennelle des Académiciens et Agréés.

Aujourd'hui, [mardy] 8 Novembre, l'Académie s'est assemblée, par une convocation générale, où MM. les Agréés ont été invités de se trouver.

En ouvrant la séance, le Secrétaire a lu l'article de la dernière délibération, qui détermine le motif de la présente convocation où MM. les Agréés ont été invités de se rendre, la Pétition de l'Académie et la réponse du Président de l'Assemblée Nationale.

Ensuite, M. *Le Comte*, Adjoint à Professeur, s'est levé et a fait un discours qui respire le désir de l'union et porte l'empreinte de son honnêteté et de la douceur de ses mœurs. L'Académie a ordonné que le discours de M. *Le Comte* sera inscrit sur le Registre¹.

Le Secrétaire a présenté à l'Académie une nouvelle mesure pour faire connaître au public tous les Artistes qui appartiennent à l'Académie et particulièrement MM. les Agréés. Cette mesure est d'inscrire leurs noms dans l'Almanach Royal à la suite de MM. les Académiciens. Cette mesure a été adoptée.

Ensuite on a été aux voix pour savoir si la Pétition seroit imprimée ou non. Elles se sont trouvées partagées par moitié; M. le Directeur a débaré² pour l'impression. Des exemplaires seront envoyés à chacun de ceux qui sont et appartiennent à l'Académie, tels que MM. les Agréés et même les Artistes revenus de Rome.

Comme cette assemblée n'a été consacrée qu'à l'union des Artistes appartenans à la Compagnie, le Secrétaire a fait la motion que MM. les Agréés fussent invités à signer sur le Registre, comme pour signer le sceau de l'union³.

*Vien — Belle — Bridan — Lagrenée —
Vanloo — Gois — Le Chev^r Roslin — Duplessis —
Jaurat — Demachy — Van Spaendonck — Roland De la Porte — Voiriot — Peyron — Perrin — Suvée — De Lavallée-Poussin — Beauvarlet — Echard — Cathelin — Berruer — Mouchy — J.-J. Lagrenée — Guérin — Le Comte — Miger — Bilcoq — Monnet — Renou.*

Sur le désir que l'Assemblée a témoigné de se réunir en

1. Voir à la suite du Procès-verbal du 31 décembre.

2. Au sens de résolu la difficulté en départissant par sa voix prépondérante.

3. Une partie des signatures occupant toute la marge, il n'y a pas eu de place pour y mettre les sommaires habituels.

pareilles convocations, une fois par mois, jusqu'à ce que l'Assemblée Nationale ait prononcé sur le sort de l'Académie, M. *Vien* a répondu : « Ah ! Messieurs, laissez m'en le plaisir. »

Regnault — Wille — Echard — Lespinasse — Dumont — Monsiau — Jollain — Houdon — Massard — Corneille Van Spaendonck — Foucou — Vernet — Chaudet — De Laistre — Houel — Nivard — Lempereur — Fortin — Chaise — Forty — J. Tassaert — Lafontaine — Renou.

[Sur la marge :]

M. Boichot — Bervic — De Launay — De Joux — Labille, j^{me} Guyard — Beauvarlet — Moitte — Le Noir — Milot — Blaise — Julien — Roland — Levasseur — Berthélemy — D'Araynes — Boquet — Lemonnier — Vincent — Boizot — Wille fils — Le Barbier l'ainé — Vestier — Moreau le j^{ne} — Beauvallet.

M. *Vien*, D., abs. — M. *Belle R.* — M. *Bridan P. T.* — M. *Mouchy P. S.* — M. *Renou* Secrét. — Il est resté 16 jettons.

Aujourd'hui, samedi 26 Novembre, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire.

Mort de M. l'Abbé de Saint-Non, Amateur, âgé de 66 ans. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a notifié la mort de M. *Jean-Claude Richard de Saint-Non*, ancien Abbé commendataire de l'Abbaye de Poultières, Amateur Honoraire de cette Académie, décédé à Paris, le 25 de ce mois, dans la 66^e année de son âge.

Députation à M. Vien et à M. Roslin, malades. — L'Académie, informée de la maladie de M. *Roslin* et de l'incommodité qui retient M. *Vien* chez lui, leur a envoyé en

députation MM. *De Lagrenée l'ainé* et *Vincent* pour s'informer de leur santé.

Belle — Bridan — Lagrenée — Pajou — Van Loo — Caffiéri — Brenet — Du Rameau — Gois — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Julien — Le Comte — Vincent — Boizot — Duplessis — Demachy — Voiriot — Guérin — Roland De la Porte — Le Vasseur — Renou.

M. *Vien*, D., abs. — M. *Belle R.* — M. *Mouchy* P. T. — M. *Bridan* P. S. — M. *Renou* Secrét. — Il a été distribué 21 jettons.

Aujourd'hui, samedi 3 Décembre, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

Les Députés donnent des nouvelles de M. Vien et de M. Roslin. — En ouvrant la séance, MM. les Commissaires, nommés pour visiter MM. *Vien* et *Roslin*, malades, ont rendu compte qu'ils s'étoient transportés chez ces Messieurs, et ils ont rapporté, pour M. *Vien*, un rétablissement prochain et, pour M. *Roslin*, un espoir de mieux.

M. Doyen, Professeur, écrit qu'il est appelé en Russie pour remplir la Place de Premier Peintre de l'Impératrice et de Directeur de son Académie. — Ensuite, le Secrétaire a fait lecture d'une lettre adressée à l'Académie par M. *Doyen*, Professeur, par laquelle il annonce qu'il est appelé en Russie pour remplir la Place vacante de Premier Peintre de Sa Majesté Impériale de Russie et d'Adjoint au Directeur de l'Académie Impériale des Beaux-Arts de Saint-Petersbourg. Il demande que l'Académie nomme à sa place pour exercer le Professorat, jusqu'à ce qu'il puisse en remplir les fonctions à son retour.

La dernière séance sera tenue le dernier jour de l'année. — L'Académie, selon son ancien usage, tiendra sa dernière séance le dernier jour de l'année.

M. Suvée nommé pour remplacer M. Doyen, en Janvier, par supplément; M. Le Comte le remplacera en titre dans

le mois de Février. — M. *Suvé* a été nommé pour exercer le mois de Janvier en supplément pour M. *Doyen*, et M. *Le Comte* exercera en titre, pour M. *Doyen*, au mois de Février.

*Belle — Mouchy — Lagrenée — Pajou —
Van Loo — Cafféri — Du Rameau — Gois
— J.-J. Lagrenée — Brenet — Julien — Suvé
— Le Comte — Boixot — Demachy — Voiriot
— Duplessis — Renou.*

M. *Vien D.* — M. *Belle R.* — M. *Mouchy P. T.* — M. *Bridan P. S.* — M. *Renou* *Secrét.*

Convocation de tous les Membres et Agréés de l'Académie pour entendre un Décret sur les travaux d'encouragement. — Aujourd'hui, samedi 24 Décembre, l'Assemblée, convoquée généralement et extraordinairement par M. *Vien*, Directeur, s'est assemblée pour entendre la lecture du Décret de l'Assemblée Nationale du 7 de ce mois, relativement aux travaux d'encouragement, lequel Décret a été envoyé officiellement à M. le Directeur par M. le Ministre de l'Intérieur, avec une lettre de sa part.

MM. les Agréés étant dénommés dans le dit Décret, ayant exposé au Sallon et étant par le fait intéressés aux encouragemens, ont été invités de se trouver à la présente assemblée, sans, pour cette cause, porter atteinte aux Statuts.

La lettre du Ministre et le Décret seront inscrits sur le champ. — En ouvrant la séance, lecture du Décret et de la Loi a été faite, et il a été ordonné que l'un et l'autre seront enregistrés.

*Lettre du Ministre de l'Intérieur à M. Vien, Directeur,
du 21 Décembre 1791.*

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, une expédition de la Loi du 7 de ce mois, rendue sur la réclamation

des Artistes non Académiciens, relativement à l'exécution de la Loi du 29 Septembre dernier, concernant la distribution des travaux d'encouragement. Vous voudrez bien convoquer, sans retard, MM. les Membres de l'Académie, pour leur donner connoissance de la Loi du 7 Décembre. Vous verrez qu'il est très instant de s'occuper de l'exécution des deux premières dispositions. Vous voudrez bien vous concerter à cet égard avec MM. les Administrateurs du Directoire du Département de Paris.

Le Ministre de l'Intérieur : B.-C. CAHIER.

Décret de l'Assemblée Nationale du 3 Décembre 1791.

Loüis, par la Grâce de Dieu et par la Loi constitutionnelle de l'État, Roi des François, à tous, présens et à venir, Salut. L'Assemblée Nationale a décrété, et Nous voulons et ordonnons ce qui suit :

L'Assemblée Nationale, après avoir entendu son Comité d'instruction publique, sur les réclamations des Artistes qui ont exposé, cette année, leurs ouvrages au Sallon du Louvre, et sentant l' instante nécessité de révoquer son Décret de suspension du 19 Octobre dernier, afin de faire jouir, sans plus de retard, du bienfait du Décret du 17 Septembre dernier ceux qui auront mérité des encouragemens, décrète qu'il y a urgence ;

L'Assemblée Nationale, après avoir rendu le Décret d'urgence, voulant faire cesser les difficultés qui se sont élevées sur l'exécution du Décret du 17 Septembre dernier, décrète ce qui suit :

Article 1^{er}. Tous les Artistes qui ont exposé, cette année, leurs ouvrages au Sallon du Louvre, tant Académiciens, Agrés, que non Académiciens, se réuniront, dans la huitaine, dans le lieu qui leur sera indiqué par la Municipalité, pour nommer ensemble, et parmi les Exposans, au scrutin de liste et à la pluralité relative, quarante Commis-

saires-Juges, dont vingt seront pris parmi les Académiciens et vingt parmi les non Académiciens.

Article 2. A ces Commissaires-Juges se réuniront cinq autres Commissaires, non Académiciens et non Exposans, nommés par le Directoire du Département, à l'effet de procéder ensemble à la répartition des travaux d'encouragement, de la manière suivante :

Article 3. Parmi les Peintres d'Histoire et les Statuaires exposans, l'assemblée des Commissaires-Juges nommera seize Artistes qui, à son jugement, se seront montrés les plus dignes d'encouragement.

Article 4. La somme de 70 mille livres, consacrée à des travaux d'encouragement pour cette classe d'Artistes par l'article 1^{er} de la loi du 17 Septembre, sera divisée en seize portions graduées entre elles, selon l'échelle de mérite des ouvrages exposés par les seize Artistes que l'assemblée des Commissaires-Juges aura distingués, de manière qu'aucune de ces sommes partielles ne pourra être de plus de 10 mille livres, ni de moins de 3,000 livres.

Article 5. L'assemblée des Commissaires-Juges nommera aussi dix Artistes parmi les Peintres dits de genre, les Architectes et les Graveurs exposans, qui, à son jugement, se seront montrés les plus dignes d'encouragement.

Article 6. La somme de 20,000 livres qui, aux termes de la Loi du 17 Septembre, article 1^{er}, est destinée à des travaux d'encouragement pour cette classe d'Artistes, sera divisée en dix portions, pour la graduation desquelles on suivra l'échelle de mérite des ouvrages des dix Artistes distingués dans l'Exposition, de manière que le maximum sera de 3,000 livres et le minimum de 1,000 livres.

Article 7. Les travaux d'encouragement seront gradués et distribués selon la même échelle que cy-dessus.

Article 8. Pour la nature et les proportions des travaux ordonnés, on suivra l'usage qui a eu lieu jusqu'à présent, en tout ce qui ne sera pas contraire au présent Décret.

Article 9. L'Assemblée Nationale déroge à la Loi du

17 Septembre dernier, en tout ce qui n'est pas conforme au présent Décret, et n'entend préjuger en rien ce qui pourra être déterminé par la suite pour l'encouragement des Beaux-Arts.

Article 10. Le présent Décret sera présenté à la sanction dans la journée de demain 4 Décembre.

Mandons et Ordonnons à tous les Corps administratifs et Tribunaux que les présentes ils fassent consigner dans leurs Registres, lire, publier et afficher dans leurs Départemens et ressorts respectifs, et exécuter comme Loi du Royaume.

En foy de quoi Nous avons signé les dites Présentes, auxquelles nous avons fait aposer le sceau de l'État, à Paris le 7^e jour du mois de Décembre, l'an de Grâce Mil sept cent quatre-vingt-onze et de Notre Règne le dix-huitième.

Signé : LOUIS, et, plus bas : M.-L.-F. DUPORT ; et scellées du sceau de l'État.

Certifié conforme à l'original : M.-L.-F. DUPORT.

Belle — Mouchy — Renou.

M. Vien D. — M. Belle R. — M. Bridan P. T. — M. Mouchy P. S. — M. Renou Secrét. — Il est resté 13 jettons.

Aujourd'huy, samedi 31 Décembre, l'Académie s'est assemblée, par convocation générale; pour la relevée du Quartier et la lecture des délibérations prises pendant ce temps.

Médailles : Lagrenée fils, [P.], 1^{re}; Callamard, S., 2^e; Gauthereau, P., 3^e. En surplus : Bouillon, P., 1^{re}; Mallet, P., 2^e; Cerveau, S., 3^e. — Le matin de ce jour, MM. les Officiers en exercice se sont assemblés pour adjuger les Médailles aux Élèves sur leurs figures dessinées et modélées à l'École d'après le Modèle. Ils ont accordé :

une première Médaille à *Lagrenée, P.*,

une seconde à *Callamard, S.*,

et une troisième à *Gautereau, P.*,

et, en surplus, une première Médaille à *Bouillon, P.*,
une seconde à *Mallet, P.*,
et une troisième à *Cerveau, S.*

Plusieurs lettres de complimens. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait lecture de plusieurs lettres de compliment pour la nouvelle année, une de *M. Hue* et une autre de *M. César Vanloo*, le premier étant actuellement à Lorient et le second à Turin.

M. Cafféri présente une lettre imprimée sur les figures enlevées à la Place des Victoires. — *M. Cafféri* a fait hommage à l'Assemblée d'une Lettre imprimée, de lui-même, relativement à la suppression des quatre figures qui ornent le pied d'estal de la statue de Louis quatorze à la cy-devant Place des Victoires.

Députation à M. Brenet, malade. — L'Académie, informée de la maladie de *M. Brenet*, a prié *MM. Belle* et *Mouchy* de l'aller visiter de sa part.

A la prochaine assemblée seront distribués tous les Prix et Médailles obtenus depuis le dernier Quartier 1785 jusqu'à ce jour. — Il a été arrêté qu'à la prochaine assemblée il sera distribué les Médailles obtenues par les Élèves, depuis le dernier Quartier de 1785 jusqu'à ce jour.

Lecture des délibérations a été faite.

Les poses seront de toute la semaine, les Fêtes exceptées, s'il s'en trouve. — En terminant la séance, l'Académie a arrêté, pour donner plus de temps aux Élèves pour étudier d'après nature, que les poses seront de toute la semaine, en exceptant les Fêtes qui s'y rencontreroient.

Vien — Belle — Mouchy — Lagrenée — Pajou — Van Loo — J. Bachelier — Bridan — Gois — J.-J. Lagrenée — Berruer — Suvée — Le Comte — Boixot — Vincent — Demachy — Duplessis — Voiriot — Vestier — Guérin — Le Barbier l'aîné — Roland De la Porte — Dumont — Beauvarlet — Renou.

Discours de M. Le Comte, Adjoint Professeur, dans l'Assemblée extraordinaire des Membres et Agréés, du 8 Novembre 1791.

Messieurs, — Permettez qu'en cette assemblée de paix et d'union j'épanche mon cœur dans le sein de mes Confrères. Puissé-je les remplir tous des sentimens de confiance et de joie dont mon âme est pénétrée en ce moment, et les persuader, aussi intimement que je le suis, que le salut des Arts dépend de notre union, que tout intérêt particulier doit céder au bien général, que de tels sacrifices deviennent, en ce moment, salutaires et consolans pour chaque individu, puisqu'il en doit résulter le bien de tous. Eh ! qui peut mieux sentir et professer ces sentimens généreux que des Artistes comme vous, Messieurs, dont l'âme est élevée par l'Art même qu'ils exercent. C'est tels que vous êtes enfin, Messieurs, qu'il faut aujourd'hui vous montrer au Public, qui a les yeux fixés sur vous. Qu'il admire votre conduite ainsi que vos productions. Il saura vous classer un jour, et il tracera lui-même, au sein de la Liberté, la ligne de démarcation qui doit séparer les vrais talens d'avec la médiocrité. Laissez, laissez lutter la jalousie et l'envie, mais soyez inébranlables ; réunis par l'amour des Arts pour sa gloire et sa prospérité, vous vous élevez toujours au-dessus de vos ennemis, comme le chêne s'enorgueillit au-dessus de ces sauvageons qui ne peuvent porter de bons fruits ; vous résisterez à l'orage, tandis que ces foibles arbrisseaux, agités par les vents, se briseront autour de lui sans qu'il en éprouve aucun dommage, et si, de ce chêne antique, battu par les tempêtes, il se détache quelques branches, foiblement attachées au tronc, privées du suc nourricier elles périront au pied, tandis qu'à la saison suivante, paré d'un nouveau feuillage, à peine s'apercevra-t-on du léger dommage qui l'avoit un moment déparé.

Ce n'est qu'une faible image de notre union. Je ne saurois trop le répéter ; c'est d'elle que dépend notre force,

c'est elle qui fera échouer tous les projets artificieux enfantés pour détruire une Société estimée de l'Europe entière et qui honore la Nation Française depuis sa fondation.

Amis de la Patrie et de la Gloire, dignes soutiens des Beaux-Arts, soyez étroitement unis, et vous serez indestructibles. Partout où vous vous rassemblez, l'Académie existera. Où importe sa dénomination ? Ce sont vos talens qui, dans ce moment, la forment, et elle existera toujours la même où vous serez rassemblés de cœur et d'esprit.

Cimentons donc cette union ; promettons en ce moment d'oublier tout ressentiment né de la discussion et du choc des opinions ; anéantissons toute assemblée particulière ; ne professons qu'une même religion, celle de ne nous occuper que du bien des Arts, de vivre en frères et d'être à jamais inséparables.

Certifié conforme : *Renou.*

Nota. — Le dernier examen des ouvrages des Pensionnaires à Rome étant de la fin de 1788, et les ouvrages ne venant pas régulièrement, il ne faut pas s'étonner de ne point trouver de Rapport en 1789 ; ainsi des autres.

Rapport des Commissaires nommés par l'Académie le 29 May 1790, pour l'examen des ouvrages envoyés par les Élèves Pensionnaires de Rome.

Nous, Commissaires nommés, par délibération du 29 May 1790, pour l'examen des ouvrages envoyés par les Élèves Pensionnaires du Roy à l'Académie de France à Rome, avons trouvé,

Dans la Peinture :

La figure du Sieur *Potain* d'un ton généralement trop violet. La tête nous a paru pourtant mieux colorée, et l'on peut, dans l'ensemble, lui reprocher des incorrections. Le parti pris dans son esquisse est assez grand, relativement

aux masses d'ombre et de clair. Nous aurions désiré voir des figures académiques dessinées.

L'esquisse dessinée du Sieur *Desmarets* est bien composée. Ses figures académiques dessinées sont bonnes, quoiqu'on puisse leur faire des reproches de lourdeur. On ne trouve pas une heureuse combinaison de couleurs locales dans son esquisse colorée. On doit lui savoir gré du courage qu'il a eu de copier un tableau qui est presque disparu et que l'on est menacé de perdre tout à fait. *L'Ecce homo* a peu de noblesse et offre de l'âcreté dans sa couleur.

La figure du Sieur *Fabre* est peinte de bonne manière, bien dessinée et d'une belle couleur; elle présente des recherches de vérité qui font le plus grand plaisir. En général, elle fait concevoir les plus grandes espérances; on pourroit pourtant reprocher quelques reflets trop également prolongés, et quelques demi-teintes, vers les dentelés¹, trop également grises; mais ces observations légères n'empêchent pas que cet artiste ne mérite de justes encouragemens. Son esquisse est d'une belle ordonnance, et ses académies dessinées sont bien.

Le Diogène du Sieur *Garnier* est d'un ton vrai, fin et lumineux; toutes les parties sont bien correspondantes, pour le caractère, à la Tête, qui est pleine de vérité. Nous l'invitons de s'occuper particulièrement de la correction, sans pourtant négliger le sentiment qu'il montre pour la couleur et l'harmonie. Son esquisse est d'un bon ton; peut-être y a-t-il trop de division dans les masses de clair et d'ombre. Ses figures dessinées nous ont semblé foibles, mais nous lui devons des encouragemens.

Nous sommes obligés de reprocher trop de sécheresse dans la figure peinte du sieur *Le Thierre*; il paroît s'être écarté de la nature par système; nous l'engageons à y

1. Les grands dentelés sont les muscles des côtes de la poitrine, les petits dentelés les muscles postérieurs attachés à la dernière vertèbre cervicale et aux deux premières vertèbres dorsales.

retourner. Son esquisse ne répond pas à celle de Brutus qu'il a précédemment envoyée. Ses académies dessinées sont bien, quoique l'on puisse y désirer moins de lourdeur.

Le Sieur *Gounod* annonce des progrès dans sa figure peinte; il y a de la finesse de ton, un bon ensemble, mais, en général, de la timidité et des irrésolutions. Son académie dessinée est bien; mais nous sommes étonnés qu'il ne se soit pas conformé au Règlement en envoyant une esquisse.

En général, nous avons trouvé de la lourdeur dans les figures dessinées; nous présumons que ce défaut vient du Modèle, et nous en avertissons les Élèves Pensionnaires du Roy, pour qu'ils se tiennent en garde contre cette défectuosité.

Dans la Sculpture :

Les figures groupées du Sieur *Michalon* sont molles et de formes incertaines, et il n'y règne point un sentiment de nature.

La figure du Sieur *Dumont* est mieux ensemble; il y a plus de résolution, mais de l'exagération qui sort de la vérité.

Le Sieur *Corneille* tient plus à la nature. La tête de sa figure a du caractère; il y a aussi du caractère dans tous les membres. Le choix de l'attitude est meilleur; il y a même du soin et un bon agencement dans les plis d'une draperie qu'il a introduite.

Nous terminerons notre Rapport par avertir les Élèves que la sévérité que nous mettons dans les recherches des défauts de leurs ouvrages a pour but, non de les décourager, mais au contraire de les animer à faire de plus grands progrès pour se montrer dignes de plus en plus des faveurs dont le Roy veut bien les honorer.

Fait à l'Académie le 5 Juin 1790.

Signé : *Vien, Caffiéri, Belle, Pajou, Van-Loo, Doyen, Berruer, Suvée, Roslin, Renou.*

Certifié conforme : *Renou.*

1792.

M. Vien D. — M. De La Grosse l'aîné R. — M. Bachelier P, T.
— M. Suvée Ad. P. ex S, — M. Renou Secrétaire. — Il a été
distribué 24 jettons.

Aujourd'hui, samedi 7 Janvier, l'Académie s'est assemblée, par convocation générale, pour l'ouverture de ses Conférences et pour la distribution des Prix et Médailles obtenus depuis le dernier Quartier de 1785 jusques et y compris le dernier Quartier de 1791.

En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait lecture de plusieurs lettres de compliment, relativement à la nouvelle année, de MM. de l'Académie de Marseille et de M. Tierce, Agréé, présentement à Aix.

Ensuite, M. le Directeur¹ a fait la distribution des Prix et Médailles énoncés cy-dessus.

Il a d'abord été distribué les Médailles du Quartier de 1785 (Octobre).

Année 1786.

N'ayant point été accordé cette année de Grands Prix, ni en Peinture ni en Sculpture², il a été distribué les Médailles accordées pendant ladite année aux Élèves sur leurs figures académiques.

1. Non pas le Directeur Général, comme autrefois, mais M. Vien, Directeur de l'Académie. Voir les Procès-verbaux des 12 septembre et 31 décembre 1789.

2. Voir Procès-verbal du 24 août 1786.

Année 1787.

1^{er} Prix de Peinture : *François-Xavier Fabre.*

1^{er} Prix de Sculpture : *Bartellemy* (sic) *Corneille.*

2^o Prix de Peinture : *Étienne-Bartellemy Garnier.*

2^o Prix de Sculpture : *Maximilien Van Lède.*

Ensuite ont été distribuées les Médailles accordées aux Élèves sur leurs figures académiques.

Année 1788.

1^{er} Prix de Peinture : *Étienne-Bartellemy Garnier.*

1^{er} Prix de Sculpture : *Jacques-Edme Dumont.*

2^o Prix de Peinture : *Anne-Louis Girodet.*

2^o Prix de Sculpture : [*Edme*]-*Étienne-François Gois.*

Ensuite ont été pareillement distribuées les Médailles des Quartiers de la même année.

Année 1789.

1^{er} Prix de Peinture : *Anne-Louis Girodet.*

1^{er} Prix de Peinture de 1786 : *Charles Meynier.*

1^{er} Prix de Sculpture : *Antoine-François Gérard.*

2^o Prix de Peinture : *François Gérard.*

2^o Prix de Peinture de 1786 : *Charles Thévenin.*

2^o Prix de Sculpture : *Pierre Bridan.*

Pareillement ont été distribuées les Médailles de la même année¹.

Année 1790.

1^{er} Prix de Peinture : *Jacques Réatu.*

1^{er} Prix de Sculpture : *François-Frédéric Lemot.*

2^o Prix de Peinture : *Jean-Charles Tardieu.*

2^o Prix de Sculpture : *Charles-Auguste Pioche*².

Pareillement ont été distribuées les Médailles accordées pendant la même année.

1. Voir les Procès-verbaux des 4 avril, 4 juillet et 3 octobre 1789.

2. Dans le Procès-verbal du 28 août 1790, on lui donne les prénoms de *Michel-Louis.*

Année 1791.

1^{er} Prix de Peinture : *Louis Lafitte*.

1^{er} Prix de Peinture, réservé en Sculpture en 1786 :
Charles Thévenin.

Sa Majesté, pour rendre à la classe des Sculpteurs le Premier Prix dont elle devenoit privée, a accordé, de surcroît, un nouveau Premier Prix de Sculpture à l'Élève qui a le plus approché du Premier Prix. En conséquence, il a donné un Premier Prix de Sculpture de surabondance¹.

2^e Prix de Peinture : *Jean-Baptiste De Bret*.

2^e Prix de Sculpture : *Auguste-Marie Taunay*².

Pareillement ont été distribuées les Médailles accordées pendant l'année 1791.

Il est en réserve, dans les mains du Secrétaire, un second Prix de Sculpture de 1786, deux premières Médailles et une troisième. — M. le Secrétaire donnera à M. le Trésorier un certificat par lequel il atteste que tous les Prix et Médailles ont été remis par lui à l'Académie, et que celles qui n'ont point été remises aux Élèves, faute de par les Élèves de se présenter, sont entre les mains de M. le Secrétaire, qui les délivrera aux Élèves sur l'attestation du Concierge, qui doit les connoître particulièrement.

*Vien — Lagrenée — J. Bachelier — Belle
— Pajou — Van Loo — Bridan — Gois —
J.-J. Lagrenée — Mouchy — Berruer —
Suvéé — Le Comte — Vincent — Wille —
Boizot — Beauvarlet — Voiriot — Van Spaen-
donck — Guérin.*

1. Voir les Procès-verbaux des 3 et 24 septembre 1791.

2. Ces deux lignes sont une addition moderne sur le ms.

M. Vien D. — M. De La Grenée l'aîné R. — M. Bachelier P. T. — M. Suvée P. S. — M. Renou Secrétaire, — Il est resté 14 jettons.

Aujourd'hui, samedi 28 Janvier, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire.

Lecture d'une lettre du Département, où l'on annonce que le Ministre de l'Intérieur a envoyé une délibération de l'Assemblée des Artistes tendante à demander une des salles de l'Académie. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait lecture d'une lettre, en date du 24 de ce mois, adressée à l'Académie par MM. les Administrateurs du Directoire du Département de Paris, dans laquelle ils annoncent que le Ministre de l'Intérieur leur a adressé un extrait d'une délibération prise dans l'Assemblée des Artistes, tendante à obtenir, pour leurs prochaines séances, la jouissance d'une des salles de l'Académie de Peinture et Sculpture. MM. du Directoire finissent par demander que l'Académie leur marque si Elle peut se prêter à cet arrangement.

Il a été répondu, séance tenante, que, le local n'appartenant pas à l'Académie, Elle ne pouvoit, ni devoit accorder ni refuser. — Après lecture de cette lettre, l'Académie a arrêté qu'il seroit répondu à MM. les Administrateurs du Directoire que, le local de l'Académie ne lui appartenant pas, Elle ne peut ni ne doit se refuser, ni se prêter au desir des Artistes, assemblés par la Municipalité aux Cordeliers.

Le Secrétaire rend compte des démarches qu'il a cru devoir faire au sujet des Patentes. — Le Secrétaire a ensuite rendu compte des démarches qu'il avoit faites relativement à la demande des Patentes; l'Assemblée a paru satisfaite de sa conduite.

Lecture d'une lettre de M. Miger à M. Vien, à laquelle il joint des réflexions lues à l'Assemblée des Artistes aux Cordeliers. — Le Secrétaire a fait lecture d'une lettre de

M. *Miger*, écrite à M. *Vien*, à laquelle il joint des réflexions lues à l'assemblée de MM. les Artistes convoquée aux Cordeliers.

Vien — Lagrenée — J. Bachelier — Pajou — Van Loo — Bridan — Du Rameau — Gois — J.-J. Lagrenée — Berruer — Mouchy — Vincent — Boizot — Stouf — Demachy — Voiriot — Foucou.

M. *Vien D.* — M. *De La Grenée* l'ainé R. — M. *Le Comte P. T.* — M. *Bachelier P. S.* — M. *Renou* Secrétaire, — Il [a] été distribué 20 jettons.

Aujourd'hui, samedi 4 Février, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

MM. *Bachelier* et *Suvée* témoignent leur satisfaction de l'assiduité des *Élèves*. — En ouvrant la séance, MM. *Bachelier* et *Suvée*, Professeurs en exercice du mois passé, ont témoigné à l'Académie leur satisfaction sur l'assiduité des *Élèves* aux *Écoles*.

Lettres de compliment. — Le Secrétaire a fait lecture d'une lettre de M. *Rougeot*, Directeur de l'École Académique de Tours¹,

de M. *Ménageot*,

et de Mad^e *Le Brun*, présentement à Rome.

Conférence de M. Oudry sur la couleur, lue pour remplir la séance. — La séance a été occupée par la lecture d'une Conférence de M. *Oudry* sur la couleur.

Vien — Lagrenée — Le Comte — Pajou — Van Loo — J. Bachelier — Bridan — Du Rameau — Gois — Mouchy — Berruer — Suvée — Voiriot — Renou.

1. Le ms. porte par erreur *Poitiers*.

M. Vien D. — M. De La Grenée l'aîné R. — M. Le Comte P. T. — M. Bachelier P. S. — M. Renou Secrét. — Il est resté 15 jettons.

Aujourd'hui, samedi 25 Février, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire.

Mort de M. Brenet, Professeur, dans [la] 64^e année de son âge. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a notifié la mort de M. Nicolas-Guy Brenet, Peintre du Roy et Professeur de cette Académie, décédé au Louvre le 21 de ce mois, âgé de 63 ans et 8 mois.

Vendredi prochain le jour des esquisses. — Point d'École ni le vendredi ni le samedi. — Le jour pour les esquisses des Élèves qui se proposent de concourir aux Grands Prix a été fixé à vendredi. En conséquence, il n'y aura pas d'École, ny le vendredi ni le samedi de la semaine prochaine.

Ne s'étant pas présenté aucune affaire, la séance a été levée.

Vien — Lagrenée — Le Comte — Belle — Pajou — Van Loo — J. Bachelier — Cafféri — Du Rameau — Gois — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Berruer — Julien — Suvée — Boizot — Roland De la Porte — Demachy — Van Spaendonck — Stouf — Renou.

M. Vien D. — M. De La Grenée l'aîné R. — M. Berruer P. T. — M. Gois P. S. — M. Renou Secrét. — Il a été distribué 23 jettons.

Aujourd'hui, [samedi] 3 Mars, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire.

Admission d'Élèves au Concours des figures peintes et modelées. — En ouvrant la séance, l'Académie, après l'examen des esquisses des Élèves pour être admis aux essais de la figure peinte et modelée, a admis, dans la

Peinture, les nommés *Gérard, Tardieu, De Bret, Courteille, Thomassin, Des Noyelles, Ramier, Gros, Bouillon, Le Roy, Ducq, Fougea, Landon et Moreau*, et, dans la Sculpture, les nommés *Pioche, Taunay, Millehomme, Florion, Callamard et Lestrade*.

La première classe commencera le lundy 19 de ce mois jusqu'au mercredi suivant inclusivement, et la seconde classe le jeudy 22 jusqu'au samedi 24 inclusivement, et le jugement sera fait le samedi 31.

On nommera à la prochaine assemblée pour remplir la place vacante par la mort de M. Brenet. — Il a été arrêté que l'on procéderoit à la nomination de la Place de Professeur, vacante par la mort de M. Brenet, à la prochaine assemblée.

Vien — Lagrenée — Berruer — Belle — Pajou — Van Loo — J. Bachelier — Du Rameau — Gois — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Julien — Suvée — Le Comte — Boixot — Süe — Le Chev. Roslin — Demachy — Voiriot — Duplessis — Van Spaendonck — De Joux — Renou.

M. Vien D. — M. De La Grenée l'aîné R. — M. Berruer P. T. — M. Gois P. S. — M. Renou Secrét. — Il est resté 14 jettons, dont 6 en nature.

Aujourd'huy, [samedi] 31 Mars, l'Académie s'est assemblée, par convocation générale, pour la relevée du Quartier et la lecture des délibérations prises pendant ce temps, et pour procéder à remplir la Place de Professeur, vacante par la mort de M. Brenet, et pour juger les essais des Elèves pour concourir aux Grands Prix.

Mort de M. De Joubert, Amateur, âgé de 62 ans; de M. De Launay, Graveur, âgé [de] 53 ans. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a notifié la mort de M. De Jou-

bert, Honoraire Associé-libre, cy-devant Trésorier général des États du Languedoc, décédé en cette Ville le jour d'hier, âgé de 62 ans. Le Secrétaire a aussi notifié la mort de M. *Nicolas De Launay*, Graveur, de cette Académie et de celle de Dannemarck, décédé le 22 de ce mois dans la 53^e année de son âge.

M. Suvée nommé Professeur par la mort de M. *Brenet*. — Ensuite on a procédé à remplir la Place vacante dans les Professeurs par la mort de M. *Brenet*; M. *Suvée* a été nommé à cette Place par l'unanimité des suffrages.

Élèves reçus. Dans la Peinture : Gros, Thomassin, Moreau, Courteille, Landon, De Bret, Tardieu, Fougea. Dans la Sculpture : Pioche, Taunay, Millehomme, Florion, Callamard et L'Estrade. — Les Élèves, élus par le scrutin pour concourir au Prix de Peinture, sont les nommés *Gros, Thomassin, Moreau, Courteille, Landon, De Bret, Tardieu et Fougea*, et, dans la Sculpture, les nommés *Pioche, Taunay, Millehomme, Florion, Callamard et L'Estrade*.

Le sujet de la Peinture sera tiré de l'Ancien Testament; le Comité lundy à 7 heures du matin. — Il a été statué que le sujet des Prix pour la Peinture sera tiré de l'Ancien Testament, et que le Comité pour donner ce sujet se tiendra lundy prochain à 7 heures précises du matin. Il sera composé de MM. les Officiers en exercice, de MM. les Recteurs, Adjoints à Recteur, et, dans les Professeurs, à tour de rôle, de M. *De Lagrenée le jeune*; de M. *Vincent* dans les Adjoints; de M. *Van Spaendonck* dans les Conseillers, et du Secrétaire.

On fera une liste pour signer et constater sa présence; le jetton évalué 36 sols. — Il a été arrêté qu'à la première assemblée, vû la rareté de l'argent, il sera fait une liste où seront écrits les noms de tous ceux qui ont droit de recevoir des jettons, laquelle liste sera émargée de ceux présents, et que la valeur sera payée, en assignats, le prix de 36 sols pour chaque jetton, et, la séance tenante, on ne

sera pas reçu à émarger la liste. Ce qui restera de jettons sera, selon l'usage, au profit des veuves.

Cours d'Anatomie fixé au lundy 16 Avril. — Le Cours pour l'A[na]tomie aura lieu lundy 16 Avril.

Jugement des Médailles remis à la veille de Quasimodo.
— Le jugement des Médailles est remis au second samedy du mois, veille de Quasimodo, à cause de la Fête de Pâques.

M. Le Barbier a parlé en faveur de M. Dumarets (sic), qui a perfectionné des crayons et quelques couleurs. Le Secrétaire est chargé d'écrire à la Municipalité, ou à qui il apartiendra, pour obtenir une place aux Incurables pour cet infortuné. — M. Le Barbier, Académicien, a parlé en faveur de M. Desmarets, lequel a trouvé le secret de perfectionner les crayons, et particulièrement¹ a trouvé un bleu qu'il intitule outremer factice, qui peut tenir lieu jusqu'à un certain point de cette couleur précieuse et qui est d'un prix bien inférieur. L'Académie, instruite des services qu'il a rendus aux Arts relativement aux matériaux qu'on y emploie, a chargé le Secrétaire d'écrire, de la part de la Compagnie, à la Municipalité pour obtenir d'elle une place aux Incurables pour ce v[ie]illard, infirme et sans fortune, ou au Corps administratif auquel il appartient.

Vien — Lagrenée — Berruer — Belle —
Pajou — Van Loo — Mouchy — Suvée —
Bridan — Gois — J.-J. Lagrenée — Le
Comte — Vincent — Voiriot — Wille — De-
machy — Le Barbier l'ainé — Renou.

1. Au-dessus de « particulièrement, » le ms. a dans l'interligne « qui est inventeur, » ce qui aurait dû être raturé.

M. Vien D. — M. *Allegrain* Recteur. — M. *Gois* Prof. en T. —
M. *Suvéé* Prof. en S. — M. *Renou* Secrét.

Aujourd'hui, samedi 14 Avril, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

Médailles du Quartier précédent : Du Carrey, P., 2^e; Chaillou, P., 3^e; Lortioit, S., 3^e. — Le matin même dudit jour, MM. les Officiers en exercice du Quartier précédent se sont assemblés pour adjuger les Médailles aux Élèves sur leurs figures dessinées et modelées d'après le Modèle, et ils ont accordé

une 2^e Médaille au nommé *Du Carrey, P.*,
une 3^e à *Chaillou, P.*,
et une autre 3^e à *Lortioit¹, S.*

M. Suvéé confirmé dans son élection de Professeur. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait lecture d'une lettre écrite à M. *Vien*, Directeur, par M. *De La Porte*, Intendant de la Liste civile, par laquelle il lui annonce que le Roi a confirmé l'élection que l'Académie a faite de M. *Suvéé* en qualité de Professeur.

Comité pour recevoir les comptes de M. Pajou, trésorier, pendant les années 1790 et 1791. — Ensuite il a été arrêté que M. le Directeur, MM. les Recteurs et Adjoints à Recteur, MM. les Professeurs en exercice, et, à tour de rôle, dans les Professeurs, M. *Caffiéri*; dans les Adjoints, M. *Le Comte*; dans les Conseillers, M. *Duplessis*, le Secrétaire, et, dans les Académiciens, M. *De Joux*, s'assembleront, comme Commissaires, pour recevoir les comptes de M. *Pajou* comme Trésorier pour les années 1790 et 1791; mais, comme la reddition augmente le travail, le jour sera fixé aussitôt qu'il sera fait, et MM. les Commissaires en seront avertis par une lettre.

Le Comité pour l'examen des ouvrages envoyés par les

1. Erreur du ms. Il s'agit de *Lortior*, déjà nommé, et qui devint Graveur de monnaies. — Voir sur lui *Nouv. Arch. de l'Art français*, 3^e série, I, 89-92, 103-106, et *Revue de l'Art français*, 6^e année, 1889, p. 327-8.

Élèves Pensionnaires à Rome se tiendra demain. — Les Élèves, Pensionnaires du Roi à l'Académie de France à Rome, ayant envoyé des ouvrages, MM. le Directeur, Recteurs et Adjoint à Recteur, qui sont de tous les Comités, auxquels se joindront [les Professeurs en exercice, et] à tour de rôle, dans les Professeurs, M. *Bridan*; dans les Adjoint, M. *Vincent*; dans les Conseillers, M. *Robert* et le Secrétaire, s'assembleront demain 15, à dix heures du matin, pour l'examen desdits ouvrages de Peinture et de Sculpture.

Vien — Allegrain — Gois — Lagrenée — Belle — Pajou — Van Loo — J. Bachelier — Cafféri — Du Rameau — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Berruer — Julien — Roslin (sic) — Boizot — Voiriot — Demachy — Duplessis.

M. *Vien* D. — M. *Allegrain* R. (au-dessous du nom : *Pajou*). — M. *Gois* Prof. en T. — M. *Suvée* Prof. en S. — M. *Renou* S.

Aujourd'hui, samedi 28 Avril, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire.

Le Secrétaire annonce que le sujet du Prix de la Sculpture est Éléazar, qui préfère la mort à désobéir à la Loi¹. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a annoncé que le sujet donné pour le Prix de Peinture de cette année est Éléazar, qui préfère la mort à manger des viandes défendues par la Loi. Il avoit oublié d'annoncer ce choix à la dernière assemblée.

Lecture du Rapport sur les envois. — Le Secrétaire a fait aussi lecture du Rapport des Commissaires relativement à l'examen des ouvrages des Élèves Pensionnaires de l'Académie de France à Rome; ledit Rapport sera inscrit à la suite de la délibération. (Voir ce rapport à la suite du Procès-verbal du 30 juin 1792.)

Lecture d'une Pétition faite par le Secrétaire à l'Assem-

1. *Macch.*, II, ch. vi.

blée Nationale au sujet des Patentes; approuvée; permis de la faire imprimer aux frais de l'Académie. — Le Secrétaire a fait aussi lecture d'une Pétition, qu'il se propose de faire à l'Assemblée Nationale sur les Patentes auxquelles on prétend assujettir les Lettres, les Sciences et les Arts. La lecture a paru plaire à la Compagnie, qui lui a permis de la faire imprimer aux frais de l'Académie.

Le Trésorier desire rendre ses comptes; ces comptes fixés à samedi prochain. — Ensuite M. Pajou, Trésorier, a annoncé à la Compagnie qu'il étoit prêt à rendre ses comptes. En conséquence, MM. les Commissaires, nommés par la précédente délibération, se rendront samedi prochain, à dix heures du matin, dans les salles de l'Académie, à l'effet de recevoir lesdits comptes.

M. Pajou demande à se démettre de la Place de Trésorier et désigne M. Le Comte, Sculpteur, pour le remplacer; ce choix est applaudi; il est nommé, sauf Procuration de l'Académie devant Notaire. — M. Pajou a dit ensuite qu'il desiroit se démettre de la Place de Trésorier, et que plusieurs personnes, et lui-même, desiroient de voir M. Le Comte, Adjoint Professeur, se charger de cette fonction, et que M. Le Comte étoit disposé de s'en charger, si la Compagnie l'honoroit de sa confiance à cet égard. La Compagnie ayant généralement applaudi à cette proposition, et M. Le Comte ayant accepté, M. Pajou, en rendant son compte, remettra, par suite, tous les deniers¹, effets, papiers relatifs à la Charge de Trésorier, sauf la Procuration, qui sera donnée à M. Le Comte par l'Académie par-devant Notaire. Tous ces divers articles ont été arrêtés par l'Académie, à l'unanimité.

M. Vincent, Adjoint, exercera pour M. Ménageot. — M. Vincent, Adjoint, a été nommé pour professer le mois prochain en titre pour M. Ménageot, actuellement à Rome.

M. Caffiéri [nommé] pour être Garde des tableaux, sculp-

1. Ms. : derniers.

tures de l'Académie. On l'accorde et on sépare cette partie de la Place de Trésorier, sans préjudicier aux Statuts qui chargent le Trésorier de ce soin. — M. Caffiéri s'étant offert d'être Garde des tableaux, sculptures, gravures et autres objets que renferment les salles de l'Académie, et ayant proposé de se charger de ce soin sans honoraires, l'Académie, qui a tant de preuves multipliées du zèle et de l'amour de M. Caffiéri pour la Compagnie, lui a conféré le titre de Garde de tout ce qui appartient à l'Académie, relativement à tous morceaux d'art. Cette garde, autrefois jointe au titre de Trésorier, en sera séparée pour cette fois, et M. Le Comte ne sera chargé que de la partie de la comptabilité, sans tirer à conséquence pour les Statuts, qui ont expressément lié cette garde à la Trésorerie. Cette exception pour M. Caffiéri est un témoignage [que l'Académie] a cru pouvoir donner à M. Caffiéri, qui s'est plu, en différens temps, à orner les Salles des bustes de tous les grands Artistes.

Vien — Pajou — Gois — Belle — Caffiéri
 — Van Loo — Bridan — Mouchy — Berruer
 — Julien — Suvée — Le Comte — Demachy
 — Le Chev^r Roslin — Voiriot.

M. Vien D. — M. Pajou R. pour M. Allegrain. — M. Vincent, Prof., abs. — M. de La Grenée jeune P. S. — M. Renou Sec.

Aujourd'huy, samedi 5 May, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

Lettre de M. de Maupinot, relative à un projet de placer les statues des grands hommes sur le pont de Louis XVI. Ordre au Secrétaire d'y répondre. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait lecture d'une lettre de M. Mopinot¹, par laquelle il présente à la Compagnie un projet de placer les statues des grands hommes sur le nouveau pont Louis seize.

1. L'auteur de l'Éloge de Pigalle.

Le Secrétaire écrira à M. de Mopinot, de la part de la Compagnie, pour lui en faire ses remerciemens.

Compte rendu par M. Pajou des années 1790 et 1791. — Le Secrétaire a rapporté que M. le Directeur, MM. les Recteurs, Adjoint à Recteur, Professeurs en exercice et les autres Commissaires, nommés par la délibération du 14 Avril dernier, se sont assemblés le matin de ce jour, pour recevoir les comptes de M. Pajou, en qualité de Trésorier, pour son exercice de l'année 1790 et 1791.

Accordé 400 liv. de pension à Mad. la veuve Brenet. — Que, dans le même Comité, d'après une lettre de Madame la veuve Brenet, MM. les Commissaires, considérant que feu M. Brenet, après avoir exercé le Professorat pendant vingt [ans] et ayant toujours joint à ses talens une conduite exemplaire, laisse une femme et trois enfans sans fortune, ils ont cru juste de lui accorder 400 livres de pension annuelle, à partir du premier Avril dernier, et qu'elle soit payée par quartier.

L'Académie a approuvé l'arrêté du compte et les délibérations de son Comité.

Accordé à M. Du Rameau 360 livres, valeur de 200 jettons, pour l'arrangement du Sallon, quoiqu'il ait été interrompu par le Décret qui a rendu l'Exposition commune à tous Artistes. — Ils ont aussi pensé que M. Du Rameau, qui avoit fait toute la disposition du Sallon qui devoit avoir lieu en 1791 pour MM. de l'Académie, étoit en droit de recevoir, en indemnité de ses peines, une bourse de 200 jettons, lesquels, estimés 36 sols chacun, sont évalués à la somme de trois cent soixante livres.

Toutes ces dispositions et l'arrêté du compte de M. Pajou ont été approuvées par l'Académie.

*Vien — Pajou — Lagrenée — Van Loo —
J. Bachelier — Caffiéri — Gois — J.-J. La-
grenée — Berruer — Mouchy — Julien —
Le Comte — Voiriot — Le Chev^r Roslin —
Demachy — Suvée.*

Aujourd'hui, samedi 26 May, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire.

Procuration apportée par le Notaire de la Compagnie pour M. Le Comte en sa qualité de Trésorier; elle est signée de plusieurs des diverses classes d'Officiers. — En ouvrant la séance, M. Raguideau de La Fosse, Notaire, a fait lecture de l'acte de procuration passée par l'Académie à M. Le Comte comme Trésorier de la Compagnie. Ledit acte a été signé de MM. les Officiers en exercice et de plusieurs des différentes classes d'Officiers.

Exemplaires de l'Adresse du secrétaire relativement aux patentes, distribués à toutes les Compagnies savantes et à tous les Membres et Agréés de l'Académie. — Le Secrétaire a présenté les exemplaires de l'Adresse à l'Assemblée Nationale, relativement aux Patentes appliqués aux Lettres, aux Sciences et aux Arts. Le Secrétaire a notifié qu'il avoit écrit au Président de l'Assemblée en lui envoyant son manuscrit, et que 800 desdits exemplaires avoient été déposés à l'Assemblée pour être distribués à tous MM. les Députés; il ajoute en outre qu'il en avoit envoyé à toutes les Compagnies savantes de la Capitale et qu'il se proposoit d'en faire parvenir à toutes les Académies et Sociétés littéraires et de savans du Royaume. L'Académie a approuvé cette mesure.

L'Académie a arrêté qu'il en seroit envoyé à tous MM. les Officiers, Académiciens et Agréés deux exemplaires, et a permis au Secrétaire d'en donner chez les libraires connus pour vendre ces sortes d'objets.

Vien — Pajou — Vincent — Lagrenée — Belle — Van Loo — Caffiéri — Du Rameau — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Suvée — Le Comte — Demachy — Voiriot — Monsiau — Foucou — Renou.

M. Vien D. — M. Pajou R. pour M. Allegrain — M. Cafféri P. en T. — M. Berruer P. S. — M. Renou Secrét.

Aujourd'hui, samedi 2 Juin, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

Comité pour le sujet des Prix de la Sculpture. Le sujet sera tiré du 3^e volume de l'Histoire Romaine de M. Rollin. — En ouvrant la séance, il a été arrêté que le Comité pour donner le sujet du Prix de Sculpture se tiendra samedi 16 de ce mois, à sept heures du matin; il sera composé de MM. les Officiers en exercice et de MM. les Recteurs et Adjoint à Recteur, et, dans les Professeurs, à tour de rôle, M. Mouchy; dans les Adjoint, M. Boizot; dans les Conseillers, M. Roslin et le Secrétaire. Le sujet sera tiré du 3^e volume de l'Histoire Romaine de M. Rollin.

M. Allegrain demande à passer dans les anciens Recteurs. Accordé. — M. Allegrain ayant renoncé, en Juillet 1791, à faire les fonctions de Recteur, à cause de son grand âge, et n'ayant par conséquent reçu aucuns émolumens payés par la Liste civile, lesquels émolumens sont attachés à l'exercice et non à la personne, le même M. Allegrain a demandé en grâce à la Compagnie, après quarante ans d'exercice aux Écoles, de recevoir sa démission de Recteur et d'être mis dans la Classe des anciens Recteurs. L'Académie, quoiqu'à regret, a obtempéré à sa demande.

Accordé à M. Renou 1,200 livres comme témoignage de satisfaction de tous les soins et écrits qu'il a faits dans ces moments-cy pour la gloire et les intérêts des arts; M. Renou remercie la Compagnie d'une marque de satisfaction à laquelle il ne croyoit pas devoir prétendre. — Ensuite, l'Académie, voulant donner à M. Renou, Secrétaire, des marques de satisfaction du zèle qu'il a montré pour les intérêts de l'Académie et pour la gloire et le libre exercice des Arts, dans les divers écrits qu'il a fait paroître dans ces derniers temps, a arrêté que M. Le Comte, Trésorier, seroit autorisé à lui payer, sur les fonds de l'Académie, la

somme de douze cent livres. M. *Renou*, qui dans son travail n'a cru que remplir ses devoirs et de Secrétaire et de Membre de l'Académie, a remercié la Compagnie d'un témoignage de satisfaction auquel il n'osoit pas prétendre.

Vien — Pajou — Cafféri — Lagrenée — Belle — Allegrain — Van Loo — J. Bachelier — Du Rameau — Gois — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Berruer — Suvée — Julien — Le Comte — Boizot — Demachy — Voiriot — Chev^r Roslin — Monsiau — Duplessis — Renou.

M. *Vien* D. — M. *Pajou* R. pour M. *Allegrain*. — M. *Boizot* pour M. *Cafféri*. — M. *Berruer* P. en supplément. — M. *Renou* Secrét.

Aujourd'hui, samedi 30 Juin, l'Académie s'est assemblée, par convocation générale, pour la relevée du Quartier et la lecture des délibérations prises pendant ce temps.

Mort de M. J.-J. Cafféri, S. et Professeur, âgé de 68 ans, enterré à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, dans la Chapelle de Le Brun, appartenante à l'Académie. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a notifié la mort de M. *Jean-Jacques Cafféri*, Sculpteur et Professeur de cette Académie, décédé en cette Ville, dans sa maison, le 21 de ce mois, et présenté le lendemain à Saint-Sulpice, sa paroisse, et ensuite transporté à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, où il a été inhumé dans la Chapelle de Saint-Charles, sépulture de M. *Le Brun*, laquelle Chapelle appartient à l'Académie, qui avoit accordé à M. *Cafféri* de s'y faire enterrer comme parent de M. *Le Brun*; M. *Cafféri* est mort dans la 68^e année de son âge.

Médailles : Ducq, P., 1^{re}; Bertaud, P., 2^e; De Vouges, P., 2^e; Échard, P., Vaudron, P., 3^e. — Le Secrétaire a annoncé ensuite que MM. les Recteurs, Adjoints Recteurs et Professeurs du présent Quartier, assemblés ce matin à

dix heures, dans l'Académie, pour adjuger des Médailles aux Élèves sur leurs figures dessinées et modelées aux Écoles, ont accordé :

une première Médaille à *Ducq*, P.,

une autre première médaille à *Bertaud*, aussi P.,

une 2^e à *De Vouges*, P.,

et une 3^e à chacun des nommés *Échard* et *Vaudron*, tous deux Peintres.

M. le Directeur prie l'Académie d'exercer son droit de nomination tous les trois ans au Directorat. Arrêté qu'il sera nommé à cette Place, ainsi qu'à toutes les Places vacantes d'Officiers, à la prochaine assemblée. — *M. Vien*¹, Directeur, s'est levé et a prié l'Académie d'exercer son droit de nomination à la Place de Directeur tous les trois ans, ce terme étant expiré. L'Académie, sachant gré à *M. Vien* de lui rappeler ses droits, a arrêté qu'il seroit procédé, à la prochaine assemblée, à cette nomination, ainsi qu'à remplir toutes les Places vacantes, tant dans la Classe professante que dans celle des Conseillers.

Arrêté que M. Le Comte, comme Trésorier, rentre dans la plénitude des droits et soins de sa Place par la mort de M. Cafféri. — L'Académie a arrêté que, par la mort de *M. Cafféri*, *M. Le Comte* rentre dans tous ses droits comme Trésorier, qui emporte la garde de tous les objets déposés dans l'Académie.

Le Secrétaire annonce que le sujet, pour la Sculpture, est Manlius Torquatus se présentant à son père après avoir combattu les ennemis contre l'ordre des Généraux. — Le Secrétaire annonce que le sujet donné pour le Prix de Sculpture est *Manlius Torquatus* se présentant à son père après avoir combattu un ennemi des Romains contre la deffense du Général.

Lecture des délibérations. — Lecture des délibérations du Quartier a été faite.

1. Ms. : *M. Le Vien*.

M. Le Comte exercera le mois prochain pour M. Ménageot. — *M. Le Comte exercera pour M. Ménageot, en supplément.*

Vien — Pajou — Belle — Van Loo — J. Bachelier — Bridan — Du Rameau — Gois — Berruer — Le Comte — Suvée — Boizot — Boquet — Bilcoq — Demachy — Chev^r Roslin — Foucou — Voiriot — Van Spaendonck — Perrin — Duplessis — Dumont — Vestier — Renou.

M. Vien, D. R., abs. — M. La Grenée jeune P. — M. Le Comte P. S. pour M. Ménageot. — M. Renou Secrét.

Aujourd'hui, samedi 7 Juillet, l'Académie s'est assemblée, par convocation générale, pour procéder à remplir les Places vacantes dans les différentes Classes de l'Académie.

Nomination aux Places. M. Vien renommé Directeur. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait lecture de l'article six des Statuts concernant la nomination du Directeur, laquelle doit avoir lieu tous les trois ans. En conséquence, Elle a procédé à cette nomination, et *M. Vien* a été renommé à l'unanimité.

M. Pajou passe au Rectorat; M. Bachelier nommé Recteur Adjoint; M. Le Comte, S., M. Vincent, P., Professeurs; M. David, P., M. Houdon, S., M. Regnault, P., M. De Joux, S., M. Berthélemy, P., Professeurs Adjoints; M. Hüe, P., M. Du Vivier, G., Conseillers. — En vertu de l'article 9, *M. Pajou*, le plus ancien des Adjoints à Recteurs, est monté de droit dans la Classe des Recteurs, par le passage de *M. Allegrain* dans celle des Anciens Recteurs. Les voix ayant été recueillies à l'ordinaire par le scrutin, *M. Bachelier*, Professeur, a été nommé Recteur Adjoint, *M. Le Comte, S.*, et *M. Vincent, P.*, tous deux Adjoints Professeurs, sont montés dans la Classe des Professeurs.

M. David, P., M. Houdon, Sculpteur, M. Regnault, P., M. De Joux, S., et M. Berthelley, P., tous Académiciens, ont été nommés Professeurs Adjointes. M. Hùe, P., M. Du Vivier, Graveur en médailles, tous deux Académiciens, ont été nommés Conseillers.

Lettre du Ministre de la Marine pour un expertage entre le Roy et M. de Rossel. — Après ces élections, le Secrétaire a fait lecture d'une lettre écrite à M. le Directeur par M. le Ministre de la Marine, ainsi qu'un extrait en copie explicatif de l'affaire pour laquelle le Roy veut bien s'en rapporter à l'Académie. Cette lettre et cet extrait instructif seront remis à celui que l'Académie choisira pour être arbitre, pour Sa Majesté, dans l'affaire dont il est question.

M. Vincent nommé arbitre par l'Académie; observations envoyées au Ministre sur la nomination d'un tiers arbitre s'il y avoit lieu. — L'Académie, ne voulant un moment faire attendre son choix, a été aux voix et a nommé, à la pluralité relative, M. Vincent pour être expert au nom du Roy; mais, sur les observations de quelques Membres, le Secrétaire sera chargé d'écrire à M. le Ministre de la Marine pour obtenir un éclaircissement, au cas qu'il y ait lieu à nommer un tiers arbitre.

Ordre d'inscrire la lettre et l'extrait de l'affaire, qui y est joint. — L'Académie a aussi chargé le Secrétaire d'inscrire la lettre du Ministre et son extrait dans les Registres.

Figure peinte de M. De La Tour; ce concours est remis au lundy 16 de ce mois. — L'Académie a nommé M. Gois, Professeur, pour présider au concours de la demi-figure peinte, Prix fondé par M. De La Tour. La première classe des concurrens commencera lundy 16 de ce mois jusqu'au samedi 21 inclusivement. La seconde commencera le lundy 23 jusqu'au samedi 28 inclusivement, et ce Concours sera jugé, par tous les Membres de l'Académie, le samedi 4 Aoust.

Députation à M. Vien, que l'on a appris être incommodé, séance tenante; les Députés rassurent sur son état et

raportent des témoignages de la reconnaissance de M. Vien. — L'Académie, informée que M. *Vien*, qui n'a point présidé la séance, étoit indisposé, a envoyé des Membres en Députation, séance tenante, pour lui annoncer sa renommation au Directorat et l'intérêt que la Compagnie prend à sa santé, et les Députés sont revenus rapporter les témoignages de la sensibilité et de la reconnaissance de M. *Vien* pour la Compagnie.

Lettres écrites à tous les Officiers nouvellement élus non présents à la séance. — Il sera écrit des lettres à chacun des Officiers nouvellement élus pour leur apprendre leur nomination et pour leur demander leur acquiescement aux choix que l'Académie a fait d'eux.

Cours d'Anatomie sur le Modèle vivant au lundy 30. — M. Süe fils a annoncé son Cours d'Anatomie sur le Modèle vivant le lundy 30.

Lagrenée — J.-J. Lagrenée — Belle — Pajou — Van Loo — J. Bachelier — Bridan — Du Rameau — Gois — Mouchy — Berruer — Julien — Le Comte — Boizot — Vincent — Voiriot — Berthélemy — Le Chev^r Roslin — De Joux — Perrin — Renou.

Copie de la lettre du Ministre de la Marine à M. le Directeur, en date du 30 juin 1792.

Le Roi a décidé, Monsieur, que les seize tableaux représentant les principaux combats de la dernière guerre¹, dont l'exécution a été confiée à M. de Rossel, capitaine de vaisseaux², seroient examinés et évalués par des Peintres de l'Académie, dont un seroit nommé par Sa Majesté et l'autre par cet Officier. Elle a arrêté en même temps que, dans le

1. Celle d'Amérique.

2. Certainement le M. de Roselle qu'on a vu plus haut se présenter à la place d'Associé libre.

cas où ces deux Académiciens ne s'accorderoient pas sur l'évaluation, ils en nommeroient un troisième pour les départager. Le Roi s'en remet entièrement à l'Académie pour le choix de celui de ses membres qui procédera à cet expertage au nom de Sa Majesté. Lorsque ce choix sera fixé, vous voudrez bien me le faire connoître. Je joins ici un extrait de l'affaire qui donne lieu à l'expertage dont il s'agit.

Le Ministre de la Marine. Signé : *La Coste*¹.

Extrait concernant les tableaux représentant les combats principaux de la dernière guerre.

Ces tableaux ont été fixés par le Roi au nombre de dix-huit et les copies à envoyer dans les Ports au nombre de trente-sept.

M. de Rossel, Capitaine de vaisseau, a été chargé d'exécuter seize de ces tableaux et trente-trois copies, et les deux autres tableaux, ainsi que quatre copies, ont été confiés au pinceau de M. *Hüe*. Cet Académicien les a faits au prix de 3,000 livres chacun, et il s'étoit soumis, dans le cas où il lui en seroit encore demandé dix autres, à les exécuter à 2,400 livres pièce. Quant aux quatre copies, elles lui ont été payées à 1,200 livres chacune, prix convenu.

Il n'a été passé aucun acte avec M. de Rossel, mais il lui a été fait divers payemens, et, le Roy ayant jugé que les sommes qu'il avoit reçues devoient lui tenir lieu de la récompense dont l'espoir lui avoit été donné, il lui fut prescrit, de la part de Sa Majesté, de remettre les tableaux au Département de la Marine. M. De Rossel ayant constamment refusé de se soumettre à cette décision, le Roi le renvoie à se pourvoir contre l'Agent du Trésor public par-devant tels juges qu'il apartiendrait. En conséquence, l'affaire a été portée au Tribunal du 1^{er} Arrondissement de

1. Le baron La Coste, Ministre de la Marine du 16 mars au 20 juillet 1792.

Paris. L'Agent du Trésor public y a revendiqué les tableaux et demandé qu'il fût procédé à leur estimation, avec offre de faire payer à M. de Rossel ce qu'elle lui alloueroit en sus de ce qu'il a reçu, mais avec réserve que, dans le cas où cette évaluation seroit moindre, il seroit tenu de rendre la différence. Il a été rendu un premier jugement au Tribunal du premier Arrondissement, et, d'un autre côté, sur les instances de M. de Rossel, l'Assemblée Nationale a rendu, le 5 de ce mois, un Décret portant que le Ministre de l'Intérieur nommeroit des experts pour évaluer lesdits tableaux; mais, l'Agent du Trésor public ayant observé à M. le Président que l'Assemblée venoit de prononcer dans une affaire dont les Tribunaux étoient saisis, le Décret a été rapporté. Les choses en cet état, M. de Rossel demande que cette affaire se termine par voie de conciliation, et il a été arrêté, sous l'approbation du Roi, qu'il seroit procédé à l'estimation des seize tableaux par deux Peintres de l'Académie, dont un nommé par Sa Majesté, l'autre par M. de Rossel, et que, dans le cas où ces deux Académiciens ne s'accorderoient point sur l'évaluation, ils en nomméroient un troisième pour les départager; que, si cette évaluation étoit plus forte que les sommes payées à M. de Rossel, il toucheroit le surplus; que, dans le cas où elle seroit moindre, il seroit tenu de rendre la différence; enfin, que les copies qui restent à livrer seroient examinées par les mêmes Académiciens et qu'elles seroient payées le même prix que les précédentes, si elles étoient reconnues bien exécutées et conformes aux originaux¹.

La lettre et l'extrait certifiés conformes : *Renou*².

1. Il s'agit d'Élisabeth-Paul-Édouard, Chevalier de Rossel, né en 1765 à Sens, et mort à Paris en 1829. De 1780 à 1783, il prit part à tous les combats de l'Escadre du Comte de Grasse contre les Anglais. De 1785 à 1789, il fut sous les ordres de D'Entrecasteaux, qu'il accompagna en 1793 dans le voyage à la recherche des traces de La Pérouse.

— Séance du 15 septembre 1790 (p. 1). M. de Rozel, ancien

15 Avril 1792.

*Raport des Commissaires pour l'examen des ouvrages
envoïés de Rome par les Élèves Pensionnaires.*

Nous, Commissaires de l'Académie de Peinture et Sculpture, nommés, par délibération d'hier, pour l'examen des ouvrages envoïés par les Élèves Pensionnaires du Roy à l'Académie de France à Rome, avons trouvé ce qui suit.

Dans la Peinture :

Le tableau d'Endymion offre un effet de lumière très piquant et bien calculé dans ses différens échos ; l'idée en est ingénieuse et nouvelle. Il y règne un mystère et une tranquillité qui satisfait pleinement l'imagination ; il est bien calculé dans toutes ses parties. On pourroit cependant desirer dans l'Endymion plus de souplesse quant au mouvement et plus de vérité de nature dans les détails. Moins de rondeur, une clarté moins blanchâtre sur les chairs, quoiqu'éclairées de la Lune, et moins de convention dans les formes n'eussent rien fait perdre à cet ouvrage. Si les ailes de l'Amour, sous la forme de Zéphire, eussent été d'un ton local plus argentin, la masse de reflet eût été plus étendue ; mais nos remarques n'altèrent en rien l'estime que l'on doit avoir pour ce morceau vraiment poétique, et qui annonce des talens auxquels nous aimons à rendre justice.

Le Daniel dans la fosse aux lions a de la vigueur et de l'harmonie dans le ton. Cependant trop de monotonie se

capitaine des vaisseaux du Roi, fait hommage à l'Assemblée des trois premières estampes de la Collection qu'il a entreprise des principaux combats de mer qui ont eu lieu dans la dernière guerre. Renvoi de la lettre de M. de Rozel au Comité des pensions.

Le décret du 5 juillet 1791 sur M. de Rossel ne se trouve pas aux Procès-Verbaux.

2. Voir plus loin, p. 176, la réponse du Secrétaire de l'Académie.

fait remarquer dans les chairs ; la tête n'offre qu'un caractère indécis, et la manière de peindre les cheveux nous a surpris, de la part d'un artiste qui, partout ailleurs, se montre ami de la vérité. Nous lui reprocherons encore un peu de mollesse dans la manutention des chairs. Pour les académies dessinées par le même auteur, elles sont bien. On y remarque une étude approfondie de la nature, et des formes résolues qu'il sera facile à l'auteur de transporter sur la toile. Ses esquisses ont un grand caractère ; cependant, le svelte des figures y est trop exagéré, mais des encouragemens mérités lui sont dûs.

Le Guerrier qui se sauve des flots est plein d'énergie ; l'exécution en est belle, le ton harmonieux et imposant, la tête et les mains bien étudiées. La même teinte de clair, trop étendue sur la figure, est un reproche qu'on pourroit faire à ce bon ouvrage, auquel nous devons des éloges. Les figures dessinées par le même auteur sont bien.

Le tableau représentant un Homme en repos et en contemplation a de la vérité dans le ton, quoique trop égal. On y remarque de la correction et de la finesse dans les contours. On pourroit y désirer plus de pâte dans la couleur, de résolution dans le pinceau, et en général plus de nerf et de chaleur. Le fond est d'une belle harmonie ; les draperies sont trop égales en volume et les plis trop multipliés.

La copie d'*Annibal Carache* nous a paru bien faite.

Dans la Sculpture :

Le Narcisse est généralement exécuté avec mollesse ; nulle vérité de nature, nulle grâce ne s'y remarque, ce qui ôte tout le charme d'une figure de cette espèce.

Nous sommes fâchés de ne pouvoir nous étendre en éloge sur le Caïn ; mais le Céphale, qu'on nous a dit être du même auteur, nous a fait plus de plaisir.

Le Philoctète a de l'expression dans son attitude ; elle

est celle de la douleur corporelle. La tête ne répond pas assez bien à ce sentiment.

Ce que nous avons vu de l'Ajax, qui ne nous a été présenté qu'en morceaux, annonce que l'Artiste prend une bonne route, et qu'on a lieu d'espérer de lui des progrès.

Le Chasseur endormi a de la froideur, défaut que nous attribuons aux formes conventionnelles que l'Artiste semble trop rechercher.

Le Gladiateur mourant est d'un bon mouvement; il auroit pu avoir plus d'expression; les formes nous en ont paru trop lourdes.

Nous ne pouvons terminer l'article de la Sculpture sans faire part d'une réflexion que nous inspirent les morceaux qui sont sous nos yeux. Les jeunes Artistes semblent, pour parvenir à la noblesse et à l'imposant des figures antiques, s'éloigner exprès de la nature et passer des vérités sous silence, tandis que les auteurs du Laocoon, du Gladiateur et de l'Apollon n'ont atteint le sublime que par l'étude assidue de la nature, mais bien choisie. Nous espérons que MM. les Sculpteurs nous sauront gré de nos réflexions.

Nous finirons, comme nous avons toujours fait, en encourageant MM. les Pensionnaires Peintres et Sculpteurs à continuer de mettre à profit les bienfaits du Roy, pour honorer un jour la Nation par leur talens.

Fait à l'Académie le 15 Avril 1792.

Signé : *Vien, Pajou, Van Loo, Gois, Renou.*

Certifié conforme : *Renou.*

Réponse du Secrétaire à M. le Ministre de la Marine, relativement à l'affaire de M. de Rossel, ancien Capitaine de vaisseaux.

Monsieur, — L'Académie de Peinture et Sculpture m'a chargé de vous envoyer l'extrait cy-joint de ses Registres en date d'hier; Elle m'a de plus ordonné de vous faire une

lettre de sa part pour vous présenter des observations, qui peut-être peuvent tourner au bien de la chose.

Il paroît, par l'extrait de l'affaire, que l'intention du Roi est qu'en cas de diversité d'avis entre les experts ils auront à nommer un tiers, toujours pris dans le sein de l'Académie, pour les départager.

Il a été observé que cette mesure pourroit entraîner des obstacles. Les deux arbitres pourroient être longtemps en débat avant de choisir un tiers. Dans les Tribunaux, quand les deux experts ne s'accordent pas, le choix du tiers arbitre n'est point donné aux arbitres des deux parties; le Tribunal nomme d'office le tiers qui doit les mettre d'accord.

Or, si le cas arrivoit, et si le Roy revenoit à la mesure proposée, l'Académie, que l'on peut regarder comme un Tribunal en ces matières, vous assure de son zèle et de son impartialité dans le choix d'un tiers, si le discord des arbitres l'exigeoit.

Je vous supplie, Monsieur, d'agréer mes respectueux hommages.

Signé : *Renou.*

8 Juillet 1792.

Réponse du Ministre à cette dernière, en date du 17 Juillet, même année.

J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avez écrite, le 8 de ce mois, au nom de l'Académie de Peinture et Sculpture, l'extrait de la délibération de la séance qu'Elle avoit tenue la veille, pour le choix de l'arbitre qui doit procéder à un expertage au nom du Roi, dans l'affaire de M. de Rossel. J'ai vu que M. *Vincent*, Peintre et Professeur, a été nommé à la pluralité relative des voix pour remplir cet objet, et que l'Académie, en vous chargeant de m'en instruire, vous a également prescrit de me soumettre quelques observations au sujet du choix du tiers arbitre,

qui devra départager les deux premiers, dans le cas où ils ne seroient pas d'accord. Il paroît convenable de suivre ce qui se pratique dans les Tribunaux en pareille occasion, et, s'il devient nécessaire de nommer un tiers arbitre, l'Académie sera priée de le choisir. Vous voudrez bien l'en instruire et la prévenir que je l'informerai du moment où M. Vincent devra commencer ses opérations, conjointement avec l'Artiste que M. de Rossel aura nommé.

Le Ministre de la Marine. Signé : LA COSTE.

Le 17 Juillet 1792, l'an 4^e de la Liberté.

M. Vien D. et R. — M. De La Grenée le jeune P. — M. Le Comte P. en S. pour M. Ménageot. — M. Renou Secrét.

Aujourd'hui, samedi 28 Juillet, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire.

Lettre de M. de La Porte, Intendant de la Liste civile, annonçant la confirmation des élections dernières. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait lecture d'une lettre de M. de La Porte, Intendant de la Liste civile, par laquelle il annonce que le Roi a confirmé les élections faites à la dernière assemblée. Les Officiers nouvellement élus ont en conséquence pris leurs places respectives.

M. le Directeur assure que M. David accepte la Place d'Adjoint Professeur. — M. le Directeur a rapporté à la Compagnie que M. David étoit venu le charger de remercier l'Académie de la Place d'Adjoint qu'elle lui a accordé, et qu'il acceptoit cette Place.

Lettre de M. Regnault, qui annonce qu'il accepte la Place d'Adjoint Professeur. — M. Regnault a écrit une lettre à M. le Directeur, qui annonce et sa reconnaissance et son acceptation.

Demandes de M. Dufresne de Saint-Léon sur M. Guay; réponse séance tenante, signée par MM. les Officiers en exercice. — Le Secrétaire a fait lecture d'une lettre adressée à l'Académie par M. Dufresne de Saint-Léon, relative-

ment à *M. Guay*, membre de cette Académie et Graveur en Pierres fines ; les réponses aux demandes ont été faites séance tenante et signées des Officiers en exercice et adressées à *M. Dufresne* par le Secrétaire.

D'après la demande de M. Le Comte, Trésorier, les deniers seront déposés dans un lieu fabriqué dans l'une des salles. Le coffre aura trois clefs; pour le Directeur, le Trésorier et le Secrétaire. — D'après la demande faite par M. Le Comte, Trésorier, et de son propre mouvement, l'Académie ne pouvant se refuser aux motifs louables qu'il lui a développés, Elle a arrêté qu'à l'avenir la caisse de l'Académie sera déposée dans un lieu de ses salles fabriqué exprès; que, d'après ses desirs, le coffre renfermant les deniers sera fermé de trois clefs différentes, dont une dans les mains de M. le Directeur, une seconde dans celles du Secrétaire, comme Commissaire, et la troisième pour le Trésorier, lequel se réserveroit une somme quelconque pour subvenir aux dépenses courantes. L'Académie, ne voulant en aucune sorte gêner le service et les opérations du Trésorier, le laissera maître de puiser dans la caisse quand il en aura besoin, sauf, comme le demande M. Le Comte lui-même, d'y substituer un Bon des sommes qu'il en tireroit en présence des Commissaires, et ce Bon sera signé d'eux comme présents, et, lorsque le Trésorier aura à mettre en caisse, ils lui donneront reconnaissance des sommes qu'il y déposera, et lesdits Commissaires ne pourront, sous aucun prétexte, se refuser à ses demandes.

M. Le Comte ayant prouvé que, par cet arrangement, il résulteroit une surveillance et une sûreté de plus pour l'Académie [et] la tranquillité du Trésorier, ainsi qu'un examen clair et rapide de la situation de la caisse lors de la reddition annuelle des comptes, la Compagnie n'a pu qu'applaudir à de pareilles vues, les adopter pour le présent et l'avenir, et louer la délicatesse de *M. Le Comte*.

Vien — *J.-J. Lagrenée* — Belle — *Pajou*
— *J. Bachetier* — *Vanloo* — *Bridan* — *Ber-*

ruer — Julien — Mouchy — Suvée — Le Comte — Boizot — Berthélemy — De Joux — Foucou — Houdon — Le Chev^r Roslin — B. Du Vivier — Gois — De Machy — Voiriot — Van Spaendonck — Roslin — Renou.

M. Vien D. R. — M. Julien Prof. — M. Du Rameau P. S. —
M. Renou Secrét.

Aujourd'hui, [samedi] 4 Aoust, l'Académie s'est assemblée, par convocation générale, pour le jugement de la demi-figure peinte, Prix fondé par M. De La Tour.

Prix fondé par De La Tour partagé entre les sieurs Labadye et Thomassin. — En ouvrant la séance, il a été procédé à adjuger ledit Prix. Il avoit été arrêté, avant d'aller aux voix, que ledit Prix seroit partagé. Le tableau, marqué de la lettre G, exécuté par *Charles-Toussaint Labadye*, a obtenu 19 voix sur 39; en retournant aux voix, le tableau marqué de la lettre E a réuni 31 voix sur 39. Il a été exécuté par *Louis-Aymond Thomassin*. En conséquence, le Prix étant de 300 livres, la moitié a été délivrée au nommé *Labadye*, qui s'est trouvé à l'Académie, et l'autre moitié sera réservée au sieur *Thomassin*, lequel l'ira chercher chez le Directeur.

Ne s'étant point rencontré d'autres affaires, la séance a été levée.

Le 24 de ce mois assemblée pour l'examen des Prix. — Le 24 de ce mois, l'Académie s'assemblera, comme il est d'usage, pour l'examen des tableaux et bas-reliefs des Élèves concourrens aux Grands Prix de Peinture et de Sculpture.

Vien — Lagrenée — Julien — Belle — Pajou — Van Loo — J. Bachelier — Du Rameau — Gois — Boizot — Suvée — Le Comte — Mouchy — Berruer — De Joux — Dema-

chy — Le Chev^r Roslin — Voiriot — Van Spaendonck — Duplessis — Houdon — B. Du Vivier — Renou.

M. Vien D. R. — M. Julien Professeur. — M. Du Rameau P. S.
— M. Renou Secrétaire.

Aujourd'hui, vendredi 24 Aoust, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire.

Examen des tableaux et bas-reliefs remis à mercredi.
— Vu les circonstances qui ont tardé l'exécution des Prix de Sculpture¹, les tableaux et bas-reliefs des Élèves concourants aux Grands Prix, tant en Peinture qu'en Sculpture, n'ayant point été aujourd'hui soumis à l'examen préliminaire, cet examen aura lieu mercredi prochain, et le jugement en sera fait, par toute l'Académie, samedi 1^{er} Septembre.

M. De Lagrenée le jeune autorisé à retirer un tableau allégorique, et le Trésorier autorisé à le lui remettre. — M. De Lagrenée le jeune ayant demandé à retirer un tableau qu'il avoit donné à l'Académie dans des circonstances différentes, l'Académie a obtempéré à sa demande, et M. le Trésorier est autorisé à remettre ledit tableau à M. De La Grenée le jeune.

Certificat donné à M. Rivière, Élève qui a remporté un 2^e Prix de Peinture et différens Prix et Médailles. — L'Académie, d'après une lettre de M. Auguste-Louis-Jean-Baptiste Rivière, lui a accordé un certificat des Médailles et Prix qu'il a remportés, et notamment le second Prix de Peinture².

Vien — Lagrenée — Julien — Belle — Pajou — Van Loo — Du Rameau — Gois — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Berruer —

1. Il s'agit de la journée du 10 août et de ses suites.

2. En 1784; voir le Procès-verbal du 28 août, IX, 207.

*Surée — Le Comte — Demachy — Hùe —
Voitriot — Duplessis — De Joux — B. Du
Vivier — Houdon.*

*M. Vien D. R. — M. Julien Professeur en T. — M. Du Rameau
Prof. en S. — M. Renou Secrét.*

Aujourd'hui, mercredi 29 Août, l'Académie s'est assemblée, par convocation générale, pour l'examen des tableaux et bas-reliefs exécutés par les Élèves, Peintres et Sculpteurs, concourans aux Grands Prix.

- Premier et second Prix, tant en Peinture qu'en Sculpture.
— En ouvrant la séance, l'Académie, après avoir examiné les tableaux et bas-reliefs des concourans aux Grands Prix, a arrêté qu'il y auroit Premier et Second Prix, tant en Peinture qu'en Sculpture, et que lesdits tableaux et bas-reliefs seront exposés au public jusqu'au jugement, qui aura lieu samedi prochain premier Septembre.

Tête d'Expression le mois prochain. — Le Concours pour la Tête d'Expression aura lieu le mois prochain, et ce sera M. Julien, Professeur, qui présidera cet exercice.

M. Vincent professera en supplément au lieu et place de M. Cafféri. — M. Vincent, qui a remplacé, dans les Professeurs, M. Cafféri, exercera le mois de Septembre en supplément.

*Vien — Julien — Lagrenée — Belle — Pa-
jou — Vanloo — Bridan — Du Rameau —
Gois — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Vincent
— Berruer — Le Comte — Surée — Berthé-
lemy — Houdon — Demachy — Robert —
Willé — Voitriot — Duplessis — Van Spaen-
donsk — B. Du Vivier — Hùe — Renou.*

M. Vien D. R. — M. Vincent P. en S. — M. Du Rameau
P. en T. — M. Renou Secrét.

Aujourd'hui, samedi premier Septembre, l'Académie s'est assemblée, par convocation générale, pour adjuger les Prix de Peinture et de Sculpture, le sujet de Peinture étant Éléazar qui préfère la mort au crime de violer la Loi en mangeant des viandes défendues, et celui de la Sculpture étant le jeune Manlius Torquatus se présentant à son père après en être venu aux mains avec les ennemis et avoir triomphé, contre la défense expresse des Généraux.

1^{er} Prix de Peinture : Charles-Paul Landon, de Normandie, âgé de 31 ans, Élève de M. Regnault. — Allant aux voix en la manière accoutumée, les voix recueillies et comptées par les Commissaires, M. Charles-Paul Landon, qui a fait la lettre marquée A, de Nonant en Normandie¹, âgé de 31 ans, Élève de M. Regnault, a obtenu le premier Prix de Peinture.

1^{er} Prix de Sculpture : Auguste-Marie Taunay, de Paris, âgé de 24 ans, Élève de M. Moitte. — M. Auguste-Marie Taunay, de Paris, âgé de 24 ans, Élève de M. Moitte, qui a fait le bas-relief marqué de la lettre L, a obtenu le Premier Prix de Sculpture.

Second Prix de Peinture : Moreau, de Champ[agne], âgé de 28 ans, Élève de M. David. — Nota : Il est ancien Pensionnaire de Rome comme ayant remporté le 1^{er} Prix d'Architecture. — M. Moreau, natif de Champagne², âgé d'environ 28 ans, ancien Pensionnaire à Rome, ayant remporté le Prix d'Architecture [en 1785], Élève de M. David, qui [a] fait le tableau marqué de la lettre G, a remporté le second Prix de Peinture.

1. Orne, arr. d'Argentan.

2. Jean-Charles-Alexandre Moreau, né à Rimancour près Neufchâteau (Haute-Marne). Lance, *Dict. des Architectes français*, t. II, p. 156-8.

Second Prix de Sculpture à Charles-Antoine Callamard, de Paris, âgé de 23 ans, Elève de M. Pajou. — M. Charles-Antoine Callamard, de Paris, âgé de 23 ans, Elève de M. Pajou, qui a fait le bas-relief marqué de la lettre H, a obtenu le second Prix de Sculpture.

Vien — Du Rameau — Lagrenée — Belle — Pajou — Van Loo — J. Bachelier — Gois — Mouchy — Berruer — Julien — Suvée — Le Comte — Vincent — Berthélemy — De Joux — Hüe — Demachy — Robert — B. Du Vivier — J.-J. Lagrenée — Voiriot — Houdon — Renou.

M. Vien D. R. — M. Vincent P. en S. — M. Du Rameau P. en T. — M. Renou Secrétaire.

1792, l'an IV de la Liberté et le 1^{er} de la République.

Aujourd'hui, samedi 29 Septembre, l'Académie s'est assemblée, par convocation générale, pour la relevée du Quartier et la lecture des délibérations prises pendant ce temps.

Remise du jugement des Médailles. — En ouvrant la séance, l'Académie a remis le jugement des Médailles à samedi prochain.

Mutation du mois de MM. les Professeurs, ainsi que du Quartier de MM. les Recteurs. — Ensuite il a été procédé à la mutation des mois d'exercice de MM. les Recteurs et Professeurs. Tel en a été le résultat :

MM. [les] Recteurs.

M. Vien, Quartier de Juillet.

M. Lagrenée l'aîné, Quartier de Janvier.

M. Belle, Quartier d'Avril.

M. Pajou, Quartier d'Octobre.

MM. les Professeurs.

	Titre :	Supplément :
M. Doyen,	Juin.	Aoust.
M. Bridan,	Novembre.	Décembre.
M. Du Rameau,	Septembre.	Juin.
M. Gois,	Avril.	Mars.
M. De Lagrenée jeune,	Juillet.	May.
M. Mouchy,	Décembre.	Novembre.
M. Berruer,	Janvier.	Février.
M. Ménageot,	Octobre.	Juillet.
M. Julien,	Aoust.	Octobre.
M. Suvée,	May.	Avril.
M. Le Comte,	Février.	Septembre.
M. Vincent,	Mars.	Janvier.

Prix d'Expression remis à l'année prochaine. — Le Prix d'Expression a été remis à l'année prochaine.

*Vien — Belle — Lagrenée — Bridan —
Gois — Mouchy — Julien — Le Comte —
Berruer — Demachy — De Joux — Regnault
— Voiriot — Suvée — Houdon — Renou.*

M. Vien D. — M. Belle R. — M. Suvée P. en T. —
M. Renou Secrétaire.

Aujourd'hui, samedi 6 Octobre, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

Médailles : Narcisse Guérin, P., 1^{re} ; Karpff, P., seconde.
— Le Secrétaire, à l'ouverture de la séance, a notifié que MM. les Directeurs, Recteurs, Adjoint à Recteur et MM. les Professeurs en exercice pendant le dernier Quartier, assemblés le matin dudit jour pour adjuger les Prix aux Élèves sur leurs figures dessinées et modelées à l'École, ont accordé une première Médaille à *Narcisse Guérin, P.*, et une seconde à *Karpff*, aussi Peintre.

Députation projetée pour M. Dumarests à l'effet d'obte-

nir pour lui une place aux Incurables. — L'Académie, touchée de l'état de détresse dans lequel est tombé le Sr Dumarests, qui a usé sa vie et sa fortune à perfectionner ses crayons, et des couleurs, et notamment un bleu, qui semble nous dédommager en quelque sorte de la rareté de l'outremer, ayant déjà fait des démarches par son Secrétaire vis-à-vis de la Municipalité et du Département, a arrêté que M. le Directeur, M. le Recteur, M. le Professeur en exercice et le Secrétaire iront solliciter le Ministre de l'Intérieur, afin d'obtenir, s'il est possible, une place aux Incurables pour cet infortuné.

Vien — Belle — Suvée — Van Loo — Bridan — Du Rameau — Gois — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Berruer — Julien — Le Comte — Regnault — Houdon — Demachy — Voiriot — Van Spaendonck — Le Barbier l'aîné — B. Du Vivier — Renou.

M. Vien D. — M. Belle R. — M. Suvée P. en T. — M. Renou Secrétaire.

Aujourd'hui, samedi 27 Octobre, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire.

Jugement des places pour le lendemain. — En ouvrant la séance, il a été arrêté que le jugement des Places sera fait demain à dix heures précises du matin.

Établissement d'une nouvelle École pour la Bosse et Concours pour les Places de cette École le lundy 5 novembre. — Ensuite, il a été arrêté que, pour satisfaire aux desirs qui ont déjà été manifestés plusieurs fois, qu'une École sera ouverte pour la Bosse, où il sera placé des figures antiques pour l'étude des Élèves. En conséquence, il sera ouvert un Concours, pour les places relativement à la dite étude, le lundy 5 Novembre.

Liste provisoire. — Mais, pour former une liste provisoire pour appeler les Élèves qui concourront, l'Académie

a arrêté que ceux qui, dans le Concours des places à juger demain, n'auroient pas été appelés, seront provisoirement placés sur la liste dite de la Bosse, selon leur mérite respectif, d'après leurs figures sur le Modèle, et que, quand à ceux qui n'ont point encore paru aux Écoles, chacun d'eux prendra son rang selon le jour et même le moment où il se sera fait inscrire chez le Concierge; mais cette liste cessera d'avoir lieu aussitôt que les dessins du Concours de la Bosse auront été jugés.

Extrait de la délibération lu et affiché à l'École. — L'extrait de la présente délibération sera lu et affiché aux Écoles.

M. Houdon fait présent d'une seconde figure de l'Écorché, qu'il a exécuté en second afin d'avoir l'Écorché dans différens mouvements. — D'après le vœu de l'Académie, qui desiroit avoir deux figures écorchées, M. Houdon, toujours zélé pour son Art et qui a fait deux figures écorchées, dont l'une est déjà dans les Salles, en a offert une seconde à l'effet qu'il soit placé un Écorché dans chaque École; mais, comme ces figures ont différentes attitudes et que M. Houdon en a donné le choix, il s'est élevé une difficulté pour savoir si M. Houdon donnera le double de l'Écorché dont il a déjà fait présent à l'Académie ou s'il donnera l'Écorché qu'il a exécuté en second.

Remerciements à M. Houdon. — Sur cette question, on a été aux voix, et, d'après le scrutin, M. Houdon a été prié d'envoyer celui qu'il a exécuté en dernier lieu, et l'Académie lui en a témoigné unanimement toute sa reconnaissance.

Vien — Suvée — Belle — Bridan — Du Rameau — Gois — Mouchy — Berruer — Le Comte — Houdon — Demachy — Voiriot — Du Vivier — Renou.

M. Vien D. — M. Belle R. — M. Bridan P. — M. Mouchy P. S. — M. Renou Secrét.

Aujourd'hui, samedi 3 Novembre, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

Le Directeur annonce qu'il a reçu une Députation de la part des Élèves à l'effet de travailler les jours de Fête; arrête qu'ils seront renvoyés devant les Autorités constituées et qui doivent en connoître. — M. le Directeur ayant rapporté qu'il avoit reçu une Députation des Élèves à l'effet que les Écoles fussent ouvertes les Fêtes, l'Académie, se croyant incompétente pour décider la question, a arrêté de renvoyer les Élèves à se pourvoir par devant les autorités qui doivent en connoître.

M. Vien, Directeur, fait présent à l'Académie d'une tête de Minerve antique pour être placée sur le piédestal au milieu de la salle. On inscrira sur la table du piédestal : Aux Arts et aux Armes. — M. le Directeur ayant fait présent à l'Académie d'une tête de Minerve placée au milieu de l'Académie, la Compagnie lui en a fait ses remerciements et donné des témoignages de sa reconnaissance. Il a été arrêté que l'on inscrira sur le piédestal qui soutient la Minerve : « Aux Arts et aux Armes. »

Mutation de mois de la part de MM. Vincent et Le Comte, Professeurs. — M. Vincent, Professeur, a demandé à exercer Mars en titre et Janvier en supplément, et M. Le Comte a demandé à professer Février en titre et Septembre en supplément.

Mode pour l'étude de la Bosse adopté; il sera inscrit sur le Registre. — Il a été arrêté un mode pour l'étude de la Bosse, qui sera inscrit sur le Registre aussitôt qu'il aura été rédigé et approuvé¹.

Vien — Belle — Bridan — Du Rameau —
Mouchy — Le Comte — Julien — De Joux —
Voiriot — Chev^r Roslin — Regnault — Renou.

1. Voir à la suite du procès-verbal du 20 novembre.

M. Vien D. — M. Belle R. — M. Bridan P. — M. Mowchy P. S.
— M. Renou Secrét.

Aujourd'hui, [vendredy] 16 Novembre, l'Académie s'est assemblée, par convocation générale et extraordinaire, pour la lecture d'une lettre du Ministre de l'Intérieur écrite à M. Vien, Directeur.

Assemblée extra[ordinaire] pour prendre connoissance d'une lettre du Ministre de l'Intérieur qui charge l'Académie de nommer un Directeur pour Rome à la place de M. Ménageot, qui demande sa démission; inscription de la lettre. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait lecture de la lettre du Ministre, conçue en ces termes :

« Paris, le 12 novembre 1792, l'an 1^{er}
de la République.

« D'après la lettre que m'a écrite le Directeur de l'Académie de France à Rome, qui me marque qu'une maladie l'oblige à me demander la démission de sa place, je vous autorise, Monsieur, à convoquer une assemblée générale de l'Académie, qui procédera, dans le plus court délai, à la majorité absolue, à la nomination d'un Directeur de l'Académie de France à Rome. Vous voudrez bien m'informer du résultat du vœu de votre Compagnie pour que je donne des ordres pour le départ du Membre qui a été nommé.

« Le Ministre de l'Intérieur; signé : Roland. »

Arrêté une assemblée générale pour le mardy suivant, où tous les Membres présens auront voix. — Cette lecture faite, l'Académie a arrêté que l'assemblée sera convoquée généralement mardy prochain pour cette nomination du Directeur de l'Académie de France à Rome, et le motif en sera expliqué sur les billets, et l'on annoncera que tous les Membres convoqués auront voix délibérative.

1. Au sens de *sera* ou *aura été*.

Le Secrétaire lit une rédaction de Règlement pour l'École de la Bosse; cette rédaction est adoptée. — Ensuite, le Secrétaire a fait lecture d'un Règlement pour l'École de la Bosse. Ce Règlement, rédigé en douze articles, a été adopté, et l'Académie a ordonné qu'il sera inscrit sur le Registre à la suite de la délibération, et par suite affiché aux portes des Écoles.

Vien — Belle — Bridan — Lagrenée — Du Rameau — Gois — Berruer — Boizot — Mouchy — Le Comte — Vincent — Suvée — Le Chey^r Roslin — Regnault — Demachy — Berthélemy — Regnault — Houdon — De Joux — B. Du Vivier — Moreau le j^{ne} — Van Spaendonck — Beauvarlet — Renou.

M. Vien D. — M. Belle R. — M. Bridan P. — M. Mouchy P. S.
— M. Renou Secrét.

Aujourd'hui, mardi 20 Novembre, l'Académie s'est assemblée, par convocation générale et extraordinaire, pour procéder, d'après la lettre du Ministre de l'Intérieur, à la nomination du Directeur de l'Académie de France à Rome.

Nomination de M. Suvée, Professeur, à la place de Directeur de l'Académie de France à Rome. — En ouvrant la séance, on a, sur-le-champ, procédé à la dite nomination, l'assemblée se trouvant par le calcul composée de soixante-cinq votants, dont un n'a pas voulu voter. Le scrutin étant ouvert par les scrutateurs, le résultat en a été que M. Suvée a réuni 32 voix, M. Vincent 15, M. Berruer 4, M. Momot 1, M. Pajou 4, M. Le Barbier 2, M. David 1, M. Le Comte 1, M. Regnault 2, M. Boizot 1 et M. Jeaurat de Bertry 1.

Ce premier scrutin ne donnant pas la majorité absolue de 64, l'Académie a arrêté que les noms de MM. Suvée et Vincent seroient ballottés et que ces deux candidats s'abs-tiendroient de voter.

Au retour du second scrutin, le nombre des votans se trouvant réduit à 60 par l'absence de deux membres et par le silence des deux candidats, le scrutin étant ouvert et les bulletins comptés et donnant le même nombre de 60, le résultat dudit scrutin a été que M. *Suvé* a obtenu 39 voix et M. *Vincent* 21. Alors M. le Directeur a proclamé¹ que la majorité étoit en faveur de M. *Suvé*. M. *Suvé*, en acceptant la dite Place, en a témoigné sa reconnaissance à la Compagnie.

Amendement à un article du Règlement pour l'école de la Bosse. — M. le Directeur ayant annoncé que, les Élèves de la Bosse venus chez lui pour demander un amendement à un article du nouveau Règlement pour l'École de la Bosse, et le Secrétaire ayant lu la rédaction qu'il a fait de cet amendement, l'Académie l'a adopté, et le Règlement sera inscrit en entier dans le Registre.

*Vien — Allegrain — Belle — Lagrenée —
Bridan — Mouchy — Van Loo — J.-J. La-
grenée — Du Rameau — Vincent — Berruer
— Julien — Suvé — Le Comte — Van Spaen-
donck — Le Chev^r Roslin — Guérin — B. Du
Vivier — Dejoux — Renou.*

Règlement pour l'École de la Bosse.

Du 3 Novembre 1792.

Article 1^{er}. La pose de la Bosse sera de deux semaines, c'est-à-dire que la Bosse restera, pendant cet espace de temps, sous le même aspect.

Article 2^e. Il y aura dans la dite École Concours tous les six mois pour les places, comme dans l'École du Modèle; mais ce Concours ne se fera jamais en même temps que

1. Dans le manuscrit on a écrit au-dessus *annoncé*, mais sans raturer *proclamé*.

celui des places pour la Nature, afin que tout Élève puisse travailler pour obtenir un rang à l'École du Modèle.

Article 3°. Lors dudit Concours, les Élèves, Médailles ou simples, appelés à l'École du Modèle, qui se seroient fait inscrire, comme il sera dit cy-après à l'article 5, pour l'étude de la Bosse, s'abstiendront de s'y présenter.

Article 4°. L'article précédent ne regarde pas ceux qui sont mis sur la liste comme *survenus* après le jugement des places à l'École du Modèle, parce qu'ils sont libres de concourir pour la Bosse ou la Nature.

Article 5°. Quoique l'École de la Bosse semble particulièrement destinée à ceux qui ont besoin de se fortifier avant de travailler d'après nature, cependant, l'Antique étant une étude nécessaire dans toutes les époques du talent d'un Artiste, il ne seroit pas juste d'en priver les Élèves les plus avancés. En conséquence, ceux de l'École du Modèle, tant Médailles qu'appelés par jugement, qui desireroient, de temps à autre, profiter de cette étude, se feront inscrire chez le Concierge; mais ils n'y seront admis qu'au nombre de dix, chaque pose.

Article 6°. Les susdits Élèves entreront à cette École dans le rang respectif qu'ils ont à celle du Modèle; mais ils seront intercalés dans l'appel de deux en deux, avec les appelés à la Bosse, dans l'ordre suivant. Les deux premiers appelés à la Bosse entreront, ensuite un Élève de l'École du Modèle; après, deux de la Bosse, et ainsi de suite.

Article 7°. Ne seront point du nombre des dix ceux qui ne seroient inscrits sur la liste de l'École du Modèle qu'à titre de *survenus* et non classés par jugement.

Article 8°. Le nombre de dix sera formé de ceux qui se seront fait inscrire les premiers. Ce nombre une fois complet, ceux qui se présenteront ne seront admis que pour la pose suivante.

Article 9°. Aucun des dix admis pour une pose de la Bosse ne pourra se faire inscrire pour la pose immédiate-

ment suivante, afin de laisser à d'autres Élèves la liberté de se livrer à la même étude.

Article 10°. Après les appels de l'une et l'autre École, tout Élève sera admis à prendre les places vuides.

Article 11°. Les places vacantes, le lendemain de la pose et jours suivans, seront données après la première heure sonnée, comme à l'École du Modèle, à ceux qui les demanderont, à moins que les Élèves qui les occupent n'aient, la veille, prévenu le Professeur de leur absence pour le lendemain.

Article 12°. Ceux qui se présenteront pour la première fois pour dessiner à l'Académie seront inscrits seulement sur la liste de la Bosse après les appelés, à moins que l'Académie, qui leur donnera un billet d'admission, ne les certifie en état de dessiner d'après Nature.

Article 13°. Lorsqu'il se présentera des Élèves qui ne connoîtront point d'Académicien par qui ils puissent faire signer un billet d'admission, le Concierge les adressera au Professeur en exercice, à l'effet de prouver leur capacité par leurs ouvrages, et le Professeur leur donnera le certificat nécessaire¹.

M. Vien D. — M. Belle R. — M. Bridan P. — M. Mouchy P. S.
— M. Renou Secrét.

Aujourd'huy, samedi 24 Novembre, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire.

Lettre du Ministre de l'Intérieur au sujet d'une prolongation pour Garnier, Pensionnaire à Rome, et d'une demande de prolongation de logement seulement faite pour Le Faivre, Architecte. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait lecture d'une lettre du Ministre de l'Intérieur relativement à un Mémoire du père d'Étienne-Barthélemy.

1. Voir un article additionnel dans le procès-verbal du 1^{er} décembre 1792.

Garnier, Peintre, Pensionnaire de l'Académie de France à Rome, à l'effet d'obtenir une prolongation d'une année pour terminer des travaux commencés. L'Académie, qui a été successivement très satisfaite des ouvrages de ce jeune Artiste depuis son séjour en Italie, a déclaré qu'Elle ne pouvoit pas donner son avis sur des objets locaux et qui sont loin d'Elle. En conséquence, Elle a prié son Directeur d'inviter M. le Ministre de l'Intérieur à demander les renseignements nécessaires à M. *Ménageot*, Directeur de l'École de Rome, et qui, seul, peut lui répondre en connoissance de cause; que, pour Elle, si Elle ne craignoit les abus qui peuvent résulter de pareilles demandes, Elle feroit des vœux pour que cette grâce soit accordée au jeune *Garnier*, vû ses progrès, sensibles d'années en années.

Quand au Mémoire du père de *Jean-Baptiste-Louis Lefavre*¹, Pensionnaire Architecte, qui ne demande le logement que pendant quelques mois après son temps expiré, l'Académie pense que les renseignements relatifs au Mémoire pour ce logement doivent être aussi demandés à M. *Ménageot*. A l'égard des ouvrages dont ce jeune Artiste prétend être chargé par l'Académie d'Architecture, c'est à cette Compagnie à répondre au Ministre.

M. *Bachelier* écrit pour se démettre de la Place de Directeur perpétuel de l'Académie de Marseille. — Le Secrétaire a fait lecture d'une lettre de M. *Bachelier* à l'Académie par laquelle il lui dit que, tenant [d'Elle] sa Place de Directeur Perpétuel de l'Académie de Marseille, il ne croit pas devoir demander sa démission sans en faire [part] à la Compagnie. L'Académie a aplaüdi à sa délicatesse.

M. *Suvéé* demande l'extrait de sa nomination par l'Académie au Directorat de Rome. — Nota : Dans ces entre-faites est survenu un Décret qui supprime la Place de Directeur de l'Académie de France à Rome. — M. *Suvéé* ayant demandé à l'Académie l'extrait de ses Registres relative-

1. Voir l'article *Favre*, *Lance*, *Dict. des Architectes*, II, 258.

ment à ce qui concerne sa nomination à la Place de Directeur de l'Académie de France à Rome; comme une pièce précieuse pour lui et dont jamais il ne se dessaisira, la Compagnie a chargé son Secrétaire de lui en délivrer l'extrait.

Vien — Belle — Lagrenée — Du Rameau —
Gois — Mouchy — Berruer — Le Comte —
Suvée — Regnault — Voiriot — Renou.

M. Vien D. — M. Belle R. — M. Mouchy P. T. — M. Bridan P. S.
— M. Renou Secrét.

Aujourd'hui, samedi 1^{er} Décembre, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

Amendement adopté pour le Règlement de l'École de la Bosse. Parmi les dix Élèves de l'École du Modèle admis à la Bosse, il n'y aura que quatre Médailleurs; quant à ceux qui ont remporté des Grands Prix, tant Premiers que Seconds, ils entreront avant tous, comme d'usage. — En ouvrant la séance, sur des observations de plusieurs Membres, on a adopté provisoirement l'amendement suivant pour le Règlement de l'École de la Bosse : « Des dix Élèves de l'École du Modèle admis à la Bosse, il n'y aura que quatre Médailleurs, mais ils entreront dans leur rang respectif avant le premier des appelés de la Bosse; les autres prendront place comme il est dit à l'article 6^o du dit Règlement. Quant aux Grands Prix, tant Premiers que Seconds, ils jouiront du même droit qu'ils ont toujours eu d'entrer les premiers, avant tous, dans toutes les Écoles. »

Accordé les gages aux Modèles qui, par civisme, ont été aux frontières en totalité cette année, sauf à statuer sur la suite. — M. Le Comte, Trésorier, ayant demandé s'il payeroit les gages aux Modèles qui sont allés, par civisme, combattre aux frontières, l'Académie a arrêté que leurs gages leur seront payés en totalité pour cette année, sauf à statuer pour la suite.

Lettre de Maurice Mermilliod pour le balayage du Sallon de 1789, renvoïée à M. Cuvillier avec une lettre du Secrétaire. — Il a été fait lecture d'une lettre adressée à l'Académie par le nommé Maurice Mermilliod, qui réclame cent francs de balayage pour le Sallon de 1789. L'Académie a chargé le Secrétaire de faire une lettre à M. Cuvillier¹ pour le faire payer en lui adressant la lettre qu'il a écrite à la Compagnie.

*Vien — Belle — Mouchy — Du Rameau —
Berruer — Julien — Suvéé — Demachy —
Le Comte — Le Chev^r Roslin — J.-J. La-
grenée.*

M. Vien D. — M. Belle R. — M. Mouchy P. T. — M. Bridan
P. S. — M. Renou Secrét.

Aujourd'hui, lundy 31 Décembre, l'Académie s'est assemblée, par convocation générale, pour la relevée du Quartier et la lecture des délibérations prises pendant ce temps et pour la clôture de ses assemblées pour cette année.

Mort de M. Süe, Professeur d'Anatomie, âgé de 83 ans. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a notifié la mort de M. Jean-Joseph Süe, Professeur d'Anatomie de cette Académie, ancien Chirurgien-Major de l'Hôpital de la Charité, Membre de diverses Académies, décédé en cette Ville dans la 83^e année de son âge.

M. Süe fils prend sa place comme survivancier. — M. Süe le fils, Adjoint Professeur d'Anatomie, ayant été nommé survivancier de M. son père, a monté, de droit et sans nomination, à la Place de Professeur de ladite science et y a pris séance.

Le Trésorier autorisé à payer à M^e Marmilliod 100 liv. pour le balayage du Sallon de 1789. — L'Académie a autorisé M. Le Comte, Trésorier, à payer à Maurice Mar-

1. Le premier Commis de la Direction des Bâtiments du roi.

milliod la somme de cent livres pour balayage du Sallon de l'année 1789, oubliée dans l'arriéré des Bâtimens.

Il a été lu une lettre de M. *Allegrain*, Ancien Recteur, au sujet de la nouvelle année.

On colorira un des Écorchés de M. Houdon sur les avis et Direction de M. Süe fils. — Il a été arrêté que, pour mieux indiquer les muscles, les tendons et les aponévroses de l'Écorché, on peindra et on colorira un Écorché de M. *Houdon* d'après nature, sur lequel on fera cet essay d'après la proposition de M. Süe.

*Vien — Belle — Mouchy — Lagrenée —
Van Loo — Bridan — Gois — Berruer —
Julien — Suvéé — Le Comte — Houdon —
De Joux — Demachy — Süe — Le Chev^r
Roslin — Robert — Wille — Voiriot — B. Du
Vivier — Beauvarlet — Van Spaendonck —
Corneille Van Spaendonck. — Renou.*

1793.

M. Vien D. — M. De La Grenée l'ainé R. — M. Berruer P. T.
— M. Vincent P. S. — M. Renou Secrét.

Aujourd'huy, samedi 5 Janvier, l'Académie s'est assemblée généralement, à l'ordinaire, pour l'ouverture de ses Conférences.

Lettre de M. Rougeot, Directeur de l'École de Tours, au sujet de la nouvelle année. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait lecture [d'une lettre de M. Rougeot, Directeur de l'École de Tours, au sujet de la nouvelle année.

Paiement des jettons en assignats; ce paiement aura lieu tous les six mois. — M. le Trésorier a payé les jettons qui étoient dûs pour l'année dernière, et il a été convenu que, tous les six mois, pareille distribution sera faite.

Dans les jugemens relatifs aux Élèves, soit pour les places, soit pour les Médailles, il sera adjoint, en nombre égal, moitié en Officiers, moitié en Académiciens professant l'Histoire. — Il a été arrêté que dorénavant, dans les jugemens relatifs aux Élèves, soit pour les Médailles, soit pour les places, il sera adjoint aux Officiers, qui sont de droit des dits jugemens, un nombre égal, composé moitié d'Officiers non en exercice et moitié d'Académiciens, tous professant l'Histoire.

Vien — Lagrenée — Belle — Berruer —
Van Loo — J.-J. Lagrenée — Mouchy —
Suvée — Le Comte — Van Spaendonck —
B. Du Vivier — Demachy — Hüe — Dumont
— Renou.

M. Vien D. — M. La Grenée l'ainé R. — M. Berruer P. T. —
M. Vincent P. S. — M. Renou Secrét.

Aujourd'hui, samedi 26 [27] Janvier, l'Académie s'est
assemblée à l'ordinaire¹.

*Proposition faite aux deniers des loyers des Boutiques
du Pont-Neuf, dont le profit est alloué à l'Académie pour
l'entretien des Écoles. On s'adressera au Ministre de l'In-
térieur pour être conservé dans les mêmes droits.* — En
ouvrant la séance, le Trésorier a fait rapport qu'il avoit été
signifié des oppositions, de la part du Domaine, aux loca-
taires des Boutiques du Pont-Neuf, dont le profit a été
alloué, par l'article 7 du T[itre] premier de l'Édit de Sep-
tembre 1776 pour réglemens généraux de l'Administration
des Bâtimens, à l'Académie de Peinture et Sculpture pour
l'entretien des Écoles publiques du Modèle.

Sur ce Rapport, l'Académie, d'après les Décrets, devant
rester dans le même état jusqu'à ce qu'il en ait été autre-
ment ordonné par les Législateurs, a chargé son Directeur
et son Secrétaire de présenter au Ministre de l'Intérieur le
titre de concession des revenus desdites boutiques à l'effet
d'être conservée dans les dits revenus, dont la suspension
occasionneroit la fermeture des Écoles.

Assemblée remise à cause de la Purification. — Samedi²
prochain tombant sur une Fête³, l'Académie tiendra sa
séance vendredy prochain.

Vien — Lagrenée — Berruer — Belle —
Bridan — Van Loo — Gois — J.-J. Lagrenée
— Mouchy — Vincent — Le Comte — Regnault

1. C'est le 21 janvier que Louis XVI a été guillotiné. Les
procès-verbaux de l'Académie de peinture n'ont rien à en dire;
mais il faut rappeler la date pour mettre les choses dans leur
milieu.

2. Erreur; il s'agit du vendredi.

3. La Purification, 2 février; le vendredi prochain aurait été
le 9 de la semaine suivante.

— *Le Chev^r Roslin* — *De Joux* — *Demachy*
 — *Van Spaendonck* — *Julien* — *Suvée* — *B.*
Du Vivier — *Voiriot* — *Renou.*

M. Vien D. — M. *Lagrenée* l'aîné R. — M. *Le Comte* P. T. —
 M. *Berruer* P. S. — M. *Renou* Secrét.

Aujourd'huy, vendredi 1^{er} Février, l'Académie s'est
 assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

*Les Commissaires rapportent qu'ils se sont transportés
 chez le Président de la Régie des Domaines pour les Bou-
 tiques du Pont-Neuf; réponse favorable de sa part.* — En
 ouvrant la séance, les Commissaires, chargés par la Com-
 pagnie de veiller à faire lever l'apposition faite aux deniers
 dans les mains des Locataires des Boutiques du Pont-Neuf,
 ont rapporté qu'ils s'étoient transportés à la Régie des
 Domaines Nationaux et qu'il leur avoit été promis que
 cette opposition seroit incessamment levée.

*Il sera posé une figure pour les places pendant ce mois ;
 les figures ne seront jugées que dans le mois d'Avril.* — Il
 a été arrêté que, pour accélérer, il seroit posé, pendant ce
 mois, une ou deux figures pour les places, lesquelles ne
 seront jugées, comme d'usage, que pour le mois d'Avril.

Ne s'étant pas présenté d'autres affaires, la séance a été
 levée.

Vien — *Lagrenée* — *Le Comte* — *Belle* —
Van Loo — *J.-J. Lagrenée* — *Mouchy* — *Gois*
 — *Berruer* — *De Joux* — *Demachy* — *Le*
Chev^r Roslin — *Van Spaendonck* — *B. Du*
Vivier — *Renou.*

M. Vien D. — M. *La Grenée* R. — M. *Le Comte* P. T. —
 M. *Berruer* P. S. — M. *Renou* Secrét.

Aujourd'huy, samedi 26 Février, l'Académie s'est assem-
 blée à l'ordinaire.

En ouvrant la séance, il a été arrêté que, vendredi pro-

chain, les Élèves concoureront aux esquisses, et ce concours sera jugé à la première assemblée.

D'après la délibération du 5 Janvier, il a été adjoint aux Officiers en exercice dix autres Membres de l'Académie pour le jugement des places, savoir MM. *Bridan, Du Rameau, Boizot, David, Restout, Jollain, Monnot, Stouf et Callet*. Ce jugement se fera Dimanche 3 Mars à neuf heures.

Le tiers des appointemens conservé à Hervé, Modèle, parti pour les frontières, et une indemnité pour porter le tout à moitié de ses appointemens. — Sur les témoignages de la bonne conduite de Hervé, Modèle de l'Académie, lequel n'a quitté son service à l'Académie que pour voler aux frontières à la défense de la patrie en qualité de Gendarme volontaire, lesquels témoignages, en forme de lettres, sont signés du Citoyen Poton, son Capitaine, et du Citoyen Hallée, Lieutenant-Colonel du premier Bataillon, commandant la Division, l'Académie a arrêté que, tant que Hervé servira sa Patrie, il lui sera conservé le tiers de ses appointemens, ainsi que les Décrets l'accordent aux Fonctionnaires publics qui quittent leurs fonctions pour prendre les armes contre les Ennemis; mais, par surabondance et pour témoigner à Hervé sa satisfaction de son civisme, l'Académie lui alloue une gratification qui portera son indemnité, pendant l'année courante, à la moitié de la totalité de ses appointemens, sauf à statuer pour l'avenir.

Il lui sera envoyé l'extrait de la présente délibération, à ce qu'il n'en ignore; et, pour toucher ladite indemnité tous les trois mois, il se pourvoira d'un certificat de son Capitaine, adressé au Trésorier, dans lequel ledit Capitaine affirmera son existence et la continuation de sa bonne conduite.

*Vien — Lagrenée — Le Comte — Belle —
Bridan — Mouchy — Berruer — Suvéé —
Chev^e Roslin — Voiriot — Demachy — Renou.*

M. Vien D. — M. Lagrenée l'aîné R. — M. Vincent, P. T., aba.
— M. Gois P. S. — M. Renou Secrét.

Aujourd'hui, samedi 2 Mars, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire.

Élèves admis à l'essai de la figure peinte. — En ouvrant la séance, après avoir examiné les esquisses des Élèves, Peintres et Sculpteurs, qui se proposent de concourir aux Grands Prix, l'Académie a arrêté que, dans la Peinture, seront admis à l'essai de la figure peinte les nommés *Debret, Labadye, Thomassin, Ramier, Bouillon, Guérin, Le Roy, Harriet, De Vouge, Fougea et Vignaud*, et, pour la figure modelée, les nommés *Callamard, Millehomme, Florion, L'Estrade et Talamona*.

Assemblée remise au 23, jour du jugement des figures peintes et modelées; le concours du 11 de ce mois jusqu'au 16. — Le dernier samedi du mois [le 29] tombant la veille de Pâques, l'Académie s'assemblera le samedi 23, jour où l'on jugera les figures peintes et modelées. Le Concours pour les figures aura lieu le lundy 11 de ce mois jusqu'au samedi 16 inclusivement, pour être jugées le 23.

Les Concourans aux Grands Prix auront, à l'avenir, pour concourir, les mois d'Avril, May, Juin, Juillet et Aoust tout entiers. Ce temps sera partagé également entre les deux classes des Peintres et des Sculpteurs. — Le sujet des Prix pour la Peinture sera donné le mercredi 3 Avril, et l'Académie a arrêté que dorénavant les concurrents auront les mois d'Avril, May, Juin, Juillet et Aoust tout entiers, lequel temps sera partagé en proportion égale entre les Peintres et les Sculpteurs, et, s'il est un jour impair, il sera accordé aux Sculpteurs, à cause de la perte de temps pour la descente des bas-reliefs dans les Salles.

Le Trésorier demande à rendre ses comptes; le jour est fixé au matin du samedi premier Avril. — M. Le Comte, Trésorier, a demandé à rendre ses comptes pour l'année 1792. Ce compte aura lieu le matin de la première assemblée d'Avril.

*Vien — Lagrenée — Belle — Van Loo —
Bridan — Gois — J.-J. Lagrenée — Mouchy
— Berruer — Julien — Suvé — Le Comte
— Berthélemy — Le Chev^r Roslin — Dema-
chy — Voiriot — De Joux — Renou.*

M. Vien D. — M. De La Grenée l'aîné R. — M. Vincent, P. en
T., abs. — M. Gois P. S. — M. Renou Secrét.

Aujourd'hui, [samedy] 23 Mars, l'Académie s'est assem-
blée, par convocation générale, pour la relevée du Quar-
tier et la lecture des délibérations prises pendant ce temps,
et aussi pour juger les essais des Élèves, tant dans la Pein-
ture que dans la Sculpture, pour concourir aux Grands
Prix.

Mort de M. Antoine Le Bel, Peintre, Académicien, âgé
[de] 84 ans. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a noti-
fié la mort de M. Antoine Le Bel, Peintre, le plus ancien
des Académiciens, mort en cette ville, le 9 de ce mois,
dans la 84^e année de son âge.

*Élèves admis dans la Peinture : Labadye, De Bret,
Guérain, Thomassin, Le Roy, Harriet, Ramier. Dans la
Sculpture : Callamard, Millehomme, Florion, Talamona.*
— Après l'examen des figures d'essais, l'Académie a admis
à concourir, dans la Peinture, les nommés *Labadye,
De Bret, Guérain, Thomassin, Le Roy, Harriet* et *Ramier*.
Quant à la Sculpture, le nombre des Élèves n'étant que
de quatre, les nommés *Callamard, Millehomme, Florion*
et *Talamona* ont été admis.

*Assemblée vendredy 29, à dix heures du matin, pour
juger les places et les Médailles.* — Pour juger les places
de l'École de la Bosse et les Médailles du Quartier, MM. les
Recteurs, Adjoints à Recteur et les Officiers en exercice
s'assembleront vendredy 29, à dix heures du matin. Il a été
adjoint à ces Officiers, et à tour de rôle, MM. *Mouchy* et
Suvé, Professeurs, MM. *Hondon* et *Regnault* dans les

Adjoints, et, dans les Académiciens, MM. *Taillasson, Foucou, Le Barbier, Boquet et Peyron.*

Assemblée pour les comptes de 1792 par le Trésorier le 6 Avril. — Il a été aussi arrêté que MM. le Directeur, les Recteurs, Adjoint[s] Recteur[s] et les Officiers en exercice, et, à tour de rôle, dans les Professeurs, M. *Bridan*; dans les Adjoints, M. *Boizot*, et, dans les Conseillers, M. *Robert* et le Secrétaire, et, dans les Académiciens, MM. *Monnot, Callet, Sauvage, Taillasson*, s'assembleront, à neuf heures du matin, pour recevoir les comptes, pour l'année 1792, de M. *Le Comte*, en sa qualité de Trésorier, le samedi 6 Avril, à neuf heures du matin.

Comité, pour le sujet du Prix de Peinture, le 3; il sera tiré de l'Histoire Romaine de Rollin. — Le sujet des Prix, pour la Peinture, sera tiré de l'Histoire Romaine et sera donné le mercredi 3 du mois d'Avril, à sept heures précises du matin. Il sera composé de MM. les Officiers en exercice, de MM. les Recteurs, Adjoints à Recteur, et, dans les Professeurs, à tour de rôle, M. *Berruer*; dans les Adjoints, M. *David*; dans les Conseillers, M. *Robert* et M. le Secrétaire.

Le Professeur d'Anatomie commencera son cours le 4 Avril. — M. *Süe*, Professeur d'Anatomie, commencera son cours de cette science, à l'Hôpital de la Charité, le jeudi 4 Avril, à 8 heures 1/2 du matin.

*Vien — Lagrenée — Vincent — Belle —
Van Loo — Bridan — Gois — Mouchy —
Suvée — Berruer — Le Comte — Voiriot —
Regnault — Houdon — Le Chev^r Roslin —
Demachy — Guérin — Süe — Beauvarlet.*

M. *Vien* D. — M. *Belle* R. — M. *Gois* P. T. — M. *Suvée* P. S.
— M. *Renou* Secrét.

Aujourd'huy, [samedi] 6 Avril, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

Mort de M. Henry-Horace Roland De La Porte, décédé le 23 Mars, âgé de 69 ans. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a notifié la mort de M. *Henry-Horace Roland De La Porte*, mort en cette ville le 23 du mois passé, dans la 69^e année de son âge.

Médailles : Gautherot, P., 1^{re} Méd.; Eschard, P., 2^e; De Vosge, P., 3^e. Jugement des places pour la Bosse. — Le Secrétaire a aussi rapporté que MM. le Directeur, Recteurs, Adjoint à Recteur, Officiers en exercice, le Secrétaire et les autres Officiers qui leur ont été adjoints, assemblés le 29 Mars au matin pour adjuger les Prix accordés sur les figures dessinées ou modelées d'après le Modèle, ont adjugé

la première Médaille à *Gautherot, P.*,

la seconde à *Eschard, P.*,

et la 3^e à *De Vosge*, aussi Peintre,

et le jugement des places pour l'École de la Bosse a été fait le même jour et par les mêmes Commissaires.

Sujet des Prix de Peinture, la mort de Brutus. — Le Secrétaire a aussi annoncé que le Comité pour donner le sujet des Prix de Peinture s'est tenu le 3 de ce mois, à sept heures du matin, et que le sujet choisi est la mort de Brutus, tué dans le combat. Le moment est celui où son corps est porté par les Chevaliers Romains, et est reçu par les Consuls et le Sénat, hors des Portes de Rome. Le sujet est tiré du second Livre de l'Histoire Romaine de Rollin.

Comptes, rendus par le Trésorier, confirmés par la Compagnie. — Le Secrétaire a rapporté que le Comité pour la reddition des comptes de l'année 1792, par M. *Le Comte*, Trésorier, a eu lieu le matin du même jour; ses comptes ont été vérifiés, et décharge a été donné à M. *Le Comte* par lesdits Commissaires. La Compagnie a approuvé et confirmé le travail des Commissaires sur cet objet.

500 livres accordées à M. Phlipault, Concierge, pour indemnité des assemblées extraordinaires; le Trésorier autorisé à lui payer lesdites 500 livres. — Le Secrétaire a

rapporté aussi que le même Comité propose d'accorder à M. Phlipault, premier Huissier et Concierge, 500 livres une fois payées, pour indemnité des peines que lui ont occasionné nombre d'assemblées extraordinaires tenues depuis plusieurs années. L'Académie a adopté la proposition du Comité, et autorise son Trésorier à lui payer ladite somme de 500 livres.

Fixation du traitement du Concierge : 1,400 livres d'appointement, 200 livres de gratification, 600 livres provisoires pour indemnité de la vente des Livrets du Sallon.

— Le même Comité propose d'accorder annuellement et provisoirement 600 livres au même Phlipault pour lui tenir lieu du bénéfice qui lui étoit alloué sur la vente des Livrets du Sallon, lequel bénéfice a toujours fait partie de son traitement. L'Académie a agréé cette proposition; mais, pour donner audit M. Phlipault des témoignages de sa satisfaction pour son zèle et ses services, Elle a résolu de fixer son traitement d'une manière plus claire qu'il ne l'a été jusqu'à présent. En conséquence, l'Académie arrête qu'il sera donné, par année, à M. Phlipault 1,400 livres d'appointements, 200 livres de gratification et 600 livres provisoires, pour l'indemnité de la vente des Livrets du Sallon.

Ce traitement commencera du 1^{er} Janvier de cette année.

— Ce traitement aura lieu à commencer du premier Janvier de cette année.

Extrait délivré au Concierge. — Extrait de la délibération sera délivré à M. Phlipault.

Vien — Belle — Gois — Lagrenée — Van Loo — J. Bachelier — Bridan — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Berruer — Julien — Suvée — De Joux — Le Comte — Demachy — Voiriot — Berthélemy — Houdon — Wille — Moreau le j^{ne} — Regnault — Van Spaendonck — Sauvage — Corneille Van Spaendonck — B. Du Vivier — Renou.

M. Vien D. — M. Belle R. — M. Gois P. T. — M. Suvée P. S.
— M. Renou Secrét.

Aujourd'hui, samedi 27 Avril, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

M. David, adjoint, nommé pour professer le mois prochain. — En ouvrant la séance, l'Académie a nommé M. David, Adjoint Professeur, pour professer à son rang le mois de May prochain.

Le Secrétaire chargé de lui écrire. — Elle a chargé son Secrétaire d'écrire à M. David. La lettre lui sera rendue par M. Philipault, Concierge, et il priera M. David d'écrire au bas de la lettre si ses fonctions publiques¹ ne l'empêcheront pas de professer.

En cas d'empêchement de M. David, M. Houdon professera. — Dans le cas où M. David ne le pourroit pas, l'Académie a nommé pour le remplacer, à tour de rôle, M. Houdon, Adjoint à Professeur.

Ne s'étant pas trouvé d'affaires, la séance a été levée.

Vien — Belle — Gois — Lagrenée — Van
Loo — Bridan — J.-J. Lagrenée — Suvée —
Julien — De Joux — Demachy — Voiriot —
B. Du Vivier — Mouchy — Houdon.

M. Vien D. — M. Belle R. — M. Houdon P. T. — M. La Grenée le jeune P. S. — M. Renou Secrétaire.

Aujourd'hui, samedi 4 May, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

Lettre du Secrétaire à M. David; réponse de M. David, insérées dans le corps de la délibération. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait une seconde lecture de la lettre

1. C'est-à-dire sa qualité de Député.

que l'Académie l'avoit chargé, à la dernière assemblée, d'écrire à M. *David* pour lui annoncer qu'Elle l'avoit nommé, à son rang, pour professer à l'École ce mois-cy, et de suite le Secrétaire a lu la réponse, écrite et signée de M. *David* au bas de laditte lettre.

Après cette lecture, l'Académie a arrêté que la lettre du Secrétaire et la réponse de M. *David* seront insérées dans la délibération de ce jour, et que la lettre elle-même sera déposée en original dans les Archives comme pièce probante.

L'Académie a ordonné en outre, en conséquence des sentimens manifestés par M. *David*, qu'il ne lui seroit plus envoyé de billets d'invitation pour ses assemblées¹.

Certificat de résidence donné à M. Duplessis, Conseiller. — Le Secrétaire a aussi fait le rapport et l'extrait de lettre écrite à lui par M. *Duplessis*, Conseiller de cette Académie, actuellement à Carpentras, sa patrie. Il desire obtenir un certificat double de sa résidence à Paris, d'après ses signatures sur le Registre. L'Académie a cru de sa justice d'obtempérer sur-le-champ à sa demande. Après vérification sur les Registres, ce certificat double lui a été signé par nombre de Membres présens à l'assemblée.

Certificats donnés à Biagi et Daunois, Modèles. — Il a été aussi signé par l'assemblée deux certificats, pour attester que Biagi et Daunois sont Modèles de l'Académie, et, par conséquent, essentiels au service des Écoles publiques.

1. A la séance du 7 juillet 1792, *David* avait été nommé à son tour adjoint-professeur. Si on ne l'eût pas nommé, Dieu sait ce qu'il aurait dit contre l'Académie, et il avait remercié M. *Vien*, c'est-à-dire l'Académie, de cette nomination (Procès-verbal du 28 juillet 1792). Avec tout ce que *David* avait fait et continuait à faire contre elle, on s'attendait bien qu'il ne voudrait pas y venir professer, et on lui faisait la part belle; il n'avait qu'à répondre que ses occupations de Député à la Convention ne lui en laissaient pas le temps. C'eût été poli, mais *David* n'a pas voulu l'être, et il a dû être très fier de sa réponse; en réalité, ce n'est qu'un comble d'ingratitude et de grossièreté.

Lettre du Secrétaire à M. David.

Concitoyen et Confrère,

J'ai l'honneur de vous prévenir que l'Académie vous a nommé, à votre rang, pour professer à l'École du Modèle le mois prochain. Elle m'a aussi chargé de vous écrire cette lettre, qui vous sera rendue par le Concierge, et de vous prier de mettre par écrit, sur la même lettre, si vos affaires, comme Député à la Convention, vous permettront de professer.

Signé : *Renou*. Ce 27 Avril 1793, l'an II^e de la République.

Réponse de M. David :

JE FUS AUTREFOIS DE L'ACADÉMIE.

Signé : *David*, Député de la Convention N^o.

*Vien — Houdon — Van Loo — Bridan —
Gois — J.-J. Lagrenée — Mouchy — Ber-
ruer — Julien — Suvée — Le Comte — Ber-
thélemy — Demachy — Voiriot — B. Du
Vivier — Renou.*

M. *Vien* D. — M. *Belle R.* — M. *Houdon* P. T. — M. *La Gre-
née jeune* P. S. — M. *Renou* Secrétaire.

Aujourd'hui, samedi 25 May, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire.

M. Regnault nommé pour remplacer *M. Doyen*. — En ouvrant la séance, l'Académie a nommé *M. Regnault*, Professeur Adjoint, pour professer à l'École au lieu et place de *M. Doyen*, actuellement à Saint-Petersbourg; *M. Regnault* sera professeur en titre pour le mois [de] Juin.

Prolongation de temps accordée aux concurrens en Peinture. — M. le Directeur ayant rapporté que les Peintres concourants aux Prix se sont présentés chez lui pour le

prier de solliciter une prolongation de temps pour l'exécution de leurs tableaux, demande motivée sur les distractions que leur a (*sic*) occasionné les circonstances, — l'Académie, faisant droit à leur demande, leur accorde dix jours de plus, laquelle prolongation sera accordée aux concourants Sculpteurs, s'ils la sollicitent.

*Vien — Belle — Houdon — Van Loo —
J. Bachelier — Lagrenée — Bridan — Gois
— Berruer — Julien — J.-J. Lagrenée —
Mouchy — Suvée — Le Comte — Regnault —
Van Spaendonck — De Joux — Demàchy —
Voiriot — Renou.*

M. Vien D. — M. Belle R. — M. Regnault P. en T. pour
M. Doyen. — M. Du Rameau P. S. — M. Renou Secrét.

Aujourd'hui, samedi 1^{er} Juin, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

Députation à M. Roslin malade. — En ouvrant la séance, l'Académie, informée que M. Roslin, Conseiller, est malade, a chargé MM. Lagrenée l'aîné, Belle et Voiriot de le visiter de la part de la Compagnie; M. le Directeur s'est offert pour accompagner cette Députation.

M. le Directeur est chargé de recommander au Ministre de l'Intérieur les Élèves Pensionnaires de l'État, maintenant dispersés en Italie. — Sur les divers rapports qui ont été faits sur l'état actuel des Élèves Pensionnaires de l'État, maintenant dispersés à Naples et à Florence, la Compagnie a prié M. le Directeur de les recommander au Ministre de l'Intérieur, et de leur faire procurer les moyens, non seulement de subsister, mais encore ceux d'étudier fructueusement.

Écorché de M. Houdon colorié accepté; Commissaires nommés pour voir ladite figure à l'Hôpital de la Charité. — Un des Écorchés de M. Houdon étant colorié de manière à imiter le naturel, l'Académie a nommé des Commissaires

pour se transporter à la Charité, où est ladite figure. Ces Commissaires sont MM. *Lagrenée Pâiné, Suvée, Dejoux* et M. *Houdon*.

*Vien — Belle — Regnault — Lagrenée —
Van Loo — J. Bachelier — Bridan — Gois
— J.-J. Lagrenée — Mouchy — Suvée — Le
Comte — De Joux — Houdon — Voiriot —
De Machy — Renou.*

M. *Vien* D. — M. *Belle* R. — M. *Regnault* P. en T. —
M. *Du Rameau* P. S. — M. *Renou* Secrét.

Aujourd'hui, samedi 22 Juin, l'Académie s'est assemblée, par convocation générale, pour la relevée du Quartier et la lecture des délibérations prises pendant ce temps.

Dépôt des ouvrages d'encouragement dans les Salles de l'Académie. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait lecture d'une lettre, écrite, le 16 de ce mois, au Directeur par le Citoyen Ministre de l'Intérieur, dans laquelle ce Ministre dit que — les Décrets, qui ont ordonné les travaux d'encouragement et leur mode de distribution, n'ayant point déterminé comment il seroit procédé à la réception des ouvrages lorsque les Artistes les auroient achevés — il a cru naturel de charger l'Académie de recevoir en dépôt lesdits ouvrages, d'en constater la remise, par un Procès-verbal, pour que, lui Ministre, sur l'Expédition dudit Procès-verbal, puisse en ordonner le parfait payement.

L'Académie, regardant comme le premier de ses devoirs de faire tout ce qui peut être utile aux Arts et aux Artistes, et tout ce qui peut tendre à la conservation exacte de leurs travaux, a arrêté sur-le-champ que, d'après le vœu du Ministre, Elle recevrait en dépôt, dans ses Salles, les travaux d'encouragement qui ont été décernés par les Commissaires, élus pour leur répartition en vertu du Décret de l'Assemblée nationale du 5 Décembre 1791; qu'en conséquence, Elle dresseroit Procès-verbal de réception et de

dépôt dans ses Salles, au fur et à mesure que les Artistes en aporteroient, après leur parfait achèvement, et que les extraits des Procès-verbaux seroient envoyez au Ministre dans le plus court délai.

Dépôt de ceux de M. Taillasson, M. Machy et M. Bertaux. — Le Citoyen *Taillasson*, chargé d'exécuter un tableau historique du prix de quatre mille livres, et l'ayant fait apporter, l'Académie l'a reçu dans ses Salles. Le sujet est *Pauline*, femme de *Séneque*, qui, ne voulant pas survivre à son mari, se fait ouvrir les veines et est prête d'expirer; *Néron*, en étant instruit, lui envoie l'ordre de vivre. Sa grandeur est de 5 pieds 10 pouces sur 4 pieds 1/2.

Le Citoyen *Machy*, étant aussi chargé d'exécuter un tableau de genre de deux mille livres, a fait apporter aussi ledit tableau, qui représente plusieurs monumens d'Architecture, éclairés d'un soleil couchant; sa grandeur est de 3 pieds 1/2 sur 2 pieds 8 pouces. L'Académie l'a reçu en dépôt.

Le Citoyen *Bertaux*¹ ayant aussi été chargé d'un tableau de genre, du prix de mille livres, et l'ayant fait apporter, l'Académie l'a aussi reçu en dépôt; la grandeur dudit tableau est de 6 pieds sur 4; le sujet qu'il représente est la Journée du 10 Aoust.

L'Académie a ordonné l'inscription en entier de la lettre du Ministre sur le registre à la suite de la délibération, et Elle [a] nommé les Citoyens *Vien*, Directeur, *Belle*, Recteur, *Du Rameau*, Professeur, et *Renou*, Secrétaire, pour se transporter chez le Ministre, à l'effet de lui présenter, de sa part, l'extrait du procès-verbal des réceptions et dépôt des tableaux ci-dessus mentionnés.

Demande de Commissaires pour juger une découverte qu'a faite M. Bachelier pour faciliter la gravure au miroir; Commissaires nommés à cet effet. — Le Secrétaire a fait lecture d'une lettre de *M. Bachelier*, qui demande des

1. *Duplessis-Bertaux.*

Commissaires pour juger les moyens qu'il a trouvés pour faciliter la gravure au miroir. Il a été nommé, pour Commissaires à cet examen, MM. *Wille, Le Vasseur, Lempereur, Moreau*, tous Graveurs, et *Renou*, Secrétaire.

M. Berthelley nommé pour exercer au lieu de *M. Ménageot*. — *M. Berthelley* a été nommé pour exercer, à tour de rôle, au lieu et place de *M. Ménageot*, en qualité de Professeur en supplément, le mois prochain.

Prolongation de temps accordée à plusieurs concurrents. — Pour cause de maladie, il a été accordé aux nommés *De Bret, Labadye, Thomassin, Harriet* et *Le Roy*, tous Élèves, concourents au Prix de Peinture, savoir : aux quatre premiers dix jours, et au dernier quatre jours seulement.

Comité pour donner le sujet pour la Sculpture fixé au 2 Juillet. — Le Comité pour donner le sujet des Prix de Sculpture aura lieu le mardi 2 Juillet, à sept heures précises du matin. A MM. les Recteurs, Adjoint Recteurs et les Officiers en exercice seront joints *M. Julien*, Professeur, *M. Houdon*, Adjoint, et *M. Voiriot*, Conseiller. Le sujet sera tiré de l'Histoire Romaine de *Rollin*, second volume.

M. Suvée chargé de suivre le travail de l'Écorché colorié. — Sur le rapport qu'a fait *M. Suvée* de l'exécution de l'Écorché de *M. Houdon*, colorié, et sur le desir qu'il a manifesté de plus de recherches dans ce travail, il a été arrêté que le Concierge donneroit toutes les facilités pour faire ce travail dans les Salles, et *M. Suvée* s'est proposé lui-même de conduire ledit travail. La Compagnie l'a remercié de son zèle.

Les figures qui auront remporté des Médailles d'un Quartier seront exposées à l'École pendant le Quartier suivant. — Pour exciter l'émulation des Élèves, les figures dessinées, qui auront gagné les Médailles d'un Quartier, seront exposées pendant le Quartier suivant dans l'École du Modèle; les Élèves Sculpteurs, qui pourront conserver d'une manière quelconque leurs figures sur lesquelles ils auront remporté une Médaille, jouiront du même avantage. On partira de la première nomination des Médailles.

Rôle du Trésorier pour obtenir le payement des rentes constituées au profit de l'Académie; le Directeur et le Secrétaire travailleront de concert. — M. Le Comte, Trésorier, a rendu compte des démarches qu'il a faites pour obtenir la continuation du payement des rentes attribuées au profit de l'Académie, et de la nécessité d'obtenir un Décret interprétatif de la Convention Nationale. Il a paru espérer un succès favorable. Le Directeur, le Trésorier et le Secrétaire suivront cette affaire.

Raport de la Députation chez M. Roslin. — Les Commissaires ont rapporté que M. Roslin avoit été très sensible à la Députation qu'Elle lui a faite au sujet de sa maladie.

Vien — Belle — Regnault — Bridan — Du Rameau — Gois — Mouchy — Vincent — Julien — Le Comte — Suvée — Houdon — De Joux — Robert — Le Vasseur — Jeaurat — Dumont — Berthelemy — Demachy — Renou.

Lettre du Ministre de l'Intérieur au Directeur, en date du 16 Juin 1793, l'an 2 de la République.

Le Ministre de l'Intérieur au Citoyen *Vien*, Directeur de l'Académie Nationale de Peinture.

Le Citoyen *Taillasson*, l'un des Artistes entre lesquels ont été répartis les travaux d'encouragement, dont la distribution a été ordonnée par les Décrets des 17 Septembre 1791 et 7 Décembre suivant, vient de me représenter qu'il a achevé l'ouvrage qui lui a été adjugé par les Commissaires juges et auquel il a été affecté une somme de quatre mille livres. Cet Artiste a reçu, en exécution du Décret du 7 octobre dernier, le tiers de cette somme en avance du tableau dont il a été chargé. Le Citoyen *Taillasson* me demande en même temps à qui doit être faite la remise de ce tableau.

Les Décrets, qui ont ordonné ces travaux d'encouragement et le mode de leur distribution, n'ayant pas déterminé comment il seroit procédé à la réception des ouvrages lorsque les Artistes les auroient achevés, et ces Lois n'indiquant point qu'il doive y avoir un jugement sur l'exécution des travaux, j'ai pensé que l'Académie de Peinture est naturellement chargée de recevoir les ouvrages des Artistes après leur exécution, d'en constater la remise et d'indiquer le lieu où ils doivent être déposés, et que c'est de même à l'Académie à me certifier que les Artistes qui, sur un jugement préalable de leurs talents, ont obtenu ces travaux, se trouvent avoir exécuté le genre de travail qui leur a été adjugé par le Procès-verbal des Commissaires juges. Je vous prie en conséquence d'inviter l'Académie de Peinture à recevoir le tableau du Citoyen *Taillasson*, et à m'adresser le Procès-verbal de réception qui en sera dressé, et d'après lequel je ferai ordonner le paiement des 2,666 l. 13 s. 4 d. qui sont dues à cet Artiste, pour les deux autres tiers de la somme qui a été assignée aux travaux d'encouragement qu'il a exécutés et qui doit être acquittée sur les 9,000 livres destinées à ces travaux par les Décrets du 17 Septembre 1791.

Signé : GARAT. — Certifié conforme : *Renou*.

M. Vien D. et R. — M. *La Grenée* le jeune P. — M. *Berthé[e]my*
P. S. — M. *Renou* Secrétaire.

Aujourd'huy, samedi 6 Juillet, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

Mort de M. Alexandre Roslin, Conseiller, décédé aux Galeries du Louvre dans sa 75^e année. — En ouvrant la séance, le Secrétaire a notifié la mort de M. *Alexandre Roslin*, Peintre de portraits et Conseiller de cette Académie, né en Suède, décédé aux Galeries du Louvre dans la 75^e année de son âge.

Mort de M. Pierre-Adolph Hall, Agréé, dans sa 55^e année.
— Il a aussi notifié celle de M. *Pierre-Adolph Hall*, né à

Borans, en Suède, Agréé Peintre en miniature, décédé à Liège, environ dans la 55^e année de son âge.

Comité pour juger les Médailles. — Pour juger les Médailles qui sont accordées tous les trois mois sur les figures dessinées et modelées par les Élèves aux Écoles du Modèle, il a été arrêté que le Directeur, les Recteurs et Adjointes à Recteur et les Officiers en exercice pendant le Quartier précédent s'assembleront mardy prochain dans les Salles, à six heures du soir, pour ledit jugement, et qu'à ces Officiers seront joints, à tour de rôle, dans les Professeurs, MM. *Berruer* et *Vincent*; dans les Adjointes, MM. *De Joux* et *Boiçot*; dans les Académiciens, MM. *Perrin*, P., *Giraud*, S., *Le Monnier*, P., *De Seine*, S., *Forty*, P.

Le sujet du Prix de Sculpture est le Maître d'école de Faléries. — Le Secrétaire a annoncé, la séance venant de se lever, que le Comité pour donner le sujet du Prix de Sculpture avoit eu lieu à 7 heures du matin, le 2 de ce mois, et que le sujet choisi est la rentrée du Maître d'école à Faléries, renvoyé dans cette ville, — par ordre de Camille, — qu'il avoit voulu livrer aux ennemis. Tiré du 2^e volume de Histoire Romaine de Rollin.

Vien — J.-J. Lagrenée — Lagrenée — Belle — Van Loo — J. Bachelier — Bridan — Du Rameau — Gois — Berruer — Julien — Suvée — Le Comte — Mouchy — Berthélemy — De Machy — Houdon — Regnault — Voiriot — B. Du Vivier — Van Spaendonck — Renou.

1793. L'an 2^e de la République.

Lettre du Ministre de l'Intérieur sur la demande des Salles de l'Académie pour la Commune des Arts. — Aujourd'hui, lundy 8 Juillet, au matin, l'Académie de Peinture et de Sculpture s'est assemblée en comité extraordinaire pour entendre la lecture d'une lettre du Ministre de l'Inté-

rieur, écrite, le 5 de ce mois, au Citoyen *Vien*, Directeur de l'Académie.

En ouvrant la séance, le Secrétaire a fait lecture de ladite lettre et de celle envoyée au Ministre par une Société des Beaux-Arts réunis de Peinture, Sculpture, Architecture et Gravure, tendante en somme à demander les Salles de l'Académie pour tenir des séances et faire le choix des ouvrages qui seront envoyés à ladite Société pour être exposés dans le grand Sallon, consacré depuis longtemps à cet usage.

Observations par l'Académie. — L'Académie, après cette lecture, a rédigé les observations suivantes pour être mises sous les yeux du Ministre, lesquelles lui seront portées, dans le jour, par son Secrétaire :

OBSERVATIONS.

« Les Salles de notre Académie renferment une collection nombreuse de morceaux de Peinture et de Sculpture, sortis de la main des plus fameux Artistes de la Nation. Cette collection est encore enrichie de statues moulées sur les plus belles figures antiques, servant à l'instruction journalière des Élèves. Ce dépôt successif des chefs-d'œuvre des grands Maîtres pour leur admission dans cette Compagnie devient en quelque sorte l'histoire des différens âges de l'École Française depuis cent cinquante ans ; c'est un Musœum qui n'a rien coûté à l'État, et qui, connu comme une des curiosités de cette Capitale, est visité souvent par les Artistes et Amateurs étrangers et régnicoles. L'Académie, qui l'a formé des travaux de ses propres Membres, est devenue gardienne et dépositaire de cette richesse, regardée, dans tous les temps, comme vraiment Nationale.

« Or l'Académie, ayant, par les Décrets, reçu ordre des Législateurs de rester à son poste jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par eux, ne peut ni ne doit perdre de

vue un dépôt dont elle est responsable. D'ailleurs Elle a besoin, tous les jours, de l'entière liberté de ses Salles, tant pour les différents Concours que pour leurs jugemens et l'exposition des ouvrages des concurrens, notamment des morceaux des Élèves pour l'obtention des Grands Prix, pour lesquels la Convention vient d'accorder, à ceux qui les remportent, une pension de 2,400 livres pendant cinq ans. Enfin Elle en a besoin pour tous ses Comités, assemblées ordinaires et extraordinaires.

« Mais, malgré ces observations, l'Académie n'en a pas moins le desir le plus sincère d'indiquer à des Artistes les moyens de se faire connoître et de former une exposition publique de leurs ouvrages, à l'époque mémorable qu'ils ont choisie.

« Voici donc les moyens qu'Elle présente au Citoyen Ministre de l'Intérieur.

« Le nombre des morceaux de l'Académie s'étant accru avec le temps, Elle a obtenu, depuis plus de quarante ans, une Galerie attenante à ses Salles, connue sous le nom de Galerie d'Apollon, à la charge par Elle de l'entretenir et d'en finir les plafonds, ce qu'Elle a fait en partie, l'ayant ornée déjà de cinq plafonds, exécutés gratuitement par ses Membres. Il y a quelque temps, l'Académie en a cédé la moitié au Citoyen Charles pour y déposer provisoirement son Cabinet de Physique, dont il a fait hommage à la Nation; ce Physicien a depuis obtenu un autre lieu dans le Louvre. Les Citoyens Commissaires du Musœum ont demandé le même endroit pour déposer momentanément des morceaux, lors de l'arrangement dudit Musœum; ils l'occupent encore. L'Académie ne doute pas que les Citoyens Commissaires ne consentent de céder, pour un temps limité, celui qui paroît suffisant pour l'examen des différens ouvrages qui seront jugés mériter l'exposition, puisque ce lieu a cent pieds environ de profondeur; c'est le même dont se servoit l'Académie pour le même objet, lors de ses Expositions. Il est contigu et de plein pied au Salon; ainsi

il est convenable et commode, et n'entraîne aucun inconvénient ni aucun dérangement majeur pour personne.

« Telles sont les observations que l'Académie soumet à la sagesse du Ministre, et qu'Elle charge son Secrétaire de lui remettre. »

*Vien — Lagrenée — Bridan — Gois — Su-
vée — Berthélemy — Berruer — Julien —
Demachy — Regnault — B. Du Vivier —
Houdon — Renou.*

Réponse du Ministre. — Aujourd'hui, samedi 13 Juillet, l'Académie s'est assemblée en Comité pour entendre la réponse du Ministre à l'extrait qui lui a été envoyé de la délibération du 8 de ce mois, dans laquelle il persiste dans la demande de la salle ronde pour la Société des Arts réunis de Peinture, Sculpture, Architecture et Gravure.

Observations de l'Académie au Ministre. — L'Académie a délibéré que la lettre suivante seroit écrite en son nom par son Secrétaire :

« Citoyen Ministre, — L'Académie ayant entendu la lecture de votre lettre, en date du 12 de ce mois, au Citoyen *Vien*, a pensé unanimement qu'Elle n'avoit d'autre observation à faire que celle-cy.

« Elle observe seulement, pour le bien de la chose même, que la partie de ses Salles qu'elle avoit proposée est bien plus vaste pour le grand rassemblement des Artistes que la salle ronde, laquelle n'a que 42 pieds, tandis que l'autre a 100 pieds sur 36. »

*Vien — Lagrenée — J.-J. Lagrenée —
Van Loo — Julien — Berruer — Gois — De-
machy — De Joux — Vincent — Regnault
— Houdon.*

M. Vien D. et R. — M. De La Grenée le jeune P. — M. Berthelmy P. S. — M. Renou Secrét.

Aujourd'hui, samedi 27 Juillet, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire.

Dépôt du tableau d'encouragement accordé à M. Taunay.

— En ouvrant la séance, le Citoyen *Taunay*, chargé d'un tableau d'encouragement dans la Peinture de genre, du prix de trois mille livres, l'a fait apporter, et l'Académie l'a reçu en dépôt, d'après le desir précédemment manifesté par le Ministre de l'Intérieur pour ces sortes d'ouvrages. Ce tableau a 13 pieds sur 2 pieds 1/2; il représente une prise de ville, et la scène du tableau est un grand Paysage¹.

L'extrait de l'acte de dépôt de cet ouvrage à l'Académie sera envoyé au Ministre de l'Intérieur; il sera aussi délivré au Citoyen *Taunay*.

Arrêté que la demi-figure peinte aura lieu; mais ajournée pour l'exécution. — L'Académie a arrêté que le Concours de la demi-figure peinte, fondé par M. De la Tour, aura lieu cette année; mais elle [a] ajourné pour l'exécution après le 10 Aoust.

M. Julien étant nommé et s'étant excusé, M. Boizot exercera le mois d'Aoust prochain à sa place. — L'Académie a nommé, au lieu de M. Julien, M. Boizot pour exercer le mois d'Aoust en titre, et M. Houdon en supplément, au lieu et place de M. Doyen.

Rapport des Commissaires sur la découverte de M. Bachelier. — Le Secrétaire a fait lecture du Rapport des Commissaires nommés pour l'examen du moyen trouvé par M. Bachelier pour remplacer le miroir dont se servent les Graveurs pour retourner de droit à gauche les objets qu'ils ont à graver. L'Académie a ordonné que ce Rapport, tout en faveur de ce moyen, sera inscrit sur les Registres

1. Il y avait d'abord : « Et le fond du tableau est un fond de paysage. »

à la suite de la délibération, pour constater la propriété de cette heureuse découverte à son auteur.

Cheval écorché moulé sur nature, présent de M. Houdon; Torse antique, fragment d'antiques d'Angelo de Rossy, offerts par M. Houdon. — M. Houdon a offert à l'Académie un cheval écorché, de grandeur naturel[le], moulé sur nature et écorché, par feu M. Vincent, Vétérinaire Professeur. L'Académie a accepté ce présent avec d'autant plus de reconnaissance qu'elle y voit un objet d'étude très intéressant. De plus, il a offert le Torse antique, celui du Laocoon, et un fragment du bas-relief d'Angelo de Rossi, plus deux études bas-relief de cheval écorché. L'Académie se charge des frais de transport.

M. Suvée présidera la Tête d'Expression. — M. Suvée a été nommé pour présider l'exercice de la Tête d'Expression fondé par M. de Caylus.

Vien — J.-J. Lagrenée — Lagrenée — Belle — Van Loo — J. Bachelier — Bridan — Gois — Mouchy — Berruer — Le Comte — Houdon — Lempereur — Robert — Suvée — Demachy — Jaurat — Le Vasseur — Guérin — Voiriot — Miger — Renou.

Rapport fait à l'Académie de Peinture et Sculpture, le 27 Juillet 1793, l'an II^e de la République Française, par les Commissaires nommés par Elle, dans son assemblée du 22 Juin de la même année, d'après l'invitation à Elle faite ledit jour par le Citoyen Bachelier, l'un de ses Membres, à l'effet de lui nommer des Commissaires Graveurs pour faire l'examen d'un moyen qu'il a imaginé pour remplacer le miroir dont se servent les Graveurs pour retourner de droit à gauche les objets qu'ils ont à graver, et sans avoir les inconvéniens du miroir.

Pour remplir les vœux du Citoyen Bachelier, l'Académie a nommé pour Commissaires nous les Citoyens Wille,

Lempereur, Le Vasseur¹ et Moreau, Graveurs, et le Citoyen Renou, Secrétaire de ladite Académie.

En vertu de ladite délibération prise ledit jour, nous, Commissaires cy-dessus nommés, nous sommes transportés chez le Citoyen *Bachelier*, le 5 Juillet de la présente année, pour y procéder à l'examen de l'invention dont il a fait part à l'Académie, et pour par nous lui en être fait rapport dans sa prochaine assemblée.

Nous, ayant été mis par ledit Citoyen à même de juger du résultat de son procédé, et après nous être bien convaincus de la vérité de ce qu'il nous avoit avancé, nous avons reconnu que, regardant par l'objectif de l'instrument qui nous a été présenté, les différens objets se trouvoient retournés de droit à gauche, et horizontalement d'une manière très nette et lumineuse, sans avoir le désavantage du miroir, dont l'inconvénient est de noircir et dédoubler les objets. En outre, les objets y conservent exactement leurs formes et leur grandeur, sans aucune trace d'iris.

Ayant ensuite témoigné le désir d'avoir de plus grands éclaircissements sur le mécanisme employé pour cet effet, le Citoyen *Bachelier* se prêta avec complaisance à notre désir, sous la condition expresse de ne divulguer que les résultats, ce que nous avons promis.

D'après ce nouvel examen, nous avons reconnu que ce procédé est très simple et facile à employer, l'instrument n'ayant au plus qu'un pouce d'épaisseur, et pouvant, d'après ce que nous avons vu, s'adapter facilement à l'œil.

En foy de quoi, nous avons signé le présent Rapport le même jour que dessus, le Citoyen *Wille* excepté, lequel n'a pu se trouver à notre Comité, ayant allégué une indisposition qui l'empêchoit de remplir le vœu de l'Académie.

Et ont signé : *Lempereur, Le Vasseur, Moreau et Renou.*
Certifié conforme, même jour et an que dessus : *Renou.*

1. Ms. : *Le Vasseau.*

M. Vien D. et R. — M. Boiçot P. T. — M. Houdon P. S. —
— M. Renou Secrét.

Aujourd'hui, samedi 3 Aoust, l'Académie s'est assemblée à l'ordinaire pour les Conférences.

Biadgi et Daunois, Modèles, se sont présentés pour prier l'Académie de solliciter auprès du Ministre un logement pour eux ; accordé. — En ouvrant la séance, les nommés Biadgi et Daunois, Modèles au service des Écoles publiques, se sont présentés à l'assemblée pour la prier de demander pour eux un logement au Palais National, à la portée desdites Écoles.

Eux retirés, l'Académie, prenant leur demande en considération, a pensé qu'il est très utile que les Modèles logent près des Écoles publiques pour le bien du service journalier. En conséquence, l'Académie s'est chargée de faire cette demande au Ministre par une lettre, signée du Directeur et du Secrétaire.

Le Trésorier présentant son embarras relativement aux assignats à face royale. Arrêté que le Directeur, le Secrétaire et le Trésorier se présenteront chez le Ministre à ce sujet. — M. Le Comte, Trésorier, ayant fait la remarque qu'en vertu du Décret qui deffent la circulation des assignats à face royale au-dessus de 100 livres la caisse de l'Académie ne pourroit pas fournir aux besoins du service des Écoles, sur ces représentations l'Académie a cru qu'il falloit exposer cet embarras au Ministre, et suivre là-dessus la route qu'il indiquera. En conséquence, le Directeur, le Trésorier et le Secrétaire se transporteront chez le Ministre de l'Intérieur.

*Vien — Boiçot — Mouchy — Bridan —
Belle — Gois — Demachy — Voiriot — Su-
vée — Le Comte — Berthélemy — Renou.*

En marge du verso du folio 119 et dernier, est écrit :

Nota. — A cette époque, l'Académie a été supprimée par un Décret de l'Assemblée Nationale, en date du 8 Aoust 1793 :

Décret rendu sur la proposition du Comité d'instruction publique.

Art. 1^{er}. — Toutes les Académies et Sociétés littéraires, patentes ou dotées par la Nation, sont supprimées.

Art. 2. — Les jardins botaniques et autres, les Cabinets, Muséum, Bibliothèques et autres monuments des Sciences et des Arts, attachés aux Académies et Sociétés supprimées, sont mis sous la surveillance des autorités constituées jusqu'à ce qu'il en ait été disposé par les Décrets sur l'organisation de l'instruction publique.

Elle ordonne l'impression du surplus et l'ajournement à trois jours.

La Commune des Arts a été établie par un Décret du 4 Juillet précédent.

Les Écoles ont été maintenues provisoirement par un Décret du 28 Septembre 1793.

PROCÈS-VERBAUX
DE
L'ACADÉMIE ROYALE
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE.
1648-1793.

TABLE CHRONOLOGIQUE.

Pour donner aux membres de la Société la fin du texte des Procès-verbaux de l'Académie de Peinture et de Sculpture, nous la faisons paraître à l'état de demi-volume, avec une première table chronologique, permettant de retrouver, sans recherche, la suite et la division des années. La table alphabétique, dont la rédaction, déjà commencée, prendra nécessairement quelque temps, est dès aujourd'hui acquise aux souscripteurs et leur sera délivrée postérieurement.

Août 1892.

I

(1875).

1648-1672.

	Pages
Extraits des Registres contenant des Règlements ayant force de Statuts (1648-1663)	1
Statuts et règlements de 1648	7
1648 : 13-21.	
1649 : 22-6.	
1650 : 27-39.	
1651 : 40-60.	
Articles de l'accommodement avec les Maîtres-Peintres.	45
1652 : 61-6.	
1653 : 67-88.	
Matriculé des Académistes au 3 may 1653.	73
Ordre des assemblées pour les Conférences	76
Réponses aux demandes des jeunes Maîtres	78
Articles de l'accommodement avec les jeunes Maîtres .	78
Statuts et Règlements accordés entre l'Académie royale et les Maîtres des arts de peinture et sculpture . .	82
1654 : 89-95.	
1655 : 96-109.	
1656 : 110-23.	
Lettres de nomination d'un Concierge de l'Académie .	121
1657 : 124-38.	
État de l'ordre des Professeurs	126
1658 : 139-48.	
Formule des Lettres de nomination des Académiciens.	141
1659 : 149-63.	
Rôle des Lettres délivrées le 12 avril.	152

TABLE CHRONOLOGIQUE. 227

1660 : 164-75.	
État de l'ordre des Professeurs	171
1661 : 176-88.	
1662 : 189-204.	
Supplique des Étudiants à Monseigneur le Chancelier	197-203
1663 : 205-41.	
Compte de dépenses de M. <i>Beaubrun</i>	213
Sujet du tableau pour les Étudiants	221
Liste des Membres de l'Académie en 1663.	229
1664 : 242-73.	
Requête des Élèves insoumis	244
État de la dépense annuelle	248
Statuts et Règlements de l'Académie	250-8
Ordre du Roi relatif à l'Académie.	261
1665 : 274-95.	
1666 : 296-311.	
1667 : 312-25.	
Projet de l'ordre des Conférences	315-7
1668 : 327-36.	
1669 : 337-45.	
Ordre pour les services funéraires	341
1670 : 346-54.	
1671 : 355-70.	
1672 : 371-403.	
Mémoire des dépenses pour la cérémonie funéraire du Chancelier Séguier.	391
—————	
Matricules des Apprentis et Élèves	91, 99, 181, 222

II

(1878).

1673-1688.**1673** : 18-21.

Extrait des Registres du Bureau de l'Hôpital de Saint-Germain-des-Prés, dit les Petites-Maisons 18-9

1674 : 22-39.**1675** : 40-65.**1676** : 66-97.

Projet de jonction de l'Académie Royale avec celle de Rome, dite de Saint-Luc. 77-8

1677 : 98-123.

Mémoire sur les démêlés de l'Académie avec le sieur *Jaillot* 110-4

Requête de *Simon Jaillot* au Lieutenant de police et à Messieurs du Châtelet 115-7

1678 : 124-41.**1679** : 142-60.

Mémoire des délibérations portant Règlements de police pendant l'année 1679. 158-60

1680 : 161-77.**1681** : 178-211.

Lettre de Colbert relative à l'exclusion des Académiciens de la Religion prétendue Réformée 198

Matricule des Élèves des Académiciens (1664-1681) 206-11

1682 : 212-39.**1683** : 239-66.**1684** : 267-94.**1685** : 295-310.**1686** : 311-42.**1687** : 343-67.**1688** : 368-87.

III

(1880).

1689-1704.**1689** : 1-22.**1690** : 23-54.**1691** : 55-78.**1692** : 79-102.**1693** : 103-31.

Estat des pensions et autres dépenses qui doivent
estre faites en l'Académie 118

1694 : 132-55.

Lettres de Monsieur de Villacerf 141, 143

1695 : 156-79.**1696** : 180-202.

Estat des Élèves qui auront la pension du Roy pen-
dant l'année 1696 181

1697 : 203-24.**1698** : 225-46.**1699** : 247-84.

Discours de M. de Piles : « De la nécessité d'établir
des principes et des moyens d'y parvenir » 269

1700 : 285-307.**1701** : 308-31.**1702** : 332-57.

Règlement sur la forme des présentations des Aspirans. 334

1703 : 358-78.**1704** : 379-410.

Opinion de l'Académie sur les prétentions des Fon-
deurs en sable 385

IV

(1881).

1705-1725.**1705** : 1-21.**1706** : 22-37.**1707** : 38-55.**1708** : 56-75.**1709** : 76-96.**1710** : 97-118.**1711** : 119-38.**1712** : 139-59.

Ordre de la présentation des Aspirants 151

1713 : 160-74.**1714** : 175-94.**1715** : 195-220.**1716** : 221-38.**1717** : 239-59.**1718** : 260-76.**1719** : 277-92.Avis des Commissaires sur les plaintes portées contre
M. *Poilly* 288**1720** : 293-308.**1721** : 309-25.**1722** : 326-49.

Lettre de M. de La Motté 347

1723 : 350-69.**1724** : 370-87.**1725** : 388-407.

V

(1883).

1726-1744.**1726** : 1-19.**1727** : 20-37.**1728** : 38-53.**1729** : 54-66.**1730** : 67-82.**1731** : 83-97.**1732** : 98-111.**1733** : 112-34.

Lettre de remerciements à M. <i>Thierry</i> , Sculpteur, pour son présent de deux mille livres.	114
Mémoire de M. <i>Rigaud</i> proposant d'attribuer le Directorat aux Recteurs de quartier	130
Lettre de M. <i>Rigaud</i> au Duc d'Antin sur la même question	131
Réponse du Duc d'Antin	132

1734 : 135-50.**1735** : 151-69.**1736** : 170-91.

Lettre du Duc d'Antin et Réponse de l'Académie sur la nomination de Premier Peintre de M. <i>Le Moyne</i>	184
Lettre de l'Académie au Duc d'Antin sur ce qu'on a trouvé au sujet des usages lors des nominations des Premiers Peintres	185

1737 : 192-222.**1738** : 223-45.**1739** : 246-65.**1740** : 266-88.**1741** : 289-311.

Lettre de M. <i>Orry</i> , Contrôleur Général, à propos du Sieur <i>Lundberg</i> , peintre en pastel	291
--	-----

	1742 : 312-34.	
Lettre de M. Orry à propos du Sieur <i>Schmidt</i> , Graveur		319
	1743 : 335-58.	
Règlement intérieur pour l'ordre de l'École		354
	1744 : 359-76.	

VI

(1885).

1745-1755.**1745** : 1-20.**1746** : 21-41.

Lettre écrite à M. Orry au sujet de l'escalier de l'Académie	29
Réponse de M. Orry.	30

1747 : 42-84.

Lettre de M. de Tournehem	45
Lettre de M. de Tournehem au sujet de M. <i>Fréret</i> et d'achat de livres	52
Extrait du Discours de M. de Caylus sur un tableau de <i>Titien</i>	74
Discours de M. <i>Coypel</i> à la séance du 31 Décembre 1748.	83

1748 ; 85-149.

Discours de M. <i>Coypel</i> à propos de la Vie d' <i>Antoine Watteau</i>	90
Discours de M. <i>Coypel</i> à propos de la Vie de <i>Trémolières</i>	100
Discours de M. <i>Coypel</i> en réponse à la Conférence de <i>Desportes</i>	107
Lettre de M. de Tournehem au sujet de l'examen à faire des ouvrages du Salon	108
Discours de M. <i>Coypel</i> aux Élèves de l'Académie	116

TABLE CHRONOLOGIQUE.

233

Réponse de M. <i>Coyzel</i> au Discours de M. <i>Watelet</i> sur la poésie dans la Peinture	118
Réponse de M. <i>Coyzel</i> à M. de Caylus sur la Vie de <i>Lemoine</i>	124
Réponse de M. <i>Coyzel</i> à <i>Desportes</i> sur la Vie de son père	128
Règlement au sujet des Aspirants	134
Réponse de M. <i>Coyzel</i> au Discours de M. de Caylus sur l'Amateur	136
Réponse de M. <i>Coyzel</i> au Discours de <i>Le Clerc</i> sur la perspective	141
Réponse de M. <i>Coyzel</i> à M. de Caylus sur la Vie de <i>Lesueur</i>	142
Règlement au sujet de l'établissement de l'École Royale des Élèves protégés	146

1749 : 150-90.

Réponse de M. <i>Coyzel</i> au Discours de M. <i>Massé</i> sur les devoirs des Élèves	151
Règlement au sujet de l'étude des antiques	161
Réponse de M. <i>Coyzel</i> au Discours d' <i>Oudry</i> sur la manière d'étudier la couleur	167
Discours du Secrétaire en présentant les deux Recueils de M. Hulst	171
Réponse de M. <i>Coyzel</i> à <i>Desportes</i> sur la Vie de <i>Lebrun</i>	178
Réponse de M. <i>Coyzel</i> au Discours de <i>Massé</i> sur la nécessité de connoître l'Antique et l'Anatomie.	182

1750 : 191-246.

Réponse de M. <i>Coyzel</i> à M. de Caylus sur la Vie de <i>Lerambert</i>	192
Réponse de M. <i>Coyzel</i> au même sur la Vie de <i>Guillain</i>	196
Réponse de M. <i>Coyzel</i> au Discours de <i>Tocqué</i> sur le Portrait	200
Réponse de M. <i>Coyzel</i> au Discours de <i>Massé</i> sur le choix des talens divers que renferme la Peinture.	205
Réponse de M. <i>Coyzel</i> à M. de Caylus sur la Vie de <i>Girardon</i>	210
Réponse de M. <i>Coyzel</i> au Discours de <i>Galloche</i> sur la manière de conduire les Élèves des élémens du Dessin à l'étude des Antiques.	214
Lettre du Directeur Général au sujet du tableau d' <i>André del Sarte</i> mis sur toile par <i>Picault</i>	216

Réponse de M. <i>Coypel</i> à M. de Caylus sur les Vies de <i>Philippe Buyster</i> et de <i>Thomas Poissant</i>	219
Discours du Comte de Caylus au sujet du portrait de <i>Dufresnoy</i> par <i>Lebrun</i> , dont il fait présent à l'Académie	222
Réponse de M. <i>Coypel</i>	224
Lettre de Measieurs de la Société des arts de la ville de Toulouse	229
Réponse de M. <i>Coypel</i> à M. de Caylus sur les Vies de <i>Van Obstal</i> et de <i>Van Clève</i>	233
Réponse de M. <i>Coypel</i> au Discours de M. de Caylus sur la composition	238
1751 : 247-300.	
Lettre de M. de Boze sur trois articles des Statuts de l'Académie de Toulouse	248
Règlement pour l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture (12 Janvier 1751)	251
Réponse de M. <i>Coypel</i> au Discours de <i>Desportes</i> sur la nécessité de mettre des inscriptions au bas des tableaux	258
Réponse de M. <i>Coypel</i> à M. de Caylus sur la Vie de <i>Mignard</i>	262
Réponse de M. <i>Coypel</i> à <i>Watelet</i> sur la Vie de M. de <i>Boullongue</i>	267
Réponse de M. <i>Coypel</i> à M. de Caylus sur la Vie de <i>François Perrier</i>	271
Règlement des différentes fonctions de la place de Concierge	279
Réponse de M. <i>Coypel</i> à M. Mariette sur la Vie de <i>Sébastien Bourdon</i>	288
Lettre de <i>Natoire</i> à l'Académie	289
Éloge de M. de Tournhem par M. <i>Coypel</i>	296
1752 : 301-41.	
Réponse de M. <i>Coypel</i> à <i>Cochin</i> sur l'utilité du voyage d'Italie	306
Mémoire du Comte de Loss et réponses de l'Académie sur l'affaire du Graveur <i>Baléchou</i>	313
Lettre de M. de Vandières au sujet du Sieur <i>Porlier</i>	334
1753 : 342-75.	
Lettre de M. de Vandières au sujet du Sieur <i>Rostin</i> , Suédois	357

TABLE CHRONOLOGIQUE.

235

Lettre des fondateurs de l'École Académique de Marseille	371
Lettre de M. de Vandières au sujet du Sieur <i>Rouquet</i>	371
1754 : 376-404.	
1755 : 405-33.	
Remerciement de <i>Cochin</i> à l'Académie sur sa nomination de Secrétaire et Historiographe	407
Lettre des fondateurs de l'École Académique de Marseille.	424

VII

(1886).

1756-1768.

1756 : 1-29.	
Décharge en faveur d'un Élève déclaré fuyard à la Milice levée à Fontainebleau	11
1757 : 30-54.	
1758 : 55-79.	
1759 : 80-113.	
1760 : 114-54.	
Articles concernant le Prix pour l'étude des Têtes et de l'Expression	119
Règlement du Concours pour le Prix de l'étude des Têtes et de l'Expression	121
Lettre de M. de Marigny sur la fondation de ce Prix	128
Avis de l'Académie sur la contestation entre les Maîtres Éventaillistes et les Maîtres Peintres	131
1761 : 155-85.	
Règlement pour l'École du Modèle.	162
Lettre de M. de Marigny à ce sujet	163
1762 : 186-211.	
1763 : 212-39.	

1764 : 240-85.

Projet présenté par M. de Jullienne (pour la fondation de jettons)	263
Lettre du Secrétaire de l'Académie à M. de Montullé	265
Réponse de M. de Montullé	267
Lettre du Marquis de Marigny confirmant la donation de M. de Jullienne.	268
Lettre du même rendant à l'Académie la jouissance de la Galerie d'Apollon	280
Lettre du même concernant la nomination à la place de Dessinateur du Cabinet du Roi.	281

1765 : 286-318.

Avis de l'Académie sur la saisie faite par les Maîtres Éventaillistes	288
Lettre de M. de Marigny à propos du logement de M. de La Mothe	292
Lettre du même à M. de La Mothe	292
Lettre du Secrétaire de l'Académie des Beaux-Arts de Saint-Pétersbourg	313
Réponse de l'Académie.	314
Lettre de M. de Marigny à propos du buste du Roi	318

1766 : 319-50.

Lettre du Duc de Choiseul sur l'exemption de la Milice.	327
Extrait du testament de M. de Jullienne	327
Mémoire de <i>Bachelier</i> sur l'école de dessin fondée par M. de Sartine	343

1767 : 351-76.**1768 : 377-415.**

Mémoire des dépenses faites par M. de <i>Machy</i> pour les ouvrages du grand Escalier du Palais-Royal :	379
Estimation, par les Resteurs de l'Académie, de l'ouvrage fait par M. de <i>Machy</i> au Palais-Royal	380
Lettre de M. de Marigny concernant les marbres du buste du Roi.	387
Rapport de Cochin à M. de Marigny sur le tumulte qui s'était produit à la suite des Prix de 1768.	399
Deux lettres de M. de Marigny à ce sujet	406

VIII

(1888).

1769-1779.

1769 : 1-31.

Lettre du Duc de Choiseul à propos de l'exemption
de la Milice 5

1770 : 32-60.

Lettre de M. de Marigny sur la nomination de *Pierre*
comme Premier Peintre du Roi 47

1771 : 61-91.

Deux lettres de M. de Marigny sur les changements
apportés à l'École des Élèves protégés et sur les
bienfaits dont S. M. favorise l'Académie 70

1772 : 92-114.

1773 : 115-40.

1774 : 141-73.

Lettre du Comte d'Angivillier à propos d'une nomi-
nation à une place d'Amateur 163

Brevet à l'Académie lui permettant de construire de
petites boutiques sur le Pont-Neuf. 172

1775 : 174-206.

Lettre de M. d'Angivillier sur les boutiques du Pont-
Neuf. 176

Lettre du même sur la commande par le Roi de sta-
tues en marbre de grands hommes Français 176

Lettre du même sur le jugement des Concours et les
Écoles de Moçèles. 185

Lettre du même sur l'exemption de la Milice. 188

Lettre du Maréchal du Muy sur le même sujet 189

1776 : 207-54.

Articles convenus avec M. de *La Tour* pour les Prix
fondés par lui 217

Lettre de M. d'Angivillier à M. de *La Tour* sur le
même sujet 223

Lettre du même et Règlement sur l'établissement des deux Écoles de l'Académie.	234
État de la dépense annuelle de l'Académie.	240
1777 : 255-316.	
Lettre du Comte d'Angivillier sur la Déclaration du Roi.	281
Déclaration du Roi sur les arts de Peinture et Sculpture, portant Nouveaux Statuts et Règlements pour l'Académie	283
Nouveaux Statuts et Règlements de l'Académie	290
Deux lettres du Comte d'Angivillier à propos de ces Nouveaux Statuts	304
1778 : 317-60.	
Rapport des Commissaires sur les envois des Élèves de Rome	319
1779 : 361-408.	
Rapport des Commissaires sur les envois des Élèves de Rome	376
Lettre de M. d'Angivillier sur l'établissement d'une École Académique de dessin à Bayonne	384
Statuts de l'École Académique de Bayonne	385

IX

(1889).

1780-1788.

1780 : 1-II.

Détail du secret de M. Lorient pour fixer le pastel	5
Rapport des Commissaires nommés pour l'examen des tableaux envoyés par les Élèves de l'Académie de France à Rome.	12

1781 : 12-94.

Lettre, du 2 mars, de M. d'Angivillier sur les conditions de l'envoi de Pensionnaires à Rome	55
--	----

TABLE CHRONOLOGIQUE.

239

1782 : 95-136.

Rapport des Commissaires nommés pour l'examen du blanc de zinc de M. de Morveau	115
---	-----

1783 : 137-78.

Lettre de M. d'Angiviller (30 mai) sur la réception de Madame <i>Le Brun</i>	155
Rapport de M. d'Angiviller (14 mai) au Roi sur le même objet	156
Lettre de M. de Moulinneuf, Secrétaire de l'Académie de Marseille (10 septembre)	167

1784 : 179-222.

Lettre du Comte d'Angiviller sur la découverte de la Machine aérostatique (24 décembre 1783)	182
Lettre du même sur la réception de <i>Guibal</i> (28 décembre 1783)	182
Formule du certificat accordé aux Élèves qui voyagent.	194
Règlement pour le Concours d'une demi-figure peinte, de grandeur naturelle avec deux mains, Prix fondé par M. de <i>La Tour</i>	209
Observations relativement aux fonds accumulés de la rente de 400 l. affectée à la fondation de Prix faite par M. de <i>La Tour</i>	243

1785 : 223-70.

Rapport des Commissaires sur l'examen des ouvrages des Pensionnaires de l'Académie de France à Rome.	226
Lettre de M. d'Angiviller relativement à la distribution de jetons à toutes les assemblées (1 ^{er} juin)	242
Rapport des Commissaires nommés pour l'examen d'une planche gravée par le Sieur <i>Henriquez</i> pour le Marquis de Cavalcabo	250
Note sur les Académies des Élèves, ayant été médaillées, qui ont été accordées à l'École de dessin de Tours	258

1786 : 271-304.

Rapport des Commissaires sur l'examen des ouvrages envoyés par les Élèves Pensionnaires de l'École de France à Rome	272
---	-----

1787 : 305-46.

Note sur le Chevalier <i>Louis-Nicolas de Lespinasse</i>	324
Rapport des Commissaires, sur l'examen des ouvrages	

envoyés par les Élèves Pensionnaires de l'École de France à Rome	272
Rapports des Commissaires pour l'examen d'un nouveau blanc de céruse et d'un outremer factice . . .	335-6
Rapport des Commissaires sur la traduction en vers, par M. Picardet, du Poème de Dufresnoy sur la Peinture	342
1788 : 347-89.	
Rapports des Commissaires sur l'établissement d'une Académie des Sciences et des Beaux-Arts à Richmond, dans l'État de Virginie	366
Rapport des Commissaires sur le modèle de Cheval écorché par M. <i>Gois</i>	369
Lettre de M. d'Angiviller sur les obligations des Agréés (27 novembre)	381
Rapport des Commissaires sur les ouvrages envoyés par les Élèves Pensionnaires de Rome en 1787 . .	384
Rapport des Commissaires sur l'examen des ouvrages envoyés en 1788 par les Élèves Pensionnaires à Rome.	386

X

(1892).

1789-1793.

1789 : 1-41.

Copie de la lettre de M. d'Angiviller à M. <i>Vien</i> sur le désaveu fait par l'Académie d'un imprimé intitulé « Vœu des artistes »	33-4
Délibération du 15 octobre relative à une double allocation faite à son Secrétaire-adjoint, M. <i>Renou</i> . .	35-6
Adresse de remerciemens au Roi qui a maintenu les logements du Louvre et des Galeries	36-7

1790 : 42-89.

Plan de pacification présenté par M. <i>Vien</i>	47-9
Protestation de M. <i>Vien</i> à la suite de la séance du 25 septembre	76-8

TABLE CHRONOLOGIQUE.

241

Lettres des Comités des Pensions et des Finances, et pièces y relatives	78-80
Lettre de MM. les Officiers relativement à la préparation des Nouveaux Statuts	80-1
Adresse présentée à l'Assemblée nationale (21 septembre) par une partie des Académiciens	81-3

1791 : 90-150.

Lettre de M. d'Angiviller à M. Vien sur le mémoire de M. Fajou	92-3
Mémoire de l'Académie sur le concours ordonné par l'Assemblée nationale pour la statue de Jean-Jacques Rousseau	103-9
Rapport des Commissaires sur les couleurs présentées par la Dame d'Orbelin	113-4
Lettre du Comité des Monnaies à propos du concours pour la place de Graveur général des Monnaies, et réponse de l'Académie	116-8
Deux lettres du Comité des Monnaies sur la même affaire	122-3
Lettre de M. de La Porte, Intendant de la Liste civile, à propos des Grands Prix	130-1
Lettre du Ministre de l'Intérieur et Décret de l'Assemblée nationale sur les travaux d'encouragement aux Artistes.	142-5
Discours de M. Le Comte, Sculpteur, dans l'assemblée extraordinaire des Membres et des Agréés	147-8
Rapport des Commissaires sur les envois de Rome de 1790.	148-50

1792 : 151-97.

Lettre du Ministre de la Marine sur les tableaux de M. de Rossel.	171-3
Rapport des Commissaires sur les envois de Rome de 1792.	173-6
Lettres du Secrétaire de l'Académie et du Ministre de la Marine à propos de l'affaire de M. de Rossel	176-8
Règlement pour l'École de la Bosse (3 novembre)	191-3

1793 : 198-224.

Lettre à M. David et réponse de celui-ci	209
Lettre du Ministre de l'Intérieur relative au dépôt des ouvrages des Artistes compris dans les travaux d'encouragement	214-5

Observations de l'Académie sur la demande de ses salles pour la Commune des Arts	216-21
Rapport des Commissaires pour l'examen du moyen proposé par <i>Bachelier</i> pour remplacer le miroir dont se servent les Graveurs pour retourner les objets .	221-2
Décret du 8 août 1793 supprimant toutes les Acadé- mies.	224

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE L'ART FRANÇAIS.

Nouvelles Archives de l'Art français, recueil de documents inédits.

1^{re} SÉRIE.

I. Année 1872 (1 ^{re} année); prix du volume pour les non-souscripteurs.	25 fr.
II. Année 1873 (2 ^e année).	20 fr.
III. Année 1874-75 (3 ^e année).	20 fr.
IV. Année 1876 (4 ^e année).	15 fr.
V. Année 1877 (5 ^e année).	15 fr.
VI. Année 1878 (6 ^e année).	15 fr.

2^e SÉRIE.

I. Année 1879-80 (7 ^e année), t. VII.	15 fr.
II. Année 1880-81 (8 ^e année), t. VIII.	15 fr.
III. Année 1882 (9 ^e année), t. IX.	15 fr.
IV. Année 1883 (10 ^e année), t. X.	15 fr.
V. Année 1884 (11 ^e année), t. XI.	15 fr.
VI. Année 1885 (12 ^e année), t. XII.	15 fr.

3^e SÉRIE.

I-II. Années 1884-85 (<i>Revue de l'Art français ancien et moderne</i>), t. XIII.	16 fr.
III. Année 1886 (<i>Revue...</i>), t. XIV.	16 fr.
IV. Année 1887 (<i>Revue...</i>), t. XV.	16 fr.
V. Année 1888 (<i>Revue...</i>), t. XVI.	16 fr.
VI. Année 1889 (<i>Revue...</i>), t. XVII.	16 fr.
VII. Année 1890 (<i>Revue...</i>), t. XVIII.	16 fr.
VIII. Année 1891 (<i>Revue...</i>), t. XIX.	16 fr.

Mémoires pour servir à l'histoire des Maisons royales et Bastimens de France, par André Félibien, publiés pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale. 1 volume in-8°, 1873. 8 fr.

Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture (1648-1793), publiés, avec l'autorisation de M. le Ministre de l'Instruction publique, d'après les registres originaux conservés à l'École des Beaux-Arts.

1 ^{er} volume, 1648 à 1672 (1875).	10 fr.
2 ^e volume, 1673 à 1688 (1878).	10 fr.
3 ^e volume, 1689 à 1704 (1880).	10 fr.

4 ^e volume, 1705 à 1725 (1881).	10 fr.
5 ^e volume, 1726 à 1744 (1882).	10 fr.
6 ^e volume, 1745 à 1755 (1885).	10 fr.
7 ^e volume, 1756 à 1768 (1886).	10 fr.
8 ^e volume, 1769 à 1779 (1888).	10 fr.
9 ^e volume, 1780 à 1788 (1889).	10 fr.
10 ^e volume, 1789 à 1793 (1892).	10 fr.

Les Comptes des Bâtiments du Roi (1528-1571), suivis de documents inédits sur les châteaux royaux et les beaux-arts au xvi^e siècle, recueillis et mis en ordre par le marquis Léon de Laborde, publiés par la Société de l'histoire de l'art français. 2 v. in-8°. 1877-1879. 25 fr.

Etat-civil d'artistes français. Billets d'enterrement ou de décès, depuis 1823 jusqu'à nos jours, réunis et publiés par M. Hubert Lavigne. 1 vol. in-8°. 1881. 6 fr.

Mémoires inédits de Charles-Nicolas Cochin sur le Comte de Caylus, Bouchardon, les Slodtz, publiés d'après le manuscrit autographe par M. Charles Henry. 1 vol. in-8°. 1880. 8 fr.

La Stromatourgie ou de l'excellence de la manufacture des tapis, dits de Turquie, nouvellement établie en France sous la conduite de noble homme Pierre Dupont, publiée par MM. A. Darcel et J. Guiffrey. 1 vol. in-8°. 1882. 6 fr.

État-civil des Peintres et Sculpteurs de l'Académie royale. Billets d'enterrement de 1648 à 1713, publiés par M. Octave Fidière, d'après le recueil conservé à l'École des Beaux-Arts. 1 vol. in-8°. 1883. 6 fr.

Correspondance des Directeurs de l'Académie de France à Rome avec les Surintendants des Bâtiments du Roi de 1666 à 1793, publiée d'après les pièces originales par A. de Montaiglon. Les trois premiers volumes (1666-1711), 1888-9. Trois volumes gr. in-8°. 30 fr.

NOTA. — Ces trente-neuf volumes seront délivrés aux nouveaux membres de la Société pour 1892, avec le *Bulletin* trimestriel (publié de 1875 à 1878 et qui ne se vend pas séparément), au prix de 501 fr.

COLLECTION

DE TRAVAUX SUR L'ART FRANÇAIS

PUBLIÉS PAR LEURS AUTEURS SOUS LE PATRONAGE
DE LA SOCIÉTÉ.

1. ACTES d'État-civil d'artistes français, peintres, graveurs, sculpteurs, architectes, extraits des registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris, détruits dans l'incendie du 24 mai 1871, par H. HERLUSON. 1873, 1 vol. in-8°, tiré à petit nombre. 20 fr.
Le même ouvrage, papier de Hollande. 30 fr.
2. LETTRES de noblesse et décorations accordées aux artistes en France pendant le XVII^e et le XVIII^e siècle, par J. J. GUIFFREY. 1873, 1 vol. in-8°. (*Tirage à part à 50 exemplaires.*) *Epuisé*
3. NOTES et documents inédits sur les expositions du XVIII^e siècle, recueillis et mis en ordre par J. J. GUIFFREY. 1873, 1 vol. in-12, tiré à petit nombre. 10 fr.
4. NOTICE sur Jacques Guay, graveur sur pierres fines du roi Louis XV, documents inédits émanant de Guay et notes sur les gravures en taille-douce et en pierres fines de la marquise de Pompadour, par J.-F. LETURCQ. 1873, 1 vol. in-8° avec 12 planches, reproduisant la plupart des œuvres de Guay, tiré à 300 exemplaires. 12 fr. 50
5. ÉLOGE de Lancret par Balot de Sovot, accompagné du catalogue de ses tableaux et de ses estampes, de notes et de pièces inédites, le tout réuni et publié par J. J. GUIFFREY. 1874, in-8°. Tiré à 200 exemplaires sur papier de Hollande. 9 fr.
6. NOEL LE MIRE et son œuvre, suivi du catalogue raisonné de l'œuvre de son frère Louis Le Mire et de plusieurs tables, avec un portrait à l'eau-forte et des bois inédits, par Jules HÉDOU. 1875, 1 vol. in-8° tiré à 300 exempl. sur papier de Hollande. 25 fr.
Le même ouvrage, papier Whatman, avec double épreuve du portrait et des bois (50 exemplaires). 35 fr.
7. LIVRET de l'Exposition du Colisée (1776), suivi de l'exposition ouverte à l'Elisée en 1797 et précédé d'une histoire du Colisée d'après les Mémoires du temps, avec une table des artistes qui prirent part à ces deux expositions. Complément des livrets de l'Académie royale et de l'Académie de Saint-Luc. 1875, in-12. 215 exemplaires sur papier vergé. 3 fr.
10 sur papier de Hollande. 6 fr.
5 sur papier de Chine. 10 fr.
8. SÉBASTIEN LE CLERC et son œuvre (1637-1714) par M. Édouard MEAUME. Ouvrage couronné par l'Académie de Metz. 1877, grand in-8° de 338 pages, sur papier vergé de Hollande, tiré à 205 exemplaires. 18 fr.
9. LA FAMILLE DES JUSTE en Italie et en France, par Anatole DE MONTAIGLON. 1876-7, in-4° de 76 pages, sur papier de Hollande, avec 14 figures dans le texte (*tirage à part de la Gazette des Beaux-Arts à 50 exemplaires, dont 30 seulement ont été mis en vente.*) *Epuisé*

10. NOTICE sur Jacques Neilson, entrepreneur et directeur des teintures de la manufacture royale des tapisseries des Gobelins au XVIII^e siècle, par Albert CURMER. 1878, in-8° (tiré à 125 exemplaires). 4 fr.

11. JEAN LE PRINCE et son œuvre (1734-1781), par Jules Hédou, ouvrage comprenant une notice biographique, le catalogue de l'œuvre de l'artiste, le secret de son procédé de gravure au lavis et de nombreux documents inédits, avec portrait à l'eau-forte par A. Gilbert. 1879. 1 vol. in-8°, tiré à 300 exemp. sur papier de Hollande. 20 fr.

Le même ouvrage, papier Whatman, avec double épreuve du portrait, tiré à 50 exemplaires. 30 fr.

12. LES ORFÈVRES de Paris en 1700. Procès-verbaux de visites et déclarations faites en exécution de l'édit du mois de mars 1700, publiés et annotés par M. J. J. GUIFFREY. 1879, in-8°. (Tirage à part à 100 ex. du *Bulletin de l'Union centrale.*) 3 fr.

13. LES ARTISTES ANGEVINS, peintres, sculpteurs, maîtres d'œuvre, architectes, graveurs, musiciens, d'après les Archives Angevines, par Célestin PORT. 1881. In-8° de 333 p., tiré à 100 exemplaires. 15 fr.

Et à 20 exemplaires sur papier de Hollande. 25 fr.

14. LES SCULPTEURS DE LYON du XIV^e au XVIII^e siècle, par M. Natalis RONDOT. (Tirage à part sur papier de Hollande de la *Revue Lyonnaise*, à 200 exemplaires dont 100 mis en vente.) Lyon et Paris, 1884, gr. in-8°. 7 fr.

15. LA MÉDAILLE d'Anne de Bretagne et ses auteurs, Louis Lepère, Nicolas de Florence et Jean Lepère (1494), avec une estampe de Sébastien Le Clerc. 1885, gr. in-8°. Tiré à 100 exemplaires sur papier de Hollande, dont 50 mis en vente. 3 fr.

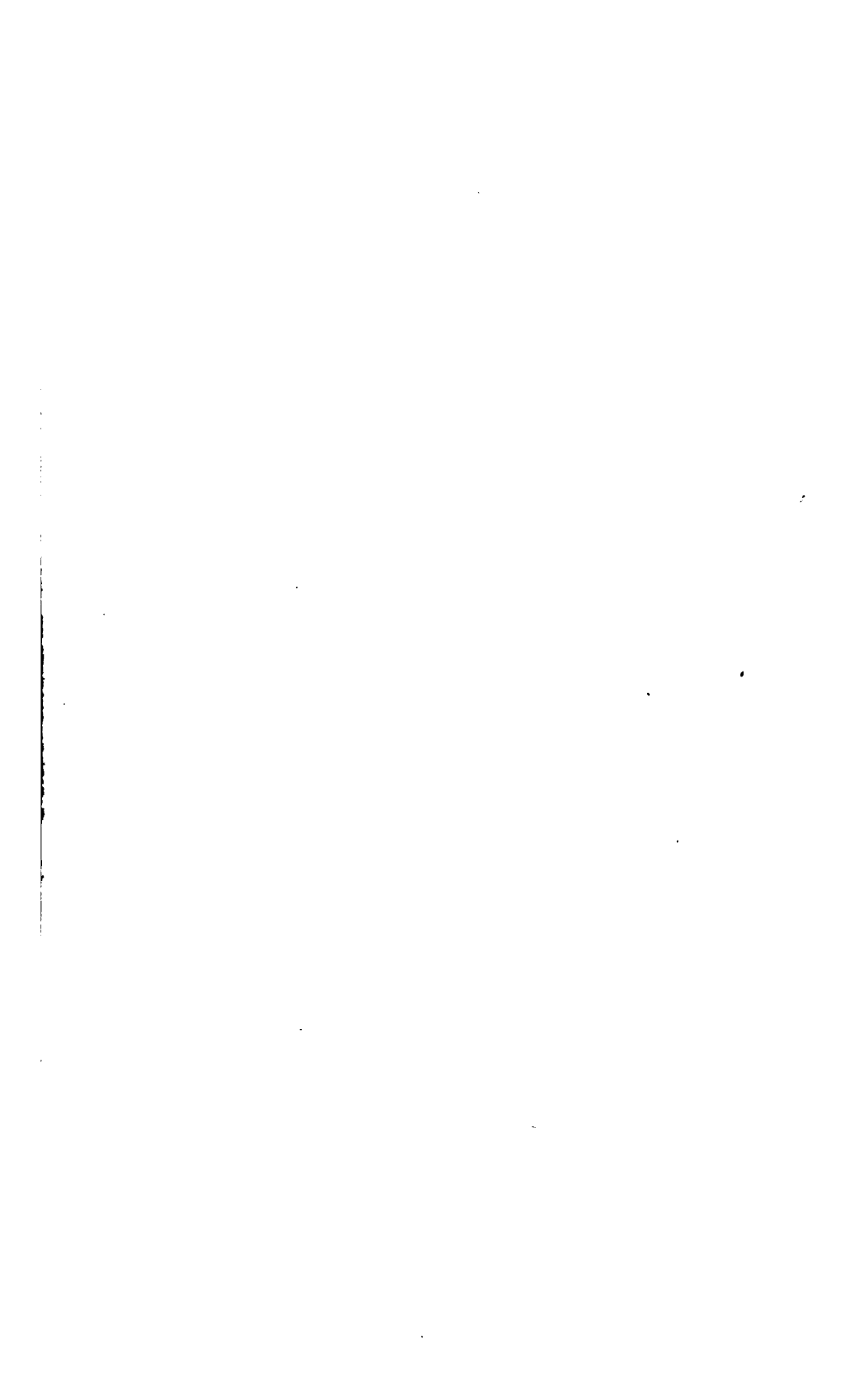
16. LES FEMMES ARTISTES à l'Académie royale de peinture et de sculpture, par Octave FIDIÈRE. Paris, Charavay, 1885, in-8°, 2 portraits. 5 fr.

17. CORRESPONDANCE INÉDITE DE MAURICE QUENTIN DE LA TOUR, suivie de documents nouveaux, par MM. J. GUIFFREY et M. TOURNEUX, avec 2 planches hors texte et 4 gravures dans le texte, 1885, gr. in-8°. Tiré à 60 exemplaires. 10 fr.

18. MÉMOIRES INÉDITS SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE ROYALE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, publiés par MM. DUSSEIX, SOULIÉ, DE CHENNEVIÈRES, MANTZ et DE MONTAIGLON, 2 vol. in-8° publiés pour la première fois en 1854; 2^e édition augmentée d'une table nouvelle des sujets de tableaux et des noms de lieux par M. A. DE MONTAIGLON.

(Ces deux volumes, propriété de la Société, seront livrés aux membres sociétaires au prix de 5 fr.)

Nota. — Aux termes de l'art. XVII des statuts, les membres de la Société de l'Histoire de l'Art français jouissent d'une remise de vingt pour cent sur le prix des ouvrages publiés dans cette collection, en adressant directement leurs demandes au libraire de la Société.



THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

PAID
JUN 22 1982
JUN 01 1982



63 S67p

Vol. X

Soc. de l'hist.de l'art française

L'Académie Royale 1789 - 1793

DATE	ISSUED TO
21 11 1911	Bindery
03 22 2	1 563
	1 563
	1 563

63
S67p
Vol. X

